This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HFT2 H

Digitized by Google

Fr 27.46

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

ANNÉE 1880. — TOME XII.

ALAIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE J. MARTIN

Place Saint-Jean et rue Dumas, 5.

1881

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1880 :

Président	MM. CÉSAR FABRE.
Vice-Président	P. DE LACHADENÈDE.
Secrétaire général . . .	C. LACHARME.
Archiviste.	G. CHARVET.
Trésorier	A. GROS.
Secrétaire des séances.	F. DUGAS.
Secrétaire adjoint. . . .	J.-H. LABBÉ.

MEMBRES RÉSIDANTS

1 MM. AUPHAN (VICTOR) ✻, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax, associé correspondant de l'Académie de Nimes.

2 CASTANIER (LÉOPOLD), licencié en droit, avoué.

3 CHEVALIER (JULES), docteur en médecine.

4 DADRE (ADRIEN), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier.

5 DESTREMX (LÉONCE), membre du Conseil général, ancien député de l'Ardèche, membre de l'Académie de Nimes.

6 FRAISSINET (EDOUARD), ingénieur civil.

7 GROS (AMÉDÉE), architecte, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

8 LARGUIER (FRÉDÉRIC), docteur en médecine, inspecteur des eaux minérales d'Auzon (Fumades).

9 PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine, ancien chirurgien-major des mobilisés du Gard.

Digitized by Google

10 MM. MAGNON (ANSELME), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Mines, élu le 11 juillet 1868.

11 VEILLON (GUSTAVE), ingénieur civil, membre du Conseil général du Gard, élu le 11 juillet 1868.

12 PIN (PAUL), docteur en médecine, élu le 8 août 1868.

13 BARRE (LOUIS), ✠, ingénieur civil, élu le 2 janvier 1869.

14 GARREAU DE DOMBASLE (Ferdinand), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Mines d'Alais, élu le 15 janvier 1869.

15 DE ROUX-LARCY (ERNEST), élu le 20 février 1869.

16 CHARVET (GRATIEN) ⊖. ✠, agent-voyer de l'arrondissement d'Alais, membre de l'Académie de Nimes, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les Travaux Historiques, élu le 10 avril 1869.

17 DE LAVIT (EMILIEN) ✠, architecte, ancien capitaine des mobilisés du Gard, élu le 5 mars 1870.

18 WOLFF (JACQUES) ✠, officier de l'instruction publique, professeur de mathématiques au Collége spécial d'Alais, élu le 5 mars 1870.

19 BOURGOGNE (EMILE), pharmacien, élu le 19 mars 1870.

20 FRANCEZON (FRÉDÉRIC), filateur, élu le 19 mars 1870.

21 DE LACHADENÈDE (PAUL) ✠, président du Comice agricole, élu le 19 mars 1870.

22 PIN (EMILE), avocat, membre du Conseil général du Gard, élu le 19 mars 1870.

23 FABRE (CÉSAR), juge de paix, membre de l'Académie de Nimes, élu le 2 avril 1870.

24 CHABAUD (LÉOPOLD), avocat, élu le 3 décembre 1870.

25 DUCLAUX-MONTEIL ✠, ancien maire d'Alais, membre de l'Académie de Nimes, élu le 16 décembre 1871.

26 FRANCEZON (PAUL), filateur, élu le 16 décembre 1872.

27 ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, élu le 12 avril 1873.

28 MAUMEJAN (GUILLAUME), professeur au Collége d'Alais, élu le 12 avril 1873.

29 ROUX (FERDINAND), O. ✠, directeur honoraire de l'Ecole normale supérieure de Cluny, ancien membre honoraire, élu le 21 février 1874.

30 RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), élu le 2 janvier 1875.

31 FABRE (GEORGES), ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-inspecteur des eaux et forêts, élu le 5 février 1876.

32 GUILLEMON (CAMILLE), contrôleur des Contributions directes, à Alais, élu le 16 juin 1877.

33 DUGAS (FERNAND), docteur en droit, élu le 4 mai 1878.

Digitized by Google

34 MM. DUVAL (FRANÇOIS), principal du Collége d'Alais, élu le 14 décembre 1878.

35 DE CASTELNAU, ingénieur au Corps des Mines, élu le 15 février 1879.

36 LABBÉ (JOSEPH-HENRI), garde général des eaux et forêts, élu le 3 janvier 1880.

37 FÉMINIER (ALBERT), conducteur des ponts et chaussées, à Alais, élu le 10 avril 1880.

38 OBERKAMPFF (ÉMILE), receveur des finances, à Alais, élu le 20 novembre 1880.

39

40

MEMBRES HONORAIRES

1 MM. DUMAS (J.-B.), G. C. ✻ ✠, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, etc., élu le 4 juillet 1868.

2 DE LARCY (baron ROGER), sénateur, ancien ministre des travaux publics, élu le 12 décembre 1868.

3 DE LESSEPS (FERDINAND), G. C. ✻, élu le 6 novembre 1869.

4 D'HOMBRES (baron CHARLES), ✻, membre du Conseil général du Gard, élu le 5 mars 1870.

5 DE ROZIÈRE (EUGÈNE), O. ✻, sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des archives nationales, élu le 3 juillet 1870.

6 MISTRAL (FRÉDÉRIC), ✻, poète provençal, élu le 18 février 1871.

7 PASTEUR (LOUIS), O. ✻, membre de l'Institut, élu le 18 mars 1871.

8 GERMAIN (ALEXANDRE), O. ✻, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, membre de l'Institut, élu le 4 novembre 1871.

9 DE ROUVILLE, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 9 mars 1872.

10 BÉCHAMP, ✻, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier, élu le 1er juin 1872.

11 RICARD (ADOLPHE), secrétaire de la Société d'archéologie de Montpellier, élu le 9 novembre 1872.

12 DE LAMOTHE (ALEXANDRE), ancien archiviste du Gard, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les Travaux Historiques, élu le 28 décembre 1872.

13 PAGÈS (VICTOR), ✻, docteur en médecine, ancien maire d'Alais, élu le 15 mars 1873

Digitized by Google

14 MM. DE PONTMARTIN (comte ARMAND), ✻, homme de lettres, aux Angles, élu le 10 janvier 1874.

15 CAZOT (JULES), O. ❶, garde des sceaux, ministre de la justice, élu le 15 février 1879.

16 AURÈS (AUGUSTE), O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, élu le 10 avril 1880.

17 BAISSAC (JULES), ✻, homme de lettres, boulevard St-Michel, 78, élu le 17 juillet 1880.

18 CHIPIER (CHARLES), inspecteur des écoles de dessin, rue de Bréa, 20, à Paris, élu le 31 juillet 1880.

19 ALLMER (AUGUSTE), ✻, conservateur honoraire du Musée des Antiques de Lyon, membre correspondant de l'Institut, élu le 9 octobre 1880.

MEMBRES NON RÉSIDANTS

1 MM. **Bondurand (Édouard)**, à Sénéchas, membre de l'Académie de Nimes, élu le 21 mars 1868.

2 **O. de Marichard**, O. ❶, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, associé correspondant de l'Académie de Nimes, à Vallon (Ardèche), élu le 21 mars 1868.

3 **Parran (Alphonse)**, ✻, ingénieur au Corps des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, élu le 21 mars 1868.

4 **Gaussorgues (Léonce)**, licencié en droit, à Anduze, élu le 6 juin 1868.

5 **Im-Thurn (Émile)**, membre de l'Académie de Nimes, élu le 12 décembre 1868.

6 **De Ramel (Gabriel)**, capitaine d'infanterie, élu le 12 décembre 1868.

7 **De Ramel (Fernand)**, ✻, ancien sous-préfet, docteur en droit, élu le 2 janvier 1869, 58, rue du Four-St-Germain, à Paris.

8 **Cazalis de Fondouce (Paul)**, ✻, ingénieur civil, associé correspondant de l'Académie de Nimes, à Montpellier, élu le 20 mars 1869.

9 **De La Brugulère (Albert-Rodier)**, ancien élève de l'École polytechnique, à Anduze, élu le 5 juin 1869.

10 **Calas (Jules)**, ancien directeur des Mines de Trélys, à Nimes, élu le 5 juin 1869.

11 **Doze (Melchior)**, ✻, peintre d'histoire, professeur au Lycée de Nimes, élu le 5 juin 1869.

12 **Dumas (Ernest)**, ✻, ancien député au Corps législatif, à Paris, élu le 5 juin 1869.

Digitized by Google

13 MM. **Jaubert (Jacques-Marie)**, ingénieur du chemin de fer à Gap, élu le 5 juin 1869.

14 **Jouguet (Félix)**, ✲, directeur des Forges de Bességes, élu le 5 juin 1869.

15 **Pellet (Scipion)**, agent-voyer inspecteur du département du Gard, à Nimes, élu le 5 juin 1869.

16 **De Pelet (Paulin)**, au château de la Rouvière, canton de Sauve, élu le 5 juin 1869.

17 **Rousselier (J.-G.)**, ingénieur, à Aimargues, élu le 5 juin 1869.

18 **De La Rouzière (Charles)**, sous-directeur de la Compagnie houillère de Bességes, élu le 5 juin 1869.

19 **Vidal (Emmanuel)**, ✲, docteur en médecine, élu le 5 juin 1869.

20 **De Cazenove (Raoul)**, membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon, élu le 6 novembre 1869.

21 **Jeanjean (Adrien)**, associé correspondant de l'Académie de Nimes, à Saint-Hippolyte-du-Fort, élu le 6 novembre 1869.

22 **Marsaut (J.-B.)**, sous-directeur des Mines de Bességes, élu le 6 novembre 1869.

23 **Roux (Emile)**, ingénieur, à Molières, élu le 6 novembre 1869.

24 **De Seynes (Jules)**, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, élu le 6 novembre 1869.

25 **Soulier (Hippolyte)**, ancien juge de paix, à Anduze, élu le 6 novembre 1869.

26 **Rousset de Pomaret**, ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Guéret (Creuse), élu le 22 janvier 1870.

27 **De Lachadenède (René)**, ingénieur, à Tamaris, élu le 19 février 1870.

28 **Villaret (Jean)**, à Larnac, commune des Mages, élu le 19 février 1870.

29 **Murgue**, ingénieur, à Rochessadoule, élu le 5 mars 1870.

30 **Bardon (Gustave)**, directeur des Mines de Trélys, élu le 19 mars 1870.

31 **Meusnier (Charles)**, ingénieur, secrétaire général des usines et forges de Bességes, élu le 18 mars 1870.

32 **Rochetin (Louis)**, propriétaire, à Uzès, élu le 30 avril 1870.

33 **Castelbon**, pharmacien, à Portes, élu le 7 mai 1870.

34 **Malinowski (Jacques)**, licencié ès-sciences, associé correspondant de l'Académie de Nimes, professeur en retraite, à Cahors, ancien membre résidant.

35 **Lisbonne (Joseph)**, aux Andalouses, par El Ançor, près Oran (Algérie), ancien membre résidant.

36 **Alègre (Léon)**, membre de l'Académie de Nimes, bibliothécaire de la ville de Bagnols, élu le 19 novembre 1870.

Digitized by Google

37 MM. **Garnier (Hippolyte)**, directeur des mines de Vialas, par Génolhac, élu le 19 décembre 1870.

38 **Vaschalde (Joseph)**, propriétaire, à Joyeuse (Ardèche), élu le 14 janvier 1871.

39 **Casaubon**, docteur en médecine, à Anduze, élu le 28 janvier 1871.

40 **De Marveille de Calviac (Jules)**, propriétaire à Lassalle, élu le 28 janvier 1871.

41 **Chalmeton (Ferdinand)**, ✻, directeur des Mines de Bességes, élu le 22 avril 1871.

42 **Romant (Albéric)**, médecin-vétérinaire, à Remoulins, élu le 4 juin 1871.

43 **Gilly (Albert)**, juge de paix, à Remoulins, élu le 2 septembre 1871.

44 **Glorieux (Florent)**, ingénieur des Mines, à Alais, élu le 2 septembre 1871.

45 **Coulondres (Alfred)**, membre de l'Académie de Nimes, ancien juge de paix du canton de Villeneuve-lez-Avignon, élu le 11 novembre 1871.

46 **Dubois (Antony)**, avocat, à Montpellier, ancien membre résidant.

47 **Des Hours (Louis)**, ancien sous-préfet, ancien membre résidant, à Mezouls par Mauguio (Hérault).

48 **Brivet**, ingénieur de la Cie Malettra, à Bois-Colombe-Asnières, élu le 27 janvier 1872.

49 **De Chapel (Alfred)**, propriétaire à Cardet, élu le 17 janvier 1872.

50 **Biver**, directeur des charbonnages des Bouches-du-Rhône, à Marseille, élu le 9 mars 1872.

51 **Fabre (Joseph)**, docteur-médecin, directeur de l'établissement hydrothérapique de Lafoux, près Remoulins (Gard), élu le 9 mars 1872.

52 **Pradel (Alphonse)**, docteur en médecine, médecin des Mines, à Molières (Gard), élu le 9 mars 1872.

53 **Silhol (Alfred)**, propriétaire à Nimes, élu le 6 mars 1872.

54 **Thérond (Gaston)**, ingénieur des Mines de Lalle, à Bességes, élu le 9 mars 1872.

55 **Baron (Victor)**, ingénieur civil, à Camont, commune de Saint-Martin-de-Valgalgues, élu le 16 mars 1872.

56 **De Lajudie (Félix)**, ingénieur de la Compagnie des Forges, à Bességes, élu le 16 mars 1870.

57 **Babilot**, directeur des Mines de Portes, élu le 4 mai 1872.

58 **Guinet**, O. ✻, docteur en médecine, maire de Barjac, élu le 11 mai 1872.

59 **Gide (Léonce)**, propriétaire, à Nimes, élu le 1er juin 1872.

Digitized by Google

60 MM. **Sarran,** ingénieur des Mines, au Vigan, élu le 9 novembre 1827.

61 **Gras (Félix),** officier de l'instruction publique, juge de paix à Avignon, poète provençal, élu le 9 novembre 1872.

62 **Jougla (Henri),** O. ✱, chef de bataillon au 83e de ligne, rue du Taur, 79, à Toulouse, élu le 14 décembre 1872.

63 **Siedfried (Jules),** maire du Havre, élu le 14 décembre 1872.

64 **Castanié,** ingénieur civil, directeur des Mines de Soumah, à Alger (Algérie), ancien membre résidant.

65 **D'Albiousse (Lionel),** juge au tribunal civil d'Uzès, élu le 25 juillet 1873.

66 **Roumieux (Louis),** ✱, poète provençal, à Nimes, élu le 25 juillet 1873.

67 **Falgairolle (Prosper)** fils, propriétaire, à Vauvert, élu le 13 septembre 1873.

68 **Nouton (Henri),** capitaine d'artillerie, à La Fère (Aisne), élu le 8 novembre 1873.

69 **Bois,** professeur de morale à la Faculté de Montauban (Tarn-et-Garonne), élu le 8 novembre 1873.

70 **Lombard-Dumas (Armand),** à Sommières (Gard), élu le 22 novembre 1873.

71 **Villard (Emile),** ingénieur, ancien membre résidant.

72 **Czyszkowski (Stephen),** ingénieur civil, avenue de l'Opéra, 20, Paris, élu le 14 janvier 1874.

73 **Laurent de l'Arbousset (A.),** propriétaire, à Alais, élu le 10 janvier 1874.

74 **Gaujoux (Eugène),** professeur au Lycée de Nimes, ancien membre résidant.

75 **Gazagne (Ferdinand),** sénateur, notaire, membre du Conseil général du Gard, à Remoulins, élu le 21 février 1874.

76 **Baile (Martial),** ✱, préfet de Meurthe-et-Moselle, ancien sous-préfet d'Alais, élu le 5 septembre 1874.

77 **Barrot (Odilon),** membre du Conseil général de l'Ardèche, aux Vans, élu le 29 novembre 1874.

78 **Chabal,** receveur particulier des finances, à Uzès, élu le 2 janvier 1875.

79 **Ledoux (Charles),** ingénieur des Mines, ancien membre fondateur.

80 **Carrière (Ludovic),** ingénieur des arts et manufactures, à Alais, élu le 11 septembre 1875.

81 **Chabrel (Charles),** employé à la Préfecture de Vaucluse, élu le 11 septembre 1875.

82 **Péchiney (Alfred),** directeur de l'usine de Salindres, élu le 11 septembre 1875.

Digitized by Google

83 MM. **Bauquier (Joseph)**, bibliothécaire de la ville de Nimes, élu le 23 octobre 1875.

84 **Valfons (Camille de la Calmette, marquis de)**, ✠, député du Gard, élu le 6 novembre 1875.

85 **Faure (Maurice)**, O. ✠, rédacteur au Ministère de l'Intérieur, élu le 6 novembre 1875.

86 **Vaschalde (Henri)**, O. ✠, homme de lettres, à Vals (Ardèche), élu le 4 décembre 1875.

87 **Nagel (Gustave)**, directeur des mines des Salles-de-Gagnières, élu le 25 mars 1876.

88 **Fabre (Adolphe)**, architecte, à St-Ambroix, élu le 25 mars 1876.

89 **Giron (Aimé)**, homme de lettres, au Puy, élu le 12 août 1876.

90 **Aubanel (Théodore)**, ✠, officier de l'instruction publique, poète provençal, à Avignon, élu le 12 août 1876.

91 **Martin (Bernardin)**, docteur en médecine, à Aumessas (Gard), élu le 12 août 1876.

92 **Portalier (Louis)**, chef du service des magasins, aux usines de Bességes, élu le 11 novembre 1876.

93 **Borty (Amédée)**, propriétaire, à Villeneuve-lez-Avignon, élu le 11 novembre 1876.

94 **Escalle (Pierre)**, ingénieur-directeur de l'usine de Tamaris, élu le 5 mai 1877.

95 **Soleillet (Paul)**, explorateur français dans le Sahara, élu le 5 mai 1877.

96 **Bécus (Emile)**, receveur des contributions indirectes, à Alais, élu le 16 juin 1877.

97 **Degulhem (Henri)**, propriétaire au château le Général, à Aubagne (Bouches-du-Rhône), élu le 27 octobre 1877.

98 **Pontet (J.-Ferd.)**, professeur au Lycée de Lyon, rue du Garet, 3, élu le 27 octobre 1877.

99 **Reboul (Emile)**, sous-directeur de l'usine de Salindres, élu le 27 octobre 1877.

100 **Verdoux** ( ), ingénieur civil, à Salindres, élu le 27 octobre 1877.

101 **Salvador de Quatrefages (André)**, juge d'instruction, à Mantes (Seine-et-Oise), élu le 10 novembre 1877.

102 **Roux (Adrien)**, avoué, licencié en droit, à Uzès, élu le 22 décembre 1877.

103 **William-C. Bonaparte-Wyse**, poète provençal, à Manor of St Johns, par Waterford (Irlande), élu le 25 janvier 1878.

104 **Laforgue (Camille)**, vice-syndic de la Maintenance de Languedoc, à Quarante (Hérault), élu le 25 janvier 1878.

Digitized by Google

105 MM. **Itschner (Henri)**, officier de l'instruction publique, principal du Collége de Béziers, élu le 2 janvier 1869, ancien membre résidant.

106 **Gide (Charles)**, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, rue Salle-l'Evêque, 12, élu le 23 novembre 1878.

107 **Bonafous ( )**, docteur en médecine, à Salindres, élu le 21 décembre 1878.

108 **Martin (Joseph)**, sous-inspecteur des eaux et forêts, à Bagnères-de-Luchon, élu le 15 février 1879.

109 **Vendryes (Albert)**, employé au Ministère de l'Instruction publique, élu le 2 août 1879.

110 **Montalet-Alais (marquis de)**, élu le 6 septembre 1879.

111 **Dormand (Jérôme)**, docteur en droit, procureur de la République, à Nimes, élu le 6 septembre 1879.

112 **Lequeutre (A.)**, ✻, membre de la Direction centrale du Club Alpin français, 8, rue Miroménil, Paris, élu le 6 septembre 1879.

113 **Monnier (Charles)**, boulevard Péreire, 48, Paris, élu le 6 décembre 1879.

114 **Delaygue (Adolphe)**, garde général des eaux et forêts, à Alais, élu le 17 janvier 1880.

115 **Varin d'Ainvelle (Amédée)**, ex-capitaine d'artillerie, à Alais, élu le 14 février 1880.

116 **Algoin de Montredon (Paulin)**, étudiant en droit, à Alais, élu le 3 juillet 1880.

117 **Leyris (André)**, huissier à la Cour d'Alger, poète languedocien, ancien membre résidant, élu le 30 avril 1870.

118 **Nouailhac-Pioch (Fernand)**, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Arles (Bouches-du-Rhône), ancien membre résidant, élu le 31 janvier 1880.

119 **Canron (Augustin)**, ✠, homme de lettres, à Avignon, élu le 21 août 1880.

120 **De Barbarin (Xavier)**, rue de Noaille, 35, à Marseille, élu le 23 octobre 1880.

121 **Tallon (Marius)**, pharmacien et homme de lettres, aux Vans, élu le 13 novembre 1880.

122 **Lobot de Labarre ( )**, inspecteur des chemins de fer de P. L. M., à Alais, élu le 20 novembe 1880.

123 **Lacharme (Claude)**, professeur au Lycée de Montpellier, ancien membre résidant, élu le 3 décembre 1870.

124 **Dubois ( )**, professeur au Collége d'Alais, élu le 26 mars 1881.

125 **Corporandi ( )**, professeur au Collége d'Alais, élu le 23 avril 1881.

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Alpes (Basses-).....	Athénée de Forcalquier.
Ardèche.....	Société des sciences naturelles de l'Ardèche, à Privas.
Aude.....	Société des arts et des sciences de Carcassonne.
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
Bouches-du-Rhône..	Académie des sciences, à Aix.
—	Société scientifique et industrielle de Marseille.
—	Bibliothèque de Marseille.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure.	Académie de La Rochelle.
—	Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Constantine.....	Société archéologique du département de Constantine, Algérie.
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
Côte-d'Or.....	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
Drôme.....	Société d'archéologie de la Drôme.

Digitized by Google

Gard.....	Académie de Nimes, à Nimes.
—	Société d'agriculture du Gard, à Nimes.
—	Société d'études des sciences naturelles, à Nimes.
—	Comité de l'art chrétien, à Nimes.
—	Bibliothèque de Nimes.
Garonne (Haute-)...	Académie des sciences, à Toulouse.
—	Académie des jeux-floraux, à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
—	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
—	Société académique Hispano-Portugaise de Toulouse.
Gironde.....	Société archéologique de Bordeaux.
—	Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.
Hérault.....	Société des langues romanes, à Montpellier.
—	Société archéologique de Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
—	Bibliothèque de Montpellier.
—	Société archéologique de Béziers.
—	Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
Loire.....	Société d'agriculture de la Loire, à Saint-Étienne.
—	Athénée Oriental, à Saint-Etienne (Loire).
Loire (Haute-).....	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.
Lozère.....	Société d'agriculture de la Lozère, à Mende.

Digitized by Google

Pyrénées-Orientales..	Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.
Rhône.....	Académie des sciences, à Lyon.
—	Société des sciences industrielles, à Lyon.
Saône-et-Loire.....	Académie de Mâcon, à Mâcon.
Seine.....	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
—	*Feuille des jeunes naturalistes*, fondée à Mulhouse (à M. Adrien Dolfus, rue Pierre-Charron, 55, Paris).
—	Société des antiquaires de France, Palais du Louvre, Paris.
Seine-et-Oise.....	Société des sciences naturelles et médicales, à Versailles.
Vaucluse....	Société d'agriculture de Vaucluse, à Avignon.
—	Bibliothèque d'Avignon.
—	Bibliothèque de Carpentras.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis).
Geological Survey, à Washington (Etats-Unis).

REVUES

Bulletin archéologique de Vaucluse.

Digitized by Google

ROMANTIQUES

ÉDITIONS ORIGINALES

VIGNETTES, DOCUMENTS INÉDITS OU PEU CONNUS

PÉTRUS BOREL

ALEXANDRE DUMAS

PAR

M. A. PARRAN, membre non résidant.

PÉTRUS BOREL

Le lycanthrope

Borel d'Hauterive (Joseph-Pierre) plus connu sous le *vocable* de Pétrus Borel, est la plus originale et la plus attachante figure du cénacle romantique.

Un portrait de Pétrus, par Napoléon Thomas, fut exposé au Salon de 1833. — Gilet rouge, habit aux larges revers pointus, gants sang-royaliste, chapeau pointu, barbe et cheveux flottants, tenue de Bousingot et de Jeune-France; le tout dans un cadre tricolore.

Un autre portrait en pied, par Louis Boulanger, figurait au Salon de 1839 ; il fut gravé à l'eau-forte, pour l'Artiste, par Célestin Nanteuil ; Pétrus est représenté debout, la main droite posée sur la tête de son chien assis à ses pieds. — Le dessin à la mine de plomb, fait par Célestin Nanteuil, a été adjugé au prix de 100 fr. à la vente Asselineau.

Jean du Seigneur a exécuté, en 1830, un buste, et, en 1831, un médaillon de Pétrus Borel ; le médaillon de Théophile

Digitized by Google

Gautier, par le même, porte aussi la date de 1831. — Ils sont signés Jehan du Seigneur.

Que sont devenus ces portraits et ces plâtres ? Je l'ignore, mais il nous reste un autre portrait en pied de Pétrus, un portrait à la Velasquez, superbe de couleur, et impérissable ; celui que Théophile Gautier a encadré dans son histoire du Romantisme : « Il était un peu plus âgé que nous, de trois ou « quatre ans peut-être, de taille moyenne, bien pris, d'un « galbe plein d'élégance, et fait pour porter le manteau cou- « leur de muraille par les rues de Séville; non qu'il eût un air « d'Almaviva ou de Lindor; il était au contraire d'une gravité « toute Castillane, et paraissait toujours sortir d'un cadre de « Velasquez, comme s'il y eût habité. S'il mettait son chapeau, « il semblait se couvrir devant le roi, comme un grand d'Es- « pagne; il avait une courtoisie hautaine qui le séparait des « autres, mais sans les blesser, tant il s'arrêtait juste à la « limite où elle serait devenue de la froideur ou de l'imperti- « nence. C'était une de ces figures qu'on n'oublie plus, ne les « eût-on aperçues qu'une fois. Ce jeune et sérieux visage, « d'une régularité parfaite, olivâtre de peau, doré de légers « tons d'ambre, comme une peinture de maître, qui s'agatise, « était illuminé de grands yeux, brillants et tristes, des yeux « d'Abencérage pensant à Grenade. La meilleure épithète que « nous puissions trouver pour ces yeux-là, c'est : exotique ou « nostalgique. La bouche, d'un rouge vif, luisait comme une « fleur sous la moustache, et jetait une étincelle de vie sur ce « masque d'une immobilité orientale.

« Une barbe fine, soyeuse, touffue, parfumée au benjoin, « soignée comme une barbe de sultan, encadrait, de son om- « bre noire, ce pâle et beau visage.....

« La présence de Pétrus Borel produisait une impression « indéfinissable, dont nous finîmes par découvrir la cause. « Il n'était pas contemporain ; rien en lui ne rappelait l'homme « moderne, il semblait toujours venir du fond du passé, et « on eût dit qu'il avait quitté ses aïeux la veille. Nous n'avons « vu cette expression à personne ; le croire Français né dans « ce siècle, eût été difficile. Espagnol, Arabe, Italien du quin- « zième siècle, à la bonne heure. Grâce à sa barbe, à sa voix « puissante et douce, à son costume pittoresquement arrangé, « sans trop sortir de la mode ordinaire, et maintenu avec « goût dans les teintes sombres, Pétrus Borel nous en impo- « sait extrêmement et nous lui témoignions un respect qui

Digitized by Google

« n'est pas ordinaire, entre jeunes gens à peu près de même « âge. Il parlait bien, d'une façon étrange et paradoxale, avec « des mots d'une bizarrerie étudiée et une sorte d'âpreté élo- « quente ; il n'en était pas encore aux hurlements à la lune « du lycanthrope et ne montait pas trop à la gorge du genre « humain. Nous le trouvions *très fort*, et nous pensions qu'il « serait le grand homme spécial de la bande. — Les *Rhapso- « dies* s'élaboraient lentement et dans une ombre mystérieuse, « pour éclater en coup de foudre et aveugler, ou tout au « moins éblouir, la bourgeoisie stupéfiée. »

Ces prévisions du cénacle sur l'avenir de Pétrus Borel ne devaient pas se réaliser ; les qualités ou les défauts, comme on voudra, par lesquels un homme se pousse dans le monde lui manquaient absolument. La lycanthropie, qui peut inspirer quelques boutades vigoureuses, n'en est pas moins un état maladif de l'esprit, amenant, lorsqu'il se prolonge, la stérilité. Aigri, fatigué, vaincu, Pétrus Borel se retirait de la lutte, alors que ses compagnons de la première heure, la plupart moins bien doués, s'établissaient victorieux sur les positions conquises.

Son aversion pour les bourgeois éclate dans la préface des *Rhapsodies :*

« J'ai leur signalement, dit-il : front déprimé, ou étranglé « comme par des forceps, cheveux filasseux, de chaque côté « des joues, une lanière de coenne poilue, un col de che- « mise ensevelissant la tête, formant un double triangle de « toile blanche, chapeau en tuyau de poële, habit en sifflet et « parapluie. »

Voici la part du roi :

« Un homme ayant pour légende et exergue : Dieu soit loué « et mes boutiques aussi. »

Dans *Champavert* (1833), la plus étrange et la plus saisissante de ses œuvres, Pétrus Borel est devenu l'exaspéré, le lycanthrope ; il s'appelle lui-même de ce nom et date ses lettres à ses amis de Lycanthropolis.

Le roman de *Madame Putiphar* (1839) est écrit avec moins de violence, mais avec le même sentiment de misanthropie désespérée, évidemment sincère ; nous possédons une suite de lettres intimes, écrites à cette époque par Pétrus Borel à Philothée O'Neddy ; elles respirent une fierté dans la mauvaise

Digitized by Google

fortune, une conscience d'artiste et une chaleur d'amitié qui sont tout à l'honneur du caractère de Pétrus.

Madame Putiphar eut peu de succès et ne rapporta presque rien à son auteur, qui dut chercher ses moyens d'existence dans la publication d'articles de journaux très peu rétribués. En 1846, sa situation était devenue pénible. Théophile Gautier lui fit donner en Algérie un emploi d'inspecteur de la colonisation, qu'il conserva pendant une dizaine d'années. Destitué par suite de la malechance, qui semblait obstinée à le poursuivre, il se livra, en dernière ressource, à la culture d'une concession qu'il avait obtenue, et périt des suites d'une insolation, en 1859, croyons-nous, à l'âge de 50 ans, presque entièrement oublié.

Asselineau, Théophile Gautier, et M. Jules Claretie ont remis en lumière cette intéressante figure de Pétrus Borel, disparue dans la nuit du ciel romantique, comme un météore dans une soirée d'été.

Digitized by Google

OUVRAGES DE PÉTRUS BOREL

Rhapsodies, par Pétrus Borel :

Hautain, audacieux, conseiller de soi-même,
Et d'un cœur obstiné se heurte à ce qu'il aime.
RÈGNIER.

Vous dont les censures s'étendent
Dessus les ouvrages de tous,
Ce livre se moque de vous.
MALHERBE.

Paris, Levavasseur, Palais-Royal, 1832. Imp. de A. Barbier. 1 vol. in-16 de XIV et 123 p. ch., table comprise. Broché, couverture imprimée, 100 fr.

Au faux titre : *Rhapsodies.*

Hop! Hop! Hop!
BURGER.

Ce volume a pour frontispice une gravure à la manière noire, anonyme, de Joseph Bouchardy, représentant Pétrus coiffé du bonnet phrygien, assis sur un escabeau et appuyé sur une table recouverte d'un tapis. Il est en chemise et bras nus, et tient à la main un long et large coutéau dont il paraît vouloir se frapper. Le mur de la chambre est bâti en colombage ; draperie retombant à gauche comme un rideau de théâtre. — Il y a de plus deux vignettes lithographiées à l'intérieur du volume, signées Napol, Napoléon Thomas, ami de l'auteur, qui a fourni des illustrations à quelques livres, de 1830 à 1840 : l'une, pour la pièce intitulée *Fantaisie*, Pétrus sur la paille d'un cachot ; fers scellés dans la muraille ; à gauche, une cruche et un morceau de pain noir. L'autre, *Ma croisée :* Pétrus en grande toilette, accoudé à une fenêtre encadrée de vigne.

Annoncés comme sous presse sur la couverture :

— *Pâture à liseurs*, par Pétrus Borel. In-8 orné de vignettes, par Napol. Thomas et Joseph Bouchardy.

— Du même auteur : *Appel aux jeunes Français à cœurs de lions*, brochure in-8.

— *Odelettes et études dramatiques*, par Gérard (de Nerval).

Digitized by Google

— *Mosaïque*, par Philothée O'Neddy.

— *Odes artistiques*, par Théophile Gautier.

— *Mater dolorosa*, par Augustus Mac-Keat (Aug. Maquet).

— *Essai sur l'incommodité des commodes*, par Jules Vavre (ou Vabre), architecte.

L'exemplaire de Philothée O'Neddy, sans le frontispice, a été vendu 52 fr. Il portait :

« A mon cher O'Neddy, amitié. — Pétrus. »

— Deuxième Edition. — Bouquet, successeur de Levavasseur, au Palais-Royal, 1833.

Même tirage. On a ajouté une notice de x p. chiff. sur Pétrus Borel, Champavert le Lycanthrope. Le frontispice de Joseph Bouchardy est remplacé par une vignette eau-forte de Célestin Nanteuil : un ange vêtu d'un corset et d'une cotte au milieu d'un cartouche blanc où sont inscrits le titre et l'adresse de l'éditeur ; encadrement de figures diverses, têtes de morts, médaillons, tableaux, livres, chevaliers armés, jeunes filles, démons, klephtes, effets de lune, ossements, etc., etc. ; en bas, un crucifix renversé ; signé Célestin Nanteuil. Broché avec la couverture, 30 fr.

Annoncés sur la couverture :

Du même auteur : — *Faust, dauphin de France ;* un fort volume in-8.

« C'est à vous surtout, compagnons, que je donne ce livre ! « Il a été fait parmi vous, vous pouvez le revendiquer. Il est « à toi, Jehan Duseigneur, le statuaire, beau et bon de cœur, « fier et courageux à l'œuvre, pourtant candide comme une « fille : Courage ! ta place serait belle, la France pour le pre- « mière fois aurait un statuaire français. — A toi, Napoléon « Thom, le peintre, air, franchise, poignée de main soldates- « que, courage ! tu es dans une atmosphère de génie. — A toi, « bon Gérard, quand donc les directeurs gabelous de la littè- « rature laisseront-ils arriver au comité public tes œuvres si « bien accueillies de leurs petits comités. — A toi, Vigneron, « qui as ma profonde amitié, toi qui prouves au lâche ce que « peut la persévérance ; si tu as porté l'auge, Jameray Duval « a été bouvier. — A toi, Joseph Bouchardy, le graveur, « cœur de salpêtre ! A toi, Théophile Gautier. — A toi, Al- « phonse Brot ! à toi, Augustus Mac-Keat ! à toi, Vabre ! à toi, « Léon ! à toi, O'Neddy, etc. ; à vous tous que j'aime. »

(Préface des *Rhapsodies*).

Digitized by Google

Champavert, contes immoraux, par Pétrus Borel, le lycanthrope. — Paris, Eugène Renduel, 1833. Imprimerie de Madame veuve Poussin. In-8 de 438 p. chiff. Couverture jaune portant : *Champavert*, contes immoraux. Au verso de la couverture sont annoncées les œuvres de Charles Nodier. Broché, 150 fr.

« Je viens vous demander un service, dit Passereau à « M. Sanson. Je venais vous prier humblement (je serais très « sensible à cette condescendance) de vouloir bien me faire « l'honneur et l'amitié de me guillotiner.

« — Qu'est cela ?

« — Je désirerais ardemment que vous me *Guillotinassiez!* »

PASSEREAU L'ÉCOLIER.

Vignette sur bois de Jean Gigoux, gravée par Godard, sujet du troisième conte : *André Vesale,* reproduite sur la couverture.

Robinson Crusoé, par Daniel de Foë. — Traduction de Pétrus Borel, enrichie de la vie de Foë, par Philarète Chasles, avec notice sur le matelot Selkirk, par Saint-Hyacinthe, sur l'île de Juan Fernandez, sur les Caraïbes et les Puelches, par Ferdinand Denis, et d'une dissertation religieuse par l'abbé La Bouderie, vicaire général d'Avignon. — Paris, Fr. Borel et A. Varenne, 1836. 2 volumes in-8. Imp. de Plassan et Terzuolo.

Deux cent cinquante gravures sur bois, par Lacoste, d'après Nanteuil, Devéria, Boulanger et Napoléon Thomas.

Faux-titre en anglais. Chaque volume a un frontispice gravé par Adolphe Best, d'après N. Thomas. — Le premier volume porte en regard du frontispice un très beau portrait de Daniel de Foë, gravé sur bois par Chevaurhet, d'après Eugène Devéria.

T. I, XVI et 422 p. chiff. ; T. II, 474 et XXVIII p. chiff. — Beau livre, rare et recherché. Broché avec la couverture. 60 à 70 fr.

Madame Putiphar, par Pétrus Borel (le lycanthrope). — Paris, Ollivier, 33, rue Saint-André-des-Arts, 1839. Imprimerie de Terzuolo, 2 vol. in-8. — T. I, 446 p. chiff. ; T. II, 475 p. chiff. — A la fin du premier volume, un feuillet d'annonces de la librairie Ollivier. — Sur la couverture bleue de :

Digitized by Google

Madame Putiphar, se trouve un cadran d'horloge, sans aiguilles, avec deux os de mort croisés et une larme.

Les deux volumes, 100 à 120 fr.

Dédicace à L. P. (Lucinde Paradol) : Ce livre est à toi et pour toi, mon amie.

Deux vignettes sur bois ; tome premier : Patrick à Trianon, insultant Madame de Pompadour (chap. XXVI), non signé ; tome second : Déborah reconnaissant Patrick à la maison des fous ; Patrick est nu, hagard, avec un crucifix sur la poitrine ; à gauche, Déborah à genoux ; signé L. B. (Louis Boulanger), gravé par Lacoste.

Dondey de Santeney possédait un exemplaire en grand papier avec cet hommage autographe : A Monsieur mon très-cher frère Théophile Dondey, offert du meilleur de mon cœur. — Un exemplaire sur ce papier avec envoi autographe signé à Me Victor Hugo, a été vendu 200 fr. par M. Rouquette.

Annoncés au verso du faux-titre, comme du même auteur :

— *Rhapsodies*, poésies (épuisé) ; 1 vol. in-16.
— *Champavert*, contes immoraux ; 1 vol. in-8.
— *Robinson Crusoé*, édition illustrée ; 2 vol. in-8.
— *Janniquette* ; 2 vol. in-8.

SOUS PRESSE :

— *Tabarin ;* 2 vol. in-8.

C'est en tête de *Madame Putiphar* que se trouve le prologue commençant ainsi :

Une douleur renaît pour une évanouie ;
Quand un chagrin s'éteint c'est qu'un autre est éclos ;
La vie est une ronce aux pleurs épanouie.

Dans ma poitrine sombre, ainsi qu'en un champ clos,
Trois braves cavaliers se heurtent sans relâche.
Et ces trois cavaliers à mon être incarnés,
Se disputent mon être, et sous leurs coups de hache
Ma nature gémit ; mais sur ces acharnés
Mes plaintes ont l'effet des trompes, des timbales,
Qui soûlent de leurs sons le plus morne soldat,
Et le jettent joyeux sous la grêle des balles,
Lui versant dans le cœur la rage des combats.

Digitized by Google

Le premier cavalier est jeune, frais, alerte ;
Il porte élégamment un corselet d'acier,
Scintillant à travers une résille verte
Comme à travers des pins les *crystaux* d'un glacier.
. . . . . .

Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier ce prologue dont Charles Baudelaire, un raffiné, admirait « la sonorité si « éclatante et la couleur presque primitive à force d'in- « tensité. »

L'Obélisque de Louqsor, pamphlet par Pétrus Borel. — Paris, chez les marchands de nouveautés, 1836. Imprimé par Dondey-Dupré. In-8, 16 p.

Très rare, 15 fr.

A paru d'abord dans les *Cent et un*, T. XIII.— Il a été tiré quelques exemplaires en grand papier.

Pétrus Borel a écrit, en outre, dans un grand nombre de journaux, à la *Revue de Paris*, à *l'Artiste*, au *Messager*, au *Commerce*, etc. Il a donné à ce dernier journal, en 1844, des articles de critique dramatique qui ont été fort remarqués.

Un de ses biographes (1) a donné la liste de ses articles à *l'Artiste :*

1835. — Une nouvelle : *Jérôme Chassebœuf.*

1844. — Une nouvelle : *le Vert galant.*

1845. — *De la Chaussure chez les anciens et les modernes* (trois articles).

— Diverses poésies.

— *Le Général Marceau et Clémence Isaure.*

— *Philologie humoristique.*

— *Pierre Bayle.*

— *Rêveries ethnologiques.*

— *Des Fantaisies grammaticales.*

— *Alger et son avenir littéraire.*

1847. — *Du jugement publique* (sic), pastiche de la langue de Montaigne.

M. Claretie a complété cette liste, dans la *Petite Revue*, par les indications suivantes :

(1) M. Jules Claretie : *Pétrus Borel, le lycantrope*, sa vie, ses écrits, etc. Paris, Pincebourde, 1865 ; in-16.

Digitized by Google

1834. — *Vendrapedon ;* dans le *Journal des demoiselles.* — *Le maréchal de Gié ;* id.

1835. — *Promenade en Espagne ;* id.

1843. — *Daphné ;* 19, 20, 21 et 22 novembre, *le Messager.*

1841. — *Le Capitaine François de Civile ;* 8 juin 1841, *le Commerce.*

1844. — *Revue dramatique ;* avril à juillet 1844, id.

1845. — *Le Fou du roi de Suède ;* 30 décembre, id.

1846. — *Quelques mois chez les Amazoulous ;* 8 janvier, *Journal des Chasseurs.*

Pétrus Borel a donné encore :

A la *Revue de Paris,* 1843, *le Trésor de la caserne d'Arcueil.*

Aux *Français peints par eux-mêmes,* deux types : *le Croquemort ; le Gniaffe.*

La troisième édition de la facétie intitulée : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé* (1836), est précédée d'une préface signée P. B., qui est de Pétrus Borel.

On cite encore de lui *Une année de Bretagne,* dans le *Livre de beauté,* recueil de portraits historiques publié chez L. Janet, éditeur rue Saint-Jacques, 1834. In-8, avec préface de Charles Nodier.

On a annoncé comme sous presse, de Pétrus Borel, sur la couverture de *la Liberté, journal des arts,* Paris, Normand, libraire, 1832, *Graisse d'ours,* un fort volume in-8, vignettes ; sur la couverture de *Fortunio* de Théophile Gautier, Paris, Desessart, 1838, *Aimez-vous la cornemuse?* deux volumes in-8, et sur la couverture de *Chants et Prières,* poésies, par Ch. de Maricourt et Eug. Tourneux, Paris, Desessart, 1838, un autre roman, en deux volumes, *La Belle Cordière.*

Pétrus Borel a été le fondateur et le directeur de divers journaux : *la Liberté, journal des arts ; la Revue pittoresque ; l'Ane d'or ; le Satan.*

Les lettres autographes de P. Borel, rares et recherchées, sont d'une écriture ferme, régulière, très fine, en ronde renversée, sans ratures, d'un style vigoureux et imagé ; nous détachons de sa correspondance inédite avec Philothée O'Neddy, les passages suivants relatifs à *Madame Putiphar :*

« Non, mon cher, non, ces excellences ne m'ont rien expédié

Digitized by Google

au Baizil. Je n'ai pas vu jusqu'à cette heure seulement le bout du nez de la plus petite autorisation. Je t'avouerai que je ne comptais plus sur rien de semblable. Je m'étais dit : Ces Messieurs, ces hautesses du haut de leur perchoir et de leur vertu, auront repoussé, loin, bien loin ma demande, ne voulant pas conniver à la fabrication d'une aussi monstrueuse immoralité que *Madame Putiphar ;* car, sur l'étiquette, c'est ainsi qu'ils ont dû présumer du contenu de la fiole.

« ..... Tu me fais l'honneur de me demander des nouvelles de *Madame Putiphar ;* j'y travaille sans relâche, surtout depuis une quinzaine de jours ; mais pour cela, ça ne va pas très vite ; je n'avance guère. O mon ami, que c'est donc difficile à faire, même un mauvais livre ! Est-ce la tâche qui est trop forte ? est-ce l'ouvrier qui est trop faible ? je ne sais ! mais je me sens ployer et quelquefois défaillir sous la besogne. Oh ! que de fois ces jours-ci j'ai envié le sort de ceux qui savent faire des livres sans enfer ; qui, chaque terme, se déchaussent d'un roman comme un postillon se déchausse de ses bottes. Quant à ton ami, tout en travaillant comme un laboureur, il se voit encore pour un mois de souffrances.....

« C'est assis dans une cheminée, au milieu d'une hutte de boue et de chaume, entre deux mares ou plutôt deux margouillis, que ton ami, avec des sabots colossaux aux pieds et sur le dos une souquenille de toile à voiles, t'écrit ces lignes et t'embrasse.....

« Au Baizil, Lycanthropolis, ce mardi 29 novembre 1836. »

Dans cette lettre, Pétrus Borel dit que le libraire Ollivier lui avait promis 200 fr. pour terminer *Madame Putiphar ;* les paiements devaient se faire par quart, et donnèrent bien des tribulations à ce pauvre Borel.

A sir Theophilus O'Neddy Esquire.

Je te fais passer le chap. XV de *Notre Dame Putiphar ;* pour le remettre, comme ses devanciers dans la carrière, à l'imprimerie Terzuolo. Je pensais t'en envoyer davantage et t'en envoyer plus tôt, mais je viens de garder le lit pendant huit jours, ce qui m'a mis beaucoup en retard. D'autre part, je me suis amusé à écrire le chap. XVII avant d'avoir mis bas le chap. XVI, qu'il faut d'abord au typographe.....

Ce 14 mars 1837, au Bas-Blaizy.

Digitized by Google

Sir Theophilus O'Neddy.

Je te remercie à deux genoux de ton excellent conseil à propos de la grossière phrase de Deborah : *à dia et à-hurhu*. Ces fautes de goût me sont assez coutumières ; j'en ai déjà pas mal derrière moi qui me poursuivent comme des remords.... Je demande expressément ton attention sur le chapitre que je t'envoie. Ce que tu y trouveras de mauvais, de languissant, biffe-le, je t'en prie, avant de l'envoyer à messire Terzuolo. Je t'avais parlé l'autrefois de mon chap. XVII, que j'avais écrit avant le chap. XVI ; ce chap. XVII que je ne t'envoie pas, je l'ai lu et relu, je le lis et le relis encore, et je le trouve hors d'œuvre et médiocre ; j'en ferai un autre....

Dans le chap. XVI, si tu trouves, ce que je crains, que la rêverie et le délire de Fitz Harris soient trop longs, ôte tout ce qui pourra te sembler languissant, ou tout autre chose.

Au Bas-Blaizy, ce 7 avril 1837.

A. Sir Theophilus.

Ceci est un peu de copie que ta seigneurie bien aimée voudra bien remettre en son lieu. Ce chap. XVII sera bien ce qu'il y aura de plus e.....oire sur le globe ; que veux-tu ? j'ai besoin de ce jalon, de ce pivot, de ce chaînon, pour la marche de mon épopée.....

Ce 2 mai 1837, du Bas-Baizil.

Au même, de Tours, 14 décembre 1837.

..... Tours est une belle et agréable ville, couchée entre le Cher et la Loire, de mœurs très régulières ; où les Anglais abondent ; où les pruneaux sont inconnus ; où l'on ne fabrique pas de gros ; où dans la rue Royale, il y a un très joli perruquier qui se nomme Roméo, qui se fait nommer Roméo, devrais-je dire, le polisson !... Je travaille assez exemplairement aux dernières pages de mon livre qui paraîtra aussitôt mon retour.....

Digitized by Google

ALEXANDRE DUMAS

Alexandre Dumas, dans ses amusantes causeries, a fait la part des trois chefs de l'Ecole Romantique.

« Lamartine est un rêveur ; Hugo est un penseur ; moi, je « suis un vulgarisateur.

« Ce qu'il y a de trop subtil dans le rêve de l'un, subtilité qui « empêche parfois qu'on ne l'apprécie ; ce qu'il y a de trop « profond dans la pensée de l'autre, profondeur qui empêche « parfois qu'on no la comprenne, je m'en empare, moi, vulga- « risateur ; je donne un corps au rêve de l'un, je donne la « clarté à la pensée de l'autre ; et je sers au public ce double « mets, qui, de la main du premier, l'eût mal nourri, comme « trop léger ; qui de la main du second, lui eût causé une « indigestion comme trop lourd ; et qui, assaisonné et pré- « senté de la mienne, va à peu près à tous les estomacs, aux « plus faibles comme aux plus robustes. »

Pendant plus de vingt années, Dumas a tenu, comme on dit, le roman et le théâtre ; son nom s'est étalé en vedette, dans le

Digitized by Google

monde entier, sur les affiches et les prospectus de la librairie. Il n'aurait pu suffire seul à cette tâche écrasante, malgré sa puissance de travail bien connue : Ceci nous conduit à dire un mot de ses collaborateurs qu'on lui a si souvent et trop injustement reprochés.

« On s'est toujours fort inquité de savoir comment s'étaient « faits mes livres, et surtout qui les avait faits. Il était si sim- « ple de croire que c'était moi, que l'on n'en a pas eu l'idée ;

« Et, naturellement, ce sont ceux de mes ouvrages qui « ont obtenu le plus de succès, dont on m'a contesté le plus « obstinément la parternité (Al. Dumas, *Causeries*). »

Cette boutade est pleine de sens, mais il faut avouer que Dumas, en laissant publier sous son nom des ouvrages qu'il n'avait pas eu le temps de lire, a fait le jeu trop facile à ses détracteurs.

Dumas a eu, tout le monde le sait, de nombreux collaborateurs qui, presque tous, d'ailleurs, se sont fait un nom dans les lettres. Mais avec son ardeur et sa nature absorbante il prenait, dans le plan et surtout dans l'exécution de l'œuvre commune, la plus large part du travail. Aussi les ouvrages faits en collaboration, par Dumas, sont-ils empreints avant tout de sa personnalité puissante, tandis que ceux de ses collaborateurs, une fois séparés de lui, perdent, pour la plupart, cette vivacité d'allures, et cette force dramatique, que Dumas seul avait le don de leur imprimer. Comme Horace Vernet, dont nous le rapprocherions volontiers, tandis que nous rapprochons Hugo de Delacroix, et Casimir Delavigne de Paul Delaroche, Dumas se plaisait dans la collaboration ; il aimait à donner un corps à la pensée d'un autre, dût-il emprunter cette pensée à Racine, à Goëthe, à Schiller, à Walter Scott ou à Shakspeare. *Dauzats invenit, Dumas sculpsit*, est une épigraphe inscrite de la main de Dumas sur l'exemplaire du *Capitaine Paul* offert au baron Taylor, et qui peut s'appliquer à bon nombre de ses autres ouvrages.

Si Dumas s'attribuait, dans les résultats de l'œuvre commune, la part du lion que personne n'était réellement en droit de lui contester, il n'hésitait pas dans ses préfaces, ses mémoires, ses envois autographes, à faire connaître le nom et très souvent la contribution exacte de son collaborateur. Il usait même volontiers d'un solécisme, dont riaient ses amis, en écrivant, de sa belle cursive, sur le titre du volume qu'il envoyait

Digitized by Google

au susdit collaborateur : *Cui pars magna fuit.* M. Auguste Maquet, qui, tout en louant l'intention, déclarait le latin exécrable, a dû sans doute, plus que tout autre, être favorisé du solécisme habituel.

Nous avons relevé, dans l'œuvre du maître, le chiffre énorme de 67 pièces de théâtre et de 600 volumes ; nous sommes loin, toutefois, même en faisant la part des omissions, des 1200 volumes que Dumas, dans sa préface des *Mohicans de Paris*, se vante d'avoir écrits, mais il faudrait se garder de prendre trop à la lettre les assertions de Dumas sur cet objet. Dans cette œuvre colossale, le temps, *incorruptible lapidaire*, aura à séparer le diamant du strass. Le déchet sera lourd, sans nul doute ; nous ne voulons pas insister sur les défaillances de cette intelligence merveilleuse, dont l'Année Terrible a éteint les derniers reflets.

Toutefois il restera assez de pierres précieuses pour en faire, au dramaturge et au romancier, une splendide couronne, dont l'éclat doit rejaillir sur son époque, sur son pays, et sur un fils illustre qui soutient et rehausse encore l'honneur du nom. Victor Hugo appelait Dumas un des éblouissements de son siècle, et Michelet, une des forces de la nature. Ce jugement sera celui de la postérité.

Revenant aux visées plus modestes du bibliophile, nous rechercherons, avec un vif intérêt, les éditions princeps des drames et des romans de Dumas, compris dans la période 1829-1840, qui sont les plus soignées, dont quelques-unes sont ornées d'eaux-fortes de Nanteuil, et qui sont encore, malgré leur rareté et leur réelle valeur, d'un prix abordable. Pour les autres, publiées en volumes in-8 dits *de Cabinets de lecture* à 7 fr. 50 le volume, ou en livraisons du Magasin théâtral à 50 centimes, mal imprimées et assez incorrectes, — Dumas avait bien autre chose à faire qu'à s'occuper des épreuves ! — Il faut évidemment se borner et choisir, car le bibliophile le plus résolu reculerait devant la tâche de réunir les œuvres complètes du maître. Dumas disait plaisamment lui-même qu'il n'avait jamais été assez riche pour en posséder la collection. Nous n'en avons pas aperçu un seul volume dans son cabinet du boulevard Malesherbes, dont le mobilier fut vendu aux enchères en 1871.

Malgré nos recherches, nous n'avons pu voir, par nous-même, tous les ouvrages que nous avons cités ; nous aurons par suite à réparer bien des omissions, et pas mal d'erreurs ;

Digitized by Google

nous osons compter pour cela, sur le bienveillant concours de nos confrères bibliophiles. C'est dans le catalogue d'Otto Lorenz, dans la *Bibliographie de la France*, dans les *Supercheries* de Quérard, dans les divers catalogues de ventes ou à prix marqués, que nous avons puisé nos renseignements, lorsque les matériaux nous faisaient défaut.

Enfin, nous nous sommes borné à l'indication des éditions originales et de celles qui contiennent des vignettes, passant d'ailleurs sous silence, les publications auxquelles Dumas a prêté son nom, sans y prendre part, et celles pour lesquelles il s'est contenté d'écrire une simple préface.

Digitized by Google

POÉSIES

Élégie sur la mort du général Foy. — Paris, Sétier ; Lemoine, 1825, in-8 de 16 p., 5 fr.

Le général Foy avait fait entrer Alex. Dumas dans les bureaux du duc d'Orléans.

Canaris, dithyrambe, par Alex. Dumas, au profit des Grecs. — Paris, Sanson, 1826, in-12 de 12 p. ; frontispice et portrait de Canaris, lithographiés par L. Jolly. 5 fr.

Les Nouvelles contemporaines sont annoncées au verso du titre.

La Pérouse, ode. — Imprimé à la suite d'une *Notice sur les expéditions destinées à la recherche de La Pérouse*, par D. p. (Depping), dans la *Revue encyclopédique* du mois de juillet 1828, 5 fr.

A cette époque Alex. Dumas fournissait quelques pièces de poésies au recueil *La Psyché.*

Digitized by Google

THÉATRE

La Chasse et l'Amour, vaudeville en un acte, par MM. Rousseau, Adolphe et Davy. — Paris, Duvernois, 1825. In-8, 40 p., broché : 5 fr.

Adolphe (de Leuven) est le pseudonyme de de Ribbing ; Davy est celui d'Alex. Dumas.

Cette pièce fut représentée à l'Ambigu-Comique, le 22 septembre 1825.

La Noce et l'Enterrement, vaudeville en trois tableaux, par MM. Davy, Lassagne et Gustave. — Paris, Bezou, 1826. In-8, 48 p., broché : 5 fr.

Gustave est Gustave Vulpian.

Cette pièce fut représentée à la Porte-Saint-Martin, le 21 novembre 1826.

Henri III et sa Cour, drame historique en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas, représenté sur le Théâtre Français, par les Comédiens ordinaires du roi, le 11 février 1829. — Paris, Vezard et Cie, 1829. Première édition, de x et 171 p., avec la vignette sur le titre et, sur la couverture, les attributs du drame ; broché, dans son état d'origine : 40 fr.

Il faut joindre à *Henri III :*

Indications générales pour la mise en scène de *Henri III et sa Cour*, drame historique en cinq actes, en prose, de M. Alex. Dumas, par M. Albertin, Directeur de la scène près le Théâtre Français. In-8, 39 p. : 10 fr.

« C'est à propos d'*Henri III* qu'il est facile de voir que la « faculté dramatique est innée chez certains hommes. J'avais « vingt-cinq ans ; *Henri III* était ma seconde œuvre sérieuse ; « qu'un critique consciencieux la prenne et la soumette au

Digitized by Google

« plus sévère examen, il y trouvera tout à reprendre comme « style, rien comme plan. J'ai fait cinquante drames depuis « *Henri III ;* aucun n'est plus savamment fait. »

(*Mémoires*).

Trois parodies de ce drame :

La Cour du roi Pétaud, par Alex. Dumas, Cavé, Langlé, A. de Ribbing. — Théâtre du Vaudeville, 28 février 1829. — Non imprimée.

Le Brutal, par Barthélemy (Troin), Michel Masson et Armand Dartois. — Théâtre de la Gaîté, 27 février 1829. — Non imprimée.

Cricri et ses mitrons, petite parodie en vers et en cinq tableaux, d'une grande pièce en cinq actes et en prose, par MM. Carmouche, Josselin de la Salle et Dupeuty, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre des Variétés, le 7 mars 1829.

Paris, Quesy, libraire-éditeur, au magasin général de pièces de théâtre. Boulevard Saint-Martin, n° 15, 1829. In-8 de 39 p. chiff.: 7 fr.

Un des portraits les plus intéressants d'Alexandre Dumas est celui qu'Achille Devéria jeta, dans une heure de verve, sur une pierre lithographique au lendemain du succès d'*Henri III*.

Cette lithographie est devenue très rare; un exemplaire, avec envoi autog., signé d'Alexandre Dumas, à son ami Mardelle, se trouvait dans la vente du cabinet d'Asselineau.

Dumas a raconté l'histoire de ce portrait dans son étude sur Achille Devéria (*Les Morts vont vite*).

« Mettez-vous là comme vous l'entendrez, me dit Devéria en « me montrant un canapé ; surtout ne posez pas.

« Je me jetai à moitié couché sur le canapé ; j'étais à la fois « vif et indolent, homme de paresse et homme d'action, créole « et européen.

« En une heure le portrait fut fini. — Ricourt (directeur de « *l'Artiste*) promit cent francs à Devéria et emporta sa pierre.

« Je donnerais bien cent francs pour avoir cette pierre là, « que Ricourt m'annonce toutes les fois qu'il me voit, et dont « il doit me faire cadeau voilà tantôt vingt-cinq ans. »

Digitized by Google

Stockholm, Fontainebleau et Rome, trilogie dramatique sur la vie de *Christine.*

Cinq actes en vers, avec prologue et épilogue, par Alex. Dumas ; représenté à Paris, sur le théâtre royal de l'Odéon, le 30 mars 1830. Throughout.....

Paris, Barba, Palais Royal (grande cour, derrière le Théâtre Français), 1830. Imprimerie de Lachevardière. In-8 de 191 p. chiff. — Une lithographie pliée, d'après Raffet, représente *Paula et Christine,* acte v, scène vi.

« L'infâme, »
« Nous trahit toutes deux ! »

Voir aussi une lithographie de Devéria, publiée par *la Silhouette,* acte v, scène vii.

« Eh bien ! j'en ai pitié, mon père..., qu'on l'achève. »

Ce drame avait été composé avant celui de *Henri III,* mais dans une forme plus classique ; toute l'action se passait à Fontainebleau, et le personnage de *Paula,* devenu le principal ressort dramatique, n'existait pas dans la première conception.

La pièce porte une dédicace an duc d'Orleans.

Le faux titre est précédé de 2 p. d'annonces de la librairie Barba. — Au verso du faux-titre on lit : On trouve chez le même libraire : *Henri III,* drame en cinq actes du même auteur. — *Hernani ou l'honneur Castillan,* drame en cinq actes et en vers, par M. Victor Hugo.

Le volume broché : 25 fr.

Parodie de *Christine* :

Christine, *ou Chaillot, Suresne et Charenton,* par Carmouche, de Courcy et Dupeuty.

Paris, 1830. In-8, 36 p., broché : 5 fr.

Napoléon Bonaparte *ou Trente ans de l'histoire de France,* drame en six actes, par Alex. Dumas, représenté sur le théâtre royal de l'Odéon, le 10 janvier 1831.— Paris, Tournachon Molin, 1831. Imprimerie E. Didot. 1 vol. in-8 de x et 219 p. chiff.; broché : 15 fr.

Couverture chamois ou grise avec la vignette de l'empereur au verso.

Digitized by Google

« Napoléon eut un succès, mais de pure circonstance : la « valeur littéraire de l'ouvrage était nulle ou à peu près. Le « rôle de l'espion seul était une création ; tout le reste avait été « fait à coups de ciseaux. »

(Alex. Dumas, *Mémoires*).

Antony, drame en cinq actes, en prose, par Alex. Dumas. Représenté pour la première fois sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le mardi 3 mai 1831. — Paris, Auguste Auffray. In-8, de 116 p., chiff., couverture grise.

Ce drame, en édition originale, se trouve rarement en belle condition et vaut 50 à 60 francs.

Un exemplaire broché d'*Antony* et enrichi d'un envoi autog., signé de Dumas, est une curiosité romantique d'un grand intérêt. Nous en avons vu un à la librairie Rouquette, en janvier 1879.

Antony fut un des succès les plus retentissants de l'époque romantique.

« *Antony* n'est point un drame, *Antony* n'est point une « tragédie ; *Antony* n'est point une pièce de théâtre. *Antony* « est une scène d'amour, de jalousie, de colère, en cinq actes. « Antony c'était moi, moins l'assassinat ; Adèle c'était *Elle*, « moins la fuite. »

(Alex. Dumas, *Mémoires*).

La seconde édition de 1832, in-8 de 112 p., a une vignette de Tony Johannot, mise sur bois par Tellier et gravée par Thompson (scène VIII du IVe acte): Antony et Adèle après la scène du bal. — Cette vignette est curieuse à un double titre, comme reproduction des toilettes et de l'idéal d'élégance d'alors, et comme ressemblance des deux acteurs, Bocage et madame Dorval.

Autre composition d'Alfred Johannot, lithog. de Lemercier, publiée dans *l'Artiste* (acte V) : le colonel d'Hervey enfonçant la porte; Antony soutient d'un bras Adèle morte, et tend de la main droite le poignard au colonel : « Elle me résistait... je l'ai assassinée. »

Parodie :

Batardi, ou le désagrement de n'avoir ni mère ni père, existence d'homme en cinq portions, de M. Dupin.

Digitized by Google

Représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 30 mai 1831.

Paris, J.-H. Barba, 1831. Imprimerie de E. Duverger. In-8 de 38 p. chiff., plus un f. pour l'annonce des pièces nouvelles publiées par Barba, parmi lesquelles nous remarquons: *La Famille improvisée*, scènes épisodiques, par M. Henri Monnier. Broché: 8 fr.

Charles VII chez ses grands vassaux, tragédie en cinq actes. Représentée sur le théâtre royal de l'Odéon, le 20 octobre 1831.

Paris, Lemesle et Vve Béchet, 1831. In-8 de 120 p.; broché, couverture imprimée: 10 à 12 fr.

Deuxième édition. — Les mêmes, 1832. In-8 de 128 p.

Dumas nous apprend, dans ses mémoires, que *Charles VII* est une triple imitation d'*Andromaque*, de *Gœtz de Berlichingen*, de Gœthe, et des *Marrons du feu*, d'Alfred de Musset.

« *Charles VII* est surtout une étude, une étude laborieu-« sement faite, et non pas une œuvre prime-sautière; un tra-« vail d'assimilation et non un drame original, qui m'a coûté « infiniment plus de labeur qu'*Antony*, ce qui ne veut pas « dire que je l'aime autant qu'*Antony*. »

Richard Darlington, drame en trois actes et en prose, précédé de *La Maison du docteur*, prologue, par Alex. Dumas. Représenté, pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 10 décembre 1831.

Paris, J.-N. Barba, libraire, 1832. In-8 de 132 p., broché, avec la couverture: 15 à 20 fr.

D'après Quérard, il n'y aurait que quelques exemplaires de l'édition originale portant le nom de Dumas, les autres portant celui de Dinaux (Prosper Parfait Goubaux). Cette pièce a été faite en collaboration avec Felix Beudin (Dinaux) et Prosper Goubaux. Alex. Dumas a indiqué dans ses mémoires la part exacte de chaque collaborateur. Le prologue a été trouvé par Dinaux-Goubaux et écrit par Dumas. La scène des élections a été faite par les deux premiers; la scène entre le roi et Richard est de Goubaux seul.

Goubaux était maître de pension, Dumas fils devint un de ses pensionnaires.

Digitized by Google

Richard Darlington est un excellent drame.
Frédérick Lemaître y déploya un talent prodigieux.

« Je ne sais, dit Dumas, où il avait étudié ce joueur sur une grande échelle qu'on appelle l'ambitieux ; où les hommes de génie étudient ce qu'ils ne peuvent connaître que par le rêve : dans leur cœur. »

Teresa, drame en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas. Représenté pour la première fois sur le théâtre royal de l'Opéra-Comique (Salle Ventadour), le 6 février 1832.

Publication de Charles Lemesle. — Paris, Barba, éditeur. Vve Charles Béchet, libraire. Lecointe et Pugin, libraires, 1832. (Imprimerie de David). In-8 de 164 p. chiff., broché : 15 à 20 f.

Anicet Bourgeois a collaboré à ce drame ; il fournit à Dumas le plan presque entièrement fait.

On lit au verso du f.-titre :

Cet ouvrage se trouve aussi chez Riga, éditeur, faubourg Poissonnière, nº 1.

Sous presse, pour paraître chez le même éditeur :

Robert Macaire ou les Héros des Adrets, par Frédérick Lemaître; 4 vol. in-12, prix 12 fr.

La couverture chamois de *Teresa* reproduit exactement le titre. Au verso : Annonces des ouvrages d'Alex. Dumas.

L'Artiste a donné une lithographie de Tony Johannot représentant la scène 4 de l'acte v, Arthur renversé aux pieds de Delaunay :

« Vous croyez donc que l'âge a brisé mes forces ? »

Le Mari de la veuve, comédie en un acte et en prose, par M. X... — Paris, Aug. Auffray, 1832; in-8, 63 p. chiff.; broché, couverture imprimée, première édition : 5 fr.

Cette pièce, représentée sur le Théâtre Français, le 4 avril 1832, est attribuée à Anicet Bourgeois, Durrieu et Alex. Dumas. C'est beaucoup d'auteurs pour une comédie aussi médiocre.

Notre exemplaire porte le nom de Dumas seul sur le titre.

L'édition de 1835, Paris, Marchant ; g. in-8 à 2 colonnes, 16 p., ne porte que le nom d'Alex. Dumas.

Digitized by Google

La Tour de Nesle, drame en cinq actes et en neuf tableaux, par M. Frédéric Gaillardet. Paris, Barba, 1832; 1 vol. in-8 de 98 p. Très rare, broché: 100 fr.

« La fin du second tableau fut d'un effet terrible. Et quand, après cette orgie, cette fuite, cet assassinat, ces rires éteints dans les gémissements, on entendit la voix insouciante et monotone de l'avertisseur de nuit, qui criait: *Il est trois heures; tout est tranquille; Parisiens dormez!*
la salle éclata en applaudissements. »

(A. Dumas, *Mémoires*).

La Tour de Nesle est un drame d'improvisation, comme l'a dit Dumas.

L'exemplaire de J. Janin, relié en mar. viol., par Thouvenin, et adjugé au prix de 180 fr., présentait la singularité d'un envoi aut., signé de M. Gaillardet, ainsi conçu:

« A mon ami J. Janin, Fréd. Gaillardet, seul exemplaire tiré sur vélin (papier vélin) pour lui. »

D'autres exemplaires portent: par MM. Gaillardet et X...

Ce drame qui marque l'apogée du genre, et qui a fait tant de bruit par son succès colossal, les polémiques, les procès, et le duel entre Dumas et M. Gaillardet, fut en réalité composé par ce dernier, retouché par J. Janin et remanié et transformé par Dumas. La scène 9 du premier acte, et les scènes 4 et 5 du troisième sont les seules retouches de Janin qui aient été conservées par Dumas.

Catherine Howard, drame en cinq actes et en huit tableaux, par Alex. Dumas. Représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 2 avril 1834. — Paris, Charpentier, 1834. In-8 de 208 p.; à la suite se trouve un extrait du catalogue de Charpentier, 8 p.; br.: 30 fr.

Eau-forte, frontispice, de Célestin Nanteuil (acte IV, scène 10): Catherine posant la main sur le cœur d'Ethelwood évanoui; à droite, une fenêtre à châssis de plomb; clair de lune.

Autre frontispice du même artiste, non mis dans le commerce: Catherine couchée sur sa tombe ouverte; à droite, le roi à genoux sur les degrés; à gauche, derrière Catherine,

Digitized by Google

Ethelwood étend le bras pour éclairer le roi avec la lampe, et tire de la main droite un poignard :

HENRI

Oh ! il faut que je la voie encore une fois.

ETHELWOOD

Regardez-la donc, sire.

Voir aussi dans la *Revue du Théâtre*, une curieuse lithographie de l'acteur Mélingue ; Catherine sur son trône, épouvantée par la menace d'Ethelwood, debout, le manteau trainant sur les marches :

« Vous avez voulu une couronne, vous la poserez sur votre tête et elle blanchira vos cheveux. »

Dumas raconte dans ses mémoires, que ce drame médiocre était tiré d'une mauvaise pièce faite par lui : *Edith aux longs cheveux*.

Angèle, drame en cinq actes, par Alex. Dumas. — Paris, Charpentier, 1834. 1 vol. in-8 de 254 p., plus un feuillet à la fin pour les remerciements aux acteurs. A la suite, un extrait du catalogue Charpentier, 4 p. — La couverture jaune, imprimée, reproduit le titre avec la mention : Représenté pour la première fois, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 28 décembre 1833. Broché : 30 fr.

Frontispice, eau-forte de Célestin Nanteuil (scène dernière) : Henri Muller soutient Angèle éplorée et donne la main droite à la comtesse, qui s'appuie sur son épaule. Le décor est un salon ouvrant sur un jardin ; à droite, une cheminée surmontée d'une pendule et d'un vase ; on aperçoit à droite, confusément, le notaire accoudé à une table. Encadrement de dentelles, oiseaux et fleurs.

D'après Quérard, il existe quelques exemplaires de l'édition originale qui portent, au lieu du nom d'Alex. Dumas, celui d'Anicet Bourgeois.

« J'ai donné à Anicet l'idée d'*Angèle* ; toutefois c'est lui qui « a trouvé, non pas Muller médecin, mais Muller poitrinaire, « c'est à dire, le côté profondément mélancolique de l'ouvrage. »

(Alex. Dumas, *Mémoires*).

Digitized by Google

Dumas a écrit dans la préface de Caligula, qu'il avait voulu dans *Angèle* faire un tableau de mœurs.

Parodie :

Angèle, narrée et commentée par Mᵉ Gibou. — 1835. Paris, chez Marchant. In-8, 3 fr.

Don Juan de Marana *ou la chute d'un ange,* mystère en cinq actes, par Alex. Dumas, musique de M. Piccini; décors de MM. Cicéri, Nolau, Devoir et Pourchet. — Paris, Marchant, 1836; in-8, 303 p. 20 fr.

Voir dans le *Monde Dramatique:* Une belle et curieuse eau-forte de Nanteuil (acte I, scène 2): Une salle remplie de dames et de seigneurs; draperie dans le fond laissant voir la salle du festin brillamment éclairée; à gauche, à travers le treillis et par l'ouverture d'une croisée, un clocheton se détachant sur un ciel rayé de nuages éclairés par la lune. A droite, le dais recouvrant le bon et le mauvais ange, sur un piédestal; le mauvais ange est renversé sur le dos; le bon ange est debout près de lui, un glaive à la main et le pied sur la gorge du vaincu.

Madame Ida Ferrier, devenue plus tard madame Dumas, créa le rôle du bon ange.

Représentée sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 30 avril 1836, cette pièce donna lieu à une parodie: *Don Juan de Marana ou la chute d'un ange,* drame en dix tableaux, raconté par Robert Macaire et Bertrand, et par l'auteur des parodies de *Marie Tudor, Angèle...* (M. Roberge). — Paris, Bezou, 1836; in-8 de 36 p. 3 fr.

Kean, comédie en cinq actes, par Alex. Dumas. — Paris, au Magasin théâtral, boulevard Saint-Martin, 12, 1836.

Représenté pour la première fois, au théâtre des Variétés, le 31 août 1836.

In-8 de 263 p., avec un hommage imprimé à Mᵐᵉ la duchesse d'Abrantès; broché, n. r.: 20 fr.

Une charmante lithographie de Camille Rogier a été publiée dans le *Monde Dramatique: La loge de Kean* (acte IV).

La couverture grise imprimée reproduit le titre. Annonce au verso :

Don Juan de Marana, mystère en cinq actes, par Alex. Dumas. 1 vol. in-8, 6 fr.

Digitized by Google

Piquillo, opéra-comique en trois actes, par Alex. Dumas (et Gérard de Nerval), musique de M. H. Monpou. Représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 31 octobre 1837. — Paris, Marchant, 1837. In-8 de 84 p., broché, couverture imprimée : 5. fr

Caligula, tragédie en cinq actes et en vers, avec un prologue, par Alex. Dumas. Représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre Français, le 26 décembre 1837. — Paris, Marchant, 1838. 1 vol. in-8 de 176 p., avec la dédicace à l'inconnu (Duc d'Orléans ?) et la préface qui précèdent la pièce.

Il existe des exemplaires en grand papier, dont quelques uns en papier de couleur. 15 à 20 fr.

Ce drame, qui échoua complètement, est cependant une des œuvres remarquables de Dumas, surtout le prologue.

Paul Jones, drame en cinq actes, par Alex. Dumas. Représenté sur le théâtre du Panthéon le 8 octobre 1838. — Paris, Marchant, 1838; g. in-8 de 32 p. à 2 colonnes, imprimé dans le Magasin Théâtral. 3 fr.

D'après Quérard, c'est contre le gré de Dumas que ce drame fut représenté dans le bouge de la rue Saint-Jacques. Dumas avait laissé le manuscrit au fameux Porcher, en garantie d'un prêt, qui naturellement ne fut pas remboursé à l'échéance. Porcher donna le manuscrit à son gendre, M. Théodore Nezel, directeur du théâtre du Panthéon, qui *corrigea* la pièce pour l'adapter audit théâtre.

Mademoiselle de Belle-Isle, drame en cinq actes, en prose, par Alex. Dumas. Représenté, pour la première fois, sur le Théâtre Français, le 2 avril 1839.

Paris, Dumont, 1839. Avec la dédicace à Mlle Mars, qui précède la pièce, et les remerciements aux acteurs qui la terminent. 1 vol. in-8, 208 p., couverture imprimée bleue; broché : 30 à 40 fr.

Cette charmante pièce, dont le manuscrit autographe avait été envoyé par Dumas à la reine d'Espagne, lui valut le cordon de commandeur d'Isabelle-la-Catholique. (Biographie de Dumas par l'Héritier de l'Ain. Paris, 1843, in-8).

Gigoux a lithographié pour *l'Artiste* la scène 4 de l'acte III : Gabrielle assise près d'une table qui supporte un vase de fleurs; Raoul debout, froissant une lettre.

Digitized by Google

Voir aussi dans le *Monde Dramatique* une lithographie de Salmon : Gabrielle, les mains jointes, debout, supplie Raoul, qui s'est détourné ; une girandole à quatre branches brûle sur un guéridon.

L'Alchimiste, drame en cinq actes, en vers, par Alex. Dumas. Représenté pour la première fois, sur le théâtre de la Renaissance, le mercredi 10 avril 1839.

Paris, Dumont, 1839. 1 vol. in-8, 176 p.; la couverture jaune imprimée reproduit le titre; broché : 20 à 25 fr.

Gérard de Labrunie, dit de Nerval, aurait, d'après Quérard, collaboré à *L'Alchimiste*; cette assertion n'est pas prouvée.

Un Mariage sous Louis XV, comédie en cinq actes, par Alex, Dumas. Représentée pour la première fois sur le Théâtre Français, le 1er Juin 1841.

Paris, Marchant, Ch. Tresse, 1841. 1 vol. in-8 de 144 p., avec la dédicace à la ville de Florence; couverture imprimée bleue; broché : 20 fr.

Lorenzino, drame en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas. Représenté sur le Théâtre Français, le 24 février 1842. — Paris, Marchant, S. d., 1842; g. in-8 de 48 p. à 2 colonnes, faisant partie du Magasin Théâtral. Vignette sur le titre.

En collaboration, d'après Quérard, avec Ad. de Leuven (de Ribbing) et Brunswick (Léon Lhéric). 3 fr.

Halifax, comédie en trois actes, en prose, mêlée de de chants, avec un prologue, par Alex. Dumas. Représentée sur le théâtre des Variétés, le 2 décembre 1842. — Paris, Marchant, 1842 ; g. in-8 de 36 p. à 2 colonnes, faisant partie du Magasin théâtral. 3 fr.

En collaboration, d'après Quérard, avec A. d'Ennery (Eugène Philippe).

Les Demoiselles de Saint-Cyr, comédie en cinq actes, par Alex. Dumas. Représentée sur le Théâtre Français, le 25 juillet 1843. — Paris, Marchant, 1843 ; g. in-8 de 48 p. à 2 colonnes; fait partie du Magasin Théâtral. 5 fr.

A la suite de cette pièce se trouve la lettre d'Alex. Dumas à

Digitized by Google

J. Janin, qui avait paru dans le journal *La Presse* du 30 juillet.

Collaboration de MM. A. de Ribbing et Léon Lhéric, d'après Quérard.

Les affirmations de Quérard, relativement aux collaborateurs de Dumas, doivent être admises avec réserve.

Louise Bernard, drame en cinq actes, en prose, par Alex. Dumas. Représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 18 novembre 1843. — Paris, Marchant, 1843 ; g. in-8 à 2 colonnes ; publiée dans le Magasin Théâtral. 3 fr.

Le Laird de Dumbicky, comédie en cinq actes et en prose, par Alex. Dnmas. Représentée sur le théâtre royal de l'Odéon, le 30 décembre 1843. — Paris, Marchant, 1844; g. in-8 de 44 p. à 2 colonnes; imprimée dans le Magasin Théâtral. Vignette au titre. 3 fr.

Les Mousquetaires, drame en cinq actes et douze tableaux, précédé de *L'Auberge de Béthune,* prologue par MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet. Représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 27 octobre 1845. — Paris, Marchant, 1845; g. in-8 de 59 p. à 2 colonnes ; imprimé dans le Magasin théâtral. Cette première édition, très rare, n'a aucune vignette. 10 fr.

Une édition de ce drame, avec six vignettes, a été donnée en 1846 par le même éditeur.

Parodie :

Les Trois Gendarmes, parodie en un acte et en vers, de MM. Gabriel Richard et Charles Monselet. — Bordeaux, 1846. Grand in-8 du 11 p. à deux colonnes. Devenue rare. 5 fr.

La Fille du Régent, comédie en cinq actes, dont un prologue, en prose, par Alex. Dumas. Représentée sur le Théâtre Français, le 1er avril 1846. — Paris, Marchant, 1846 ; g. in-8 de 35 p. à 2 colonnes ; imprimée dans le Magasin Théâtral. 3 fr.

Tirée du roman de même nom, fait avec la collaboration d'Aug. Maquet.

Digitized by Google

La Reine Margot, drame en cinq actes et treize tableaux, en prose, par MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet. Représenté pour la première fois à Paris, sur le Théâtre Historique, le 20 février 1847. — Paris, Michel Lévy frères, 1847. In-12, format anglais de 152 p., compactes. 3 fr.

Ce drame a eu plusieurs parodies, entre autres : *Catherine 3/6*, jouée aux Délassements Comiques, et improvisée par MM. Barthélemy, Salvat et Jouhault en moins de 2 jours et : *Foyou au Théâtre Historique*, pot-pourri en 14 tableaux. — Paris, Vieillot, 1847, in-12.

Le Chevalier de Maison-Rouge, épisode du temps des Girondins, drame en cinq actes et douze tableaux, par Alex. Dumas, en société avec M. Auguste Maquet. — Paris, Michel Lévy frères, 1847. 1 vol., in-12, 5 fr.

Théâtre Historique, 3 août 1847. Mise en scène très réussie des personnages et des épisodes du roman.

Ce drame eut un énorme succès. Le chant des Girondins du dernier acte, devint le chant patriotique de 1848.

Monte-Cristo, drame en cinq actes et onze tableaux, — *Première soirée* — par MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet. — Paris, Tresse, 1848 ; in-8 à 2 col., publié à 1 fr.

Monte-Cristo, drame en cinq actes et six tableaux, — *Deuxième soirée.* — Paris, Tresse, 1848; in-8 à 2 col., publié à 1 franc.

Ce drame en deux soirées, représenté au Théâtre Historique, les 3 et 4 février 1849, n'obtint, malgré le talent des interprètes, qu'un succès de curiosité.

Cela n'empêcha pas les auteurs de tirer encore deux autres drames de leur roman pour le public de l'Ambigu.

Le Comte de Morcerf, drame en cinq actes et dix tableaux,— *Troisième soirée de Monte Cristo.*— Paris, Tresse, 1851 ; in-8 à 2 col., publiée à 1 fr.

Villefort, drame en cinq actes et dix tableaux. — *Quatrième soirée de Monte-Cristo.* — Paris, Tresse, 1851 ; in-8, publié à 1 fr.

C'est de cette époque, 1845 à 1848, que date l'usage, si fré-

Digitized by Google

quent aujourd'hui, d'adapter ou plutôt de mutiler pour le théâtre les romans à succès. Sauf quelques exceptions que le talent hors ligne des deux Dumas et de Georges Sand, ont laissées pour exemple, des mutilations de cette nature relèvent avant tout de la spéculation.

Catilina, drame en cinq actes et en sept tableaux, dont un prologue, par Alex. Dumas, en société avec M. Auguste Maquet. — Paris, Michel Levy frères, 1848; 1 vol. in-12: 3 fr.

Théâtre Historique, 14 octobre 1848.

Ce drame se rattache, comme *Caligula*, *Valeria*, *Le Testament de César*, etc., aux essais tentés par Dumas, Méry, Maquet et Jules Lacroix, et bien avant eux par Shakspeare, pour faire revivre devant le public, une Rome familière, avec ses mœurs, ses vices et sa grandeur; une Rome vraie, ou du moins vraisemblable, à la place de la Rome et des Romains de la tragédie classique.

La Jeunesse des Mousquetaires, drame en cinq actes et quatorze tableaux, avec prologue et épilogue, par MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet. — Paris, Dufour et Malat, 1849; 1 vol. in-8, avec une vignette, publié à 1 fr. 20.

Un des plus grands succès des auteurs et de l'acteur Mélingue, dans le rôle de d'Artagnan.

Théâtre Historique, 17 février 1849. Devenu rare. 5 fr.

La Guerre des Femmes, drame en cinq actes et dix tableaux, par MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet. — Paris, Cadot, 1849; 1 vol. in-8, à 2 col., publié à 1 fr.

Le Chevalier d'Harmental, drame en cinq actes, en dix tableaux et un prologue, par Alex. Dumas, en collaboration avec Auguste Maquet. — Paris, Cadot, 1849; in-8. 5 fr.

Théâtre Historique, 26 juillet 1849.

Ce drame, très bien charpenté, présente, comme le roman dont il est tiré, un vif intérêt.

Le Comte Hermann, drame en cinq actes et un épilogue, par Alex. Dumas. — Paris, Marchant, 1849. In-8, à deux col., du Magasin Théâtral; publié à 0 fr. 50. 3 fr.

Digitized by Google

Ce drame est une des compositions les plus importantes de Dumas, une de celles auxquelles il attachait le plus de prix. L'œuvre fut d'ailleurs remarquablement interprétée (Théâtre Historique, 22 novembre 1849), par Mélingue, Laferrière et Rouvière.

On trouve dans la préface du *Comte Hermann* ces lignes curieuses :

« Angèle, c'est le rêve du matérialisme : d'Alvimar s'enivre, « chante et meurt.

« Antony, c'est le rêve du fou : Antony rêve, croit à l'im- « possible et meurt...

« Dans *le Comte Hermann*, au contraire, au lieu de l'amour « physique, au lieu de la brutalité matérielle, la chasteté « d'une femme et le dévouement d'un homme sont appelés à « produire ces effets d'émotions et de larmes que quinze ans « auparavant, l'auteur a demandés à d'autres passions. »

Hamlet, prince de Danemark, étude en cinq actes, en vers, sur le drame de Shakspeare, par MM. Alex. Dumas et Paul Meurice, édition accompagnée d'une notice historique sur W. Shakspeare et de la traduction textuelle, en prose, de l'œuvre originale, par Benjamin Laroche. — Paris, rue du Croissant, 16, 1850. In-4°, publié à : 1 fr. 10

Ce drame, en 8 parties, a été représenté sur le Théâtre Historique, le 15 décembre 1857.

Nous n'avons pas vu d'édition antérieure à celle de 1850.

Urbain Grandier, drame en cinq actes, avec prologue et treize tableaux, par MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet. — Paris, Marchant, 1850. In-8 à 2 col., du Magasin Théâtral, publié à 0 fr. 60 c.

Théâtre Historique, 30 mars 1850. 3 fr.

Trois entr'actes pour l'Amour médecin, par Alex. Dumas.

Théâtre Français, 15 janvier 1850, jour anniversaire de la naissance de Molière. Nous n'avons pas vu cette brochure.

Le Vingt-quatre Février, drame en un acte, imité de la pièce allemande de L. Werner, par Alex. Dumas.

Gaîté, 30 mars 1850. Nous n'avons pas vu ce volume,

Digitized by Google

La Chasse au Chastre, fantaisie en trois actes et en huit tableaux, par Alex. Dumas. — Paris, Marchant, 1850. in-8 à 2 col., du Magasin Théâtral. 2 fr.

Théâtre Historique, 3 août 1850.

Tirée du roman du même nom.

L'Auberge de Schawasbach, pièce en un acte. — Paris, Marchant, 1850. In-8 à 2 col., du Magasin Théâtral. 2 fr.

Le Cachemire vert, comédie en un acte et en prose (en société avec M. Eugène Nus.) — Paris, Marchant, 1850. g. In-8 à 2 col., du Magasin Théâtral. 2 fr.

La Barrière de Clichy, drame militaire en cinq actes et quinze tableaux, par Alex. Dumas. — Paris. Marchant, 1851. In-8 à 2 col., du Magasin Théâtral, 3 fr.

Représenté pour la première fois sur le Théâtre National (ancien cirque), le 21 avril 1851.

Le Vampire, drame fantastique en cinq actes, en dix tableaux, par MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet.

Ambigu-Comique, 30 décembre 1851.

Cette pièce a échappé à nos recherches.

La Conscience, drame en cinq actes et en six tableaux, par Alex. Dumas. — Paris, librairie d'Alphonse Tarède, galerie de l'Odéon, 1854, typ. de Ch. Lahure. 1 vol. in-12 de 108 p., avec une dédicace à Victor Hugo, et une curieuse préface, 7 novembre 1854.

Ce drame a été représenté avec succès à l'Odéon, avec Laferrière pour principal interprète (Edouard Ruhberg.)

Broché, couverture reproduisant le titre: 5 fr.

Romulus, comédie en un acte, en prose, par Alex. Dumas. Représentée pour la première fois, à Paris, au Théâtre Français, le 15 janvier 1854. — Paris, à la librairie Théâtrale, boulevard Saint-Martin, 12, 1854; imp. veuve Dondey-Dupré. 1 vol. g. in-18, 59 pages. 3 fr.

Cette pièce fut composée par Alex. Dumas, à Melun, en 1851, à l'auberge, dans une nuit, et reçue au Théâtre

Digitized by Google

Français sans nom d'auteur. Il avait, dit-il, tiré cette pièce gaie, d'un roman lugubre en 5 volumes d'Auguste Lafontaine.

Le Marbrier, drame en trois actes, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1854; 1 vol. in-12, publié à 1 fr., 48 pages : 3 fr.

La Jeunesse de Louis XIV, comédie en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas. — Paris, Marchant, 1856. In-8 à 2 col., publié à 1 fr.

Cette pièce fut représentée pour la première fois au théâtre du Vaudeville, à Bruxelles, le 20 janvier 1854.

Les éditeurs, Michel Lévy frères, ont publié en 1874, au prix de 2 fr., une édition in-12 de cette pièce intéressante avec cette mention : « Seule édition conforme à la représentation. » On sait que cette pièce a été reprise avec succès à l'Odéon dans ces dernières annnées.

L'Orestie, tragédie en trois actes et en vers, imitée de l'antique, par Alex. Dumas. — Paris, à la librairie Théâtrale, boulevard Saint-Martin, 12, 1856.

Au peuple, par Alex. Dumas.

Au faux titre : représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la porte Saint-Martin, le 5 janvier 1856.

1 vol. g. in-18 de 107 p.

A la fin : Merci aux artistes qui, aprés m'avoir fait un succès, m'ont forcé de venir recevoir les applaudissements qui leur étaient dus.

5 janvier 1856. Alexandre Dumas.

Couverture imprimée reproduisant le titre. Broché, 5 fr.

Otto Lorenz indique une édition in-12. Paris, Marchant, 1855. Nous ne l'avons pas vue, et la date de la première représentation nous fait supposer qu'il y a là une erreur.

La Tour Saint-Jacques la Boucherie, drame en cinq actes, en neuf tableaux, par Alex. Dumas et X. de Montépin. — Paris, Marchant, 1856. In-8 à 2 colonnes, publié à 60 cent., 32 pages. 2 fr.

Digitized by Google

Théâtre Impérial du Cirque, 15 novembre 1856.

Parodie :

La Tour Saint-Jacques-la-Boucherie, parodie en un acte et trois tableaux. Représentée le 20 décembre 1856 au théâtre des Délassements-Comiques.

Nous ne savons si elle a été imprimée.

Le Verrou de la Reine, comédie en trois actes. par Alex. Dumas. Représentée pour la premiere fois, à Paris, sur le théâtre du Gymnase-Dramatique, le 15 décembre 1856.

Nous n'avons pas vu ce volume.

L'Invitation à la Valse, comédie en un acte et en prose, par Alex. Dumas. — Paris, Beck, 1857. 1 vol. in-12, publié à 1 fr. 3 fr.

Charmante comédie, pleine de finesse et de sentiment.

Gymnase-Dramatique, 3 août 1857.

L'Honneur est satisfait, comédie en un acte et en prose, par Alex. Dumas. — Paris, Librairie Théâtrale, 1858. 1 vol. in-18, 48 pages : 3 fr.

Cette pièce jouée au Gymnase, le 19 juin 1858, est une traduction par Dumas d'une pièce allemande.

La Dame de Monsoreau, drame en cinq actes et dix tableaux, précédé de *L'Etang de Beaugé*, prologue, par MM. Alex. Dumas et Auguste Maquet. Représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 10 novembre 1860. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 1 vol. in-12 de 196 pages.

Un des meilleurs drames des deux auteurs. 5 fr.

L'Envers d'une Conspiration, comédie en cinq actes, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 1 vol. in-12. 3 fr.

Théâtre du Vaudeville, 4 juin 1860.

Le Gentilhomme de la Montagne, drame en cinq actes et huit tableaux avec prologue, par Alex. Dumas.— Paris, Michel Levy frères, 1860. 1 vol. in-12. de 144 pages. 2 fr.

Porte- Saint-Martin, 12 juin 1860.

Digitized by Google

Adaptation théâtrale d'un roman médiocre de Dumas: *El Salteador.*

Le Roman d'Elvire, opéra-comique en trois actes, par MM. Alex. Dumas et Adolphe de Leuven, musique de M. Ambroise Thomas. — Paris, Michel Levy frères, 1860. 1 vol. in-12, publié à 1 fr.

Opéra-Comique, 4 février 1860.

Le Prisonnier de la Bastille, fin des *Mousquetaires*, drame en cinq actes et neuf tableaux, par MM. Alex. Dumas et A. Maquet. — Paris, Michel Levy frères, 1861. In-4 à 2 colonnes, publié à 60 cent.

Drame tiré du *Vicomte de Bragelonne.*

Les Mohicans de Paris, drame en cinq actes, en neuf tableaux, avec prologue, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy, 1864. 1 vol. in-12, 3 fr.

Théâtre de la Gaieté, 20 août, 1864.

Dumas a mis en tête de son drame, une curieuse préface, et reproduit la lettre écrite par lui à l'Empereur, à propos de l'interdiction de son drame par la Censure. Dumas dit dans cette lettre qu'il a écrit et publié douze cents volumes.

Les Gardes Forestiers, drame en cinq actes, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1865. In-4, édition du Musée Littéraire, publiée à 50 cent.

Ce drame fut représenté pour la première fois à Marseille, sur le Grand-Théâtre, le 23 mars 1858, et nous ne connaissons pas d'édition antérieure à 1865.

Il se trouve dans le tome XIII du Théâtre d'Alex. Dumas, daté aussi de 1865, sous le titre: *Les Forestiers*, qui seraient alors ici en édition originale.

Dumas a raconté dans une amusante histoire (*Bric à Brac*, T. I, p. 115), comment il composa ce drame en quatre jours, dans une bastide de Marseille, tout en se livrant à la confection d'une cuisine substantielle; mais de Villemessant a raconté la chose tout autrement: il prétend que Dumas fit simplement venir de Paris le manuscrit, qui était dans un des tiroirs de son secrétaire. Quelle version est la véritable?

Digitized by Google

Gabriel Lambert, drame en cinq actes et un prologue, par MM. Alexandre Dumas et Amédée de Jallais. — Paris, Michel Lévy frères, 1866. 1 vol., in-12, publié à 2 fr.

Ambigu-Comique, 16 mars 1866.

Ce drame a été tiré du roman de même nom.

Madame de Chamblay, drame en cinq actes, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1869. 1 vol., in-12, publié à 2 fr.

Salle Ventadour, 4 juin 1868. — Porte-Saint-Martin, 31 octobre 1868.

Tiré du roman de même nom, qui, nous apprend Dumas dans la préface du drame, se rattachaït à l'un des souvenirs intimes de sa vie. Brindeau créa d'une manière remarquable le rôle du préfet de l'Eure.

Les Blancs et les Bleus, drame en cinq actes, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy, 1874. In-4 à 2 colonnes, publié à 50 cent.

Châtelet, 10 mars 1869. Œvure posthume.

Ce drame a été publié, la même année 1874, dans la 15me série du Théâtre complet d'Alex. Dumas. — Michel Lévy frères.

Éditions collectives du Théâtre de DUMAS.

Nous mentionnerons seulement les deux suivantes :

Théâtre d'Alexandre Dumas. — Paris, Charpentier, rue de Seine-Saint-Germain, 31 ; imp. d'Éverat, 1834-1836. 6 vol. in-8 ; brochés, couverture jaune imprimée, 60 fr.

Le tome premier a un admirable frontispice de Célestin Nanteuil, imprimé à deux tons (un des plus compliqués et des mieux réussis de son œuvre) : — Cartouche tiré en rouge, portant le titre et la tomaison, encadré de huit médaillons représentant les scènes principales des drames, savoir : en haut, *Christine :* mort de Monaldeschi ; — à gauche, 1. *La Tour de Nesle :*

Digitized by Google

mort de Gaultier d'Aulnay; 2. *Térésa :* Delaunay maudissant Arthur de Savigny; — à droite, 1. *Charles VII :* Bérengère poussant Yacoub à assassiner le roi; 2. *Antony :* scène dernière (Elle me résistait... je l'ai assassinée); — en bas, 1. *Richard Darlington :* Richard traînant Jenny vers la fenêtre; 2. *Henri III :* le duc de Guise demandant au roi de reconnaître la Ligue; 3. *Angèle :* Alfred d'Alvimar introduit Henri Muller, les yeux bandés, dans la chambre d'Angèle. — Les huit médaillons sont reliés par des sujets fantastiques et allégoriques.

Cette première collection des œuvres dramatiques d'Alexandre Dumas, arrêtée au sixième volume, contient les œuvres suivantes : *Henri III, Antony, Christine, Charles VII, Térésa, Richard Darlington, la Tour de Nesle, Angèle, Catherine Howard, Napoléon Bonaparte, Don Juan de Marana* et *Kean*. La couverture du cinquième volume annonce une série de dix vignettes « gravées par les premiers artistes d'après les dessins de M. Louis Boulanger, pour l'ornement de cette édition ; » ces vignettes n'ont jamais paru. L'édition a été reprise plus tard par Passard, éditeur, rue des Grands-Augustins, qui en a publié 4 nouveaux volumes (tome VII, VIII, IX et X, 1846, (imp. de Crété), contenant : *Mademoiselle de Belle-Isle, Halifax, Paul Jones, l'Alchimiste, Le Laird de Dumbicky, le Mari de la Veuve, Lorenzino et Caligula.*

Les 10 volumes, 70 à 80 fr.

Théatre complet d'Alexandre Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1863 à 1874; imp. Bouret, puis Lejay, à Poissy. 15 vol in-12, publiés à 3 fr. 50 le volume.

Seule édition complète. A ce titre, il faut l'avoir.

Elle est assez correcte, mais trop compacte, et peu satisfaisante pour un bibliophile.

Les pièces renfermées dans cette édition sont celles que nous considérons comme étant de Dumas seul ou en collaboration. Nous n'avons pas cru devoir indiquer celles qui ont été attribuées à Dumas sans preuves suffisantes, et n'ont pas été avouées par lui.

Digitized by Google

ROMANS

Articles publiés par Alex. DUMAS dans la « Revue des Deux Mondes »

Par ordre de date.

Vol. I, II, 1831 : *La Vendée après le 29 juillet 1830.*
Vol. III, IV, 1831 : *La Rose rouge*, récit de la Terreur.
Vol. III, IV, 1831 : *Le Chevalier de Bourdon*, chronique.
Livraison du 15 janvier 1832 : *La Prise de Paris en 1417. — Perrinet Leclerc.*
— 1er novembre 1832. — *La Terrasse de la Bastille.*
— 1er décembre 1832. — *Mort de Cappeluche. — Le Sire de Gyac.*
— 15 décembre 1832 : *Le Traité. — Le Pont de Montereau. — La Course.*
— 15 février 1833 : *Une Pêche de nuit.*
— 15 mars 1833 : *Un Beefsteack d'Ours. — Le Col de Balme. — Jacques Balmat.*
— 1er mai 1833 : *Le Mont Saint-Bernard.*
— 1er juillet 1833 : *Les Eaux d'Aix.*
— 15 juillet 1833 : *Le Tour du Lac.*
— 15 août 1833 : *Des Révolutions de la Royauté en France.*
— 1er novembre 1833 : *La Mer de glace.*
— 1er décembre 1833 : *Comment je devins auteur dramatique.*
— 1er avril 1834 : *Charles le Téméraire. — Fribourg.*
— 1er mai 1834 : *Les Ours de Berne.*
— 1er juillet 1834 : *Le Mont Gemmi.*

Digitized by Google

— 15 décembre 1834 : *Les Bains de Louesche.— Le Pont du Diable.*

— 1er mars 1836 : *Guelfes et Gibelins.— Dante et la Nouvelle Comédie.*

— 1er avril 1836 : *Gabriel Payot.*

Après 1836, on ne trouve plus aucune publication d'Alex. Dumas dans la *Revue des Deux Mondes;* il s'était brouillé avec Buloz, ce qui n'a pas lieu de surprendre : ces deux caractères ne pouvaient que se heurter.

Nouvelles contemporaines, par Alex. Dumas.

« Fils d'un soldat j'aime à choisir
« Mes héros dans les rangs de l'armée. »

Paris, Sanson, libraire, 1826. — Un vase antique palmé en vignette sur le titre. — In-12 de 216 p., plus une table.

Edition originale contenant : *Laurette.— Blanche de Beaulieu. — Marie.* — Couverture grise imprimée.

Ce petit volume fut imprimé aux frais de Dumas, alors à peu près inconnu. Il s'en vendit fort peu d'exemplaires, et Dumas le distribua libéralement, en y ajoutant un envoi aut. signé. Broché : 10 fr.

Souvenirs d'Antony. — Paris, Dumont, 1835. In-8 de 360 p.; imp. par Crété, à Corbeil. 15 fr.

Deuxième Edition. — Imp. par Leboyer, à Lagny, 1836.

Ce volume contient sept nouvelles publiées déjà en partie dans des recueils : *Le Cocher de Cabriolet*, imprimé dans le T. I du *Livre des Cent-et-un*, 1831.— *Blanche de Beaulieu*, Nouvelles contemporaines, 1826. — *Cherubino et Celestini*, T. II des *Cent-et-une Nouvelles*, 1833. — *Antonio. — Maria. — Un Bal masqué.— Jacques Ier et Jacques II*, publiés dans le *Journal des enfants.*

Gaule et France, par Alex. Dumas.

« Sans haine, sans crainte... »

Paris, U. Canel, rue du Bac, 104, et Guyot, place du Louvre,

Digitized by Google

18, 1833. Imp. de Aug. Auffray. 1 vol. in-8 de 375 p.; couverture grise imprimée reproduisant le titre.

Au verso sont annoncées sous presse:

Chroniques de France, par Alex. Dumas. Première livraison, 2 vol. in-8, prix: 15 fr.

Broché, avec envoi aut. signé. 15 fr.

Dans son épilogue, Dumas prédit l'avènement futur d'une république, avec un président élu pour cinq ans, sortant du peuple, d'une fortune particulière modeste, et pourvu d'une liste civile restreinte.

« *Gaule et France* est un livre d'histoire plein de défauts, « mais il se termine par la plus étrange prophétie qui ait « jamais été imprimée seize ans à l'avance. »

(A. Dumas, *Mémoires*).

Impressions de Voyage. — 1833. Au bureau de la *Revue des Deux Mondes*, rue des Beaux-Arts. Imprimerie de Fournier, in-8.

« Cinq volumes ; les deux derniers publiés en 1837. Le tome premier a un frontispice eau-forte de Célestin Nanteuil, reproduit, mais en très-mauvaises épreuves dans le tome second : la cathédrale de Milan entourée de vues de Suisse et de sujets de chasse et de pêche (l'ours au bifteak); en haut : un moine du Saint-Bernard et un voyageur ; clair de lune ; en bas : Guillaume Tell traversant le lac à la nage, encadré par les figures allégoriques du Rhône et de la Saône; dans un coin, à droite, un perroquet (?). » (Asselineau).

Les cinq volumes, 35 fr., brochés, non rognés, exemplaire du peintre Dauzats, Liepmannssohn.— Ouvrage rare en bonne condition et qui mérite d'être recherché. 40 fr.

Chroniques de France.

Isabel de Bavière (*Règne de Charles VI*), par Alex. Dumas. — Paris, librairie de Dumont, 1836. Imp. de A. Le-Boyer à Lagny.

T I, 338 p. chiff.; vignette en tête du 1er chapitre : piliers et arceaux gothiques.

Digitized by Google

T. II, 345 p. chiff. ; une vignette représentant un château moyen âge, en tête du 1er chapitre.
Ensemble, 2 vol. in-8, brochés, couv. impr., 15 fr.

Nouvelle Edition (3e) revue et corrigée. — Paris, Pascal eune, 1846. 3 vol. in-8, 20 fr.

8 chapitres de cet ouvrage avaient déjà été publiés dans la *Revue des Deux Mondes*.

La Salle d'Armes. — Paris, Dumont, 1838. 2 vol. in-8; brochés : 20 fr.

Tome Ier : *Pauline*.
Tome II : *Pascal Bruno*.

Deuxième Edition. — Paris, Dumont, 1840. 2 vol. in-8.

« J'ai connu — sauf le vol et l'assassinat — le type du Comte « Horace de mon roman de *Pauline*. »

(*Causeries*, T. I, p. 71).

Le Capitaine Paul, par Alex. Dumas. Paris, Dumont, éditeur, Palais-Royal, 88, au Salon littéraire, 1838. Imp. Dépée à Sceaux.
T. I, 316 p. chiff.; T. II, 322, p. chiff.
Mais le *Capitaine Paul* finit à la page 220. Le surplus est formé par *La Main droite du Sire de Giac*.
2 vol. in-8, brochés, couv. impr., 10 fr.

L'exemplaire du baron Taylor portait un envoi aut. signé de Dumas, qui se terminait ainsi :
« Je vous offre cet exemplaire de deux volumes que j'ai faits. « Dauzats *invenit*.

« A. Dumas, *sc.* »

Dauzats a donc fourni à Dumas le sujet et peut être l'action du roman.

Deuxième Edition. — Dumont, 1840. 2 vol. in-8.
Troisième Edition. — Michel Lévy, 1846. 1 vol. in-18.
La Main droite du Sire de Giac avait été publiée dans le *Dodecaton*, T. II, 1836.

Acté, par Alex. Dumas, suivie de *Monseigneur Gaston de Phébus*, chronique dans laquelle est racontée l'*Histoire du*

Digitized by Google

démon familier du Sire de Corasse. — Paris, librairie de Dumont, 1839. Imp. de Crété. 2 vol. in-8, 15 fr.

« A la mémoire de ma mère, morte pendant que j'achevais cet ouvrage. »

T. Ier, 242 p. chiff. — T. II, 302 p. chiff. — *Acté* finit à la page 123 du T. II.

Une deuxième édition a paru en 1840.

Nouvelles impressions de voyage. Quinze jours au Sinaï, par MM. Alex. Dumas et A. Dauzats. — Paris, Dumont, libraire-éditeur, Palais-Royal, 38, au Salon littéraire, 1839. Imp. de veuve Dondey-Dupré.

T. I, 358 p. chiff., table comprise; vignette de Dauzats : *le mont Sinaï.*

T. II, 406 p. chiff., table comprise; vignette de Dauzats : *le Rocher de Moïse.*

2 vol. in-8. Broché, 15 à 20 fr.

Charmant ouvrage, digne d'être recherché; tableaux et scènes remplis de vie, de mouvement, de lumière.

L'exemplaire du baron Taylor, chef de l'expédition au Sinaï, porte la dédicace autographe suivante, signée Dauzats :

« Vous m'avez ouvert les portes de l'Orient; j'ai suivi vos « traces dans le désert; recevez, je vous prie, ce récit des « souffrances que nous avons supportées ensemble pendant « notre voyage au mont Sinaï, comme un bien faible témoi- « gnage de ma reconnaissance et de mon inaltérable amitié. »

Alex. Dumas ne faisait pas partie de la caravane artistique dirigée par le baron Taylor. « C'est dans les cartons de « Dauzats, disait-il, que j'ai vu la Palestine. » Il a seulement collaboré à la rédaction du récit, avec une telle habileté, un tel bonheur, qu'il semble s'être incarné dans la personnalité du peintre.

Crimes Célèbres, par Alex. Dumas. — Paris, rue Louis-le-Grand, 18, 1839-1841. 8 vol. in-8, avec gravures. 60 fr.

Tome Ier. *Les Cenci.* — *La marquise de Brinvilliers.* — *Karl Ludwigsand.* — *Marie Stuart,* 1re partie.

Tome II. *Marie Stuart,* 2e partie. — *La marquise de Ganges,* 1re partie.

Digitized by Google

Tome III. *La marquise de Ganges*, suite. — *Murat.* — *Les Borgia.*

Tome IV. *Les Borgia*, suite. — *Urbain Grandier.* — *Vaninka.*

Tome V. *Massacres du Midi, de 1551 à 1815.*

Tome VI. *Massacres du Midi*, suite. — *La comtesse de Saint-Géran.* — *Jeanne de Naples.* — *Nisida.*

Tome VII. *Nisida*, suite. — *Dernes.* — *Martin Guerre.* — *Ali-Pacha.*

Tome VIII. *Ali-Pacha*, suite. — *La Constantin.* — *L'Homme au masque de fer.*

MM. Arnould, Fournier, Malleville et Fiorentino ont collaboré à cet ouvrage, principalement aux deux derniers volumes. Les autres sont composés de récits empruntés à diverses publications de Dumas et notamment à ses *Impressions de voyage.*

La Comtesse de Salisbury, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, 1839-1840. 6 vol. in-8, 30 à 35 fr.

Jacques Ortis, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, 1839. 1 vol. in-8, 8 fr.

Deuxième Édition. — Paris, Desessarts, 1846. 1 vol. in-8. (Traduction de l'ouvrage d'Ugo Foscolo).

Aventures de John Davy, par Alex. Dumas.— Paris, Dumont, 1840. 4 vol. in-8, 30 fr.

Une édition en 1 vol., g. in-8, avec 9 gravures, a été publiée en 1857, au prix de 4 fr., par Dufour, Mulat et Boulanger.

Le Maître d'armes, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, 1840. 3 vol. in-8. (Ce sont les mémoires de Grisier). 20 fr.

Le Capitaine Pamphile, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, 1840. 2 vol. in-8, 15. fr.

Othon l'Archer, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont et Baudry, 1840. 1 vol. in-8, 7 fr.

Digitized by Google

Les Stuarts, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont et Baudry, 1840. 2 vol. in-8, 15 fr.

Maître Adam le Calabrais, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, 1840. 1 vol. in-8, 7 fr.

Cet ouvrage, suivi de : *Les Étoiles commis-voyageurs,* a été publié en 1 vol. in-4, avec vignettes, en 1857, par Dufour-Mulat, au prix de 4 fr.

Excursions sur les bords du Rhin, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, éditeur, Palais-Royal, 88, au Salon littéraire, 1841. Imp. E. Dépée, à Sceaux. 3. vol. in-8, 30 fr.

T. I, 328 p.;
T. II, 326 p.;
T. III, 334 p.

Une année à Florence, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, 1840. 2 vol. in-8. (Partie des *Impressions de voyage*). 10 fr.

Praxède suivi de *Don Martin de Freytas* et de *Pierre-le-Cruel,* par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, éditeur, 1841. 1 vol. in-8 de 307 p.; édition originale, couverture jaune imprimée. 8 fr.

Au verso du faux-titre se trouve la liste suivante des ouvrages du même auteur :

Impressions de voyage, 5 vol. in-8.
Isabel de Bavière, 2 vol. in-8.
Souvenirs d'Antony, 1 vol. in-8.
Pauline et Pascal Bruno, 2 vol. in-8.
Le Capitaine Paul, 2 vol. in-8.
Quinze jours au Sinaï, 2 vol. in-8.
Acté, 2 vol. in-8.
Le Capitane Pamphile, 2 vol. in-8.
La Comtesse de Salisbury, 2 vol. in-8.
Aventures de John Davy, 4 vol. in-8.
Jacques Ortis, 2 vol. in-8.
Othon l'Archer, 1 vol. in-8.
Maître Adam le Calabrais, 1 vol. in-8.
Les Stuarts, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

SOUS PRESSE :

Impressions de voyage (Midi de la France).

Id. — Nouvelle série — (Belgique et Allemagne).

Sur le verso de la couverture se trouve une suite d'ouvrages de la librairie Dumont, trop longue pour être reproduite ici.

On y remarque :

Une fille naturelle, par Felix Davin, l'auteur du *Crapaud;* 2 vol. in-8.

Scènes de la Vie italienne, par Méry; 2 vol. in-8.

Inès de las Sierras, par Charles Nodier; 1 vol. in-8.

Le Maître d'armes, par Alex. Dumas; 3 vol. in-8.

Tonadillas, par Eug. Scribe; 2 vol. in-8.

Etc., à 7 fr. 50 le vol., toute la série.

La Chasse au Chastre, par Alex. Dumas. — Bruxelles, 1841. In-18. 5 fr.

Ce roman n'a pas été imprimé séparement en France, mais il se trouve dans les *Impressions de voyage* dans le Midi de la France. — Paris, Dumont, 1841.

Méry avait raconté à Dumas la *Chasse au Chastre*, comme une « charge » d'artiste, et il a publié lui-même son récit de la *Chasse au Chastre* ; mais, si le fond est le même, Méry et Dumas ont traité le sujet avec l'originalité propre à chacun d'eux, et il en est résulté pour l'agrément du lecteur, deux nouvelles charmantes, qui ne font pas double emploi et qu'il faut avoir toutes deux. Méry a raconté lui-même, dans sa *Chasse au Chastre*, les circonstances qui ont donné lieu au double récit.

Nouvelles Impressions de voyage (Midi de la France), par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, éditeur, 1841. Ensemble : 3 vol. in-8, couverture imprimée, reproduisant le titre. 20 fr.

T. I, 340 p. chiff. ;
T. II, 326 p. chiff. ;
T. III, 357 p. chiff.

Cet amusant ouvrage se termine par la *Chasse au Chastre.*

Jehanne la Pucelle 1429-1431, par Alex. Dumas. — Paris, Magen et Comon, 1842. 1 vol. in-8, 7 fr.

Digitized by Google

Réédité par Ch. Gosselin, 1843. In-18, avec une introduction par Ch. Nodier et un appendice par J. A. Buchon, publié à 3 fr. 50.

Aventures de Lyderic, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, 1842. 1 vol. in-8, 7 fr.

Une édition in-4 avec vignettes, renfermant aussi *Pauline de Meulien*, *Jacques Ier* et *Jacques II*, a été publiée en 1853, chez Marescq et Cie, au prix de 4 fr.

Le Speronare, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, éditeur, Palais-Royal, 88, au Salon littéraire, 1842. Imp. de Giroux et Vialat, à Lagny. 4 vol. in-8. 30 fr.

T. I, 329 p.;
T. II, 337 p.;
T. III, 348 p.;
T. IV, 306 p.

Très amusant récit d'un voyage en Sicile de Dumas, du peintre Jadin et de son bouledogue Milord.

Le Capitaine Arena, par Alex. Dumas.— Paris, Dolin, 1842. 2 vol. in-8, 15 fr.

T. I, 309 p., plus la table;
T. II, 314 p., —

Dans le tome II du *Capitaine Arena*, se trouve *Térence le tailleur*, charmante nouvelle, dont le sujet a été emprunté à la *Revue Britannique*. Le *Capitaine Arena* fait suite au *Speronare*.

Albine, par Alex. Dumas. — Bruxelles, C. Muquardt, 1843. 2 vol. in-18 de 151 et 152 p. 6 fr.

Le Chevalier d'Harmental, par Alex. Dumas, en collaboration avec Aug. Maquet. — Paris, Dumont, 1843. 4 vol. in-8, 30 fr.

Publié en feuilleton dans le *Siècle*.

Un des romans les plus attachants et les plus soignés de Dumas. M. Maquet avait traité le sujet en un seul volume, intitulé *Bathilde*. Dumas en fit les quatre volumes de *D'Harmental*. Le Capitaine Roquefinette est une de ses plus heureuses silhouettes d'aventurier.

Digitized by Google

Le Corricolo, par Alex. Dumas. — Paris, Dolin, libraire-commissionnaire, quai des Augustins, 47, 1843. Imp. de Béthune et Plon. 4 vol. in-8, 30 f.

T. I, 342 p., plus la table.
T. II, 327 p., —
T. III, 334 p., —
T. VI, 324 p., —

Couverture jaune, reproduisant le titre dans un encadrement, 40 fr.

Les deux premiers volumes de cet ouvrage si amusant sont étincelants de verve et d'esprit. Il est rare de trouver des exemplaires complets du titre et du faux-titre.

Georges, par Alex. Dumas. — Paris, Dumont, 1843. 3 vol. in-8, 25 fr.

Un des plus jolis romans de Dumas.

Ascanio, par Alex. Dumas. — Paris, Petion, 1843-1844. 5 vol. in-8, 35 fr.

Publié d'abord en feuilleton dans le *Siècle*. Très amusant, très artistique, et d'une grande finesse d'intrigue.

C'est de ce roman que M. P. Meurice a tiré son drame de *Benvenuto Cellini*.

Dumas a raconté dans un de ses volumes de *Causeries*, que l'artiste potier de Bourg, Bozonnet, après avoir lu Ascanio, sentit se révéler sa vocation artistique et se livra à la fabrication de ces vases, amphores, etc. en terre rouge, qui ont fait sa réputation.

Sylvandire, par Alex. Dumas, en collaboration avec Aug. Maquet, à qui l'ouvrage est dédié. — Paris, Dumont, éditeur, Palais-Royal, 88, au Salon littéraire, 1844. Imp. Giroux et Vialat, à Lagny. 3 vol. in-8; couverture jaune avec titre, 15 fr.

Très intéressant roman.
T. I, 318 p. chiff.;
T. II, 310 p. chiff.;
T. III, 324 p. chiff.

Digitized by Google

Les Trois Mousquetaires, par Alex. Dumas. — Paris, Baudry, 1844. 8 vol. in-8, 50 à 60 fr.

T. I, 449 p. et table.
T. II, 329 p. —
T. III, 386 p. —
T. IV, 363 p. —
T. V, 310 p. —
T. VI, 278 p. —
T. VII, 297 p. —
T. VIII, 293 p. —

Pour donner au T. VIII la grosseur voulue et arriver ainsi à 8 volumes, l'éditeur a réimprimé dans ce tome : *Un Message*, *Histoire d'un mort*, *Histoire d'une âme*, *Fra Bartholomeo*.

Ce roman, fait en collaboration avec M. Auguste Maquet, écrit de verve, d'une vivacité d'allure incomparable, est certainement l'œuvre la plus populaire de Dumas.

Il existe quelques exemplaires sur papier vergé. M. E. Paillet en possédait un broché.

La première édition illustrée des *Mousquetaire* est la suivante :

Les Trois Mousquetaires, par M. Alex. Dumas. — Paris, J.-B. Fellens et L. P. Dufour, 1846. 1 vol., g. in-8 de 521 p., plus un feuillet pour le classement des 33 gravures.

Bien que les gravures soient médiocres, ce volume, qui est très rare, est recherché et coté de 25 à 30 fr.

Nous citerons deux autres éditions illustrées des *Mousquetaires* : celle de Dufour, Mulat et Boulanger, 1849 ; 1 vol. g. in-8, avec portrait et 32 gravures, publiée à 10 fr. Celle de Marescq et Cie, 1853 ; 2 vol. in-4, illustrés par J. A. Beaucé, F. Philippoteaux, etc., publiée à 8 fr.

Filles, Lorettes et Courtisanes, par A. Dumas. — Paris, Dolin, 1843. Imp. de Maulde et Renou. In-8, 338 p. chiff. Broché, couverture verte imprimée avec le titre, rare, 15 fr.

C'est le seul ouvrage de ce genre que Dumas ait écrit. Il a paru pour la première fois dans le T. II de la *Grande Ville*.

La Bouillie de la Comtesse Berthe, par Alex. Dumas, illustré par Bertall. — Paris, publié par J. Hetzel,

Digitized by Google

1845. Imp. Schneider et Laugrand. 1 vol. in-12 de 127 pages; table, 150 vignettes. Très recherché, 15 à 20 fr.

Le Comte de Monte-Christo, par Alex. Dumas. — Paris, Péthion, 1844-1845. 12 vol. in-8, 80 fr.

Nouvelle Édition, revue, corrigée et augmentée d'un épilogue. — Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, N° 30, 1846. 2 vol. g. in-8, 30 fr.

T. I, 478 p., 15 gravures;
T. II, 499 p., 15 gravures.

Publiée par livraisons à 40 centimes.
Belles illustrations de Gavarni et Tony Johannot.

Cet ouvrage mérite d'être recueilli par les bibliophiles et sera de plus en plus recherché.

Le Comte de Monte-Cristo a été fait en collaboration avec M. Auguste Maquet. Cette œuvre est, avec *Les Mousquetaires*, une des plus populaires d'Alex. Dumas.

Voir, à la fin du premier volume des *Causeries*, un très curieux chapitre : *L'État civil de Monte-Cristo.*

« Le même soir, nous fîmes (avec Maquet) le plan des cinq « premiers volumes ; de ces cinq volumes, un devait être con- « sacré à l'exposition, trois à la captivité, et les deux derniers « à l'évasion et à la récompense de la famille Morel.

« Le reste, sans être fini complètement, était à peu près dé- « brouillé. Maquet croyait m'avoir rendu simplement un ser- « vice d'ami. Je tins à ce qu'il eût fait œuvre de collaborateur. »

Histoire d'un Casse-noisette, par Alex. Dumas, illustré par Bertall. — Paris, publié par J. Hetzel, 1845. Imp. Schneider et Laugrand. 2 vol. in-12; très recherchés, 25 à 30 fr.

T. I, 132 p., table comprise.
T. II, 123 p., id.

Cet ouvrage avait d'abord paru en 40 livraisons à 0 fr. 15 l'une.

Fernande, par Alex. Dumas, en collaboration avec Hippolyte Auger. — Paris, Dumont, 1844. 3 vol. in-8, 20 fr.

Digitized by Google

A paru d'abord dans la *Revue de Paris*.

T. I, 320 p.
T. II, 336 p.
T. III, 320 p.

Amaury, par Alex. Dumas, en collaboration avec M. Paul Meurice. — Paris, Hippolyte Souverain, éditeur de la *Bibliothèque des Romans nouveaux*, par MM. A. Dumas, de Balzac, F. Soulié, Paul de Kock, A. Brot, Luchet, Masson, Laffitte, etc., rue des Beaux-Arts, 5, 1844. Imp. de Giroux et Vialat. 4 vol. in-8, couverture grise imprimée, 12 à 15 fr.

T. I, 313 p. chiff., plus la table à la fin.
T. II, 329 p. chiff., id. id.
T. III, 323 p. chiff., sans table.
T. IV. 301 p. chiff., id.

Il parut dans la *Revue des Feuilletons* quelques jours avant la publication de l'édition originale.

Cet ouvrage fait partie, ainsi que l'indique le titre encadré et ornementé de la couverture, de la *Bibliothèque des Romans nouveaux* (100 vol.), dont il forme les T. 51, 52, 53, 54. Les romans sont annoncés au verso du faux-titre et de la couverture.

Dumas dit dans ses *Mémoires*, qu'il doit au docteur Thibaut les notions de physiologie qui lui ont permis de décrire les progrès de la maladie de son héroïne poitrinaire. M. de Noailles, dont la fille était atteinte de la même maladie, pria Dumas d'interrompre la publication d'*Amaury* dans le feuilleton de la *Presse*. La publication ne fut reprise qu'après la mort de Mlle de Noailles.

Gabriel Lambert, par Alex. Dumas. — Paris, H. Souverain, éditeur, 1844. Imp. Dépée à Sceaux. 2 vol. in-8, non rognés. Brochés, 15 fr.

T. I, 295 p. chiff., plus 1 f. pour la table ;
T. II, 303 p. chiff. plus 1 f. pour la table.

Ainsi que l'indique la couverture imprimée, ce roman forme les T. 69 et 70 de la *Bibliothèque des Romans nouveaux*.

L'introduction de ce roman est charmante.

Le Château d'Eppstein, par Alex. Dumas. — Paris, de Potter, 1844. 3 vol. in-8, 15 fr.

Digitized by Google

Cécile, par Alex. Dumas. Paris, Dumont, 1844. 2 vol. in-8. 10 fr.

Vingt ans après, suite des *Trois Mousquetaires*, par Alex. Dumas. — Paris, Baudry. 1845; 10 vol. in-8, 50 fr.

T. I, 332 p. et table.
T. II, 334 p. id.
T. III, 334 p. id.
T. IV, 319 p. id.
T. V, 321 p. id.
T. VI, 315 p. id.
T. VII, 312 p. id.
T. VIII, 312 p. id.
T. IX, 296 p. id.
T. X, 302 p. id. — Une partie du T. X a été remplie par *Giorgione.*

Le même, 1846. — Paris, Michel Lévy ; 8 vol. in-8.

Cette suite a été écrite en collaboration avec Aug. Maquet. Elle ne le cède en rien à la première, comme intérêt et comme peinture de l'époque.

Il y a quelques exemplaires en papier vergé ; M. E. Baillet en possédait un broché.

Editions illustrées :

1 vol. g. in-8, de 595 p.; Paris, Fellens et Dufour, 1846; 37 gravures, 20 fr.
3. vol. in-4°, Paris, Marescq et Cie, 1853, 12 fr.

Les Frères Corses, par Alex. Dumas. Paris, Souverain, 1845; 2 vol. in-8, 12 fr.

T. I, 302 p.
T. II, 312 p.; dédié à P. Mérimée. — Le T. II se termine par : *Mes Infortunes de Garde National.*

Les éditeurs Marescq et Cie ont publié en 1853, au prix de 4 fr., une édition illustrée in-4.

La Villa Palmieri, par Alex. Dumas. — Paris, Dolin, 1845; 2 vol. in-8, 10 fr.

T. I, 279 p.
T. II, 239 p.

Digitized by Google

Les Médicis, par Alex. Dumas. — Paris, Recoules, 1845 ; 2 vol. in-8, 10 fr.

Une Fille du Régent, par Alex. Dumas, en collaboration avec M. Maquet. — Paris, Cadot, 1848 ; 4 vol. in-8, 25 fr.

Roman très intéressant. Une édition in-4, illustrée par J. A- Beaucé, a paru en 1857 chez Marescq et Cie, au prix de 4 fr. 50.

La Reine Margot, par Alex. Dumas. — Paris, Garnier frères, 1845 ; 6 vol. in-8, 35 fr.

Le même, Paris. — Michel Lévy, 1846 ; 2 vol. in-18.

En collaboration avec Aug. Maquet ; a paru d'abord dans *La Presse*.

C'est le premier roman de cette amusante série : *La Reine Margot*, *La Dame de Monsoreau*, *Les Quarante cinq*.

Les éditeurs, Marescq et Cie, ont publié en 1853, au prix de 8 fr., une édition en 2 vol. g. in-8, illustrée par E. Lampsonius et Lancelot.

La Guerre des Femmes, par Alex. Dumas, fait en collaboration avec M. Aug. Maquet. — Ouvrage en 4 parties :

Nanon de Lartigues. Paris, de Potter, 1845. 2 vol. in-8 ;
Madame de Condé, Paris, id. 1845. 2 vol ;
La Vicomtesse de Cambes, Paris, id. 1845. 2 vol ;
L'Abbaye de Peyssac, Paris, id. 1846. 2 vol.

Ce roman avait paru en 1844 dans le feuilleton de *La Patrie*... Il a été augmenté de deux épilogues, dans l'impression en volumes.

Ensemble, 8 vol. in-8, 40 fr.

Louis XIV et son Siècle, par Alex. Dumas. — Paris, Passard, 1845-1846 ; 9 vol. in-8, 40 fr.

Le même ouvrage, en 2 vol. g. in-8, illustré de 60 gravures et 240 vignettes. — Paris, Dufour, Mulat et Boulanger, 1844-45, 25 fr.

Michel-Ange et Raphaël, par Alex. Dumas. — Paris, Recoules, libraire-éditeur, commissionnaire, 1846 ; 2 vol. in-8 de 345 et 306 p., plus une table à chaque volume.

Digitized by Google

Edition originale, couverture jaune imprimée, broché, 15 fr.

Sur le verso de la couverture sont annoncés :

Les Médicis, par Alex. Dumas. — 2 vol in-8 ;
Quinze jours au Sinaï, par le même. — 2 vol. in-8 ;
Jacques Ortis, par le même. — 1 vol. in-8 ,
L'Allée des Veuves, par Charles Rabou. — 3 vol. in-8 ;
Louison d'Arquien, par le même. — 1 vol. in-8;
Le Pauvre de Montlery, par le même. — 1 vol. in-8;
Le Capitaine Lambert, par le même. — 2 vol. in-8;
Les Bouquets de Paris, par le duc d'Abrantès. — 6 vol. in-8 ;
Napoléon en Campagne, par E. Marco Saint-Hilaire. — 2 vol. in-8 ;

Mémoires d'un confesseur, par C. Bodin. — 2 vol. in-8 ;
Le Ghetto ou le Quartier des juifs, par le bibliophile Jacob, 2 vol. in-8;

Adrienne, par H. Delatouche. — 1 vol. in-8 ;
La jeune Régente, par Michel Masson. — 3 vol. in-8 ;
Le Dragon rouge, par Léon Gozlan. — 2 vol. in-8 ;
L'Honneur du marchand, par Michel Masson. — 2 vol. in-8 ;

Pelaïo, par Edouard Corbière. — 2 vol. in-8 ;
La Vipère, par Jules Lacroix. — 2 vol. in-8;
La Tireuse de cartes, par le même. — 2 vol. in-8 ;
Le Favori de la Reine, traduit par Ducket. — 4 vol. in-8.
Allan Cameron, par Walter-Scott. — 2 vol. in-8 ;
Le Docteur Rouge, par Jean Laffitte. — 3 vol. in-8;
Le Gage du Roi, par le même. — 2 vol. in-8:
Une larme du Diable, par Théophile Gautier. — 1 vol. in-8;
La comédie de la Mort, par le même. — 1 vol. in-8 ;
Le Château des Pyrénées, par Frédéric Soulié. — 5 vol. in-8;
Les Prétendus, par le même. — 2 vol. in-8 ;
Maison de Campagne à vendre, par le même. — 1 vol. in-8;

Mystères de Londres, par Paul Féval. — 11 vol. in-8.

Le Chevalier de Maison Rouge, par Alex. Dumas. — Paris, Alexandre Cadot, 1846 ; 6 vol. in-8, 35 fr.

Digitized by Google

Un des romans les plus attachants de l'auteur; en collaboration avec M. Auguste Maquet.

T. I, 307 p.
T. II, 316 p.
T. III, 295 p.
T. IV, 312 p.
T. V, 303 p.
T. VI, 333 p. — Ce dernier volume est formé, pour la plus grosse part, par la *Chasse au Chastre*.

Une édition illustrée par E. Lampsonius a paru chez Marescq et Cie en 1853 : in-4, prix 4 fr.

La dame de Monsoreau, par Alex. Dumas. — Paris, 1846 ; 8 vol. in-8, 40 fr.
Le même, Michel Lévy, 1847 ; 3 vol. in-18, 6 fr.
Un des meilleurs romans de Dumas ; le personnage de Chicot, le fou du Roi, est impérissable. M. Auguste Maquet a collaboré à cet ouvrage.
Une édition, in-4, illustrée par J. A. Beaucé, a été publiée en 1857 par Marescq et Cie, à 3 fr. 50.

Le Bâtard de Mauléon. — Paris, Cadot, 1846 ; 9 vol. in-8, 35 fr.
Cet ouvrage fut publiée d'abord dans le « *Commerce* » après avoir été refusé par *La Presse*.
En collaboration avec Maquet. — Très intéressant.

T. I, 303 p.
T. II, 304 p.
T. III, 304 p.
T. IV, 304 p.
T. V, 320 p.
T. VI, 269 p.
T. VII, 304 p.
T. VIII, 308 p.
T. IX, 319 p. — Le T. IX se termine par *Guillaume Tell.*

Les deux Diane, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1846-47 ; 10 vol. in-8, 30 fr.
Cet ouvrage doit être rayé des œuvres d'Alex. Dumas, car il a été écrit par M. Paul Meurice seul, ainsi que l'a reconnu

Digitized by Google

Dumas lui-même, qui l'avait couvert de son nom, et a avoué ne l'avoir jamais lu.

Mémoires d'un Médecin : *Joseph Balsamo*, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1846-1848 ; 19 vol. in-8, 80 fr.

Toutes les qualités de Dumas et de M. A. Maquet, son collaborateur, se retrouvent dans ce roman, un des plus remarquables qu'ils aient écrit.

Une édition illustrée de ce roman, 2 vol. g. in-8 avec 64 gravures, a été publié en 1863, par Dufour-Mulat, au prix de : 20 fr.

Impressions de Voyage : *De Paris à Cadix*, par Alex. Dumas. — Paris, Garnier frères, 1848 ; 5 vol. in-8, 35 fr.

Un des plus intéressants ouvrages de la série des *Impressions* ; mérite d'être recueilli par les amateurs.

Les Quarante-cinq, par Alex. Dumas, en collaboration avec M. Auguste Maquet. — Paris, Cadot, 1848. 10 vol. in-8, 60 à 70 fr.

Suite et fin de la *Dame de Monsoreau*, et non moins intéressant. Ces deux romans doivent figurer parmi les meilleurs dans une collection des œuvres de Dumas.

Une édition illustrée par J. A. Beaucé et Coppin, en 3 vol. g. in-8, a paru en 1861, chez Lécrivain et Toulon, au prix de 4 fr.

Le Vicomte de Bragelonne, ou *Dix ans plus tard*. Suite des *Trois Mousquetaires* et de *Vingt ans après*, par Alex. Dumas, en collaboration avec M. Aug. Maquet. — Paris, Michel Lévy frères, 1848 à 1850. 26 vol. in-8, 100 à 120 fr.

On retrouve encore ici, après les *Mousquetaires* et *Vingt ans après*, une intrigue dont l'intérêt ne languit jamais, une peinture brillante de la *Cour du Roi Soleil*, une imagination merveilleuse, de l'esprit à profusion. Mais 44 volumes pour l'épopée complète des *Mousquetaires*, c'est bien encombrant !

Editions illustrées :

Paris, Mulat et Boulanger, 1851. 2 vol. g. in-8, avec 58 gravures, publiés à 21 fr.

T. I, 548 p.

Digitized by Google

T. II, 556 p. — Le classement des gravures se trouve à la fin.

Paris, Marescq et Cie, 1853. 1 vol. in-4, illustré par J. A. Beaucé, Philippotaux, etc., 6 fr.

Les mille et un Fantômes, par Alex. Dumas, en collaboration avec M. Paul Bocage. — Paris, Cadot, 1849. 2 vol. in-8, 12 fr.

Le même ouvrage illustré a été publié en 1853 par Marescq, in-4, au prix de 4 fr.

La Régence, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1849. 2 vol. in-8, 10 fr.

Le même, g. in-8 avec 16 gravures, Paris, 1860, chez Dufour et Mulat, publié à 15 fr.

Louis XV, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1849. 4 vol. in-8, 15 fr.

Le Collier de la Reine, (2e partie des *Mémoires d'un Médecin*), par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1849-1850. 9 vol. in-8, 50 fr.

T. I, 311 p.
T. II, 311 p.
T. III, 303 p.
T. IV, 301 p.
T. V, 319 p.
T. VI, 304 p.
T. VII, 311 p.
T. VIII, 311 p.
T. IX, 288 p.
T. X, 304 p.
T. XI, 277 p.

Cette suite de *Joseph Balsamo* est tout aussi intéressante que la première partie. Elle a été écrite en collaboration avec M. Auguste Maquet.

Le même, g. in-8, avec 40 gravures. — Paris, Dufour, Mulat, 1863. Publié à 12 fr.

Digitized by Google

La Tulipe Noire, par Alex. Dumas. — Paris, Baudry, (s. d.) 1850. 3 vol. in-8, 15 fr.

T. I, 317 p.
T. II, 305 p.
T. III, 317 p.

La Femme au Collier de Velours, par Alex. Dumas. — Paris, Alexandre Cadot, éditeur, 1851 (Imp. Dépée, à Sceaux.)

T. I, 326 p. et 1 feuillet pour la table.
T. II, 353 p. id. id.

Poétique et attachant récit des amours d'Hoffmann avec Antonia et avec la danseuse parisienne Arsène.

La première partie de cet ouvrage renferme une charmante étude sur C. Nodier et sur les *Soirées de l'Arsenal*. Les deux volumes brochés, 15 fr.

Les Mariages du père Olifus, par Alex. Dumas. — Paris, Alexandre Cadot, éditeur, 32, rue de la Harpe, 1850. Imp. de E. Dépée, à Sceaux. 5 vol. in-8.

T. I, 326 p. plus la table.
T. II, 303 p. id.
T. III, 305 p. id.
T. IV, 297 p. id.
T. V, 327 p. id.

5 vol. in-8, couverture jaune imprimée, reproduisant le titre, 25 fr.

Les Mariages d'Olifus ne commencent que dans le 2e volume et finissent dans le 4e. La fin de l'ouvrage est remplie par le *Testament de Chauvelin*.

Ce méli-mélo ne laisse pas que d'être très amusant à lire. Nous croyons que M. Paul Bocage a collaboré aux *Mariages d'Olifus*.

Louis XVI, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1850-1851. 5 vol. in-8, 15 fr.

Le trou de l'Enfer, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1850-1851. 4 vol. in-8, 20 fr.

Digitized by Google

Le même : *Edition illustrée.* — Paris, Lécrivain et Toulon, 1861. 1 vol. in-4°, publiée à : 4 fr.

Histoire d'une Colombe, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1851. 2 vol. in-8, 10 fr.

Impressions de Voyage: *Le Véloce,* ou *Tanger, Alger et Tunis,* par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1848-1851. 4 vol. in-8, 25 à 30 fr.

T. I, 363 p.
T. II, 331 p.
T. III, 309 p.
T. IV, 343 p. — Les couvertures et le titre du T. I, portent en vignette le vapeur *le Véloce.*

Suite de *Paris à Cadix*; ouvrage intéressant, mérite d'être recueilli. Il renferme de charmantes vignettes sur bois, de Giraud, intercalées dans le texte, représentant les épisodes du voyage et les portraits des voyageurs, et 6 gravures hors texte.

« — Avez-vous lu mon *Voyage à Tunis?*
« — Non.
« — Je le regrette, parole d'honneur! C'est une des choses « les plus amusantes que j'aie écrites. »

(Alex. Dumas. — *Causeries.*)

Le Drame de Quatre-vingt-treize : *Scènes de la vie révolutionnaire,* par Alex. Dumas. — Paris, Souverain, 1851-1852. 7 vol. in-8, 20 fr.

Les Drames de la Mer, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1852. 2 vol. in-8, 10 fr.

Un Gil-Blas en Californie, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1852. 2 vol. in-8, 12 fr.

T. I, 319 p.
T. II, 296 p.

Dans quelques exemplaires. le titre du T. I, porte par erreur la date 1854.

Digitized by Google

Histoire de deux siècles, ou *la Cour, l'Eglise et le Peuple, depuis 1850 jusqu'à nos jours, comprenant la splendeur et les misères de Louis XIV, suivie de la vie privée et politique de Louis Philippe Ier.* — Paris, Dufour et Mulat. 1852. 2 vol. g. in-8, avec 30 gravures, 20 fr.

Histoire de la vie politique et privée de Louis Philippe. — Paris, Dufour et Mulat, 1852. 2 vol. g. in-8, avec 30 gravures, 10 fr.

Le dernier Roi des Français, 1771 à 1851, par Alex. Dumas. — Paris, Souverain, 1852. 8 vol. in-8, 25 fr.

Olympe de Clèves, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1852. 9 vol. in-8, 45 fr.

Dans cet ouvrage, comme dans la plupart de ceux destinés aux cabinets de lecture, il y a sur les titres des erreurs de date et de tomaison.

Dieu dispose, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1852. 6 vol, in-8, 30 fr.

Suite du *Trou de l'Enfer*.

Conscience, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1853. 5 vol. in-8, 25 fr.

Dumas nous apprend dans ses *Causeries*, qu'il a intitulé ainsi ce roman pour remercier le romancier flamand Conscience de lui avoir permis d'y intercaler deux chapitres empruntés à l'un de ses ouvrages. Dumas considérait ce roman comme un de ses meilleurs.

T. I, 304 p.
T. II, 331 p.
T. III, 303 p.
T. IV, 287 p.
T. V, 333 p.

Dumas a voulu faire une œuvre dans le genre de *Clélie* et de *La mare au diable*, de Georges Sand. Il a réussi.

Le cinquième volume de *Conscience* se termine par deux nouvelles : *Le Pendu de la Piroche*; *Les trois chants du bossu*.

Digitized by Google

Ange Pitou, par Alex, Dumas, en collaboration avec M. Auguste Maquet. — Paris, Cadot, 1853. 8 vol. in-8, 30 fr.

Suite de *Balsamo* et du *Collier de la Reine*, mais bien moins intéressant.

Une édition g. in-8, avec 27 gravures, a été publiée en 1857 par Dufour et Mulat au prix de 8 fr.

La Comtesse de Charny, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1853-1855. 19 vol. in-8, 60 fr.

Suite d'*Ange Pitou* et complément des *Mémoires d'un Médecin*.

Une édition en 2 vol. g. in-8, illustrée de 64 gravures, a été publiée en 1858, par Dufour et Mulat, au prix de 20 fr.

Mes Mémoires, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1852-1854. 22 vol. in-8, 80 fr.

Ces *Mémoires* sont très intéressants, en laissant de côté toutefois ce qui se rapporte à la politique ; ils renferment sur les écrivains et artistes de l'époque, sur les pièces de théâtre de l'auteur, des renseignements précieux.

Histoire de dix-huit ans, *depuis l'avènement de Louis Philippe jusqu'à la Révolution de 1848*. — Paris, Krabbe, 1853. 2 vol. in-8, 10 fr.

Histoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Paris, Dufour et Mulat, 1853. 3 vol. g. in-8, avec 40 vignettes, 20 fr.

Isaac Laquedem, par Alex. Dumas. — Paris, Marchand, 1853. 2 vol. in-8, 10 fr.

Dumas nous apprend dans la préface du drame des *Mohicans de Paris*, qu'il avait vendu ce roman au *Constitutionnel*, au prix de 80.000 fr., et que la censure en arrêta la publication.

Le Pasteur d'Ashbourn, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1853. 8 vol. in-8, 40 fr.

Le Pasteur d'Ashbourn fait partie de cette série de romans

Digitized by Google

que Dumas écrivit à Bruxelles de 1852 à 1854, et qui révèlent une face nouvelle de son talent.

Une vie artiste, par Alex. Dumas. — Paris, Alexandre Cadot, éditeur, 37, rue Serpente, 1854. Imprimerie Dépée à Sceaux. 2 vol. in-8 de 315 et 323 p. ; brochés, couverture jaune, imprimée avec le titre, 15 fr.

Biographie de l'acteur Mélingue écrite avec la verve de Dumas et avec le cœur de l'ami pour celui qui a si bien fait vivre ses créations : *D'Artagnan*, *Chicot*, *Cellini*, *Comte Hermann*, *etc...*

Sur la couverture du T. I sont annoncées entre autres, les publications d'Alex. Dumas :

Les Mohicans de Paris, (partie) 2 vol ;
Catherine Blum, 2 vol ;
Vie et aventures de la princesse de Monaco, 2 vol ;
Souvenirs, (1830 à 1842) 4 vol ;
El Salteador, 3 vol ;
Le Pasteur d'Ashbourn, 8 vol ;
Conscience, 5 vol ;
Un Gilblas en Californie, 2 vol ;
Les drames de la mer, 2 vol ;
Olympe de Clèves, 9 vol.

Au verso du faux-titre, sont onnoncés les ouvrages de Georges Sand :

La Filleule, 4 vol. — *Mont'Revèche*, 4 vol. — *Les maîtres sonneurs*, 4 vol. — *François le Champy*, 2 vol.

Sous presse : *Adriani*.

T. II. — Annonces diverses sur la couverture et au verso du faux-titre ; entre autres :

Ouvrages d'Eugène Sue :

La famille Jouffroy, 7 vol. — *Fernand Duplessis*, 6 vol. — *Mémoires d'un mari*, 4 vol. — *Gilbert et Gilberte*, 7 vol. — *La marquise Cornelia d'Alfi*, 2 vol. — *L'Institutrice*, 4 vol. — *Les enfants de l'Amour*, 4 vol.

El Saltéador, par Alex. Dumas. — Paris, Alex. Cadot, éditeur, 37, rue Serpente, 1854. Imp. E. Dépée, à Sceaux.

Digitized by Google

T. I, 313 p. chif., plus la table ;
T. II, 399 p. id.
T. III, 333 p. id.

Roman Espagnol, de cape et d'épée ; la fin du 3e volume, à partir de la page 269, est remplie par *Les Etoiles Commis-voyageurs*. — 3 vol. in-8, 15 fr.

Le même, g. in-8 avec cinq gravures. — Paris, Dufour, Mulat et Boulanger, 1857, publié à 2 fr.

Catherine Blum, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1854. 2 vol. in-8, 15 fr.
T. I, 319 p.
T. II, 320 p. — C'est de ce roman que Dumas a tiré les *Gardes Forestiers*. La préface renferme de curieux détails.

Saphir, pierre précieuse, montée par Alex. Dumas. — Paris, Coulon-Pineau, 1854. 1 vol. in-12, publié à 2 fr. 50.

Souvenirs de 1830 à 1842, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1854. 2 vol. in-8, 10 fr.

Vie et aventures de la princesse de Monaco, recueillies par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1854. 6 vol. in-8, 25 fr.

« Il va sans dire que je suis purement et simplement l'éditeur « de *Catherine Charlotte de Grammont de Grimaldi, duchesse « de Valentinois, princesse de Monaco.* »

(Préface de l'ouvrage).

Ingénue, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1854. 7 vol. in-8, 25 fr.

La publication de ce roman, commencée en feuilleton dans un journal, *le Siècle*, croyons-nous, fut arrêtée par un procès intenté par les descendants de Restif de la Bretonne.

Les Mohicans de Paris, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1854-1855. 19 vol. in-8, 60 fr.

Il y a dans ce roman et dans celui de *Salvator*, qui en est la

Digitized by Google

suite, des pages d'un vif intérêt et de curieux tableaux des mœurs de la Restauration, mais certains épisodes trainent en longueur.

Une édition illustrée des *Mohicans de Paris*, 4 vol. g. in-8, avec 52 gravures, a été publiée en 1859, au prix de 25 fr., par Dufour, Mulat et Boulanger.

La dernière année de Marie Dorval, par Alex. Dumas. — Paris, à la Librairie Nouvelle, 1855. 1 vol. in-32 de 96 p., avec un portrait de Dorval. 2 fr.

Cet ouvrage fut écrit par Dumas dans un sentiment de regret et d'affection pour l'admirable artiste, l'Adèle d'*Antony*, la Ketty Bell de *Chatterton*, morte pauvre et presque oubliée du public.

Le Page du Duc de Savoie, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1855. 8 vol. in-8, 40 fr.

Les éditeurs, Dufour, Mulat et Boulanger, ont publié en 1863 une édition g. in-8 de cet ouvrage, avec 13 gravures, au prix de 6 fr.

Salvator, suite et fin des *Mohicans de Paris*, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1855-1859. 14 vol. in-8, 60 fr.

Il y a moins de longueurs et plus d'intérêt que dans *les Mohicans de Paris*.

M. Paul Bocage a collaboré avec Dumas pour ces deux ouvrages.

Les Grands Hommes en robe de chambre: *Richelieu*, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1856. 5 vol. in-8, 25 fr.

Les Grands Hommes en robe de chambre: *César*, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1857-1858, 7 vol. in-8, 30 fr.

Le Tome VII se termine par *Gérard le Tueur de lions*.

— « Quand avez-vous fait cette histoire de César ?
— Dame! il y a un an.

Digitized by Google

— Excusez, c'est que comme on n'en a point parlé dans le monde savant.....

— Oh ! le monde savant ne parle jamais de moi.

— Une histoire de César doit cependant faire une certaine sensation.

— Celle là n'en a fait aucune ; on l'a lue, voilà tout. »

(*Causeries*, T. I p. 221.)

Madame du Deffand, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1856-1857. 8 vol. in-8, 40 fr.

Les éditeurs Michel Lévy ont publié le même ouvrage en 1862, sous le titre : *Mémoires d'une aveugle*, avec la suite : *Les confessions de la Marquise.*

Ensemble, 4 vol. in-12, 4 fr.

Le Lièvre de mon Grand'Père. — Paris, Cadot, 1857. 1 vol. in-8, de 311 p. 5 fr.

« Vous le savez, cher lecteur, il est connu (des biographes bien « entendu), que je n'ai pas fait un seul de mes douze cents vo- « lumes. »

« Mais comme je ne veux pas qu'à l'endroit du véritable auteur « de ce livre plane la fâcheuse obscurité qui plane sur les autres, « j'entreprends de raconter dans cette causerie-préface la façon « dont il voit le jour, et, tout en me réservant le titre du parrain « qui le tient sur les fonts de la publicité, de faire connaître son « véritable père. »

« Son véritable père a nom : *M. de Cherville.* »

Les Compagnons de Jéhu, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1857. 7 vol. in-8, 30 fr.

Roman intéressant qui a été inspiré à l'auteur, comme *Les Blancs et les Bleus*, par les *Souvenirs de la Révolution*, de Charles Nodier.

Le personnage de Roland et celui de lord Taulay lui ont été donnés par son fils, Alex. Dumas, à Sainte-Assise, près Melun, où celui-ci travaillait alors à sa pièce, *La question d'argent.*

Le Meneur de loups, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1857. 3 vol. in-8, 15 fr.

Digitized by Google

Le Capitaine Richard, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1858. 3 vol. in-8, 15 fr.

Black, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1858. 4 vol. in-8, 15 fr.

Ammalat Beg, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1859. 2 vol. in-8, 10 fr.

Le Caucase, par Alex. Dumas. — Paris, Librairie Théâtrale, 1859. 1 vol. in-4, 5 fr.

Charles le Téméraire, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1859. 2 vol. in-12, 2 fr.

Le Chasseur de sauvagine, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1859. 2 vol. in-8, 10 fr.

Les Louves de Machecoul, par Alex. Dumas. — Paris, Cadot, 1859. 10 vol. in-8, 40 fr.

L'édition illustrée, 1 vol. in-8 avec 15 gravures, a paru en 1860, chez Dufour, et Mulat et Boulanger, au prix de 7 fr. 50

La Maison de glace, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 2 vol in-18, 2 fr.

Mémoires de Garibaldi, traduits sur le manuscrit original, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 2 vol. in-12, 2 fr.

Les mêmes, précédés d'un discours de V. Hugo sur Garibaldi, et d'une introduction par Georges Sand, 1er à 3e parties. — in-12.

Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1861, 6 fr.

Cette édition, la seule complète, fut interdite en France.

Monsieur Coumbes, par Alex. Dumas. — Paris, Librairie Nouvelles, Bourdillat et Cie, éditeur, 1860. 1 vol. in-12, publié à 2 fr. — *Roman Marseillais.*

Digitized by Google

Le Père Gigogne, conte pour les enfants, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 2 vol. in-12, publié à : 2 fr.

Le Père la Ruine, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 1 vol. in-12, publié à : 1 fr.

La Route de Varennes, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 1 vol. in-12, publié à : 1 fr.

Causeries, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 2 vol. in-12, 3 fr.

Comme *Bric à Brac* et *les Morts vont vite*, les *Causeries* méritent d'être recherchées, à cause des récits amusants qu'elles renferment, et de certains détails sur les artistes et écrivains de l'époque, détails qu'on ne trouve pas ailleurs. C'est du reste par la réunion d'articles publiés dans les *Recueils périodiques*, que ces ouvrages ont été formés.

Les Drames galants, *La marquise d'Escoman*, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1860. 2 vol. in-12, 6 fr.

De Paris à Astrakan: *Nouvelles impressions de voyage*, par Alex. Dumas — Paris, Librairie Nouvelle, A. Bourdillat et Cie, éditeur, 1860. Imp. A. Bourdillat, 3 vol. in-12, 6 fr.

Ouvrage amusant, la préface et le prologue sont curieux.

Bric à Brac, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1861. 2 vol. in-12, très amusants, méritent d'être recueillis, 3 fr.

Les Garibaldiens : *Révolution de Sicile et de Naples*, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1861. 1 vol. in-12, 3 fr.

Les Morts vont vite, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1861. Typ. Variganet à Lagny, 2 vol. in-12, publiés à : 2 fr.

Digitized by Google

Très intéressantes études sur E. Sue, A. de Musset, Achille Devéria, Lefèvre Deumier, Marie Dorval, Chateaubriant, Duc et Duchesse d'Orléans, Hégésippe Moreau et Béranger.

La Boule de Neige, par Alex. Dumas. — Michel Lévy frères, 1862. 1 vol. in-12, 1 fr.

Trois maîtres, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1862. 1 vol. in-12, publié à : 1 fr.

Italiens et Flamands, 1re et 2e série, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1862. 2 vol. in-12, 2 fr.

Sultanetta, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1862. 1 vol. in-12, publié à : 1 fr.

Jane, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1863. 1 vol. in-12 publié à : 1 fr.

Madame de Chamblay, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy, 1863. 2 vol. in-12, 2 fr.

La Princesse Flora, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1863. 1 vol. in-12, publié à : 1 fr.

La Dame de volupté, *Mémoires de mademoiselle de Luynes,* par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1863. 2 vol. in-12, 2 fr.

Les deux Reines, suite et fin des *Mémoires de mademoiselle de Luynes,* par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1864. 2 vol. in-12, 2 fr.

La San-Félice, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1864-1865. 9 vol. g. in-18; couverture orange imprimée, 15 fr.

On retrouve encore dans ce roman, mais avec un certain déclin toutefois, les qualités du Maître. C'est la dernière œuvre de longue haleine qu'il ait publiée. A ce titre elle a son importance, et mérite d'être recueillie.

Digitized by Google

Impressions de voyage : *En Russie*, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1865. 4 vol. in-12, 4 fr.

Un pays inconnu, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1865. 1 vol. in-12, publié à : 1 fr.

Souvenirs d'une favorite, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1865. 4 vol. in-12, publiés à 8 fr.

Les Grands Hommes en robe de chambre : *Henri IV, Louis XII et Richelieu*, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1866. 2 vol. in-12, publiés à 2 fr.

« Peut-être, si ces études ont du succès, nous hasarderons-nous « à remonter jusqu'à Alexandre, et à descendre jusqu'à Napoléon. » (*Préface du livre.*)

Le volume de Louis XIII et Richelieu avait paru à la même librairie en 1860, au prix de 1 fr.

Les Hommes de fer, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1867. 1 vol. in-12, publié à : 1 fr.

Les Blancs et les Bleus, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1867-1868. 3 vol. in-12, publiés à 3 fr.

Ce roman, ainsi que le dit Dumas dans sa préface, est la continuation des *Compagnons de Jéhu*. Dumas a mis en scène dans le premier volume Charles Nodier, âgé de 13 à 14 ans; il s'est servi des renseignements qu'il tenait de Nodier lui même, son illustre ami, et des *Souvenirs de la Révolution* de cet auteur. Aussi lui a-t-il dédié son livre :

« Ce livre est dédié à mon illustre ami et collaborateur Charles « Nodier. J'ai dit *collaborateur*, parce que l'on se donnerait la « peine d'en chercher un autre, et ce serait peine perdue. »

Ce livre, un des derniers publiés par Dumas, mérite d'être recueilli.

Histoire de mes bêtes, par Alex. Dumas. — Paris, Michel Lévy frères, 1868. 1 vol. in-18, publié à : 1 fr.

Digitized by Google

ÉCRITS RELATIFS A DUMAS

Dumas a été, de tous les écrivains peut-être, le plus attaqué et le plus injurié. Cela l'inquiétait peu et l'empêchait encore moins de produire.

Les écrits relatifs à Dumas, dont nous donnons la liste ci-après, sont, à l'exception de ceux de MM. Chincholle et J. Janin, des libelles diffamatoires dont le temps a déjà fait justice pour la plupart, et dont deux ou trois seulement survivront grâce à l'esprit de leurs auteurs.

Fabrique de Romans, *Maison Alex. Dumas et Cie*, par Eugène de Mirecourt. — Paris, 1845. in-8, broché, 6 fr.

La traite des Blancs, *Comédie en trois actes, en vers, dédiée à la maison Alex. Dumas et Compagnie*, par Aim. Bourdon. — Paris, 1865. in-12, broché, 6 fr.

Procès Buloz contre Alexandre Dumas ; 1854.

M. Buloz et M. Alex. Dumas. — In-8 de 15 p. ; publié dans le *Journal des Artistes*, 15 décembre 1844.

Le soleil Alexandre Dumas, par Clémence Badère ; 1855. 1 vol. in-8.

Le Critique J. Janin et le dramaturge Alexandre Dumas, à propos des Demoiselles de Saint-Cyr, comédie en cinq actes, 1843.

Réponse d'un Cochon à M. Alexandre Dumas ; 1848. — 1 feuillet in-folio.

Le Mousquetaire, journal de *M. Alexandre Dumas.* — 26 janvier 1851.

Diatribe contre Buloz et la rédaction de la *Revue des Deux Mondes.*

Le Chevalier de Maison Rouge, portraits et costumes des artistes jouant dans le drame. — Théâtre historique 1847. 14 pl. in-8.

La suite des pièces ci-dessus formait le n° 265 du catalogue Liepmannssohn, 1872.

Digitized by Google

Galerie des contemporains illustres, par un Homme de rien (L. de Loménie). — *M. Alexandre Dumas;* 1843. — *Alexandre Dumas*, par Mirecourt; 1856. — *Notices sur Alexandre Dumas*, par Cayla, (*Petit Journal* du 13 février 1862). — *Alexandre Dumas aujourd'hui*, par Ch. Chincholle, avec photographies par P. Petit; 1869; g. in-8.

Jules Janin et Alexandre Dumas; mars 1871. Portrait à l'eau-forte par Flameng. — Paris, librairie des bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338; 1871. Imprimerie de Jouaust. 1 vol. in-12 de 94 p.. chiff., pap. vergé, 3 fr.

Tiré à 500 exemplaires, plus 15 sur Chine et 15 sur Whatman. Joli volume. Comme ouvrage, c'est de la phraséologie pure; pas une date, pas un fait, pas un seul renseignement utile.

Alexandre Dumas roi de Naples. — Paris, Dentu, 1860. Brochure anonyme, g. in-8 de 32 p.

M. Alexandre Dumas sur la sellette, par Juvénal. — Paris, rue Saint-Honoré, n° 70, 1845; g. in-8 de 13 p., en vers.

Alexandre Dumas embêté, par M. Croton-Duvivier. — Paris, 1855. In-8 de 16 p.

Voltaire turlupiné par Alexandre Dumas. Publication nouvelle de M. Croton-Duvivier. — Paris, Charles Nolet, 1855. In-8 de 20 p.

Alexandre Dumas dévoilé par le Marquis de la Pailleterie, marchand de lignes pour la France et l'exportation, exmissionnaire français en Espagne et en Afrique, tueur de lions, protecteur d'Abd-el-Kader, sauveur des sauvés, plaqué de l'ordre de Charles III, pendu du Nicham, chevalier d'une Légion d'honneurs et d'une foule d'autres pailleteries. — Paris, à la librairie du passage du Crand-Cerf, 1847. Un vol. in-12 de 36 p.; rare, 6 fr.

Très amusante et spirituelle diatribe sur les voyages et les procès de Dumas, alors à l'apogée de ses succès. — Mérite d'être recueillie.

Les dépêches échangées entre le maréchal Bugeaud, le ministre de la marine, de la guerre, et le contre-amiral Rigodit, au sujet du *Véloce* et d'Alex. Dumas, ont été publiées dans la *Revue Rétrospective*. La lettre du maréchal Bugeaud réduit

Digitized by Google

à sa juste valeur cet incident dont l'importance avait été exagérée par les passions du moment.

Plaidoirie de Me Crémieux, défenseur de MM. Michel Lévy frères. — Paris, 1857, in-4 de 68 p.; rare. 6 fr.

Importante pour l'histoire des œuvres de Dumas.

Examen phrénologique du caractère d'Alexandre Dumas, par M. A. Castle, M. D. — Londres 1855; in-8 de 23 p., écrit en anglais.

Dumas a donné la traduction de cette notice dans ses *Causeries*.

En terminant notre travail bibliographique sur Alexandre Dumas, nous avons à cœur de reconnaître et de déclarer toute l'insuffisance de ce travail qui doit être considéré comme une ébauche, avancée dans certaines parties, mais à peine indiquée dans d'autres. Le théâtre de Dumas peut encore se trouver en éditions originales, mal conservées le plus souvent, mais suffisantes pour les indications bibliographiques. Il n'en est pas de même des romans tirés à 1200 exemplaires pour les cabinets de lecture. Les meilleurs, lus avidement, maculés, déchirés, sont à peu près perdus; malgré les recherches actives de nos libraires, et le désir que nous avions de les posséder ou tout au moins de les voir, c'est à peine si nous avons pu nous procurer la moitié des romans de Dumas, en éditions originales et brochées, dans une période de quinze années; et encore devons-nous nous estimer heureux d'avoir eu cette chance.

Le concours bienveillant de nos confrères nous permettra sans doute de combler les lacunes et de réparer les nombreuses erreurs qu'il était impossible d'éviter en l'absence de documents complets.

Digitized by Google

POÉSIES

Par M. H. CORPORANDY

Membre résidant.

MON VILLAGE

Sur le rocher il est bâti.
Quoique bien pauvre et bien petit,
J'aime tout, à l'humble village :
Le clocher et la fleur sauvage,
Les maisons, les bois, les sentiers,
Le ruisseau courant sous l'ombrage
Des myrtes et des noisetiers;
La voix des cloches, la bruyère.
Le sable y couvre mon vieux père.
Là, j'ai vu mon premier soleil,
La première fleur printanière,
Et dormi mon premier sommeil;
Là, ma langue s'est déliée
En disant les mots les plus doux;
Une mère heureuse, enviée,
M'a bercé là sur ses genoux;
Maintenant elle pleure et prie,
Quand elle songe à l'exilé.
Le plus heureux temps de ma vie
En ces doux lieux s'est écoulé :

Digitized by Google

C'était la saison des caresses,
Des plaisirs, des pures ivresses :
O rêve trop vite envolé !
Je voudrais revoir mon village,
En parcourir tous les sentiers,
Rêver et dormir à l'ombrage
Des myrtes et des noisetiers.

A UNE PETITE FILLE QUI PLEURAIT

Qu'est-ce donc, chère bien-aimée,
Naïve enfant aux blonds cheveux ?
Et de ta joie accoutumée
Qu'as-tu fait ? Je vois de tes yeux
Couler plus d'une grosse larme :
Cela te prête un nouveau charme ;
Mais dis pourtant ce que tu veux :
Si ta mère te contrarie,
Dis-le-moi, je la gronderai ;
Si ta bonne, je la battrai
Tout simplement, ô ma chérie !
Mais aussi, comment endurer
Qu'on ose te faire pleurer,
Si quelquefois dans ta chambrette
Tu mets tout sens dessus dessous,
Et s'il te passe par la tête
De briser poupée et joujoux ?
Maman était-elle plus sage
Quand elle était petite enfant ?
Et ta bonne donc ! quel tapage
Elle faisait ! Ange charmant,

Digitized by Google

Lorsque ton doux regard se voile
D'une larme, pour la sécher,
Si tu demandais une étoile,
J'irais au Ciel la décrocher.

L'ABEILLE ET LE HANNETON

FABLE

Je ne ressemble pas à la vilaine Abeille:
Je suis rival du papillon.
Ainsi parlait un Hanneton
A la robe riche et vermeille.
L'Abeille l'entendit
Et lui dit:
Par ma foi! c'est grande merveille
De ne briller que par l'habit!
Si tu sais plaire aux yeux, je fais ma nourriture
De sucs dont je compose un miel délicieux.
Mieux vaut l'esprit industrieux
Que la plus superbe parure.

Digitized by Google

PAUVRE SŒUR

Récit d'un jeune Félibre

Compiangeva un fiore rapito per sempre alla luce.
S. Pellico, *Le mie Prigioni.*

J'avais trois ans et je disais :
Mère, je veux une sœurette !
O bonheur ! un matin j'avais
La sœurette que je rêvais !
Ce fut pour moi bien grande fête.
Dix ans plus tard, dans la maison
Tout riait quand notre fauvette
Gazouillait sa douce chanson.
Oh ! combien j'aimais la pauvrette !
Maintenant, sous le vert gazon,
Là-haut, vers la montagne grise,
Elle dort ma pauvre Louise :
Elle avait le cœur noble et bon,
Alors les anges me l'ont prise.
Je vois encor son front charmant,
L'ébène de sa chevelure,
Son œil limpide et caressant,
Où se peignait son âme pure.
Qui m'eût dit que le froid cercueil
Garderait si tôt ma sœurette ?
Qu'après les chants de la fauvette
Viendraient le silence et le deuil ?
O ma plus belle et ma plus chère,
Repose en paix dans le Seigneur !
Que la terre te soit légère,
Pauvre sœur, ô ma pauvre sœur !

Digitized by Google

UN ORAGE AU MOIS DE MAI

Comme le ciel est pur! Dans le bosquet tout chante;
Chaque fleur porte un papillon,
Tout buisson cache un nid, et le flot qui serpente
Baigne plus mollement ses rives de gazon.
Les perles dont la nuit a recouvert la plaine
Scintillent, sous les feux du jour,
Comme des diamants sur le front d'une reine.
Tout respire la joie, et la vie et l'amour.
Tout aime sous le Ciel: là-haut l'aigle superbe,
A mes pieds, le grillon, caché sous le brin d'herbe,
La perdrix, dans les bois, le cygne, sur les eaux,
La fauvette, dans les roseaux.
Mais un point noir paraît vers la plage lointaine;
Il grossit, et bientôt il a couvert la plaine,
Les verts coteaux, les frais vallons;
Hélas! hélas! voici l'orage
Couchant les blés dans les sillons,
Et détruisant, sur son passage,
Les fleurs, les nids, les papillons!
Au printemps de la vie, aux rêves de jeunesse,
Ainsi succèdent les ennuis.
Jeux de mes premiers ans, plaisirs purs dont l'ivresse
Embellissant mes jours, berçait toutes mes nuits,
Vous avez disparu, comme fait la fumée!
Où donc es-tu, ma sœur, ô ma sœur bien-aimée?
Où sont les jeux, les ris, les joyeuses chansons,
Et les douces illusions?

Digitized by Google

LES DEUX CHATS ET LA SOURIS

FABLE

Rodilard et Minet, liés dès le jeune âge,
Un matin prenaient leurs ébats.
Ils passaient dans le voisinage,
Pour avoir fait toujours ensemble bon ménage;
Mais, chez les hommes et les chats,
Quels amis l'intérêt ne divise-t-il pas?
Trottinant sur une gouttière,
Une Souris malingre et, je crois, poitrinaire,
Glisse et tombe à leurs pieds: la voilà prisonnière.
Pour deux, c'est un maigre repas,
Et chacun la veut tout entière,
Sans plus songer aux droits de la douce amitié.
Donc ils jettent la griffe, et saisissant la bête,
Le premier par le corps, le second par la tête,
Vous la déchirent sans pitié.
Cependant nos amis écument de colère.
Je te jure, ventre-saint-gris!
Que je mangerai la souris,
Fait maître Rodilard. — Tout doux! notre compère,
Lui répond l'autre, ou bien je ne pourrai
Ou c'est moi qui la croquerai!
Et tous les deux dans la poussière
Roulaient, soufflaient et miaulaient,
Et se mordaient, et se griffaient,
Jurant et sacrant de plus belle.
Une pauvre Souris! beau sujet de querelle!
Je ne sais qui fit le repas:
L'histoire se tait sur le cas.

Digitized by Google

Ce qu'elle dit fort bien, ce que je viens d'y lire,
Le voici : Trop souvent l'égoïsme a le pas
Sur l'amitié. Mais, chut ! n'insistons pas :
C'est une chose triste à dire.

LA CIGALE ET LA FOURMI

FABLE

Partout des fruits, des épis d'or :
Aussi la Cigale est joyeuse.
A l'ombre de la verte yeuse,
Elle chante et puis chante encor,
De l'avenir insoucieuse.
Non loin de là, dame Fourmi
Travaille dès l'aurore, incessamment recueille,
Va partout furetant. Mais voici que la feuille
Sous la froide bise a frémi,
Et la Cigale à jeun n'a rien dans son armoire.
Elle ne chantait plus, allez ! on peut m'en croire.
Confuse, vers le soir elle va tristement
A la porte de sa voisine :
Toc ! toc ! Ouvrez, bonne cousine,
Lui cria-t-elle, grelottant ;
Donnez-moi quelque chose à mettre sous la dent,
Ou je meurs cette nuit de faim et de froidure.
Dame Fourmi regarde à travers la serrure :
— D'où nous connaissons-nous ? fit-elle durement,

Digitized by Google

Les deux poings fermés sur la hanche.
Travaillant nuit et jour, et même le dimanche,
Sans nul souci de mon salut,
J'ai rempli grenier et bahut;
Que faisait alors ma parente?
Du matin jusqu'au soir elle chantait gaîment!
On me prend pour une autre, oh! bien certainement!
Je suis la très humble servante
De ma cousine. Allez-vous-en quêter ailleurs,
Et chercher des naïfs que touchent vos malheurs.
La Cigale insista: Soyez compatissante;
Je me sens faible et bien souffrante;
Prêtez un peu de pain, un morceau seulement;
A la vie, à la mort, je suis reconnaissante.
— Vous n'aurez pas un grain de mil! Finissons-en:
Je suis lasse et je vais au lit. Cela disant,
La trop avare ménagère
Tourna le dos à sa commère,
Qui s'éloigna bien tristement
D'une porte inhospitalière.
Cachant ses pleurs dans son réduit,
Elle y mourut avant minuit.
A mon sens la Cigale a manqué de prudence,
Et la Fourmi de charité.
La première pécha par trop d'imprévoyance,
Mais la seconde aussi, par trop de dureté.

Digitized by Google

A FERNANDE

ACROSTICHE

Fernande, belle enfant au doux et frais visage,
Est-il un seul attrait qui manque à tes cinq ans ?
Riche de qualités, gentille, vive et sage,
Nulle autre n'eut jamais plus de charme en partage.
Aujourd'hui tout est gai pour toi. Que les autans
N'amènent dans ton ciel jamais aucun nuage !
Dans le mien tout rirait, si je pouvais, crois-moi,
Etre le père aimé d'un ange comme toi.

LA ROSE ET LE PAPILLON

FABLE

Je suis jalouse de ton aile,
Disait un jour la Rose au charmant Papillon,
Qui doucement venait de se poser sur elle :
Je ne saurais sortir de ma dure tutelle.
Ami, regarde : à ce buisson,
Je suis tristement enchaînée,
Depuis le jour où je suis née,
Et je mourrai dans ce vallon.

Digitized by Google

Toi, léger Papillon, tu vas où bon te semble :
Si nous pouvions voler ensemble
Bien loin, et tout là-bas vers l'immense horizon!
Le Papillon était fort sage :
Il revenait d'un long voyage,
Et le Maître l'a dit : « Quiconque a beaucoup vu
« Peut avoir beaucoup retenu. »
Pourquoi vous plaindre ainsi, ma belle?
Répond le voyageur : Vous avez mille appas.
Je vole où mon instinct m'appelle,
C'est vrai; mais Dieu, qui fit mon aile,
Vous donna des parfums, et moi je n'en ai pas.
Il nous manque à tous quelque chose :
Le papillon voudrait les senteurs de la rose,
Et la rose, à son tour, l'aile du papillon.
Le mieux est de se plaire en sa condition.

L'ÉCOLIÈRE ET LA SOURCE

Fable

Une faible Source tombait,
Tombait toujours sur une roche.
Une Écolière passe et vitement s'approche,
Demandant ce qu'elle faisait.
Tu le vois bien, gente Écolière :
Je creuse ce bloc de granit ;
J'ai commencé la nuit dernière.
— Toi le creuser ? oh ! que nenni !
Il faudrait une vie entière
Et toute l'eau d'une rivière;

Digitized by Google

Pour un pareil labeur. — Reviens une autre fois.
— C'est convenu. Voilà qu'au bout de quelques mois,
Celle-ci revenant, voit, dans la roche dure,
Un petit creux rempli d'une onde fraîche et pure,
Où se désaltérait l'heureux oiseau des bois.
Pour le coup, voilà bien le plus grand des miracles!
Fit-elle alors. Mais l'autre : Oh! que nenni!
« Un travail assidu triomphe des obstacles. »
Je ne sais pas bien qui l'a dit,
N'étant pas fort grande liseuse ;
Mais je suis fort laborieuse.
Enfant, dans tes travaux pense au bloc de granit.

ADIEUX A LA COSMOGRAPHIE

BOUTADE

Oleum et operam perdidi.
PLAUTE.

J'admire la cosmographie,
Mais, sur ma foi, je n'y mords pas :
Je vous le dis sans raillerie,
En vain je m'arme du compas,
Dans le domaine d'Uranie
Je me fourvoie à chaque pas.
Grimoire où je ne saurais lire,
Je confonds le Cygne et la Lyre,
La Balance et le Scorpion.
Tout au plus je vois Orion,
Lorsque la nuit est bien sereine ;

Digitized by Google

Quant à trouver Aldébaran
Ou Régulus, c'est différent,
Et j'y perds mon temps et ma peine.
Il faut avoir un nom en *ic*
Pour lire en la céleste plaine ;
S'appeler Nick, ou Copernic.
Moi, cosmographe à la douzaine,
En vain je cherche le Dragon.
Où sont les deux frères d'Hélène ?
Sont-ils bien sur notre horizon ?
Qu'est-ce que la périhélie,
Et l'azimut, et l'aphélie ?
Bienheureux Nick ! sans embarras,
Il sait les phases de la Lune,
Connaît Jupiter et Neptune,
Et, prédisant pluie ou frimas,
Il lit au ciel et nous le prouve.
Je ne vois pas ce qui s'y trouve,
Il voit ce qu'on n'y trouve pas.
Adieu donc la cosmographie,
Adieu Céphée et les Poissons !
Pardonnez-moi, belle Uranie,
Je reviens à la poésie
Et je déserte vos leçons.
Adieu, comète échevelée !
A Newton, comme à Galilée,
A notre immortel Arago,
Je préfère Victor Hugo.

Digitized by Google

LA CHIENNE ET LE CHAT

Fable

Une Chienne versait des pleurs sur ses petits
Qu'un maître impitoyable allait noyer sur l'heure.
Hélas! s'écriait-elle, il me les a tous pris:
Médor, Love, Sultan! ô mes pauvres chéris!
Sans vous autant vaut-il maintenant que je meure.
— Tu gémis sottement, observe don Mitis,
Pour moi je suis d'humeur plus fière:
Si l'on me fait du mal, je griffe, et, serviteur!
Je me sauve au plus vite. Avec un peu de cœur,
On se venge toujours, ma chère :
Souffrir sans se venger est le fait d'un enfant
Ou d'un niais. — Peut-être! dit la pauvre mère;
Mais la vengeance est le fait d'un méchant.

LE PARDON

Impromptu

Il m'est doux de rêver à l'ombre
Du bocage mystérieux;
De voir des étoiles sans nombre
S'allumer le soir dans les cieux;
De sentir l'aile de Zéphyre
Se jouer entre mes cheveux.

Digitized by Google

J'aime les chants mélodieux
De Philomèle qui soupire,
Les parfums du riant vallon,
Les nids sous les fleurs du sillon
Ou bercés aux rameaux des saules,
Et les joyeuses barcarolles.
Il me serait bien doux encor
De chanter sur la lyre d'or,
Comme Byron, comme Shakespeare,
Et d'exercer un grand empire
Sur un cœur que j'ai su charmer;
Il me serait doux de calmer
Les maux de l'humble qui soupire,
Et bien doux de pouvoir donner:
Il est plus doux de pardonner.

A UNE MÈRE

Acrostiche

Il n'est plus l'ange aimé dont la grâce touchante
Semait pour vous de fleurs les chemins d'ici-bas.
A peine en son printemps, elle meurt, innocente!
Belle de pureté, de vertus et d'appas,
Elle vient de s'éteindre en de lointains climats.
Le Ciel était jaloux. Pour orner son parterre,
Le Seigneur la cueillit, pauvre fleur éphémère,
Elle vit dans les cieux, mère! ne pleurez pas.

Digitized by Google

TRISTESSE

Le vent tord la branche
Du pin élancé ;
Sur mon front qui penche
Son aile a glissé :
Elle gémit dans ma demeure.
Comme le vent, mon âme pleure
Au lointain souvenir des beaux jours du passé,
Du temps heureux de la jeunesse
Où tout riait à mes vingt ans :
Alors c'était le gai printemps,
Les rêves d'or et leur ivresse ;
Hélas ! bientôt c'est la vieillesse,
Et déjà soufflent les autans.
Plus de quarante fois j'ai vu fleurir les champs,
Puis, sous de longs frimas se faner leur parure.
C'est une loi de la nature ;
Rien ne dure ici bas, non, rien que la douleur.
Mon Dieu ! qu'est-ce que le bonheur ?
C'est le rêve
Qui s'enfuit
Avec l'ombre de la nuit,
Le flot qui bruit
Et meurt sur la grève.
Le beffroi sonne minuit,
Heure sombre du mystère,
Des songes confus.
Oh ! laissez-moi pleurer sur ceux qui ne sont plus !
Sur mon meilleur ami, mon trop malheureux père,
Que la mort vint, un jour de deuil,
Prendre et coucher dans un cercueil ;

Digitized by Google

Sur ma sœur, pauvre fleur flétrie,
Comme ses sœurs des champs, avant que vînt le soir.
Aimante et vertueuse, elle quitta la vie
Quand son front rayonnait d'avenir et d'espoir.
Seigneur, pitié pour elle et pitié pour mon père ;
Pour tant d'objets aimés que recouvre la terre!
Pitié, mon Dieu, pour ce qui dort
Dans les mystères de la mort;
Pitié pour l'humaine misère,
Et puis pitié pour moi que le sceau du malheur
A marqué dès longtemps! Qu'est-ce que le bonheur?
C'est le rêve
Qui s'enfuit
Avec l'ombre de la nuit,
Le flot qui bruit
Et meurt sur la grève.
Oh! laissez-moi pleurer sur ceux qui ne sont plus ;
Sur les beaux jours passés et les rêves perdus,
Sur mes vingt ans, sur ma jeunesse!
Alors c'était le gai printemps,
Les rêves d'or et leur ivresse.
Hélas! bientôt c'est la vieillesse,
Et déjà soufflent les autans.

Digitized by Google

AUTEL VOTIF DE MARS

TROUVÉ A

Saint-Laurent-de-Trèves (Lozère) (1)

LETTRE A M. J. DUCLAUX-MONTEIL

PAR

M. Jules BAISSAC, membre honoraire.

Paris, le 16 juillet 1880.

Très-honoré et cher compatriote,

Dès mon retour à Paris, j'ai voulu étudier l'inscription de Saint-Laurent-de-Trèves, que j'avais lue et dont il m'a été donné copie chez l'honorable archiviste de la Société scientifique et littéraire d'Alais, M. Charvet. Ma première impression fut qu'on avait affaire ici à une borne votive dédiée à Mars Tritullus par une réunion d'individus voués eux-mêmes ou descendants de pères reconnus pour avoir été voués au dieu,

(1) Cet autel, en forme de cippe, avec base et couronnement, a été trouvé, en septembre 1802, à Saint-Laurent-de-Trèves, dans un champ appartenant à M. Bancillon, notaire, près de la route de Nimes à Saint-Flour; et, depuis l'époque de sa découverte, l'inscription gravée sur le monument a donné bien à des interprétations plus ou moins bizarres.

M. A. Allmer en a donné la lecture suivante :

MA·TRIT
VLLO.
CONS
ACRANI
V·S·L·M·

Marti Tritullo consacrani votum solverunt libentes merito.

« A Mars Tritullus, les membres de la confrérie, avec reconnaissance en accomplissement de leur vœu. »

Consacrani est la même chose que *Consacranei*, ajoute M. Allmer. On a retrouvé cette expression sur un très joli autel du Musée de Toulouse, dédié à la déesse pyrénéenne Lahe :

LAHE
DEAE
CONSA
CRANI

(V. A. Allmer, *Revue épigraphique* du Midi de la France, 11 livraison, p. 170.)

G. C.

Digitized by Google

dans un printemps sacré. Cette impression a été confirmée depuis dans mon esprit par un examen plus attentif de l'inscription. Je vais, si vous voulez bien me le permettre, vous dire le résultat de cette seconde étude.

Il était d'usage chez les populations italiotes, dans les grandes calamités publiques, comme épidémies, pestes, famines, guerres malheureuses, de vouer aux dieux, mais plus particulièrement à Mars, les produits à naître du printemps qui devait suivre et qu'on appelait pour cela *ver sacrum*. Les fruits et les animaux étaient effectivement offerts et sacrifiés dès qu'arrivait ce printemps. Quant aux enfants ainsi dévoués, on attendait qu'ils fussent adultes. A l'âge de 18 ans, d'ordinaire, ils étaient renvoyés du pays et abandonnés à leur sort; substitution pieuse aux sacrifices humains originels. Les victimes du printemps sacré portaient le nom *d'ex-sacrati* ou simplement *sacrani*. Ces pauvres diables se réunissaient en bandes et formaient de véritables associations de brigands, courant la campagne, pillant un peu partout, assez forts quelques fois pour s'emparer d'un territoire et s'y établir. Les Mamertins de Sicile n'étaient que des rejetons d'une de ces grandes compagnies, composée d'un ramassis de *Sacrani* du Samnium, du Picenum, du pays des Hirpins, etc., et tout porte à croire que les pères des Romains n'eurent pas d'autres origine. Le plus célèbre des établissements fondés par les victimes du printemps sacré fut celui de Laurentum sur la côte latine, où auraient régné Picus et ensuite Fannus, réputés fils de Mars. Il ne serait pas impossible que les *ex-sacrati* fédérés de cette ville eussent adopté le nom de *consacrani*, qui leur convenait, du reste, de toutes manières, puisqu'il implique l'idée d'une association d'individus résultant de *l'ex-secratio* de quelque *ver sacrum :* c'est un point à étudier. Le nom de Laurentum est caractéristique de ces sortes de sacrifices : le laurier, symbole du printemps chez les Latins, était tout particulièrement une image du *ver sacrum*. Virgile signale la présence d'un de ces arbustes au milieu de la cour du palais de Latinus à Laurente, où il était l'objet d'un culte :

Laurus erat tecti medio, in penetralibus altis,
Sacra comam multosque metu servata per annos,
Quam pater inventam, primus quum conderet arces,
Ipse ferebatur Phœbo sacrasse Latinus,
Laurentique ab eo nomen posuisse colonis (1)

(1) *Enéide*, VII, v. 58 et suiv.

Digitized by Google

Le mois de Mars, consacré au dieu dont il portait le nom, fut longtemps le premier de l'année : *Martius mensis initium anni fuit et in Latio et post Romam conditam*, dit Pompeius Festus. C'était, comme on sait, aux Ides de ce même mois que, dans les premiers temps de la République, les consuls entraient en charge. Ovide dit expressément que Romulus consacra à l'auteur de ses jours la première saison de l'année, *sanguinis auctori tempora prima dedit*, (1) et, un peu plus loin, il ajoute qu'en ce même mois s'opérait le renouvellement du laurier sacré, l'arbre de Mars comme soleil vernal, ce qui confirme le caractère emblématique de cet arbuste :

Neu dubites primæ fuerint quin ante Kalendæ
Martis, ad hæc animum signa referre potes :
Laurea flaminibus, quæ toto perstitit anno,
Tollitur, et frondes sunt in honore novæ.

Il ressort de ce qui précède que le *ver sacrum* était bien, en effet, un sacrifice à Mars, ce qui, du reste, n'a jamais été contesté, et, en second lieu, que le laurier, emblème du printemps, était aussi un symbole de l'*ex-secratio piacularis* dont il s'est agi. Cela établi, le nom de St-Laurent, que porte la commune où a été trouvée la borne votive et qui n'est qu'une substitution de l'époque chrétienne à quelque chose d'analogue au Laurentum latin, confirmerait le sens que j'ai donné au mot *consacrani* de l'inscription.

Quant au second nom de cette même commune, il va m'aider à compléter mon interprétation.

Dans son livre *De limitatione agrorum*, Caton parle d'un triple *mars Sylvanus*, dont il fait un dieu protecteur des limites : *Omnis possessio*, dit-il, *très Sylvanos habet : unus dicitur domesticus, possessioni consecratus ; alter dicitur agrestis, pastoribus consecratus ; tertius dicitur orientalis, cui est in confinio lucus positus, a quo inter duo pluresve fines oriuntur*. Le nom qu'on lit *Tritullus* dans l'inscription n'est autre que le grec *Trisulos* et *Tritulos*, qui répond exactement au latin *Trisylvanus*. Or, comme, dans cet état, la borne ne pouvait guère figurer qu'en un *trivium*, il ne me paraît pas trop téméraire de dériver de là le nom de *Trèves*, qui est le complément de celui de St-Laurent. J'ajouterai, en terminant, que la borne votive des *Consacrani* à Mars Tritullus doit avoir été posée à la limite d'un bois sacré, *in confinio luci à quo*

(1) Fastes, III, v. 92.

Digitized by Google

plures fines oriuntur ; ce qui explique la substitution d'un saint chrétien sur l'emplacement en question.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire sur votre inscription de St-Laurent-de-Trèves ; je les réserve pour un travail que je ferai peut-être, si je puis avoir quelques données sur les traditions locales.

Je vous serais obligé de communiquer ma lettre à la Société qui a bien voulu me faire l'honneur de m'admettre au nombre de ses membres honoraires. Je désire qu'elle y voie un témoignage de ma bonne volonté à la servir.

Veuillez agréer vous-même, très honoré et cher compatriote, l'assurance nouvelle de tout mon dévouement.

J. BAISSAC.

Digitized by Google

DU GREC & DU LATIN

SOUVENIRS DE JEUNESSE

PAR

M. L. CASTANIER, membre résidant

Au milieu de la vie, il est bon de jeter un regard en arrière pour vérifier si le chemin parcouru n'aurait pas pu être rendu plus facile et le travail accompli plus fructueux ; et je me demande, à cette heure, depuis assez longtemps, si l'enseignement que j'ai suivi dans les écoles, depuis le commencement jusqu'au bout, a été bon, et s'il n'en aurait pas pu être adopté un préférable.

Assurément je n'ai personnellement aucun profit à tirer des réflexions qui vont suivre, car la chanson le dit :

« Le temps passé ne revient pas. »

Mais il me paraît utile d'en donner connaissance pour les générations qui nous suivent.

Pour l'éducation proprement dite, c'est-à-dire l'enseignement du cœur et la moralité, je n'ai rien à dire ; la règle souveraine est sans doute que toutes choses soient dites et faites avec affection et de tout cœur.

Mais quant à l'instruction, comment les plus graves questions ne seraient-elles pas soulevées dans le cerveau d'un homme qui est parvenu au sommet de la vie dans les conditions suivantes :

Il a passé huit années au Collège ; une très notable partie de son temps d'études a été prise par le Grec et le Latin : deux langues mortes. — Ces langues sont bien mortes, tous les peuples qui les possédaient les ont abandonnées sans retour pour la pratique du langage (probablement parce qu'ils trouvent les langues modernes meilleures ; et c'est grandement mon avis, par exemple, que la langue de Pascal et de Victor Hugo, pour sa simple et nette clarté, méritait bien d'être préférée à celles d'Homère et de Tacite), d'où vient donc cet attachement obstiné dans l'instruction publique ?

Digitized by Google

Je passe sous silence le temps que va passer l'étudiant en droit avec Justinien et les Pandectes.

Combien d'années va donc vivre cet homme qui donne ainsi une si grande partie de sa jeunesse à des choses disparues ? Une moyenne de trente à cinquante ans.

A quoi va-t-il occuper la partie vraiment active et productive de son temps et avec qui va-t-il être en contact ? Il va traiter de choses nées d'hier, finies demain, et avec des Français, des Italiens, des Espagnols, des Anglais, des Allemands, des Américains, etc., tous faits et hommes sans aucun rapport avec ces études de sa jeunesse.

Mais ces choses du passé qu'on a tant insisté à lui inculquer, vont elles du moins lui servir dans son travail ?

Pour un petit sujet comme moi, et la plupart des Français mes contemporains, il est clair que le profit de ces études antiques se réduit à très peu de choses ; il est vrai que nous apprécions pleinement les joyeusetés de *La Belle Hélène* et *d'Orphée aux Enfers*, et qu'au Palais de Justice, si on fait du Droit romain, on a la chance d'obtenir un sourire indulgent des Magistrats du siége ou des confrères. Mince profits !

Mais j'entends diverses réponses : on me dit d'abord que je méconnais ce grand service de l'instruction classique, grâce auquel, par une gymnastique constante de l'esprit, j'ai pu connaître ma langue à fond et devenir capable de m'en servir. Je réponds que des discours ou des versions faits dans les langues Anglaise, Italienne ou Allemande m'auraient rendu le même service.

On me dit encore, que la pédagogie ne peut renoncer à la tradition des grandes lumières classiques et au commerce des grands esprits, qu'il faut prendre là où ils sont et dans leur temps, et c'est ce qui se passe pour ces génies anciens comme Homère, Platon, Tacite et les autres qu'on ne peut connaître à fond que dans leurs langues.

Ma réponse est ici : que très au-dessus des plus grands génies se trouve l'esprit humain ; que le profit retiré par nous de ce commerce avec les anciens serait à peu-près le même, sinon plus étendu, avec des traductions qui nous donneraient une connaissance plus complète des ouvrages ; que l'effort employé pour traduire fait perdre un temps précieux ; que le travail (ce premier agrément de l'homme en même temps que sa plus grande ressource), perdrait ces apparences de *scie* qu'il a su si bien revêtir au Collége dans les études classiques.

Digitized by Google

Il est à supposer que c'est par un respect exagéré des choses anciennes que l'on s'est emparé des langues mortes pour l'éducation publique, les trouvant seules sous la main pour élever des hommes, au commencement de ce siècle ; on ne pouvait pas d'ailleurs se douter de l'extension des communications qui commence, et, ces habitudes prises, l'importance du personnel engagé, et pour tout dire, en un mot, la vitesse acquise de la marche actuelle des choses, font sans doute que l'on continue avec de timides innovations.

Je crois que les innovations sont trop timides et je ne suis pas du tout d'avis que les anciens fussent mieux et plus vigoureusement doués que les modernes ; ils étaient nécessairement moins expérimentés et à ce point de vue, comme a dit quelqu'un, c'est nous qui sommes les anciens.

Et qui sait si la prétendue infériorité des groupes dits de race latine ne viendrait pas en partie de ce que chez ces peuples toute la jeunesse des catégories supérieures consume un temps démesuré à approfondir, sans un réel profit, des choses surannées, au lieu de se fortifier, sans perte de temps, par des langues vivantes et les sciences?

Quant à moi je considère comme probable qu'actuellement l'étude des langues mortes est pour la plupart des jeunes gens une occupation d'une vanité infinie ; j'en verrais avec plaisir la suppression, pensant en cela comme le citoyen des Etats-Unis, cet homme pratique qui salue avec un profond respect le Grec et le Latin, en proclame bien haut l'incontestable utilité, et ne s'en occupe pas du tout faute de temps.

Dans une telle situation, il est vrai, le Grec et le Latin ne seraient plus enseignés qu'à l'école des Chartes, mais nos enfants seraient délivrés de ces *impedimenta* qui, par les embarras qu'ils nous donnent, assurent à d'autres peuples moins encombrés un avance enviable dans la marche vers le progrès.

Un autre parti pourrait être accepté comme plus respectueux de la liberté de chacun ; ce serait que dans les examens qui donnent accès aux carrières publiques l'obligation du Grec et du Latin ne fut plus imposée, et que les exercices de langues exigés fussent permis dans un certain nombre de langues vivantes désignées.

L. CASTANIER.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS AVIGNONAISES

A ROME & EN ITALIE

par M. A. CANRON, membre non résidant.

(SUITE)

II

Dans la région Transtibérine

De la cité Léonine nous nous dirigerons vers le *Trastevere*, cette portion populeuse de la ville éternelle qui se développe entre le Janicule et la rive droite de la cité des Papes et des Césars.

A peine aurons-nous mis le pied dans la *Lungara*, la grande artère de ce côté du fleuve, qu'il nous faudra monter sur la droite jusqu'à l'église de St-Onuphre, attenante à la maison-mère de l'Ordre des Hiéronymites. Là, dans ce sanctuaire où

Digitized by Google

pria le Tasse, où il fut inhumé, où il repose encore, une modeste pierre tombale inscrustée dans le pavé porte cette inscription :

D. O. M.
FRANCISCO PENNÆ ROMANO
I. V. D. QVI SYLVIVM SABELLVM
SEQVVTVS PROLEGATVM
AVENIONEM MOX APOSTOLICVM
IN VRBE NEAPOLI NVNCIVM
DEMVM CARDINALEM
PERVSIÆ LEGATVM SVAM
ET OPERAM FIDEMQVE
GENERALIS CAVSARVM AVDITOR
VBIQVE PROBAVIT AD
EXTREMVM CAMPANOS
MARITIMOSQVE AC POSTEA
FOROLIVIVM SVMMA
ÆQVITATE ET PRVDENTIA
REXIT OBIIT ANNO DOMINI
MDCXIX. ÆTAT
SVÆ LXXVI
PETRVS FALCONETTVS REATIS
EX TESTAMENTO HAERES
POSVIT

J'ignore si ce François Penna, qui fut à Avignon, de 1592 à 1596, l'auditeur général du prolégat Silvio Savelli, était de la famille dont MM. Penne, anciens négociants de notre ville, sont issus, ou de celle à laquelle appartenait Jacques Penne de Carpentras, l'auteur du *Jerusalem nova contra Judæos*. Je serais porté cependant à trancher la question dans un sens affirmatif; et cela par analogie. Il y a, par le fait, dans nos murs une foule de familles originaires de la Péninsule, dont le nom italien a pris à la longue, par corruption, une terminaison française ; témoin la famille Teste, dont la branche principale occupe encore, sous le nom de Testa, depuis plusieurs siècles, les premiers emplois dans les bureaux de la Daterie.

Si ce n'était pas un hors d'œuvre, ce serait ici le lieu d'ouvrir une parenthèse et de faire la simple nomenclature des familles d'origine italienne qui sont venues dans Avignon à la suite de fonctionnaires de la cour Pontificale ou d'attachés à la personne des Vice-Légats. Le *Rôle de la compagnie d'in-*

Digitized by Google

fanterie italienne, qui tenait garnison à Avignon au mois d'août 1691, et qui existe aux *Archives départementales* de Vaucluse dans le second volume *Montecatino*, nous fait connaître le lieu d'origine de plusieurs familles de notre ville. Ainsi, nous y voyons un *Tassy* de Pérouse, un *Coste* de Novi, un *Lazare* de Modène, un *Vincent* d'Albano, un *Monsauve* de Marino, un *Ardouin* de Naples, un *Roquet* d'Asti, un *Pélegrin* de Piperno, un *Morand* de Gênes, un *Talon* de Turin, un *Gras* de Rome, un *Salamitte* de Sospello, un *Bressy* de Momigliano, un *Forestier* de Parme, etc.

Mais continuons notre marche jusqu'au bout de la *Lungara*, et entrons dans la fameuse basilique de Sainte-Marie au-delà du Tibre (*Santa Maria in Trastevere*), bâtie sur le lieu où la tradition romaine assure qu'une source d'huile (*fons olei*) jaillit à l'heure même où N. S. J. C. venait au monde à Bethléem. Nous y trouvons le tombeau et le buste du premier Duc de Gallese qui commanda à Avignon les troupes pontificales :

D. O. M.
ROBERTO EX VETUSTISSIMA FAMILIA
COMITUM AB ALTAEMPS
GALESII DUCI PRIMO
A SIXTO V PONT. MAX. PRÆTORIANIS
ET URBI LEONINÆ ET PIÆ INDE
AVENIONEM ET COMITATUM VENAISINUM
MILITARIBUS COPIIS PRAEPOSITO IN IPSO
VIRTUTIS CONATU ET HONORUM CURSU
IMMATURATE EXTINCTO
CORNELIA URSINI F. CONJUGI
CLARISSIMO MŒSTISSIMA POSUIT
VIXIT ANNOS XX MENSES VI DIES XIIII
OBIIT III NON. NOVEMB. MDLXXXVI

Je n'ai trouvé aucun souvenir particulier qui se rapportât à la vie militaire et publique du premier duc de Gallese ; mort à vingt ans et six mois, il ne pouvait encore avoir fourni une brillante carrière.

Il est dans cette église une autre tombe qui évoque des souvenirs plus chers aux cœurs Avignonais. C'est celle de Mgr de Giovio, notre dernier archevêque avant le Révolution française. Ce prélat était né à Pérouse, le 15 octobre 1729 ; il reçut sept noms de baptême : *Jean-Charles-Gaspard-Vincent-Constant-*

Digitized by Google

Antoine-Joseph (1). Il faisait partie de la prélature inférieure, lorsque Clément XIV le donna, en 1772, pour auditeur à Mgr Doria Pamphili, nonce apostolique près la Cour de France. Il fut nommé, en 1775, archevêque d'Avignon, et sacré, le 8 octobre de la même année, à Paris, dans l'église des Lazaristes par Mgr Doria, assisté des évêques de Saint-Malo et de Cahors, ainsi que nous l'apprend le docteur Calvet au 5e volume de ses *Œuvres manuscrites*. Il quitta Avignon dès les premiers excès des révolutionnaires; il se retira à Villeneuve-lez-Avignon ; mais s'y trouvant peu en sureté, il prit la route de l'exil. A Genève il s'adjoignit pour compagnon de route l'abbé de Mons, jeune prêtre du diocèse d'Aix, qui devait lui succéder sur le siége archiépiscopal d'Avignon, et il arriva à Rome auprès de Pie VI dans le courant de l'année 1793. Il descendit dans la ville éternelle chez un avignonais qui demeurait rue du Maure (*Viccolo del Moro*). Il y mourut, le 12 octobre 1793, et il fut enterré dans le tombeau des chanoines de la basilique de *Santa Maria in Trastevere* (2). Le docteur Calvet dit que son cercueil ne reçut aucune inscription et qu'il fut scellé du sceau de ses deux grands vicaires, l'abbé de Poulle et l'abbé Roux qui l'avaient suivi en Italie.

Je mets une insistance toute particulière à préciser le lieu de la sépulture de ce prélat pour faciliter les recherches qui pourront être faites un jour, si l'église d'Avignon vient à réclamer ses restes, à l'exemple de tant d'autres églises de France qui, dans ces derniers temps, ont recouvré les dépouilles mortelles de leurs premiers pasteurs décédés sur la terre étrangère pendant les mauvais jours de la fin du XVIIIe siècle.

---

(1) Voici son acte de naissance que, sur ma demande, le cardinal Pecci, évêque de cette ville, aujourd'hui le pape Léon XIII, eut, le 15 octobre 1877, l'extrême bonté de m'adresser :

Die VI Aprilis an. millesimi septingentesimi vigesimi noni, Joannes Carolus Gaspar Vincentius Constantius Antonius Joseph, filius Nob. viri Pauli Giovio et Nob. feminæ Portiæ Baldeschi, ejus legitimæ conjugis, in regione S. Angeli, Parochia S. Donati, natus est die martis quinto curr. mensis, hora duodecima meridiana, et baptizatus est a R^mo D^no C^to Marco Antonio Giovio. Commater fuit D^a Catherina, filia Bartholomæi Ciani.

(2) J'ai copié, en 1872, sur le *Liber Mortuorum* de la paroisse de *Santa Maria in Trastevere* (volume de l'an 1773 à l'an 1797, fol. 92), son acte de décès. Le voici : *Die 12 octobris 1793. Illustrissimus ac Reverendissimus D. Carolus Vincentius Maria de Giovio, Perusinus, Archiepiscopus Avenionensis, ætatis suæ annorum 64, sacrosanctis Ecclesiæ refectus sacramentis et animæ commendatione adjutus, obiit in vico Mauri, in domo Illustrissimi D. Francisci David; cujus postis die nocturno tempore translatum, et in hac ecclesia publicæ expositum cum assistentia Reverendissimi hujus Basilicæ capituli et exequiæ peractæ fuerunt, et Illustrissimi et Reverendissimi Archiepiscopi corpus tumulatum fuit in hac Basilica in sepulcro canonicorum.*

Digitized by Google

A deux pas de *Santa Maria in Trastevere*, presque au commencement de la *Lungaretta*, prolongement retréci de la *Lungara*, l'église de Sainte-Agathe *transtibérine* étale sa façade corinthienne. Elle fut bâtie sur l'emplacement même de la maison paternelle du pape saint Grégoire II. Après avoir été desservie par des ecclésiastiques de divers ordres, elle fut donnée, en 1756, par Benoît XIV, aux Pères Doctrinaires de la congrégation d'Avignon ; c'est ce qu'atteste l'inscription suivante placée au-dessus de sa porte principale :

BENEDICTO XIV PONT. MAX.
QUOD
PROVINCIAM ROMANAM CONGREGATIONIS AVENIONENSIS
DOCTRINÆ CHRISTIANÆ
ALTERA SIMILI ADJUNCTA ECCLESIIS COLLEGIISQUE
MUNIFICENTISSIME AUXERIT
EÀDEM PROVINCIA TANTI BENEFICII
MEMOR POSUIT
ANNO SAL. MDCCLVI

L'institut des Doctrinaires, comme on sait, a pour fondateur le vénérable César de Bus, chanoine de Cavaillon et arrière petit-fils de sainte Françoise, veuve Romaine. Il prit naissance à Cavaillon en 1592, et, après s'être établi dans beaucoup de diocèses en France, il fonda une maison à Rome. Ses progrès en Italie furent si rapides que le Saint Siége l'y divisa en deux provinces, l'une dite de *Rome*, l'autre de *Piémont*. C'est à cette division que l'inscription précédente fait allusion.

Un peu plus loin, sur la droite, on rencontre la belle église de Saint-François *a Ripa*, ainsi dénommée parce qu'elle avoisine la rive du Tibre ; elle était attenante au principal couvent des Récollets de Rome, où en 1229, saint François d'Assise résida. Nous y trouvons la tombe du cardinal Horace Mattei qui fut mis à la tête de la Vice-Légation d'Avignon, en 1670, par le pape Clément X et qui revêtit la pourpre en 1685. On lit ce qui suit sur la pierre tumulaire :

D. O. M.
HORATIUS CARDINALIS MATTHAEHIUS
TIT. SANCTI LAURENTII
IN PANE ET PERNA
CREATUS AB INNOCENTIO XII
DIE SECUNDA SEPTEMBRIS MDCLXXXV
OBIIT DIE XVII JANUARII MDCLXXXVI
MICHAEL ANGELUS PATRIARCHA ANTIOCHENUS
GERMANO FRATRI AMANTISSIMO MONUMENTUM POSUIT

Digitized by Google

Avant de quitter la région transtibérine, dirigeons-nous vers la *Porte Portese*, ainsi appelée parce qu'elle s'ouvre sur la route de Porto, et entrons dans l'église de Sainte-Cécile élevée sur l'emplacement du Palais des Cécilius et au lieu même du martyre et de la sépulture de l'illustre vierge romaine. Là, parmi les nombreuses pierres tumulaires qui font du pavé de ce vénérable sanctuaire une véritable mosaïque et dont beaucoup étalent le nom célèbre d'Acquaviva d'Aragona, lisons l'épitaphe d'un de nos derniers Vice-Légats :

HIC. APUD. MAJORES. SUOS.
SITUS. EST.
PASCHALIS. AQUAVIVA. ARAGONIUS.
DIACONUS. CARDINALIS S. EUSTACHII.
QUI. ET. PROLEG. AVENION.
PRAEF. CLASS. ET ORAE. MARIT. PRAEF. ARC. URB.
PRAESES. PROV. URBINATIUM
DIGNITATEM. PUBLICAM. SUMMA VITAE.
INTEGRITATE. ET. CONTINENTIA SUSTINUIT.
PIUS. VIX. ANN. LXVIII. PURPURA. USUS. ANN. XV.
DECESS. PR. KAL. MART. ANNO MDCC.LXXXVIII
KAROLUS. MARCHIO. TRIPUT.
ET. FRATRIS. EJUS. MAJORIS. FILII.
COMIT. CUPERSAN. DUC. NERITON. FECERUNT
FRATRI. ET. PATRUO. B. M.
IN PACE

Le cardinal Pascal Acquaviva d'Aragona fut chargé par le pape Benoît XIV, de la Vice-Légation d'Avignon, à titre de Prolégat, pendant dix ans, de 1744 à 1754. Il fut fait cardinal par Clément XIV, en 1773. C'était un administrateur éminent ; notre pays lui doit une foule de règlements remarquables de sagesse et de prévoyance dont le souvenir est loin d'avoir disparu et auxquels il faut toujours revenir toutes les fois que la loi renvoie aux usages locaux. Sous son impulsion, les Consuls de notre ville firent reconstruire, sur un plan uniforme et régulier, les maisons qui bordent le *Vieux Sextier*, et de 1749 à 1791, cette rue ne porta plus que le nom d'*Acquaviva* dont l'avait gratifiée la reconnaissance publique.

Pascal Acquaviva n'est pas le seul membre de sa noble famille qui ait revêtu la pourpre romaine ; un de ses arrière-grands oncles, Octavien Acquaviva, archevêque de Naples, fut

Digitized by Google

Légat d'Avignon de 1593 à 1101. Dom Guéranger, dans la première édition de son *Histoire de Sainte Cécile* (page 419), dit que la tombe de ce dernier se trouve aussi dans la Basilique dédiée à la céleste patronne de l'harmonie. Il fait erreur : Octavien Acquaviva repose dans l'église métropolitaine de Naples, comme je le dirai plus loin.

III

Dans la région Palatine

Passons maintenant le Tibre sur le pont *San Bartolomeo*, que le pont *de' Quatro capi* (des quatre têtes), ainsi nommé des Hermès placés à ses extrémités, prolonge jusqu'à la rive droite du fleuve. Ne nous arrêtons pas dans l'île qui les unit l'un à l'autre : l'Hospice des *Fate ben fratelli*, pas plus que le couvent de Saint-Barthélemy, ne nous rappelle aucun souvenir d'Avignon et du Comtat. Entrons donc résolument dans le *Ghetto* où les Juifs étalent encore, à cette heure, malgré leur *affranchissement*, un véritable luxe de malpropreté qui ne s'accorde nullement avec leurs prétentions aux premières places de la société moderne.

C'était sur son modèle qu'était constituée notre *Juiverie* avignonaise; là, comme ici, les enfants d'Israël formaient, pour ainsi dire, une cité à part, une commune particulière avec ses lois et ses règlements à elle, sous la haute protection de l'Eglise Catholique. Pendant le moyen-âge et les siècles qui le suivirent, les Juifs furent, à cause de leurs usures et de leur mauvaise foi dans les transactions commerciales, en butte à des attaques sans nom et sans nombre de la part des gouvernements et des peuples. Ils ne trouvèrent des défenseurs et des protecteurs que dans les rangs du clergé; c'est ce qui explique pourquoi tant d'entre eux s'étaient réfugiés à Rome et à Avignon où cependant, pour les mettre à l'abri des coups et des vexations de l'animadversion publique pendant la nuit, l'autorité ecclésiastique s'était vue forcée de les enfermer chaque soir dans leur quartier.

Mais ce n'est pas sur ce point que je veux appeler l'attention. A l'entrée du *Ghetto*, tout près de la culée du pont *de' Quatro*

Digitized by Google

Capi, on aperçoit une petite chapelle qui exhibe sur son fronton une fresque représentant *Notre Seigneur en croix* et entourée, en guise de légende, de l'inscription suivante en latin, en italien et en hébreu : *Toute la journée, j'ai étendu mes mains vers ce peuple incrédule qui marche dans la mauvaise voie* (ISAIE. LXV. 2.)

L'origine de ce modeste sanctuaire remonte à la fin du XVI^e^ siècle : elle est due à un jésuite avignonais, le P. Jean Lorin, né dans notre ville en 1559 et mort à Dôle en 1634. Très versé dans la langue hébraïque, il s'occupa beaucoup de la conversion des Juifs, et pendant son long séjour à Rome, il établit la coutume de donner tous les vendredis un sermon sur la passion aux habitants du *Ghetto*. Il les réunissait au commencement dans une grande salle ; puis il fit construire la chapelle dont je viens de parler, et l'usage qu'il introduisit de la sorte, non-seulement s'est perpétué à Rome jusqu'aux derniers jours de la souveraineté temporelle des Papes, mais encore se propagea dans toute l'Italie, et même de ce côté des Alpes : le P. N. Sothwell, dans sa *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesus* (page 469 et 470), cite les villes de Dôle et d'Avignon comme celles où cette pratique réussit le mieux dans notre pays, et il ajoute que plusieurs Juifs durent ainsi au P. Lorin leur conversion à la vraie foi.

La seule inscription qui puisse nous intéresser au *Ghetto* se rapporte au pontificat de Jules II ; mais, comme je l'ai fait observer, la mémoire de ce grand Pape est consacrée à Rome par tant de monuments lapidaires que les bornes de cette étude ne suffiraient point pour renfermer, si je voulais être complet, la description et la teneur de chacun d'eux.

Jetons donc un regard rapide sur les ruines antiques que nous rencontrons à tous les pas dans la région palatine. N'oublions pas cependant d'entrer :

1° Dans la petite *église de St-Eloi*, reconstruite, en 1562, par la confrérie des serruriers, maréchaux et forgerons, ainsi que l'atteste une inscription écrite moitié en latin, moitié en italien, qui est placée sur un des murs latéraux et sur laquelle se lit le nom d'un juif avignonais converti, forgeron établi à Rome : GIOVA. BAPTISTA DE CROCE D'AVIGNONE. NEOPHITA : FERAVECCHIO ;

2° Dans le riche et gracieux sanctuaire de l'Archiconfrérie de la Miséricorde de St-Jean-Décollé de la Nation Florentine, archiconfrérie à laquelle nos Pénitents-Noirs d'Avignon ont

Digitized by Google

été affiliés en 1609, et dont le but est également l'assistance des prisonniers et des condamnés à mort ;

3° Dans l'église de Saint-Georges *in Velabro* ou voile d'Or, qui fut assignée, dans le consistoire du 3 novembre 1386, comme titre cardinalice au bienheureux Pierre de Luxembourg, second patron de notre ville;

Et 4° près de l'église de Ste-Marie-Egyptienne, devant la maison de Rienzi, le fameux tribun du XIV^e^ siècle, qui vint deux fois à Avignon, d'abord en 1342, comme délégué du peuple Romain, pour féliciter Clément VI de son élévation à la Papauté, puis en 1347, comme prisonnier d'Innocent VI et condamné à passer six ans dans les cachots du Palais Apostolique.

Allons jusqu'à *Ste-Marie-la-Neuve*, à l'extrémité orientale du *Forum* (1). C'est là que furent inhumés les restes du pape Grégoire XI, le septième et dernier des souverains pontifes qui siégèrent à Avignon. Son tombeau, qui se trouve dans le transsept de droite et dont je n'essaierai pas de décrire les richesses sculpturales, porte l'épitaphe qui suit :

CHRISTO. SALUATORI.
GREGORIO. XI. LEMOVICENSI.
HUMANITATE. DOCTRINA. PIETATEQUE.
ADMIRABILI. QUI. UT. ITALIAE. SEDITIONIBUS.
LABORANTI. MEDERETUR. SEDEM PONTIFICIAM.
AVENIONEM. DIU. TRANSLATAM. DIVINO.
AFFLATUS. NUMINE. HOMINUMQUE. MAXIMO.
PLAUSU. POST. ANNOS. LXX. ROMAM.
FELICITER REDUXIT.
S. P. Q. R. TANTÆ. RELIGIONIS. ET. BENEFICII.
NON. IMMEMOR. GREGORIO. XIII. PONT. OPT. MAX.
COMPROBANTE. ANNO. AB. ORBE. REDEMPTO.
IↃICIↃLXXXIIII. POS.
IOANNE. PETRO. DRACO.
CYRIACO. MATTHAEIO. COSS.
IO. BAPTISTA. ALBERO.
THOMA. BUBALO. DE CANCELLARIIS. PRIORES. (2)

(1) Nous laissons de côté le Mont Aventin où repose dans l'église de Saint-Alexis le cardinal Jean-François Bagni, évêque de Rieti, qui fut vice-légat d'Avignon de l'année 1614 à l'année 1621 ; son tombeau est dans des proportions si réduites que le savant Ughelli, l'auteur de l'*Italia Sacra*, ne craint pas de gémir en voyant inhumé en un lieu si étroit celui qui, à son dire, *Europa in tota tumulandus erat.*

(2) C'est le pape Grégoire XIII (Hugues Buoncompagni) qui fit élever ce monu-

Digitized by Google

L'église de Sainte-Marie-la-Neuve, qu'on appelle *Sainte-Françoise-au-Forum*, parce que cette illustre romaine y fut inhumée, présente encore un certain intérêt au point de vue avignonais. C'est sous ces voûtes que les bannerets des quartiers voisins vinrent, le 30 mars 1378, à l'issue des funérailles de Grégoire XI, représenter au Sacré Collége que, les Papes français étant les auteurs des calamités de l'Italie, il convenait, pour cette fois au moins, de mettre la tiare sur la tête d'un italien. On sait quelles furent les conséquences de cette harangue : Urbain VI fut élu quelques jours après ; mais treize de ses électeurs, mécontents de sa sévérité, se servirent de cette démarche des bannerets comme d'un prétexte pour arguer son élection de nullité et procéder à la nomination d'un autre pape, Robert de Genève, qui, prenant le nom de Clément VII, s'en vint siéger à Avignon et donna par là, naissance au *grand schisme d'Occident*.

Dirigeons-nous maintenant vers St-Jean-de-Latran en traversant le Colisée et en saluant sur notre passage l'église de St-Clément et sa crypte remarquable. Avant d'entrer dans la basilique, *mère et maîtresse de toutes les églises de la ville de Rome et du monde catholique*, pénétrons dans le sanctuaire de forme octogone qui flanque ses dépendances au couchant et qui renferme ses fonts baptismaux ; on l'appelle le *Baptistère de Constantin*, parce que sa fondation est due au premier Empereur chrétien. Près de l'autel dédiée à St-Celse, on lit l'épitaphe suivante :

D. O. M.
NICOLAO LERCARIO
PATRITIO GENUENSI. ARCHIEP. RHODIO
S. LATER. ECCL. CANON. DECAN
INGENIO. DOCTRINA. RELIGIONIS ZELO
AC MORUM INTEGRITATE SPECTATISSIMO
QUI
CUM GRAVISSIMA SEDIS APOSTOLICÆ NEGOTIA
PARISIIS SUMMA FIDE FELICITER GESSISSET

ment à la mémoire de Grégoire XI. Une tradition que consacre le témoignage de François le Proust, son contemporain, mais que contredit l'opinion généralement admise, fait naître Grégoire XIII en France. Voici ce que dit le Proust : « ..... Le pape Bon-Compagni, Grégoire treisième, qui natif de Loudun et a creu estre Milanois pour avoir esté des son bas aage nourri et eslevé par les seigneurs du pais, parvint à la dignité papale..... » *(De la ville et chasteau de Loudun*, par François le Proust, sieur du Ronday, advocat au Parlement. Saumur, Portau, 1612.)

Digitized by Google

OBLATO POTENTISS. GALLOR. REGINÆ PONTIF.
ROSÆ AUREÆ DONO
PROLEGATUS PER QUINQUENNIUM AVENIONENSIS
DEINDE ROMANO ACCITUS
SUPREMÆ INQUISIT. CONSULTOR
A CONGR. DE PROP. FIDE A SECRETIS DESIGNATUS
AC IN IIS MUNERIBUS PER XIII ANNOS
SUMMA CUM LAUDE PERFUNCTUS
IN MEDIO ANNOR. ATQ. ANNOR. CURSU.
ID. MART. AN. MDCCLVII.
IMMATURA MORTE SUBLATUS.
INGENS BONIS OIBUS SUI DESIDERIUM RELIQUIT
JOAN. LERCARI UTR. SIGN. REFER.
ET LIBERIANÆ BASILICÆ CAN.
FRATRI OPTIMO AC DESIDERATISS.
M. P.

Mgr. Nicolas Lercari était originaire de Rome; mais sa famille s'était établie en Ligurie. Il naquit à Taggia-sur-Larma près de San Remo. Il fut chargé de la vice-légation d'Avignon, de 1739 à 1744. Son épitaphe prouve péremptoirement dans quelle erreur sont tombés ceux de nos écrivains avignonais qui, passant sous silence sa nonciature en France, l'ont fait archevêque de Nazianze d'abord, puis cardinal du titre de St-Pierre ès-liens. Il fut archevêque de Rhodes et ne revêtit jamais la pourpre romaine; il mourut, comme on vient de le voir, doyen du chapitre de l'archibasilique de St-Jean de Latran.

Cette vénérable église est loin d'évoquer autant de souvenirs avignonais que celle de St-Pierre au Vatican ; nous n'y trouvons aucune inscription qui rappelle notre ville ; mais en revanche, elle possède deux splendides reliquaires dont l'origine se rattache à Avignon.

Ce sont des bustes en vermeil qui renferment, l'un la tête de l'apôtre saint Pierre, l'autre celle de l'apôtre saint Paul. Ils furent donnés au trésor de St-Jean de Latran par le bienheureux Urbain V, le sixième des Papes qui siégèrent dans nos murs. Ouvrage d'artistes avignonais, ils coûtèrent au Pontife 30 mille florins d'or.

A cette époque, il y avait à Avignon des sculpteurs et des ciseleurs de premier mérite qui étaient venus s'y fixer à l'ombre de la tiare, et dont le talent, favorisé par la papauté, rayon-

Digitized by Google

nait sur le monde entier. Urbain V s'adressa à un orfèvre italien, Jean Bartoli (*Johannes Bartholus*) de Sienne, établi à Avignon, dont j'aurai encore l'occasion de parler plus loin. Les Bollandistes, au 5e volume du mois de juin des *Acta Sanctorum*, (p. 443, édition de Venise), parlent de ces deux bustes comme ayant été fabriqués *per manus aurificis Johannis Bartholi de Senis.*

Au-dessous du buste de saint Pierre, on lit cette inscription : *Urbanus Papa V fecit hoc opus ad honorem capitis beati Petri apostoli anno Domini MCCCLXIX ;* au-dessous de celle de saint Paul : *Urbanus Papa V fecit hoc opus ad honorem capitis beati Pauli apostoli anno Domini MCCCLXIX.*

Mais passons des hauteurs du Latran sur celles de l'Esquilin, et entrons dans la basilique Eudoxienne, l'église de Saint-Pierre-ès-liens (*San Pietro in Vincoli*), où tout nous remet en mémoire cet immortel Jules II, qui en portait le titre cardinalice, quand sous le nom de *Julien della Rovere*, il administrait, je ne saurais trop le répéter, le diocèse d'Avignon : tout, depuis son nom gravé en mille endroits dans ce sanctuaire et ses dépendances jusqu'à son cénotaphe illustré par le *Moïse* de Michel-Ange !

La basilique de *San Pietro in Vincoli* renferme, comme sa dénomination l'indique, les chaînes dont le prince des Apôtres fut chargé à Jérusalem et celles dont il fut couvert à Rome. Le même Jules II, à peine arrivé au pontificat suprême, détacha de ces précieux liens, ainsi que le rapporte le P. Papebrok (1), *cinq anneaux* qu'il envoya en présent à notre insigne église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre où on le chercherait vainement aujourd'hui.

Dirigeons-nous ensuite vers l'église de Sainte-Praxède que desservent les Bénédictins de Vallombreuse et qui fut le titre cardinalice de saint Charles Borromée. Entrons y par la porte latérale, et pénétrons dans la première chapelle que nous trouvons à notre droite. C'est celle qui renferme, depuis l'année 1223, la colonne à laquelle N. S. J. C. fut attaché durant sa cruelle flagellation.

Aux pieds de cette insigne relique voulut être inhumé, en 1474, le *cardinal d'Avignon*, Alain de Coëtivy, qui fut le dernier de nos évêques.

Grand par l'illustration de son origine et la profondeur de

(1) *Acta Sanctorum*, tome V. de juin, p° 453 (Edit. de Venise).

Digitized by Google

sa science ; grand par les missions importantes que lui confièrent quatre papes, Eugène IV, Nicolas V, Callixte III et Pie II, et par l'habileté avec laquelle il les remplit, à la satisfaction de ces Pontifes ; grand enfin par les vertus qu'il pratiqua à un degré éminent et la haute réputation d'intégrité qu'il a laissée après lui, il gouverna pendant 36 ans notre Eglise et remplit notre ville des monuments de sa munificence.

C'est Nicolas V qui le revêtit de la pourpre, le 16 février 1448. Pie II, dans son *Histoire de l'Europe*, l'appelle *Magno ingenio virum et animo securo et potenti*. Il tint à Avignon un Synode diocésain, le 12 octobre 1441, et quinze ans après, le 23 mars 1456, il y présida avec le cardinal de Foix, légat du Saint-Siége comme lui, un Concile auquel assistèrent l'archevêque d'Aix et treize évêques de notre région.

Il mourut à Rome dans la 67e année de son âge, le 22 juillet 1474. Voici, du reste, son épitaphe qui en dira plus que toutes mes paroles. Elle est maintenant tellement effacée par le frottement des pieds et des genoux des pélerins que son souvenir aurait entièrement disparu, si le docte Ciaconius et le chanoine Nouguier ne nous en avaient conservé le texte intégral :

SEDENTE XISTO IIII
ALANUS EPISCOPUS SABINENSIS EC. ROM. CARDINALIS
NOBILISS. IN BRITONIBUS COETTIVORUM GENTE NATUS
ILLUSTRI LEGATIONE AD GALLOS PRO FIDE FUNCTUS
CUJUS VITA EXEMPLUM VIRTUTIS
ACTIONES AUTEM PRIVATIM ET PUBLICE SALUTARES FUERE
HOC MONUMENTO CONDITUS EST
VIX. AN. LXVI. MENS. VIII. DIES XV
MCCCCLXXIIII

Tout à côté, l'on trouve une pierre tombale sur laquelle on voit gravée, entre une dalmatique et une chasuble, une inscription dont on ne peut lire que ce qui suit :

VT CE.... CARISSIMO. ALANVS. HVIVS. SACRE. EDIS
CARDINALIS. AVINIONEN. BENEMERENTI
FECIT. OBIIT. ANO. XPI. MCCCCLXIII MENSE SEPTEMBRIS

Je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, découvrir à quel personnage se rapportait cette épitaphe : tout ce qu'on peut

Digitized by Google

conjecturer, c'est que c'est celle d'un ami du cardinal de Coetivy.

En sortant de Sainte-Praxède, n'oublions pas d'entrer dans la Basilique libérienne que le monde chrétien vénère, sous le nom de *Sainte-Marie-Majeure*, comme le premier et le principal sanctuaire de la Mère de Dieu. Nous y trouverons l'inscription tumulaire de Jean Pelicani (de Macerata), jurisconsulte éminent qui fut chargé par Sixte-Quint de revoir les *Statuts* du Comtat. Il remplit, sous le règne de ce pape, des emplois importants : successivement gouverneur de la Romagne et de l'exarchat de Ravenne, préfet de Pérouse et de l'Ombrie, il exerça ensuite les fonctions de sénateur de Rome et de président du Conseil d'Etat. Plusieurs fois, les souverains étrangers le chargèrent de la défense de leurs intérêts. Son fils et son petit-fils lui érigèrent sous les voûtes de la Basilique libérienne, contre un des murs latéraux de la nef, un tombeau dont je transcris ici l'épitaphe :

D. O. M.
IOANNI PELICANO. MACERATEN. CIVI. ROMANO.
I.V. CONSVLTISS°. PROTHONOTARIO. APLI. NOBIL.
ISS° PRAECLARISS° Q. VIRO. AC. AD SVMA OMNIA.
NATO. QUOD. ALMAE. VRBIS SENATOR. TOTIVS
ECCLA DITIS. ANNONAE. PRAEFTUS. PERVSIAE. UMBRIAE.
Q. GVBERNATOR. ROMADIOLAE. ET. EXARCHATVS. RAVENAE.
PRAESES. SACRI. CONSILII. COLLEGIO. ADSCRIPTVS.
HIS ALIISQVE. MVNERIB. SVB. XISTO. V. PONT. MAX.
ADMIRABILI DOCTRINA SVMAQ. PRVDENTIA AC
RELIGNE FVGTVS NEC NO. AD PRINCIPV NATV
SAEPE ARDVAR. CAVSAR. DEFINITOR. AC SVMM.
PONTIFIC. JVSSV. ASCVLI. COMITATVSQ.
AVENIONIS CONSTITVTIONV REFORMATOR
DEMVM INNOCETISSAE AC OFFICIOSMAE VITAE
EXCELSI ANIMI AC NVNQVAM BENEFICIOR.
IMMEMORIS ADMIRANDVM POSTERIS EXEMPLVM
RELIQVIT
ANT° FRANS FILIVS JVLIVS CAESAR NEPOS PATRI
ET AVO BENEMERENTISS° POSVERE
VIXIT ANNOS LXXII OBIIT KAL.
JAN. MDXCIIII

La mémoire de notre compatriote Antoine de Fonseca, évê-

Digitized by Google

que d'Jesi, se lie étroitement à la Basilique libérienne. Ce prélat dont j'aurai occasion de parler plus loin, professait un culte tout spécial pour l'image de la Sainte Vierge, peinte par Saint-Luc, que l'on conserve religieusement dans la chapelle Borghèse à Sainte-Marie-Majeure.

Un jour (le 15 août 1731) qu'il était en prière devant l'autel, au-dessus duquel est exposée cette image vénérée, la foudre tomba à ses côtés ; le fluide électrique l'entoura, pour ainsi dire, sans lui faire aucun mal. Fonseca attribua à l'intercession de la Mère de Dieu son étonnante préservation, et en reconnaissance, il fonda quatre places de chapelains qui subsistent encore et dont les fonctions consistent à desservir le sanctuaire de sa céleste libératrice.

Dans les dépendances de la même Basilique, au vestibule des habitations canoniales, on voit incrustée dans le pavé la pierre tombale du cardinal Pierre Colonna, légat *à latere* en France et nonce à Avignon en 1326.

Son épitaphe, un peu dégradée par le temps, porte ce qui suit :

D. O. M.
PETRA PETRUM TEGIT HEC
ANIMAMQUE FOET PETRA CRISTUS
SIC SALVUM RETINET
UTRAQ. PETRA PETRUM
CARDINALIS FUIT PETRUS
IACET HIC TUMULATUS
TRANSLATUS ROME
DECESSIT AVINIONE
ANNIS MILLEMIS TERCENTUM
BISQ. DECENI
SENIS ADJUNCTIS CUM
SUSPIRIIS QUOQ. MULTIS
ET LACHRIMIS OSSA SUNT
HOC CONDITA FOSSA
STIRPE EA OMNIGENA FUIT HIC
SIBI VITA SERENA
LETITIIS PLENA SIT CUM
SANCTIS ET AMENA. AMEN.

Mgr. Fabi-Montani, dans sa brochure *Dell'antica immagine di Maria S^ma^ nella Basilica Liberiana* (Rome, 1861),

Digitized by Google

raconte que le cardinal Pierre Colonna se rendant en France pour y remplir sa légation, fut assailli en pleine mer par une tempête épouvantable dont il sortit sain et sauf, après avoir invoqué Sainte-Marie-Majeure et fait vœu de choisir sa sépulture sous les murs de la Basilique. Créé cardinal diacre par Nicolas IV, en 1288, il tomba en disgrâce sous Boniface VIII qui l'excommunia. Réhabilité par Benoît XI qui lui rendit la pourpre, il fut nommé archiprêtre de la Basilique libérienne, et surpris par la mort à Avignon, il ordonna par son testament que ses restes fussent transportés à Rome pour y être inhumés, conformément au vœu qu'il avait fait.

Non loin de Sainte-Marie-Majeure, près de la gare du chemin de fer, s'élèvent les bâtiments de la Chartreuse romaine sous le titre de *Sainte-Marie-des-Anges* et sur les ruines des Thermes de Dioclétien. Dans la splendide et vraiment monumentale église qui lui est attenante, une chapelle est dédiée à l'apôtre Saint-Pierre. Due à la munificence d'un noble avignonais dont elle renferme la tombe, cette chapelle offre à notre juste curiosité l'inscription suivante qu'aucun ouvrage que je sache n'a reproduite :

PETRUS ALFONSIUS AVENIONEN
SACELLUM HOC PECUNIA SUA
EXTRUCTUM ET ORNATUM DEO
ET S. PETRO APOSTOLORUM
CORYPHAEO DD. LOCUMQUE SIBI IN
EO UBI CUM EX HAC VITA A DEO
EVOCATUS FUERIT CONDATUR
ELEGIT SUORUM SE PECCATORUM
VENIAM PIORUM QUI HUC AD
PRECANDUM CONVENIENT
PRECIBUS FACILIUS IMPETRATURUM
ESSE CONFIDENS
ANNO POST CHRISTUM NATUM
CIↃIↃLXXXV
VIXIT. A. M. D.

On lit tout autour de la pierre tumulaire ces mots disposés circulairement :

Petrus. Alfonsius. Avenionen. sibi. vivens. ac. suis posteris. q. fac. cur. anno. MDLXXXV.

Digitized by Google

Ce tombeau est celui de François-Pierre Raymond d'Alphonse, noble avignonais qui commandait, en qualité de colonel, un régiment corse au service du Pape. Il fonda dans la ville de Rome un majorat en faveur de l'aîné de ses enfants par l'acquisition de plusieurs maisons situées dans la rue *Giulia* près le *Ponte Sisto*. La famille d'Alphonse, ou plutôt Alphonsi, était originaire de l'île de Corse ; une de ses branches vint s'établir à Avignon, sur la fin du XV^e^ siècle ; elle y contracta d'illustres alliances et y remplit de hautes fonctions municipales. Elle résidait sur la paroisse Saint-Didier.

Sur la pierre tumulaire, dont je viens de relater l'inscription, on peut voir, à demi effacé, son écusson sur lequel apparait un *loup passant et léchant sa patte*. On remarquera que cette inscription laisse en blanc le nombre d'années, de mois et de jours que vécut Pierre d'Alphonse A.M.D. Est-ce un oubli du graveur ? je l'ignore. Je penche à croire que les chiffres auront disparu sous l'action corrosive du temps.

(La suite au prochain Bulletin.)

Digitized by Google

LES TROUBADOURS D'ALAIS

AUX XII^e & XIII^e SIÈCLES

AZALAÏS DE PORCAIRARGUES
CLARA D'ANDUZE
ET
PIERRE DE BARJAC

Notices Biographiques et Historiques

PAR

M. G. CHARVET
Bibliothécaire-Archiviste, membre résidant

Digitized by Google

Digitized by Google

AZALAÏS

DE

PORCAIRARGUES

(XII[e] SIÈCLE)

Azalaïs [1] de Porcairargues naquit, suivant toute probabilité, vers le milieu du XII[e] siècle, au lieu de Porcairargues ou Pourcayrargues [2], hameau dépendant de la commune des Salles-du-Gardon, et situé à proximité d'Alais et du château de La Coste, où est mort, en 1846, l'auteur des *Castagnados*.

Bien qu'Azalaïs ne soit pas signalée par les chroniqueurs comme *dona castellozza* ou de haute condition, elle appartenait cependant à une famille noble du pays.

Comme Gaucelm Faidit [3] et Clara d'Anduze, elle dut sans-doute fréquenter les petites cours seigneuriales d'Alais et d'Anduze, et contribuer comme eux aux délassements poétiques des nobles châtelains.

Azalaïs de Porcairargues ouvre chronologiquement, avec la comtesse de Die, sa contemporaine, la série des femmes qui, au moyen-âge, ont cultivé la poésie romane. Son chroniqueur

---

(1) Azalaïs (*Alasacia*), synonyme d'Adélaïde.

(2) Porcairargues vient du bas latin, *Porcaria*, porcherie (V. Ducange).

(3) *Faidit* ou *Faydit* d'où est venu le languedocien *fugedis*, « fugitif, banni, proscrit ». Le troubadour Gaucelm Faidit épousa une courtisane d'Alais, Guillelmette Monja, — *Monja*, la Monge, c.-à-d. *la Religieuse (?)* — belle, spirituelle et instruite, qui chantait les chansons de Gaucelm.

Digitized by Google

la classe parmi les dames les plus distinguées et les troubadours les plus remarquables de son temps. Elle était, dit-il, « *gentille femme, spirituelle et parfaitement instruite.* »

Elle aima Guy Guérréjat, de la maison de Montpellier, qu'elle avait sans-doute connu à Alais, et le célébra dans ses vers [1].

Il ne nous reste qu'une seule pièce d'Azalaïs [2]. Nous en empruntons le texte à l'excellent ouvrage de M. Gabriel Azaïs sur les *Troubadours de Béziers :*

CHANSON D'AZALAÏS

Ar em al freg temps vengut,
Quol gels el neus e la faigna;
E l'auzelet estan mut,
Qu'us de cantar no s'afranha ;
E son sec li rams pels plais,
Que flors ni foilla no i nais,
Ni rossinhols no i crida
Que l'an, en Mai, nos reissida.

Traduction

Nous voici maintenant arrivés au temps froid, — avec les gelées, la neige et la boue; — et l'oiselet reste muet, — car aucun ne s'avise de chanter; — et les rameaux sont secs dans les bois; — car ni feuilles ni fleurs n'y naissent; — nul rossignol n'y chante, — lui qui, chaque année, au mois de Mai nous réveille.

---

(1) Guy Guérréjat était fils de Guillaume VI, seigneur de Montpellier et de Sibylle. Bernard Pelet I, fils de Raymond Pelet I, seigneur d'Alais, avait épousé, en 1144, Béatrix, comtesse de Melgueil, fille et héritière de Bernard IV, comte de Melgueil et de Guillelmette de Montpellier, sœur de Guillaume VI et tante de Guy Guérréjat. Il n'y a donc rien d'excessif à supposer que Guy Guérréjat ait eu de fréquents rapports avec Alais, dont la seigneurie appartenait à Béatrix, sa cousine germaine. On sait d'ailleurs que Guy Guérréjat tomba malade à Aimargues, près de Nimes; qu'il y fit son testament le 7 février 1177 (1178) et qu'il succomba bientôt après (*Hist. gén. de Lang.*, T. III, p. 43).

(2) Bibl. nat. msc. 856 ; fol 385 ; — *idem*, msc 854, fol. 140 (*) ; — Raynouard, *ch.* III, p. 39 ; — *Parn. occit.*, p. 27 ; — Gabriel Azaïs, *Les troubadours de Béziers*, p. 146-149.

(*) Le msc. 858 n'a point de rubrique ; le msc. 856 attribue la pièce à *N'Azalais de Porcarages*.

Digitized by Google

Tant ai lo cor deceubut
Per qu'en soi a totz estraigna,
E sai que l'om a perdut
Mot plus tost qu'om no gazanha,
E s'ieu faill ab mots verais
D'Aurenga me mov l'esglais ;
Perqu'ieu n'estanc esbaida
En pert solatz en partida.

Domna met mout mal s'amor
Qu'ab trop ric hom plaideja,
bA plus aut de vavassor ; (1)
E cil que o fai folleia.
Que Ovidi o retrai :
Qu'amors per ricor no vai ; (2)
E domna que n'es cauzida
En tenc per envilanida.

J'ai le cœur tellement déçu — que je suis indifférente à tout ; — et je sais que j'ai perdu — beaucoup plus que je n'ai gagné ; — mais si les expression me font défaut, — c'est que d'Orange me vient le trouble ; — voilà pourquoi j'en reste comme étourdie — et j'en perds en partie le soulas.

Une dame place très mal son amour, — qui l'adresse à un homme trop puissant, — plus élevé que vavasseur ; — et celle qui le fait est insensée. — Car Ovide le dit : — qu'amour et puissance ne vont point ensemble ; — et dame qui est distinguée [par un grand,] — je la tiens pour outragée.

---

(1) *Vavassor*, vavasseur : celui dont la seigneurie dépend d'un suzerain ou seigneur dominant.

(2) D'après une variante du *Parnasse Occitanien*, ce dicton ne serait pas tiré d'Ovide, mais il aurait été usité dans le Velai :

« Quar so dison en Velai :
Qu'amors per ricor non vai. »

« Car c'est un proverbe dans le Velai : *qu'amour et richesse ne vont pas ensemble.* »

Azalaïs a pourtant raison, et le passage suivant d'Ovide justifie pleinement l'érudition de la noble dame :

. . . . . Nec in una sede morantur
Majestas et amor . . . . . .

Les Métamorphoses, livre II, VII, *Enlèvement d'Europe*.

Raimbaud d'Orange qui, suivant quelques auteurs, avait aimé puis délaissé

Digitized by Google

Amic ai de gran valor
Que sobre totz senhoreja ;
E non a cor trichador
Vas me, que s'amors m'autreja,
En dic que m'amors l'echai,
E cel que ditz que no fai
Dieus li don mal'escarida ;
Qu'ieu m'en teng ben per guarida.

Bels amics, de bon talan
Son ab vos totz jorns en gatge,
Cortes e de bel semblan,
Sol nom demandes outratge.
Tost en venrem a l'assai,
Qu'en vostra mercem metrai ;
Vos m'avetz la fe plevida
Que nom demandes faillida.

J'ai un ami d'une grande vaillance, — qui les surpasse tous ; — et celui-là n'a pas le cœur perfide — à mon égard ; car il m'accorde son amour. — J'avoue que le mien lui appartient ; — et, qu'à celui qui dirait le contraire — Dieu fasse un mauvais destin, — car moi je m'en tiens pour bien assurée.

Bel ami, de bon gré — je me suis engagée pour toujours à vous, — qui êtes courtois et de belles manières ; — seulement ne me demandez rien de mauvais. — Bientôt nous en viendrons à l'épreuve, — et je me mettrai à votre merci ; — mais vous m'avez fait la promesse — que vous ne me demanderiez pas de faillir.

Azalaïs, eut sans doute connaissance de cette pièce, car il semble, dans le passage suivant d'une de ses chansons, vouloir se défendre du reproche qui paraît lui être adressé : « Les grands seigneurs, dit-il, quand ils ont un cœur loyal, « sont plus dignes que tous autres de l'amour des dames. Il n'appartient qu'aux « âmes basses de choisir des amants obscurs. J'ai même vu des femmes qui se « perdaient d'honneur avec de simples gentilshommes, ce qui ne peut pas arri- « ver avec un grand seigneur, qui a des sentiments nobles et élevés. »

Digitized by Google

A Dieu coman Bel-Esgar
E plus la ciutat d'Aurenga,
E Gloriet' el Caslar
E lo senhor de Proensa
E tot quan vol mon ben lai.
Mas lai on fon fait l'assai
Cellui perdei qu'a ma vida,
En serai totz jorns marrida.

Joglars, que avetz cor gai,
Ves Narbona portatz lai
Ma canson ab la fenida
Leis cui jois e jovens guida. (1)

A Dieu je recommande Beau-Regard (2) — et, de plus, la ville d'Orange, — et Gloriette, et le Caylar, (3) — et le seigneur de Provence, — et tous ceux qui, là-bas, me veulent du bien. — Mais c'est là que j'essayai [d'aimer] — et que je perdis celui qui a ma vie, — et je ne m'en consolerai jamais.

ENVOI

Jongleur au cœur joyeux, — là-bas vers Narbonne portez — ma chanson, avec sa dédicace, — à celle que guident joie et jeunesse.

Des termes de la sixième stance de la chanson d'Azalaïs, M. Gabriel Azaïs déduit, avec une grande apparence de raison,

---

(1) « Dans la tornade qui termine sa chanson, dit M. Gabriel Azaïs, Azalaïs ordonne à son jongleur de porter sa chanson à Narbonne et de la remettre « à celle que guident joie et jeunesse. » On peut conjecturer que c'est à la vicomtesse de Narbonne, Ermengarde, qu'elle était adressée. Elle vivait, comme Azalaïs, vers le milieu du XII[e] siècle ; et, comme elle tenait cour d'amour et accueillait avec courtoisie jongleurs et troubadours, on peut croire que cette phrase : *Leis cui jois e jovens guida*, s'adresse à elle. »

G. AZAÏS, *Les troubadours de Béziers ;* p. 146.

(2) Beauregard, chteâau du départ. de Vaucluse, canton de Jonquières; ou Beauregard, château de l'Ardèche, canton d'Annonay.

(3) Le Caylar. *Castlar, Caslarium*, commune du canton de Vauvert. Sous l'ancienne monarchie, le Caylar appartenait à la viguerie d'Aiguesmortes et au diocèse de Nimes, archiprêtré d'Aimargues.

Digitized by Google

que cette dame avait d'abord aimé Raimbaud d'Orange, seigneur de Courthézon, troubadour renommé et fort inconstant dans ses amours, que la célèbre comtesse de Die fixa quelque temps auprès d'elle.

« Raimbaud, ajoute M. Azaïs, adressa ses hommages à Azalaïs de Porcairargues; mais celle-ci fut abandonnée à son tour. Ses regrets furent vifs. Je ne pense pourtant pas, avec M. de Marchangy, qu'ils aient pu la pousser au suicide. « On ignore, « dit cet auteur, les circonstances de la mort d'Azalaïs; peut- « être, comme l'amante de Phaon, s'est-elle précipitée dans « les flots du haut de ce promontoire de la Provence, qu'en « s'établissant sur nos bords, les Phocéens avaient nommé le « promontoire de Leucate [1]. »

« En assimilant à l'amante païenne de la Grèce l'amante chrétienne du moyen-âge, conclut M. Azaïs, l'auteur de la *Gaule poétique*, a méconnu le caractère de cette dernière. Le suicide ne peut se supposer dans ces temps de naïve croyance, si différents du nôtre..... Si Azalaïs s'était donné la mort, le fait serait consigné dans sa biographie. Loin de là, elle cherche à se consoler avec une chanson, — la seule que nous connaissions d'elle, — et avec un nouvel amour. »

En effet, dans les quatrième et cinquième strophes de sa chanson, Azalaïs déclare avoir un nouvel ami, — Guy Guérréjat, de Montpellier, sans-doute, — celui pour qui elle fit maintes bonnes chansons, suivant son biographe. Elle paraît consolée; mais ses regrets éclatent pourtant dans les deuxième et sixième stances, où elle déclare qu'elle a beaucoup plus perdu que gagné, et où elle dit, en parlant de la Provence, que c'est là qu'elle perdit le maître de sa vie, celui dont l'abandon causera son éternelle douleur. Mais il faut se garder de prendre trop au tragique les désespoirs des poètes : certains d'entre eux mettent souvent tant d'âme dans leurs vers, qu'il ne leur en reste bientôt plus pour les sentiments et les devoirs de la vie.

Azalaïs vécut au temps du comte Raymond V, à l'époque la plus brillante de la poésie provençale. On pense qu'elle habita

---

(1) M. G. Azaïs fait justement observer qu'il n'existe en Provence aucun promontoire du nom de *Leucate*. C'est, en effet, dans le Languedoc (département de l'Aude) que se trouvent le bourg, l'étang et le cap de Leucate (*Leocata*).

Digitized by Google

Montpellier et qu'elle finit même ses jours dans cette ville, ce qui a pu faire croire à ses biographes qu'elle était originaire de la contrée de Montpellier. Quoiqu'il en soit, on ignore l'époque de sa mort; on sait seulement qu'elle survécut à Guy Guérréjat, mort en 1178; mais c'est sans aucune preuve que l'on a cru pouvoir admettre qu'elle parvint à un âge très-avancé et ne mourut que vers la fin du règne de Philippe-Auguste.

Digitized by Google

CLARA

D'ANDUZE

(XII^e & XIII^e SIÈCLES)

Il ne nous reste de la Sappho andusienne qu'une seule poésie conservée dans un seul manuscrit [1]. Les biographes provençaux ont oublié de nous renseigner sur cette rivale d'Azalaïs de Porcairargues et de la comtesse de Die ; du moins ne trouve-t-on pas, dans les chansonniers venus jusqu'à nous, une notice qui lui soit spécialement consacrée. L'abbé Millot a cependant raconté tout au long les amours de Clara et de Hugues de Saint-Cirq [2]. Trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale [3] font de la vie de ce troubadour un récit à peu près identique : le nom de Clara d'Anduze n'y figure pas. Hugues de Saint-Cirq, fils d'un pauvre vavasseur, fut destiné par sa famille à la clergie et envoyé à cet effet à Montpellier. Il y apprit « chansons e vers e sirventés e tensons e coblas. » Le comte de Rodez [4] et le vicomte de Turenne le perfectionnèrent dans l'art de jonglerie « ab los vers et ab las coblas et ab las tensons que ill feiron ab lui. » Devenu le protégé de Savaric de Mauléon, il séjourna longtemps en Poitou, et visita ensuite l'Espagne, où Alfonso VIII de Castille (1158-1214), Alfonso IX de Léon (1188-1230) et Pedro II d'Aragon (1196-1213) le reçu-

(1) Bibliothèque Nationale, ms du XIV^e s. n° 856 (anc. 7226), fol. CCCLIX, v° les 2 premiers couplets col. 1, — le 3^e et la tornada col. 2.

(2) On écrit d'habitude *Saint-Cyr*, mais Hugues était du Lot et dans ce département la forme *Saint-Cirq* est seule usitée pour les noms de lieu.

(3) Mss, 854, 1592 et 12473.

(4) Henri I (1209-1222 ?). — Emeric-David avait songé à Hugues II (1154-1208) et Diez à Hugues IV (? 1222-1274), mais voir P. Meyer, *Les derniers Troubadours de la Provence*, p. 57, n° 3. Cette note renvoie à Gaujal : *Etudes histor. sur le Rouergue*, I ,51 (lisez III, 439).

Digitized by Google

rent à leur cour. Ce voyage est antérieur à la croisade Albigeoise. « Pois s'en venc en Proensa et estet ab los barons, e pois en Lombardia et en la marca Tervisana, e pres moiller en Tervisana gentill e bella. » Comme Perdigon, Hugues de Saint-Cirq avait embrassé la cause des envahisseurs de son pays; et, pour ce faire, il avait sans doute de bonnes raisons. Nous nous abstenons de juger, avec des idées modernes, ce procédé du bon vieux temps, et ne contestons pas, à notre troubadour, la part de paradis qu'il croit avoir ainsi gagnée :

« Bona fi deu ben far, e Dieus li deu far be,
Qui franqueza et dreitura e la gleyza mante
Contra cel que non a en Dieu ni en leis fe,
Ni vida apres mort, ni paradis non creg,
E dis qu'om es niens despueis que pert l'ale. »

Il doit faire une bonne fin, et Dieu doit le récompenser, — celui qui défend la vérité, le droit et l'Église, — contre celui qui n'a foi ni en Dieu, ni aux lois, — et qui ne croit ni à la vie éternelle, ni au Paradis, — et dit que l'homme n'est plus rien dès qu'il perd le souffle qui l'anime.

Mais donnons la parole au biographe : (1)

« Cansos fez de fort bonas e de bos sons e de bonas coblas ; « mas non fez gaires de las cansos, quar non fo fort enamo- « ratz de neguna. Mas ben se sap feingner enamorat ad ellas « ab son bel parlar, e sap ben dire en las soas cansos tot se « que ill avenia de lor, e ben las sap levar e ben far cazer. »

Il fit de fort bonnes chansons et de bonnes rimes et d'excellents couplets ; mais il n'en fit pas un grand nombre, car il ne fut jamais très énamouré d'aucune femme. Mais il sut parfaitement feindre l'amour envers elles, dans son beau langage, et il sut dire excellemment, dans ses chansons, tout ce qu'elles inspirent et sut les émouvoir et les faire succomber.

Comme on le voit, pas un mot de Clara d'Anduze. La narration de Millot a cependant été reproduite par l'*Histoire littéraire* (2) et par Frédéric Diez (3).

---

(1) B. N. 854, fol. 127 d.

(2) *Hist. litt.* XIX, 470-7.

(3) *Leben und Werke der Tr.* p. 416. Un extrait, p. 379, dans Roisin: *La poésie des Troubadours.*

Digitized by Google

Vers l'époque où Hugues de St-Cirq revenait d'Espagne, la belle et spirituelle Clara d'Anduze, à qui ne suffisait pas sa gloire poétique, voulut, suivant un usage très répandu, s'attacher un troubadour. Elle sut inspirer à Hugues une violente passion, habilement entretenue, jamais assouvie. Hugues se dépitait; une rivale vint à son secours, une noble dame du nom de Pansa. Plus complaisante sans doute pour le poète, elle le détacha d'une maîtresse trop sévère. Cependant Hugues ne tarda pas à détester sa facile victoire et vit que la dona Pansa ne recherchait, dans son commerce avec lui, que de poétiques éloges et le triomphe de sa vanité. L'amour ancien assoupi dans le cœur du troubadour se réveille alors, et Clara, heureuse de ce retour attendu, se montra compatissante au repenti.

« Nous apprenons ces détails, dit Emeric-David [1], d'un second biographe qui a composé une notice historique sur sa vie (la vie de Hugues de St-Cirq), jointe à l'un des manuscrits de la bibliothèque *Laurentiana* » [2]. Ce texte n'a pas été publié, ce semble, et nous avons été obligé de nous en rapporter à la version courante.

Mais quelle était cette Clara? D'après Emeric-David [3] elle « appartenait à la noble maison des seigneurs d'Anduze, de Sauve et d'Alais. » Cela admis, il a cherché, dans cette famille, une dame du nom de Clara et n'a pu en trouver à aucune époque voisine de Raymond VI ou de Raymond VII. Le hasard fait que des trois filles de Pierre Bermond VI d'Anduze (1215), deux seulement nous sont connues: Béatrix et Sibylle; la troisième, mariée à Hugues de Mirabel, pourrait donc être précisément Clara. Si, faute de mieux, on admet cette seconde hypothèse, la date donnée par Emeric-David devra être reculée. Pierre-Bermond s'est marié en 1208 avec Constance, fille de Raymond VI de Toulouse; et, quelque précoce que l'on

(1) *Hist. litt. de la Fr.* XIX (1838) p. 473.

(2) La première rédaction, celle où il n'est pas question de ces amours, a été traduite par Crescimbeni, et publiée par Raynouard, Rochegude et Mahn. — Le manuscrit de la deux ème rédaction est ainsi désigné: Plut. XLI, cod. 42. Quant au ridicule *Nostre-Dame*, il a arrangé les choses à sa façon; et, de plus, tirant deux moutures d'un même sac, il a dédoublé notre poète en H. de Saint-Cyre et en H. de Sainct-Cezari.

(3) *Hist. litt. de la Fr.* XIX, 477-80. — A. L. G. VIGUIER, *Notice sur la ville d'Anduze et ses environs*, Paris, 1823, in-8°, a accordé sept lignes seulement à Clara d'Anduze.

Digitized by Google

suppose Clara d'Anduze, placer ses amours vers le temps de la croisade « ou peu auparavant, » témoignera toujours de beaucoup de précipitation. — Quoiqu'il en soit, Clara appartient à ce XIII^e^ siècle qui vit finir la plus belle période de la littérature provençale. La croisade albigeoise, l'abaissement des cours seigneuriales du Midi, l'établissement en pays conquis de barons du Nord, portèrent à la poésie un coup dont elle ne se releva pas.

Nous ne possédons que des anthologies provençales ; à quelques poètes, la part a été largement faite ; pour d'autres, elle est bien modeste. Il est permis de le regretter pour la gloire de Clara d'Anduze. La chanson qui reste d'elle n'est certainement pas en dehors des idées conventionnelles de la lyrique provençale, mais elle n'en est pas moins belle pour cela, et l'on peut dire de la *trobairitz* ce que Peirol et Bernart de Ventadour écrivaient d'eux-mêmes :

« Ben dei chantar pus amors m'o enseha,
Em dona gienh cum sapcha bos motz faire,
Quar s'ilh no fos, ja non fora chantaire
Ni conogutz per tanta bona gen.
. . . . . .
Chantars no pot guaire valer
Si d'ins del cor no mov lo chans,
Ni chans no pot del cor mover,
Si no i es fin'amors coraus ;
Per so es mos chantars cabaus ;
Qu'en joy d'amor ai et enten
La boca, els huels, el cor, el sen [1]. »

L'amour inspire les chants poétiques ; — dans la femme réside le génie des belles pensées ; — et, qui n'en ressent le charme, ne fera jamais un chanteur — apprécié des gens intelligents.

. . . . . .

La poésie n'a pas grande valeur — si les accents ne viennent du cœur ; — et les chants ne sauraient partir du cœur, — si le cœur n'est pas pris d'amour ; — ce sentiment est le principe de mes chansons, — car le bonheur d'aimer inspire — la bouche, les yeux, le cœur et la poitrine.

(1) RAYNOUARD : *Choix des poés. or. des Tr.* III, 273, 56.

Digitized by Google

La disposition des rimes dans cette *canso* ou plutôt *mieja-canso* [1] (*abbacddc*), est très commune. Cette poésie a déjà été publiée; nous la donnons ici, sans y faire aucun changement, et telle qu'elle est dans le manuscrit.

I.

En greu esmay et en greu pessamen
An mes mon cor, et en granda error,
Li lauzengier elh fals devinador,
Abayssador de joy e de joven ;
Quar vos qu'eu am mais que res qu'el mon sia
An fait de me départir e lonhar,
Si qu'eu nous puesc vezer ni remirar,
Don muer de dol, d'ira e de feunia.

II.

Selh quem blasma vostr'amor nim defen
No podon far en re mon cor mellor,
Nil dous dezir qu'ieu ai de vos major,
Ni l'enveya, nil dezir, nil talen.

I.

En grand émoi, en grand souci. — et en grand trouble ont mis mon cœur — les médisants et les faux devins, — dénigreurs de joie et de jeunesse ; — car vous que j'aime plus que tout au monde, — ils vous ont fait séparer et éloigner de moi, — a tel point que, ne pouvant vous voir et vous admirer, — j'en meurs de douleur, de colère et d'amertume.

II.

Ceux qui me reprochent votre amour ou me le défendent — ne peuvent en rien rendre mon cœur meilleur, — ni le doux désir que j'ai de vous plus grand, — ni l'envie, ni le désir, ni l'ardeur.

---

(1) Diez : *La poésie des Tr.*, texte p. III, traduction p. 113 : « Les demi-cansons sont quelquefois improprement appelées *coblas* ; cette chanson d'amour, à demi achevée, ne semble-t-elle pas donner à entendre un surcroît de douleur ou de passion, venant tout à coup arrêter l'expression de la pensée? — On peut citer, en ce genre, la pièce de Clara d'Anduze. — Voyez la *tornada*. »

Digitized by Google

E non es hom, tan mos enemicx sia,
Sil n'aug dir ben, que nol tenha en car, —
E si 'n ditz mal, mais nom pot dir ni far
Neguna re que a plazer me sia.

III.

Ja nous donetz, belhs amicx, espaven
Que ja ves vos aia cor trichador,
Ni qu'ieus camge per nul autr'amador,
Sim pregavon d'autras donas un cen; —
Qu'amors, quem te per vos en sa bailia,
Vol que mon cor vos estuy e vos gar :
E farai o, e s'ieu pogues emblar
Mon cors, tals l'a que jamais non l'auria.

Amicx, tan ai d'ira e de feunia
Quar no vos vey, que quant yeu creg chantar,
Planh e sospir ; — per qu'ieu no puesc so far
A mas coblas quel cor complir volria.

— Et il n'est point d'homme, tant mon ennemi fût-il, — qui ne me devienne cher, si je l'entends dire du bien [de vous] ; — et, s'il en dit du mal, il ne saurait dire ni faire — rien qui me soit agréable.

III.

Toutefois ne craignez pas, bel ami, — que mon cœur soit traître à votre égard, — ni que je vous remplace par aucun autre amant, — quand même cent autres femmes m'y exhorteraient ; — car l'amour qui me tient pour vous en sa puissance, — veut que je vous conserve et vous garde mon cœur : — et ainsi ferai-je, et si je pouvais dérober — mon cœur, tel l'a qui jamais ne l'aurait.

Ainsi, tant j'éprouve de colère et d'amertume, — de ce que je ne vous vois pas, que lorsque je crois chanter, — je me plains et soupire ; — c'est pourquoi je ne puis mettre — dans mes vers, tout ce que mon cœur voudrait y concentrer.

Digitized by Google

PIERRE

DE BARJAC

(XIII[e] SIÈCLE)

L'ancien biographe anonyme qui nous a laissé une courte notice sur Pierre de Barjac s'exprime en ces termes : [1].

« Peire de Barjac si fo uns cavalliers conpaingnon d'En « Guillem de Balaun ; e fo fort adregs e cortes, e totz aitals « cavalliers com taingnia a Guillem de Balaun ; e si s'enamo- « ret d'una dompna [2] del castel de Jaujac, la moiller d'un « vavasor, et ella de lui, et ac del lei tot so qe il [3] plac. « E Guillems de Balaun sabia [4] l'amor de lui e d'ella. E venc « si c'una serra [5] el venc a Jaujac com Guillem de Balaun, e « fo sentatz a parlamen ab sa domna. Et avenc si que Peire « de Barjac s'en parti malamen com gran desplazer e com « brau comjat qu'ella li det. E quan venc l'endeman Guillems

(1) Ce texte a été publié par Raynouard, Rochegude et Mahn. Il se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale 854 (anc. 7225), fol. 190c, et 12473 (anc. Vatican 3204, anc. suppl. 2032) fol. 176. Nous le donnons d'après le premier manuscrit, et nous citons en notes les variantes du second. Nous ne croyons pas nécessaire de donner une traduction : certaines poésies provençales modernes sont à coup sûr d'une intelligence plus difficile.

(2) *domna*.

(3) *ill*.

(4) *saubia*.

(5) *sera*.

Digitized by Google

« s'en parti e Peire com lui tristz e dolenz. En Guillems « demandet perque era tant tristz, et el li dis lo covinen. En « Guillems lo confortet disen qu'el en faria patz. E no fo lonc « temps (1) que il foron tornat a Jaujac, e fon faita la patz, et « s'en parti d'ella (2) com gran plazer que la domna li fetz (3). « — Et aqui son (4) escrit lo comjat qu'el pres de lei. »

Ainsi donc, Pierre de Barjac était amoureux de la femme d'un vavasseur du castel de Jaujac. *L'Histoire littéraire de la France* a plaisamment écrit *ravisseur* au lieu de vavasseur. S'il y a un ravisseur en cette affaire, quel est-il ? Les maris jugeront. Congédié par sa maîtresse — souvent femme varie — notre troubadour rentra cependant en grâce, par les bons offices de son ami Guillem de Balaun. Nous possédons également la vie de Guillem de Balaun. Il ne sera pas inutile d'en citer quelques lignes, car elle ajoute un certain nombre de détails. Très probablement elle est l'œuvre de la même main :

« Guillems de Balaun fo uns gentils castellans de la encon- « trada de Monpeslier. Mout adretz cavayers fon e bons tro- « baires, et si s'enamoret d'una gentil domna de l'evesquat de « Gavaudan que avia nom ma dona Guillelma de Jaujac, moil- « ler d'En Peire seignor de Jaujac. Mout l'amet, e la servi en « contan et en cantan. E la dona li volc tan de ben quel dis et « fetz so qu'el volc en dreg d'amor. En Guillems si avia un « companho que avia nom Peire de Barjac, valens et pros e « bons e bels. Et amava el castel de Jaujac una avinen dona « Na Viernetta, laqual tenia Peire de Barjac per cavayer, e « n'avia de lei tot cant el volia. Abdui eron drut de lor donas « et avenc se qu'En Peire se corrosset ab la soa dona, si qu'ela « li det malamen comjat, don el s'en anet dolens e tristz plus « que ancmais no fo. En Guillems sil cofortet fort que no « desesperes, qu'el ne faria patz tantost can tornaria a Jaujac. « Mot li fon grans lo termes ans que fos tornatz lai. E si tost « com En Guillems fon vengutz a Jaujac, el fetz patz d'En « Peire e de sa dona, — don Peire fo alegres pus que quan la « conques de premier, — don el mezeis o dis a 'n Guillem. « En Guillems dis qu'el o volia esproar sil jois de recobrar

(1) *tems.*
(2) *e d'ela s'en parti.*
(3) *fez.*
(4) Sic ; lisez *es.*

Digitized by Google

« amor de domna era tan grans com lo jois del gazaing « premier... »

Iauac, suivant le bigraphe provençal, se trouvait dans l'évêché de Gévaudan. Après Millot [1], Ginguené [2] transcrit ce nom par *Joviac;* Raynouard [3], Diez [4] et Mahn [5] par *Javiac*. Aucune de ces formes ne se trouve dans les dictionnaires de géographie. — A ce propos, un souhait — souhait depuis longtemps formé par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de France — nous sera-t-il permis ? C'est de voir publier le plus tôt possible les nombreux volumes qui manquent à la série des *Dictionnaires topographiques* des départements. MM. Germer-Durand, Thomas, Raymond, etc., ne trouveront-ils pas des émules ? — Nous lisons *Jaujac*. A la vérité nous ne voyons pas de Jaujac en Gévaudan; il s'en rencontre un dans le Vivarais. Peut être a-t-il fait partie du Gévaudan dont il est assez rapproché; peut-être l'indication du biographe provençal n'est-elle pas d'une exactitude absolue? [6] — Voilà pour la patrie de Na Viernetta [7]. Le lecteur l'aura remarqué, c'est dans la vie de Guillem de Balaun que se rencontre le nom de l'amie de Pierre de Barjac.

Quant au lieu de naissance de notre troubadour, on ne saurait songer à l'Ariége. Les relations de Pierre avec Viernetta, d'une part, avec Guillem, de l'autre, nous mettent sur la voie, voie malheureusement bifurquée. En effet, outre le Barjac du Gard (arr. d'Alais), il existe un autre Barjac dans la Lozère (arr. de Marvejols, c. de Chanac). Certainement le Barjac du Gard a été une baronie, et l'on peut croire que Pierre, chevalier lui-même et ami du chatelain Guillem de Balaun, appartenait à la famille seigneuriale de notre Barjac. Mais on en pourrait peut être dire autant du Barjac de la Lozère.

---

(1) *Histoire littéraire des Troubadours*, I. p. 101.

(2) *Hist. litt. de la Fr.* XV (1820) p. 447-9.

(3) *Choix des poés. or. des Tr.* V, (1820) p. 180, 296.

(4) *Leben und Werke d. Tr.* (1829) p. 53.

(5) *Die Biographieen d. Tr.* (1853), p. 52, de sa traduction allemande; dans la reproduction soi-disant paléographique du texte il écrit *iauiac*.

(6) Cfr, par exemple plus loin où la biographie d'Hugues Faidit place Alais en Provence.

(7) Jaujac, Ardèche (arr. de Largentière, c. de Thueyts). — Des formes comme Aujac, Gaujac nous décident à lire Jaujac. Jaujac et Gaujac sont dans le même rapport que *jauzir* et *gauzir*. *Gaudiacum* ne saurait régulièrement se changer en Gaviac et Javiac.

Digitized by Google

A quelle époque vivait Pierre de Barjac? C'est encore à la biographie de Guillem de Balaun que nous demanderons des éclaircissements. On l'a su plus haut, Guillem de Balaun voulut « esproar sil jois de recobrar amor de domna era tan grans com lo jois del gazaing premier. » Il se brouilla donc avec ma dona Guillelma. Messagers et lettres furent inutiles: il renvoya les premiers et ne lut pas les autres. Guillelma emportée par sa passion « se fe mostrar on jazia Guillems de Balaun, e venc s'en a la cambra on jazia, e mes se de ginolh denan el, e baisset sa benda per lui bayzar, e querec li perdo del tort qu'ela non avia, et el non la volc recebre ni perdonar, ans batan e feren la casset de denan se. » Quand Guillem demanda pardon de sa folle brutalité, il n'était plus temps. Un an durant, on lui tint rigueur. Mais enfin « *En Bernartz d'Andusa qu'éra'l meillor hom de la encontrada* » vint au secours de son ami Guillem ; une cruelle pénitence fut imposée au coupable (1) « e pueis ameron se pus fort trop que non avian fag enans. » — Il est encore fait mention de Bernard d'Anduze dans la vie de Hugues Brunet. Ce troubadour « briguet ab lo rei d'Arago, « et ab lo comte de Tolosa, et ab lo comte de Rodes lo sieu « seignor, *et ab En Bernart d'Anduza* et ab lo Dalfin d'Al- « vergna. » La biographie de Hugues Faidit nous apprend que ce poète épousa Guillelma Monja : « ella fo d'un ric borc « que a nom *Alest, de la marca de Proensa, de la seigno-* « *ria d'En Bernart d'Anduza.* » Bernard VII, dont il est question ici, étant mort vers 1223, Pierre de Barjac et son ami Guillem de Balaun ont dû vivre vers la fin du XII^e^ siècle et le commencement du XIII^e^.

Il ne reste de Pierre de Barjac qu'une seule pièce, et encore lui est-elle disputée par Berenguier de Parazol, Elias de Barjols, Guillem de la Tour, Hugues de Saint-Cirq, Peire de Bossinhac et Pons de Chapdeuil. Nous la donnons ici d'après les seuls manuscrits de la Bibliothèque Nationale 854 et 12473, qui attribuent cette pièce à Peire de Barjac (2), les seuls aussi

(1) Il dut se faire arracher « la ongla del det menor », ce que le typographe de Ginguené a traduit par « l'ongle du plus long doigt. »

(2) Ms. 854, fol. 190^a^, — ms. 12473, fol. 176 b. Nous donnons en note les variantes du deuxième manuscrit en le désignant par B; A indiquant le premier. Dans le ms. A, la lettre initiale renferme une miniature sur fond d'or. Un chevalier, la lance au poing, l'écu au bras, est lancé au plein galop de son cheval caparaçonné. Dans le ms. B la lettre est bleue sur or, d'un travail moins délicat. — Le texte dans ces deux manuscrits n'est pas très pur.

Digitized by Google

qui donnent sa biographie. C'est un congé adressé à Viernetta, qui venait de renvoyer son amant.

I.

Tot francamen, dompna, veing denan vos
Penre comjat per tostemps a lezer ;
E grans merces quar anc deignest voler
Qu'ieu mi tengues de vostr'amor plus gai,
Tant quant vos plac ; mas aras, pois no[u]s plai,
Es ben rasos que si voletz aver
Drut d'autra part queus puosca mais valer
Ie[u]l vos asol. Ja pietz nous en volrai,
Anz aurem pois bon solatz entre nos,
Et estarem com si anc res non fos.

II.

Per so, domna, tostemps serai cutos
Del vostr'afar, c'aisso 'n voill retener

I.

Sans arrière-pensée, Madame, je viens devant vous — prendre congé pour tout le temps qu'il me plaira; — et grand merci de ce que vous avez aussi daigné vouloir — que je fusse plus heureux par votre amour, — tant que cela vous a plu ; — mais à présent puisque cela vous convient, — il est bien juste que si vous voulez avoir — un autre amoureux qui puisse valoir mieux, — il vous console. Je ne vous en voudrai pas plus tard ; — au contraire, nous aurons ensuite bon soulas ensemble, — et nous serons comme si jamais il ne se fût rien passé entre nous.

II.

C'est pour cela, Madame, que je serai toujours empressé — pour ce qui vous intéresse, parce que je ne puis le reléguer —

Strophe I. — V. 1. B *domna*. — V. 3. A omet *anc*, B *deingnest*. — V. 5 et 9. B *puois*. A et B *nos*. — V. 8. A et B *iel*.

Digitized by Google

Qu'eu non lo puosc gitar a non caler :
Aissi del tot qu'enans vos servirai,
Fors que jamais vostre drutz non serai,
Si ben deves ancara lo jazer
Quem promezest quan n'aurias lezer.
Non dic per so que negun soing no 'n ai,
Mas s'ieu en fos agutz anz poderos,
Tal ora vi qu'eu fora plus joios.

III.

Mas vos cujas qu'en sia adiros,
C'aissi com suoill non o diga de vér ;
Mas derenan vos o farai parer ;
Qu'eu ai chauzit en lei cui amarai,
E vos avetz chauzit, si cum eu sai,
En un tal drut queus fara dechazer,
Et eu en leis que vol pretz mantener,
En cui beutatz s'apropcha e de vos vai.
Sitol non es de loc tan parajos,
Il es assatz plus bella e plus pros.

comme chose indifférente ; — ainsi, tout comme auparavant je vous servirai, — sauf que jamais je ne serai plus votre amant, — bien que vous me deviez encore le gésir, — comme vous me le promîtes, pour quand vous en auriez le loisir. — Je ne dis pas cela parce que je n'en ai nul souci ; — mais si j'en avais eu jadis possession, — j'en eusse été plus heureux qu'en ce moment.

III.

Or vous croyez que j'en suis irrité, — et qu'ainsi que de coutume je ne dis pas la vérité ; — mais désormais je vous en donnerai la preuve, — car j'en ai choisi une que j'aimerai ; — et vous avez fait choix, comme je le sais, — d'un amant tel qu'il vous fera déchoir ; — tandis que moi, en celle qui veut maintenir le prix, — dont la beauté approche de la vôtre, — bien qu'elle ne soit pas de si haut parage, — elle est bien plus belle et plus généreuse [que vous].

Strophe III. — V. 24. B *qu'ieu*.

Digitized by Google

IV.

E s'il jurars el plevirs de nos dos
Pot al partir de l'amor dan tener,
Anem nos en en las man d'un prever.
Asolves mi et eu vos solverai ;
E pois poiren chascus d'aissi en lai
Plus lialmen bon'amor mantener ;
E s'anc vos fis ren queus deia doler,
Perdonas mi qu'eu vos perdonarai
Alegramen ; qu'estiers non er ja bos
Si de bon cor non es fatz lo perdos.

V.

Mala domna, trop mi fezes zellos
Non fessi re mais al vostre plazer.
Mas homs zellos non a sen ne saber,
Ni res no sap lo mal que zellos trai,

IV.

Et si les serments et les gages [échangés] entre nous deux — peuvent, au départ de l'amour, causer des chagrins, — allons nous en devant un prêtre, — et déliez-moi ; et moi je vous tiendrai quitte ; — et dès lors, nous pourrons chacun, à partir de ce moment, — plus loyalement maintenir un véritable amour ; — et si jamais je vous fis rien dont vous eussiez à vous plaindre, — pardonnez le moi, car moi je vous pardonnerai — joyeusement. Car cela ne saurait être suffisant, — si le pardon n'était fait de bon cœur.

V.

Ingrate dame, trop vous m'avez rendu jaloux ; — je ne fis pourtant jamais rien que pour votre plaisir. — Mais un homme jaloux n'a ni bons sens ni intelligence. — Personne ne sait le mal que la

---

Strophe IV. — V. 33. A oublie le second *ent* — V. 35. B *puois*.

Strophe V. — V. 48. AB *deu* manque, *partria*. Dans les deux manuscrits, chaque vers commence par une majuscule. Du vers 48, ils en ont chacun fait deux et écrit *Perque et Car*. — V. 49. B *assellui*. — V. 51. AB E.

Digitized by Google

Ni re zellos no sap que ditz ni fai
[Ni en nulh loc gelos non pot caber]
Gellos non a pausa maitin ni ser
Perque vos [deu] plaisser car m'en [partrai],
C'assatz val meillz a selhui qu'es lebros
[Que ges sivals tuit nol son] enoios

[Per fe] quem devetz, sitot sui adiros
Prendetz comjat de mi qu'eul prend de vos.

jalousie entraîne : — jaloux ne sait ni ce qu'il dit ni ce qu'il fait ; — il ne peut demeurer nulle part ; — jaloux n'a de repos ni jour ni nuit ; — aussi doit-il vous plaire que je m'en aille, — car cela vaut mieux, pour celui qui est lépreux, — qu'il ne soit ennuyeux à personne, plutôt que de l'être à tous.

Pour la foi que vous me devez, puisque je suis irrité, — reprenez-la de moi, du moment que je la reprends de vous.

N. B. — Nous devons le texte roman des deux pièces de Clara d'Anduze et de Pierre de Barjac, à l'obligeance de notre regretté confrère M. Joseph Bauquier, mort récemment Conservateur de la Bibliothèque de Nimes, et qui a bien voulu les transcrire à notre intention sur les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS AVIGNONAISES

A ROME & EN ITALIE

par M. A. CANRON, membre non résidant.

(SUITE)

IV

Entre le Quirinal et le Pincio

Non loin de la Chartreuse de N.-D.-des-Anges, en se dirigeant vers le Quirinal, par la rue qui en portait le nom avant de s'appeler *Rue du 24 septembre*, se trouve l'ancien *Noviciat de St-André-des-Jésuites*, devenu le *Collège de l'Amérique du Sud*. Plusieurs de nos concitoyens y firent leurs débuts dans la vie religieuse. Nous citerons notamment le P. Alexandre de Rhodes, le P. Jean Lorin, le P. Jean-François de Suarez.

On y voit encore le portrait des deux premiers. Sous celui du P. de Rhodes on lit : *P. Alexander de Rhodes Aven. hujus domus probat. alumnus qui primus fidem Tunkino attulit. Obiit ann. MDCLX ;* et sous l'autre : *P. Joannes Lorinus Aven. hujus domus probat. alumnus Obiit Dolœ ann. MDCXXXIV.*

Digitized by Google

Le P. Alexandre de Rhodes naquit à Avignon, le 15 mars 1591, et mourut en Perse, près d'Ispahan, le 5 novembre 1660, après 41 ans d'apostolat, dans l'extrême Orient. Il apporta le premier au Tonkin le flambeau de la foi, et il évangilisa la Chine, la Cochinchine et la Perse. Il est le véritable fondateur de la société des Missions étrangères, qui a sa maison mère à Paris, rue du Bac.

Le P. Jean Lorin, né à Avignon en 1559 et mort à Dôle en 1634, fut un grand théologien et un grand savant. Sa science si profonde et si variée le fit appeler un *musée vivant*, une *bibliothèque ambulante,* par ses contemporains.

L'inscription suivante, qu'on lit sur la porte principale à l'intérieur de l'église St-André,

DIVO ANDREAE APOSTOLO
CAMILLVS PRINCEPS PAMPHILIVS
INNOCENTII X FRATRIS FILIVS
A FUNDAMENTIS EXTRVXIT

rappelle que la fondation de cette splendide rotonde est due à la libéralité princière de Camille Pamphili, légat d'Avignon, de 1644 à 1650, qui abdiqua le cardinalat et se sécularisa, par ordre du pape Innocent X, son oncle, pour ne pas laisser éteindre son nom.

Dans les dépendances du Quirinal étaient installés, il y a neuf ans à peine, les bureaux de la Daterie dont les employés laïques sont à peu près tous d'origine avignonaise, leurs pères ayant suivi Grégoire XI, lorsque ce pape reporta le Saint-Siége aux bords du Tibre.

Dans le voisinage, l'église des Cordeliers s'ouvre sur la place des Saints-Apôtres et en porte le nom. Là, au fond de l'abside, du côté de l'épitre, au-dessous même du tombeau d'un évêque d'Ostie, Raphaël Sforza, on voit un mausolée en marbre blanc sur lequel est couché un guerrier armé de pied en cap et que décore cette devise : *Flagrat inextinctum cœlo, premit ossa sepulcrum.*

C'est la tombe de Giraud d'Ancezune, seigneur de Cabrières, neveu par alliance du pape Jules II, gouverneur de la maison de Charles VIII et de Louis XII, qui commandait, en 1501, l'artillerie française dans l'expédition contre les Turcs. Il était né à Avignon vers 1453; il mourut à Rome en 1504. Voici,

Digitized by Google

d'ailleurs, son épitaphe qui contient, on peut dire, le résumé de l'histoire de sa vie :

D. O. M.
GIRAUDO ANSEDUNO EQUITI GALLO CAPRERIARUM Dno
OIBUS INGENII VIRTUTISQUE DOTIBUS ORNATO
PACIS BELLIQUE ARTIBUS INSTRUCTO. KAROL. VIII
ET LUD. XII FRANC. REGIBUS FAMILIAE PRAEFECTO
SOLERTISSIMO. JULII P. M. QUOD SORORIS EJUS FILIAM DUXISSET
NECESSARIO ADPRIME CARO. VIXIT AN. XLI.
MENS. X. DIES XII. ROSTAGNUS ARCHIEP. EBRED. FRANC. REGIS
AD PONTIF. ORATOR. FRATRI OPTIMO MŒRENTIS. POSUIT
M D V.

Cette inscription tumulaire, que j'ai copiée moi-même sur place, a été reproduite par le docteur Achard dans son *Dictionnaire de Provence.*

Si des *Saints-Apôtres* nous nous dirigeons vers le Pincio en suivant le dédale des rues qui sont parallèles au *Corso*, nous rencontrerons d'abord, près de la *Fontaine de Trevi*, l'église paroissiale des *Saints Vincent et Anastase*, sur le fronton de laquelle cette courte inscription :

D.
JULIUS S. R. E. CARD. MAZARINUS

nous remet en mémoire le souvenir du célèbre cardinal Mazarin, qui fut chargé de la Vice-Légation d'Avignon, de 1634 à 1637, et qui, de la sorte, fit chez nous ses débuts dans la carrière de la politique. On sait le reste.

Ensuite, un peu plus loin, en allant vers la rue de l'*Angelo Custode*, nous trouvons sur notre droite la *rue des Maronites* se confondant à la moitié de son parcours avec le *viccolo degli Avignonesi*, (la rue des Avignonais), dont l'issue principale est en face du Palais Barberini. Cette dénomination est trop significative pour ne point m'obliger à entrer dans des détails d'autant plus curieux que je les crois moins connus.

Il y avait autrefois une garde avignonaise à Rome qui faisait son service à la porte même des appartements du souverain pontife. Sa caserne était adossée au Quirinal du côté du nord, dans la rue même dont je viens de parler et à laquelle elle a

Digitized by Google

donné son nom. J'ai entendu dire, à Rome même, qu'à cette caserne était attenante une petite chapelle qui est aujourd'hui détruite et qui portait le nom d'un saint évêque de notre ville ; mais n'ayant pu vérifier le fait, je ne fais que le mentionner sans m'en porter garant.

Notre garde faisait partie intégrante de l'armée du Pape ; elle s'appelait *Compagnie Avignonaise des Gardes Pontificales.* Son origine remontait à l'année 1708, comme on peut le voir au *Livre des archives de l'ancien couvent des Capucins de Cavaillon,* publié en 1878 par feu J. Valère-Martin.

A cette époque, on leva environ 4.000 hommes de guerre dans le Comtat-Venaissin, pour le service de la papauté, qui avait à se défendre contre les Impériaux, et on les divisa en trois régiments qui furent embarqués à Marseille à destination de Civita-Vecchia. Leur départ fut précédé de la bénédiction de leurs drapeaux qui se fit solennellement sur la plate-forme du Rocher-des-Doms. La ville d'Avignon prit à sa charge l'habillement du régiment qui portait son nom et qui avait été recruté dans ses murailles [1].

Mais le service de cette milice fut de courte durée. Les causes qui en avaient motivé le recrutement ayant bientôt cessé, on ne tarda pas à la rapatrier. Cependant un certain nombre de soldats, ayant préféré le séjour de Rome à celui d'Avignon, furent, sur leur demande, maintenus sous les armes et réunis en une compagnie de 400 hommes qui fut annexée, ainsi que je viens de le dire, au corps des *Gardes Pontificales.*

Cette compagnie ne cessa de se recruter dans le Comtat et à Avignon jusqu'au 2 mai 1797, époque où le gouvernement de la République française, qui s'était emparé des Etats du Pape, la versa dans le 7e de ligne italien et la dirigea sur l'Espagne. Son dernier capitaine-commandant fut le chevalier François-Marie de Carmejane (de Ménerbes), qui avait succédé, le 9 février 1792, au comte François de Blanchetti (d'Avignon), et qui mourut glorieusement des suites d'une blessure reçue à la prise de la citadelle de Rose en Catalogne, le 3 janvier 1809, dans la 35e année de son âge.

En revenant sur nos pas dans la direction du Pincio, arrê-

(1) Ces détails m'ont été fournis par des notes très intéressantes sur notre histoire locale que mon docte ami, M. P. X. Achard, ancien archiviste, a recueillies et qu'il a bien voulu me communiquer à plusieurs reprises.

Digitized by Google

tons-nous au couvent des Récollets Irlandais, et entrons dans leur église de Saint-Isidore. Voici l'inscription que nous lisons sur une de ses murailles, près de la chapelle de Saint-Antoine de Padoue :

D. O. M.
BENEDICTO CAPELLETO
DE DOMINIS BELVEDERI. PATRITIO REATINO
FAUSTI FILIO
ET MARTINI SUB SIXTO V. SAC. CONC. SECRET.
ET ALMÆ URBIS SENATORIS NEPOTI
EXIMIARUM VIRTUTUM INTUITU
AB INNOCENTIO X
AVENIONI GENERALIS AUDITORIS MUNERE DECORATO
AB ALEXANDRO VII
AD ARCHIEP. SIPONT. INFULAS EVECTO
DEMUM
A CLEMENTE X SAC. INQUIS. IN NEAP. REGNO
SUMMO ADMINISTRATORI RENUNCIATO
OBIT ANNO MDCLXXXI DIE IX JAN.
ÆTAT. VERO LXII. MENS. X
PETRUS CAROLUS CAPELLETUS
SACELL. D. ANTONII PATAVINI PATRONUS
FRATRI
DE ECCL. FAMILIA ET DE SE OPTIME MERITO
MŒRENTISSIM. POSUIT

C'est, on le voit, l'épitaphe de Mgr. Benoît Capelleti, qui fut nommé archevêque de Manfredonia au royaume de Naples, le 22 septembre 1659, et qui remplit les fonctions d'auditeur général de la Vice-Légation d'Avignon sous le Vice-Légat Laurent Corsi.

L'auditeur général était le premier personnage de l'administration civile de notre pays après le Vice-Légat. Le *Calendrier et Notice de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin pour l'annee 1761* nous apprend que ce personnage « était le lieu-« tenant-général du Vice-Légat et le président de la Rote « Avignonaise, qu'il connaissait en première instance de toutes « les causes exécutoires d'Avignon et du Comtat, et en seconde, « de toutes les affaires tant civiles que criminelles dont avaient « déjà connu les juges particuliers répandus dans ces Etats et

Digitized by Google

« que les appels de son tribunal allaient au Vice-Légat qui « les renvoyait à la Rote. »

Le savant Ughelli, au VIIIe volume de son *Italia Sacra*, fait de Capelleti le plus grand éloge. Entre autres fondations de ce prélat, il mentionne l'établissement d'un *Mont des grains* pour aider les agriculteurs en temps de disette de blés. Serait-ce à lui que le diocèse d'Avignon fut, à la même époque, redevable de cette institution [1], ou bien est-ce dans notre pays qu'il conçut l'idée d'en doter le sien ?

Si de Saint-Isidore nous poussons notre promenade jusqu'à la *Porte du Peuple*, nous passerons immanquablement en face de la Trinité du Mont, sanctuaire qui appartient à la France et qui sert d'église au premier des couvents des Dames du Sacré-Cœur à Rome. Elle était autrefois desservie par les Minimes français.

J'ai trouvé, au XIXe volume des *Collections manuscrites* du Prévôt de Massilian, à la bibliothèque publique de notre ville, une pièce des plus curieuses qui se rapporte à la maison de la Trinité du Mont et qui ne sera pas déplacée dans mon travail. C'est une supplique adressée au roi Louis XIV par les Minimes d'Avignon et du Comtat Venaissin. La voici telle qu'elle est ; j'en respecte scrupuleusement l'orthographe :

« Sire, les religieus Minimes, natifz de la ville d'Avignon « et du Comtat, prosternés aux pieds de Vostre Maiesté, luy « remonstrent très humblement qu'ils ne sont pas receus dans « son couvent de la Trinité du Mont à Rome, non pas mesme « pour y coucher une nuict, estants considérés par les reli- « gieus françois, qui y demeurent, comme estrangers. Ils « sont encor si malheureus que quand ils vont dans le couvent « des Italiens, ils sont estimés François, et quand ils vont au « couvent des François, ils en sont repoussés comme s'ils es- « toient Italiens, quoy qu'ils soient censés régnicoles par Vostre « Maiesté et ses ancestres d'heureuse mémoire, que leurs « compatriotes possèdent les plus honorables offices de ses « Parlemens et aultres cours de son royaume sans prendre « tiltre de naturalité, et qu'ils jouissent dans tout son Estat

(1) Les archives des communes qui faisaient autrefois partie du diocèse d'Avignon, telles que Eyragues en Provence, Villeneuve en Languedoc, sont remplies de documents relatifs à l'institution du Mont des grains.

Digitized by Google

« des priviléges des naturels françois. Ils supplient Vostre « Maiesté de leur donner entrée dans son dict couvent « de la Trinité du Mont et leur faire jouïr de tous les « privilèges des naturels françois, quand ils y seront en- « voyés par ordre de leurs supérieurs, affin qu'ils ne soint pas « de pire condition pour estre religieus que leurs compatriotes « pour estre séculiers, et d'autant encor que quelques Bulles « sont émanées de souverains Pontifs qui defandent aux Mini- « mes estrangers d'avoir place dans ledict couvent de Vostre « Maiesté, qu'il plaise à Vostre Maiesté dire à Mgr. le Légat « que ces Bulles soint espliquées et ne comprennent pas les « religieus natifz de la ville d'Avignon et du Comtat. Ils osent « demander cette grace abbattus aux pieds de Vostre Maiesté, « nommément aujourd'huy que la ville d'Avignon et le Comtat « ont receu d'Elle de nouvelles asseurances et preuves de sa « puissante protection, et ce sera pour eux un nouveau motif « de prier Dieu pour la prospérité de Vostre Maiesté, des « Reynes, de Mgr. le Dauphin et de toute la maison royalle. « Sire, de Vostre Maiesté les très humbles et très obéissants « serviteurs et sujets, les RELIGIEUS MINIMES natifz de la ville « d'Avignon et du Comtat. »

Il y avait, à cette époque, trois couvents de Minimes dans le Comtat, savoir : Avignon (1575), l'Isle-sur-Sorgue (1604), et N.-D.-de-Vie près Venasque (1617); celui d'Aubignan ne fut fondé qu'en 1750. Le nombre de leurs religieux ne devait assurément pas être considérable, si nous en jugeons par ce qui est encore debout de leurs bâtisses ; aussi Louis XIV qui acquiesca, paraît-il, à leur demande, n'imposa-t-il pas une bien lourde charge au couvent de la Trinité-du-Mont [1].

Mais continuons notre course vers la porte *del Popolo* qui était l'entrée principale de Rome avant l'établissement du chemin de fer. L'église qui s'y appuye a pris son nom ou plutôt lui a donné le sien. En effet, *Sainte-Marie-du-Peuple* est ainsi appelée, non point par ce qu'elle est attenante à cette porte, mais parce que le peuple romain, à la suite d'une peste qui désola la ville, la fit élever comme un *ex-voto* monumental à la Mère de Dieu sur le tombeau de Néron, vers la fin du XIII[e] siécle. Ses murs sont couverts d'inscriptions tumulaires.

---

(1) On voit à la Trinité-du-Mont plusieurs inscriptions relatives au cardinal Scipion Caffarelli-Borghèse, neveu de Paul V et légat d'Avignon, de 1601 à 1621.

Digitized by Google

En voici une qui nous concerne et dont l'encadrement est surmonté d'un buste en marbre :

D. O. M.
PAULUS. ANT. MILLINVS. MARII. FIL.
FAMILIAE. ET. PATRIAE. ORNAMENTA.
SUI. NAMQV. ANIMI. VIRTVTE. PROBAVIT.
FACERE. ET. PATI. FORTIA. ROMANVM. ESSE
INGENS. EIVS. ANIMVS. LATERE. NESCIVS
BELLICOSO. PRAELUCEBAT. IN. VVLTV.
SIGNIFER. PRIMVM. AVENIONE.
TVRMAE. EQVESTRIS. CVSTODIENDO.
VICELEGATO PONTIFICIAE. ADDICTAE
EIVSDE. TVRMAE. EQVESTRIS. DVCTOR
QVINQVENNIVM. MAIORA EXPECTABAT.
QVIBVS. SE. PRODERE. POSSET. IN. PVGNA.
ROMAM. EVOCATVM. TVRMAE. LORIFICATORVM.
CUSTODIAE. PONTIFICIAE PRAEFICITVR.
ROMA VIENNAM PETIT TVRMAE. EQVESTRI
PRAEFECTVS RUIT. IN. TVRCAM. IRRVENTEM.
HOSTEM SISTIT. REPELLIT. FVGAT. NECAT.
XPTIANAM ACIEM PERICLITANTEM.
ERIGENS ET INCOLVMEM REDVCENS
VNA CVM SVIS CONFOSSVS MORITVR
PARATA TERRIS PRAEMIA MVTAVIT COELVM
AT FLETVS OMNIV. FACTVS EST SVPER EVM
CLARISS. ET STRENVISSIMO. FRATRI
SAVVS CARDINALIS MILLINVS P.
ANNO D. MDCLXXXXVIII.

Il ne reste dans notre ville aucun souvenir de ce vaillant soldat, dont la bouillante ardeur trouva sans doute la carrière militaire trop limitée dans les Etats du Pape et les antichambres du Vatican ; aussi le nom de Millini ne nous dirait-il rien sans cette épigraphe qui nous apprend qu'après avoir été porte-drapeau dans les chevau-légers de la garde du Vice-Légat d'Avignon, Paul-Antoine prit et garda durant cinq ans le commandement de cette milice. Sa mort se rattache à l'un des plus beaux faits d'armes des armées chrétiennes, à cette bataille mémorable que Jean Sobieski, roi de Pologne, rem-

Digitized by Google

porta sur les Turcs, le 12 septembre 1683, sous les murs mêmes de Vienne en Autriche.

On trouve encore dans la même église le tombeau du cardinal Jean-Baptiste Pallavicini, évêque de Cavaillon. En voici l'inscription :

D. O. M.
Io. Baptistae Pallavicino Genvensi
S. R. E. ad titvlvm S. Apollinaris
Card. Cavallicensi
Antoniotti Card. S. Praxedis
Ex fratre Nepoti
Eximio ivris scientia
Et bonarvm litterarvm
Cognitione praestanti
Per omnes forensivm
Dignitatis gradvs
Ad Cardinalatvm erecto
A Leone X. Hadriano VI. Clemente VII
Ad summas res adhibito
In medio honorvm cvrsv
Immatvra morte praerepto
Io. Bap. vt. sign. refer. et
Babilanvs Pallavicini fratres
Patrvo magno
Bene de familia merito
Memoriae causa poss.
MDXCVI
Vixit annos XLIIII
Obiit anno Sal. MDXXIII
Idib. Avgvsti

J'ai cru devoir consigner ici tout au long cette inscription tumulaire, bien que le nom d'Avignon ni figure en aucune façon ; mais Cavaillon étant si proche de nos murailles et ayant avec notre ville des rapports si intimes et si fréquents, j'ai pensé qu'on ne m'accuserait pas, en agissant ainsi, d'étendre outre mesure les bornes de mon travail.

Digitized by Google

V.

Au centre de la ville.

J'ai fait en sorte jusqu'ici de n'introduire mes lecteurs que dans les églises qui longent à l'intérieur les murs de Rome afin de pouvoir réunir sous un même titre les inscriptions avignonaises qui se lisent au cœur de cette grande cité.

Je partirai donc des hauteurs du Capitole, et dans l'église d'*Ara Cœli* qui est attenante au principal couvent de l'Ordre de St-François dans cette ville, je commencerai par relater l'épitaphe du cardinal Silvio Savelli, qui fut Vice-Légat d'Avignon, de 1592 à 1593. Elle est gravée sur une dalle de la grande nef :

D. O. M.
SILVIO S. R. E. CARDINALI AMPLISS.
EX CLARISS. SABELLORVM. GENTE.
CAMILLAE ARICIAE DOMINI F.
MONVMENTVM
IVXTA GENTILIVM SVOR. SABELLIVM
VBI IBIDEM PIA ELEEMOSYNA
EX TESTAMENTO ATTRIBVTA
ANIMAM DIVINIS SACRIFICIIS
PERPETVO EXPIANDAM RELIQVIT
FABRITIVS SABELLVS FRATER P.
VIXIT ANN. XLVIIII MEN. VI
OBIIT DIE XI JANVARII MDXCIX

Silvio Savelli, créé cardinal en 1596 par Clément VIII, fut successivement archevêque de Patras *in partibus*, Vice-légat d'Avignon, nonce en France, patriarche de Constantinople, et légat en Allemagne. Son titre cardinalice était l'église de Ste-Marie *in Via*.

Relatons maintenant l'épigraphe d'un autre évêque de Cavaillon, Jérôme de Centelles, qu'on lit encore à l'*Ara Cœli*, dans la chapelle de Ste-Hélène :

HIERONYMVS DE CENTELLIS R. EPISC. CAVALLICEN. —
ARAM DEO ET BEATAE VIRGINI ORNAVIT
SEPVLCRVM SIBI FECIT ANNO MDCIII

Digitized by Google

Jérôme de Centelles gouverna l'église de Cavaillon de l'année 1597 à l'année 1610; son épiscopat fut de deux ans plus court que celui de Jean-Baptiste Pallavicini, dont je viens de parler. Celui-ci siégea de 1510 à 1525. Le peu de souvenirs que ces deux prélats ont laissés dans leur ville cathédrale prouve qu'ils n'y firent pas long séjour.

De l'*Ara Cœli* descendons au *Gesù*, qui était l'église-mère de la Compagnie de Jésus avant la suppression des ordres religieux en Italie ; c'est sous ces voûtes que repose St-Ignace de Loyola. Elle a été fondée par un archevêque d'Avignon, le grand cardinal Alexandre Farnèse, ainsi qu'on peut le lire sur l'attique de sa splendide façade :

ALEXANDER CARDINALIS FARNESIVS S. R. E. VICE. CAN. FECIT
MDLXXV

Ce prince de l'Eglise était tout dévoué à l'institut des Jésuites. En 1555, il amena de deux ces religieux à Avignon et les logea dans son propre palais ; neuf ans après, il mit la main dans nos murs à la fondation d'un collége qu'il confia à ces Pères. Du reste, voici l'inscription qu'on lit a l'intérieur de l'église du *Gésù* au-dessus de la grande porte ; elle en dira plus que toutes mes paroles, et elle expliquera la munificence sans égale que Farnèse déploya en faveur des Jésuites d'Avignon :

ALEX. FARNESIUS
CARD. S. R. E. VICE. CANCELL.
PAULI III P. M. NEPOT.
CUJUS AUCTORITATE SOCIETAS
IESU RECEPTA PRIMUM FUIT
ET DECRETIS AMPLISSIMIS ORNATA
TEMPLUM HOC SUÆ MONUMENTUM
ET RELIGIONIS ET PERPETUÆ
IN EUM ORDINEM VOLUNTATIS
A FUNDAMENTIS EXTRUXIT
ANNO JUBILÆI MDLXXV

Après un pareil témoignage de reconnaissance, tout éloge était superflu ; aussi les Jésuites se contentèrent-ils de graver ces quatres lignes à l'entrée de son caveau sépulcral qui se

Digitized by Google

trouve au milieu de la nef, sous une immense dalle ronde en granit :

ALEXANDRI FARNESII CARD.
S. R. E. VICE. CAN.
EPISCOPI OSTIENSIS
HVIVS ECCLESIAE FVNDATORIS

Le cardinal Alexandre Farnèse, qui gouverna, comme Jules II, pendant plus de 20 ans l'église d'Avignon, et qui fut, comme lui, un de ses plus insignes bienfaiteurs, a, comme cet immortel pontife également, son nom écrit en lettres d'or à tous les coins de Rome, notamment à l'église de la *Scala Cœli* aux trois fontaines, à Ste-Marie *in Aquiro*, à St-Laurent *in Damaso*, etc. Je sortirais de mon sujet si je relatais ici toutes les inscriptions qui ont trait à sa mémoire. Qu'il me suffise d'avoir fait connaître quelques-unes de celles qui ornent l'église du *Gesù*, cette église du *Gesù* qui, suivant l'expression pittoresque des Romains, est l'une des trois *filles à beauté impérissable*, laissées en ce bas monde par ce grand Cardinal.

Près de l'église du *Gesù* [1], dans la rue de *San Stefano in Caco*, est la petite église de ce nom, bâtie au-dessus de la caverne du fameux brigand Cacus chanté par Ovide, et desservie par les Bénédictins bleus de la congrégation de St-Silvestre; on peut y lire sur la dalle du pavé l'inscription suivante qui, sans se rapporter à un de nos concitoyens, n'en est pas moins un monument de famille pour un de nos anciens Archevêques et Vice-Légats :

D. O. M.
FLAMINIAE SCARNATAE ROMANAE
EX NOBILIBVS COMITIBVS
PANICI AC BORDINAE BONON.
NEPOTI JOANNIS FCI BORDINI
EPISC. CAVALLICENSIS
QUEM CLEMENS VIII P. M.
CREAVIT PROLEGATVM
ET ARCHIEP. AVENIONEN.
HIERONYMVS. SCARNATVS

(1) Inutile de parler du collége romain, où deux jésuites avignonais célèbres firent leurs études théologiques, le P. Alexandre de Rhodes et le P. Jean-François de Suarez. Son église fut fondée par le cardinal Louis Ludovisi, archevêque de Bologne, qui fut, de 1621 à 1623, légat d'Avignon.

Digitized by Google

SS. Mavritii et Lazari eqves
Commend. ac receptor
Coniugi dilectissimae ac
Virtvtvm oivm genere ornatissimae
Sibi posterisq. svis
H. M. P.
Vixit annos XLVIII
Obiit die XX septembr. MDCXXXVII
Hic demvm eivsdem posita
Hieronymi ossa quiescvnt
Aetatis trecenos svpra nonaginta
Nono Kal. Febr. obdormivit
MDCXLVI.

Né à Rome, Mgr Jean-François Bordini entra jeune encore dans la Congrégation de l'Oratoire et eut ainsi l'honneur d'être un des premiers disciples de saint Philippe de Neri. Nommé, en 1592, évêque de Cavaillon, il fut chargé, en 1596, de la Vice-Légation d'Avignon, et promu, en 1598, à l'archevêché de notre ville. Il fut l'ami du cardinal Tarugio auquel il succéda sur la chaire de St-Agricol, et du cardinal Baronius dont il commenta les œuvres. Il tint à Avignon, en l'année 1600, un synode diocésain justement célèbre, et en 1604, il publia à Paris 2 volumes in-4° sous ce titre : *Summorum Urbis et Orbis Pontificum series et gesta.*

Non loin du *Gesù*, du côté opposé à *San Stefano del Caco*, et dans le voisinage de la rue *delle Botteghe oscure*, se trouve l'insigne église paroissiale de *Santa Maria in Monticelli* auprès de laquelle réside le général de la congrégation avignonaise des Doctrinaires.

Au-dessus de sa principale porte d'entrée, on lit cette inscription excessivement significative pour nous :

Benedicto XIII P. O. M.
Ob ampliatam Congregationem
Erectam provinciam Romanam
Et concessam insignem parochiam
Sanctæ Mariæ in Monte cælo
Redditibus et gratiis auctam
PP. Itali Dnæ. Xnæ. Avenionen.
Posuere anno MDCCXXVII

Mais il est dans cette église une autre inscription beaucoup plus intéressante pour nous. Nous voulons parler de l'épitaphe du vénérable César de Bus, fondateur de la congrégation des

Digitized by Google

Doctrinaires. Ce saint homme, que le docte et original Théophile Reynaud a si bien qualifié de *Cœcus videns* et dont le Saint Siége a proclamé les vertus héroïques, mourut à Avignon assez avancé en âge, le 15 avril 1607, dans le couvent de St-Jean-le-Vieux à la place Pie. On l'enterra dans l'église de cette maison religieuse.

A l'époque de la Révolution française, on exhuma ses restes et on les transporta dans l'église paroissiale de St-Pierre où ils restèrent sous une dalle (aujourd'hui déposée dans la cour d'entrée du Musée Calvet) jusqu'en 1835. Cette année-là, Mgr Dupont, archevêque d'Avignon, sur les instances de son maître le R. P. Glauda, alors général des Doctrinaires, fit exhumer une seconde fois les ossements du vénérable et les envoya à Rome où ils furent placés à *Santa-Maria in Monticelli* dans l'épaisseur de la muraille de l'abside, à gauche du maître-autel. Une petite plaque de marbre blanc indique l'emplacement de cette tombe et porte cette inscription :

CORPUS V. SERVI. DEI. CÆSARIS. DE. BUS. FONDAT. CONGNIS
PRÆSBYT. S.ECUL. DNÆ. XANÆ. QUI. VIX. A. LXIII OBIITQUE
AVENIONE. IN. GALLIIS. XV. APRI. MDCVII. ILLINC. SEDENTE.
GREGORIO XVI IN URBEM TRANSLATUM HIC VII IDUS JULII
DEPOSITUM FUIT.

De *Santa-Maria in Monticelli* passons à Saint-Laurent *in Damaso*, insigne basilique collégiale qui communique avec le palais de la Chancellerie pontificale. Arrêtons-nous y un instant pour lire une inscription relative au cardinal Hippolyte de Médicis, neveu de Léon X, et administrateur apostolique de l'archevêché d'Avignon de 1527 à 1535 :

HIPPOLYTO MEDICI CARD. S. R. E.
VICE CANCELLARIO
EXIMIIS CORPORIS AC INGENII FORTUNAEQUE
MUNERIBUS ORNATISSIMO
QUI CUM TANTA RARISSIMARUM VIRTUTUM INDOLE
AD LEONIS X CLEMENTISQUE VII PATRUORUM
PONTIFICUM GLORIAM CONTENDIT
ACERBISSIMA MORTE SUBRIPITUR
ANNO ÆTATIS XXIV A PARTU VIRGINIS
MDXXXV
IDIBUS AUGUSTI. AETATIS XXIV.

Le cardinal Hippolyte de Médicis, quoiqu'en disent Ciaconius, Nouguier et autres historiens, ne repose pas à Saint-Laurent *in Damaso ;* il est inhumé à Florence, sa patrie, dans

Digitized by Google

l'église Saint-Laurent, auprès de Laurent le Magnifique, son aïeul.

Ce prince de l'église, fils naturel de Julien II de Médicis, duc de Nemours, et d'une veuve d'Urbino de condition médiocre, naquit en 1511, à Florence. Peu après sa naissance, il fut déposé dans un hospice; ce qu'ayant appris, le pape Léon X, son oncle, le fit amener à Rome et élever princièrement sous ses yeux. Il obtint plus tard que son père le légitimât, et si prononcé que fut le goût du jeune homme pour les armes, il le destina à l'Église; aussi peut-on dire qu'Hippolyte fut, dès le berceau, l'objet de toutes les faveurs pontificales.

A l'âge de 18 ans, il était à la fois abbé des Trois-Fontaines, abbé de Saint-Sabas, abbé de Grotta Ferrata, administrateur apostolique de l'archevêché d'Avignon et des évêchés de Casal et de Lecce, gouverneur de Pérouse, légat *à latere* en Hongrie, cardinal-diacre, intendant des troupes pontificales et vice-chancelier de la Sainte Eglise Romaine. Ce fut le dimanche, 10 janvier 1529, que Clément VII, son cousin, le décora de la pourpre.

A la vue de tant de dignités et d'honneurs accumulées sur sa tête, malgré son extrême jeunesse, on serait presque tenté de se récrier contre un pareil excés de népotisme de la part du souverain pontife, si le fils de Julien de Médicis n'avait justifié par ses belles qualités et sa vaste intelligence les faveurs de la papauté.

Il ne parut jamais à Avignon, se contentant d'administrer notre église *in spiritualibus et temporalibus* par un vicaire-général, revêtu du caractère épiscopal, Barthélemy Portolenqui de l'ordre des Grands Carmes, évêque de Troie-la-Grande *in partibus infidelium*.

Hippolyte de Médicis ne put réaliser les espérances qu'il donnait à l'église: une mort violente l'emporta à Itri près Fondi, dans la campagne romaine, surles bords de la *Via Appia*, le 15 août 1535, au moment où il allait s'embarquer pour Tunis comme ambassadeur de la République Florentine : il avait à peine 24 ans. Des historiens ont attribué son décès à une fièvre pestilentielle qu'il aurait contractée au milieu des miasmes délétères des Marais Pontins; d'autres assurent, au contraire, qu'il fut empoisonné par ordre du duc Alexandre de Médicis, l'un de ses cousins.

De la place de la Chancellerie rendons-nous, en longeant les bâtiments de la Sapience, à l'église collégiale et paroissiale de Saint-Eustache; nous y pourrons lire sur une de ses dalles

Digitized by Google

l'épitaphe d'un prètre romain, qui fut chanoine de l'un de nos chapitres avignonais :

D. O. M.
BERNARDS. BLANCVS. ROMS.
SACERDOS. POST. MVNVS.
CANONTVS AVIGNONI
EXPLETVM. ROMAE
COLLEGII. SALVIATI. RECTOR
HIC. REQVIESCIT
IO. BAPTA. BLANCVS. FRATER.
HOC. LACRIMANS. MONVMENTVM.
POSVIT.
OBIIT DIE XXI MAII MDCLXVII
ÆTAT. L

Je manque absolument de renseignements sur ce chanoine *Bianco ;* je n'ai même pu trouver de quel chapitre il faisait partie dans notre ville, bien que l'absence de toute indication à cet égard sur son épitaphe paraisse désigner l'église métropolitaine de N.-D.-des-Doms.

Passons de St-Eustache à N.-D.-de-la-Paix (*Santa-Maria-della-Pace*), église bâtie au Nord-Ouest de la place Navone. Dans le cloître qui lui est attenant et qui fut édifiée par le Bramante, on lit l'inscription suivante :

D. O. M.
FRANCISCO VACCAE I. V. D.
IN FORO MAGNA INTEGRITATIS
ET DOCTRINAE LAVDE VERSATO
PARENTI OPTIMO
VIXIT ANNO XLIX OBIIT ANO
MDLXXXII
ANTONIO VACCAE AP. SED. PROT.
VENAYSSINAE PROV. PRAESIDI
MULTI NOMINIS I. C.
QUOD
ERUDITAE. OBSCURIOR. LOCOR.
EXPOSITIONES. IN PANDECTAS
TESTANTVR
PATRVO. BENE. DE. SE. MERITO.
VIXIT AN. LXI. OBIIT ANO
MDLXXXI
IACOBVS VACCA. FECIT.

Mgr. Antoine Vacca, dont il est question dans cette épitaphe, fut recteur du Comtat-Venaissin de 1553 à 1555 ; il succèda dans cette charge à Mgr Sala, évêque de Viviers. Il était ori-

Digitized by Google

ginaire de Pesaro ; très versé dans la science du droit, il avait un grand goût pour celle de la médecine, et on lui doit l'annotation de plusieurs ouvrages d'Avicenne.

Si en quittant *Santa-Maria-della-Pace* pour nous rendre à la *Chiesa Nuova*, nous passons devant l'église Saint-Augustin, nous pourrons lire, sur la frise de son attique, ces mots : GVILLELMVS DE STOTAVILLA CARDINALIS ROTHOMAGENSIS A FVNDAMENTIS EREXIT, qui nous rappellent la mémoire du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, qui fut, de 1468 à 1483, premier archidiacre de la cathédrale d'Avignon, prieur de St-Michel-de-Frigolet, doyen de Ste-Marthe-de-Tarascon et curé de Laurade.

Terminons notre course à travers les rues de Rome par une visite à l'église des Oratoriens, Ste-Marie *in Vallicella* ou la *Chiesa Nuova*. C'est là que repose, non loin de son bienheureux maître, St-Philippe de Neri, et à côté de son illustre ami, Baronius, l'un de nos plus grands archevêques, le vénérable François-Marie Tarugi. Le même tombeau recouvrant les restes de ces deux princes de l'Eglise, la même épitaphe perpétue leur souvenir. Elle se trouve enchassée dans le mur de l'abside du côté droit, au milieu d'un encadrement en marbre rouge :

D. O. M.
FRANCISCO. MARIAE. TAURUSIO POLITIANO
ET
CAESARI BARONIO SORANO
EX CONGREGATIONE ORATORII
S. R. E. PRESB. CARD.
NE CORPORA DISIUNGERENTUR IN MORTE
QUORUM ANIMI
DIVINIS VIRTUTIBUS INSIGNES
IN VITA CONIUNCTISSIMI FUERANT
EADEM CONGREGATIO
UNUM UTRIQUE MONUMENTUM
POSUIT
TAURUSIUS VIXIT ANNOS LXXXII
MENSES IX. DIES XIV
OBIIT III IDUS IUNII
MDCVIII
BARONIOS VIXIT ANNOS LXVIII
MENSES. VIII
OBIIT PRIDIE KALENDAS IUNII
MDCVII

Digitized by Google

François-Marie Tarugi naquit, en 1526, à Montepulciano : par sa mère il était neveu du pape Jules III, neveu de Jean de Monte, grand-maître des chevaliers de Rhodes, et cousin du pape Marcel II. Disciple de St-Philippe de Neri, il fut chargé par lui et de dresser les constitutions de l'Oratoire et d'introduire cette congrégation dans le royaume de Naples. Le pape Clément VIII le nomma, en 1592, à l'archevêché d'Avignon qu'il administra pendant cinq ans avec une rare réputation de sagesse et de prudence.

Elevé au cardinalat, en 1596, par le même pape, il fut transféré, en 1597, à l'archevêché de Sienne. Il tint à Avignon en 1594, un Concile provincial dont les Actes ont été imprimés à Rome, chez Louis Zanetti. Neuf ans après sa translation à l'archevêché de Sienne, se sentant accablé par les ans, il se démit des fonctions épiscopales et se retira dans la maison de l'Oratoire à Rome où il mourut, en 1608, comme son épitaphe vient de nous l'apprendre.

En 1873, voyageant en Italie, je me rendis à Sienne espérant y rencontrer quelques traces de l'administration épiscopale de ce saint cardinal. Je fus trompé dans mon attente ; c'est à peine si, au Dôme de cette ville, je trouvai un vieil ornement rouge portant son écusson et la fondation faite par lui d'une messe tous les ans pour le repos de son âme. Le nom de Tarugi y était aussi inconnu à Sienne qu'à Avignon.

Je fus plus heureux à Rome, et le R. P. Generoso Calenzio, prêtre de l'Oratoire, me montra dans la bibliothèque de *Santa-Maria in Vallicella*, dont il avait la garde, quatre volumes manuscrits de ce grand prélat dont un était un *Recueil de ses Lettres* et de sès *Opuscules spirituels*.

(A suivre).

Digitized by Google

USAGES LOCAUX

DE L'ARRONDISSEMENT D'ALAIS

par M. César FABRE, membre résidant (1).

DU PARCOURS ET DE LA VAINE PATURE

« La servitude de paroisse à paroisse connue sous le nom de parcours et qui entraîne avec elle le droit de vaine pâture, continuera provisoirement d'avoir lieu avec les restrictions déterminées à la présente section, lorsque cette servitude sera fondée sur un titre ou sur une possession autorisée par les lois et les *coutumes;* à tous autres égards elle est abolie.

« Le droit de vaine pâture dans une paroisse, accompagné ou non de la servitude de parcours, ne pourra exister que dans les lieux où il est fondé sur un titre particulier ou autorisé par la loi ou par un *usage local* immémorial, et, à la charge que la vaine pâture n'y sera exercée que conformément aux règles et *usages locaux* qui ne contrarient point les réserves, portées dans les articles suivants de la présente section. » (Loi du 58 septembre et 6 octobre, art. 2 et 3.)

La vaine pâture est le droit qui appartient aux habitants d'une même commune de mener paître leurs bêtes sur leurs propriétés respectives non closes, après l'enlèvement des récoltes, et lorsque ces terres ne sont pas ensemencées.

Le libre parcours ou compascuité est la même faculté,

(1) V. les *Mém. de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, T. IX, 2e Bulletin, T. X, 1er Bulletin, et T. X, 2e Bulletin.

Digitized by Google

exercée réciproquement par plusieurs communes limitrophes sur le territoire des unes des autres.

La dénomination de vain pâturage vient de ce que les bestiaux broutent seulement les résidus des productions du sol qui ne sont pas susceptibles d'être récoltés utilement, par opposition à la pâture vive, composée de l'herbe fraîche et drue (1).

Cette servitude, ayant engendré de nombreuses difficultés, fut l'objet de divers édits royaux qui en avaient prononcé l'abolition ou restreint l'exercice, notamment en Champagne (1769), dans le Béarn (1770), en Flandre (1771), etc.

Malgré sa répugnance à laisser subsister ce reliquat de l'ancien régime, d'origine équivoque, issu le plus souvent de la tolérance et de la familiarité, la Constituante n'osant pas décréter l'abrogation absolue de cet usage, décida qu'il continuerait à exister provisoirement dans certains cas.

L'on a dit avec une apparence de raison que, en France, rien n'était durable comme le provisoire, et voilà sans doute pourquoi nous sommes régis, depuis près d'un siècle, par une loi que l'on annonçait devoir être transitoire, au moment de sa promulgation.....

Nonobstant notre profond respect pour cette illustre assemblée, nous croyons que, au milieu de ses graves préoccupations politiques, de ses immenses travaux, elle n'a pas apporté à l'élaboration de notre législation rurale, toute l'attention que demande la discussion de ces lois spéciales, dont la matière pouvait paraître aride à la plupart des députés. Il semblerait, du reste, que les représentants avaient hâte d'en finir avec cet ordre d'idées ; ainsi, que l'on veuille bien rapprocher ces deux dates ; le 28 septembre, le Code rural est voté, et le 30 du même mois, c'est-à-dire deux jours après, la Constituante proclame la clôture définitive de sa session avec un désintéressement que l'on peut admirer, mais dont les conséquences ont été désastreuses pour notre patrie (2).

---

(1) « *Dicitur proprie vana patura*, dit une Coutume, *quia nullum offert damnum domino prædii servientis.* »

(2) A l'appui de cette opinion, nous croyons utile de reproduire la conversation échangée, à la séance du 7 août 1791, entre l'un des juristes les plus autorisés de l'assemblée et ses interlocuteurs :

« *M. Merlin* : — Je demande que, si ce travail sur le Code rural est terminé dans cette législature, il soit soumis à la révision d'un comité composé, non pas d'agriculteurs et de commerçants, mais d'agriculteurs et de jurisconsultes. Ce

Digitized by Google

Il est inutile de faire valoir les inconvénients de la vaine pâture, plus nuisible qu'avantageuse, qui détruit plus qu'elle ne consomme, qui a quelques bons et beaucoup de mauvais côtés ; il suffira de rappeler que cette faculté, qui avait sa raison d'être à une époque où les terres étaient à charge par suite de leur vaste étendue, de l'extrême rareté des bras, de l'absence de toute voie de communication, se justifiait en outre par l'antique système agricole qui ramenait le repos forcé du sol, après chaque récolte, mais à présent, cet usage ne constitue généralement qu'un abus, qui favorise le maraudage et apporte une gêne considérable à l'exercice du droit de propriété (1).

En 1808, sa supression fut proposée à la presque unanimité par les commissions locales, réunies pour préparer les bases d'un nouveau Code rural.

Heureusement que l'extension donnée aujourd'hui à la culture de la vigne, des racines, des plantes fourragères, amoindrit de plus en plus l'exercice de la libre pâture, qui finira par

---

travail me paraît entièrement mauvais, car il est impossible de faire des lois rurales universelles. *(Applaudissements).*

« *M. Dupont :* — Il est facile d'être accueilli par des applaudissements pour cette assertion imposante que l'on ne peut faire des lois universelles pour tout le royaume. Ces mêmes déclamations ont été faites contre toutes vos lois. On a toujours dit qu'elles étaient incompatibles avec les localités, les habitudes, les préjugés, le privilége des différentes parties du royaume. Il sera facile de vous démontrer que les principes des lois sont extrêmement simples ; qu'ils sont applicables partout. Les lois rurales comme toutes les autres n'ont d'autre base que les droits communs des hommes. On peut les réduire à un très-petit nombre de lois qui porteront avec elles la liberté et le respect des propriétés.

« *M. Dumetz :* — Je crois avec le préopinant qu'il n'est pas impossible de faire un Code rural universel, mais il est important que le corps entier de la loi qu'on vous a fait décréter soit revu avant d'être présenté à la sanction. En général, cette loi ne me paraît pas suffisamment méditée. Les connaissances des jurisconsultes sont indispensables pour faire de pareilles lois.

« *M. Hurtault-Lammerville* (rapporteur). — Je crois que les observations sont un peu tardives, et que s'il trouvait la loi mauvaise, il ne devait pas attendre qu'elle eût occupé six séances de l'Assemblée nationale et huit mois de travail dans les comités. Mais cette loi, telle que vous l'avez votée, paraît à beaucoup de jurisconsultes éclairés, le seul moyen de terminer les procès dans les campagnes, qui n'auront pas besoin d'autre catéchisme que ce Code de lois rurales. Il fera plus pour la tranquillité des campagnes que toute votre constitution. » — L'Assemblée décide que la suite des articles du Code rural sera successivement discutée dans les séances du matin. — *(Extrait du Moniteur.)*

(1) « Pourquoi, disait la commission d'Alais (1808), ne pas soumettre au rachat le droit de vaine pâture, qui n'est pas une servitude de nécessité absolue ? La liberté est la base de l'agriculture comme celle du commerce. Il faut donc donner à cette liberté toute la latitude dont elle peut être susceptible ; l'agriculture y gagnera sans que personne en éprouve un sérieux préjudice. »

Digitized by Google

mourir de sa belle mort, sans être sérieusement regrettée, surtout dans nos contrées de petite et moyenne propriété [1].

Dans notre pays de droit écrit, la vaine pâture a toujours été considérée comme une tolérance mutuelle, tant qu'elle ne résultait pas d'un titre constitutif, contrairement à ce qui se passait dans les provinces, régies par les coutumes, où cette faculté pouvait s'acquérir après une longue possession.

Si le libre parcours n'existe ici que dans quelques communes des cantons de Génolhac, Bességes, St-Ambroix, il n'en est pas de même de la vaine pâture qui, se pratique dans tout l'arrondissement sur les chaumes, après l'entier enlèvement des gerbes et les journées accordées au glanage, jusqu'à la fin d'août, du matin au soir, le pacage nocturne étant formellement interdit.

Il est permis d'affranchir son héritage de cette servitude par la clôture, l'ensemencement, le reboisement et la mise en défends.

Quant à la défense, l'usage local n'exige que certains signes apparents, comme le simulacre d'un fossé, creusé superficiellement avec le luchet sur la lisière des terres, quelques sillons tracés par l'araire autour du champ, le blanchissement à la chaux de plusieurs arbres, ou enfin la présence d'un tas de pierres (*tourilhou*, *clapeïrolo*), placé aux angles principaux de la propriété que l'on veut soustraire à l'intrusion des bestiaux.

Ces sortes de clôture conventionnelle suffisent pour avertir qu'on réserve temporairement son héritage, de telle sorte que des dommages-intérêts seraient obtenus contre le pâtre du troupeau qui envahirait le fonds tenu en garde.

Celui qui distrait une partie de son domaine de l'exercice de la vaine pâture (Art. 648 C.c.) perd la faculté d'user de cette servitude en proportion de ce qu'il enlève à l'association,

---

(1) A l'exemple des projets précédents, le Code rural, actuellement en discussion, prononce l'abolition du libre parcours, sauf indemnité, si ce droit a été acquis à titre onéreux.

Quant à la vaine-pâture, son existence est maintenue, mais avec cette disposition, qui est un véritable progrès, c'est qu'à l'avenir les prairies naturelles seront assimilées aux prairies artificielles et échapperont par suite à la dent et au piétinement des bestiaux. En outre, le dernier pâturage pourra être supprimé dans tout au partie du département, les conseils municipaux préalablement entendus, par une délibération du conseil général, approuvée par un décret, rendu au Conseil-d'Etat.

Digitized by Google

la jouissance de chacun devant être en raison de sa mise. Par exemple, s'il possède vingt hectares et qu'il en mette dix en défends, il ne peut plus exercer le parcours que pour la moitié des bestiaux qu'il envoyait à la dépaissance, avant d'avoir clos ou défendu la moitié de son héritage.

A droit à la vaine pâture quiconque exploite, comme propriétaire ou fermier, des terres dans la commune ; ce privilége est attaché à la culture des champs et non à l'habitation.

Les pauvres seuls, qui ont une résidence fixe, sont admis à jouir de ce bénéfice, sans avoir à fournir une terre où cette servitude puisse se pratiquer au profit de tous les intéressés, contrairement à la jurisprudence du parlement de Toulouse qui faisait défense « de tenir du bétail autrement qu'en proportion de son alivrement » ou bien à cette maxime du droit coutumier « qui n'a labourage n'a pascage. »

La servitude de vaine pâture, constituant pour tous les co-associés un usage personnel, ne peut être cédée ni gratuitement, ni à titre onéreux.

Dans plusieurs communes de la région montagneuse de l'arrondissement, on n'admet pas les chèvres à pâturer dans les châtaigneraies où ces animaux causeraient des dommages sérieux. Il serait à souhaiter que cette sage mesure fût partout adoptée, et que l'on rangeât le châtaignier parmi les arbres à fruits.

Un arrêté de l'intendant de Languedoc, en date du 10 janvier 1727, interdisait d'une manière absolue l'introduction des bêtes de race caprine dans les paccages d'autrui. Cette défaveur qui s'attachait aux chèvres était si prononcée que, aux siècles derniers, dans beaucoup de pays, le propriétaire qui rencontrait de ces animaux dans son héritage, complanté de fruitiers, pouvait se faire justice lui-même et les tuer sur place [1].

Le 18 mai 1759, le parlement de Toulouse, dont la jurisprudence s'est montrée constamment favorable aux intérêts agricoles de la province, défendit à tous les habitants du *diocèse d'Alais* où l'exercice de la vaine pâture avait donné lieu à des plaintes nombreuses « de mener dépaître en aucune saison de l'an-

(1) En 1808, la Commission de Nimes insistait pour le maintien de ce droit excessif, en obligeant toutefois le propriétaire à faire, le cas échéant, sa déclaration au maire ou au juge de paix. — Même avis était émis par la Commission de Montpellier.

Digitized by Google

née leurs bestiaux dans les châtaigneraies les unes des autres. »

Le pâturage des porcs dans les terres en friche n'est pas non plus sans inconvénient, soit à cause des affouillements que ces animaux ont l'habitude de pratiquer, soit par suite des graines mal digérées qu'ils déjettent sur les champs et qui se transforment en plantes parasites.

Relativement au paccage sur les biens communaux, non soumis au régime forestier, les conseils municipaux sont appelés, conformément à l'art. 19 de la loi du 18 juillet 1837, à régler le mode de jouissance qui s'exerce généralement pour les menus animaux, du premier novembre au quinze mars, et le reste de l'année pour le gros bétail (1).

Les arrêtés municipaux, portant règlement en matière de vaine-pâture, ne sont obligatoires qu'autant qu'ils ont été régulièrement approuvés par le préfet.

La quantité de bétail que chaque particulier a le droit d'envoyer à la pâture commune est proportionnée à l'étendue du terrain qu'il exploite : ici, ce nombre est fixé au minimum de trois bêtes à laine par hectare de contenance.

Il est d'usage que beaucoup de nos propriétaires vendent leurs herbes d'hiver pour être broutées sur place. Cette dépaissance commence fin novembre ou aux premiers jours de décembre, immédiatement après la dernière fauche, et se termine, à défaut de convention, le 2 février, fête de la Chandeleur, selon l'adage local :

« *Per madamo la Candeïéro,*
« *Paro tous prats, berjhiéro.* »

VICES REDHIBITOIRES

Ventes d'animaux domestiques

On appelle *vices rédhibitoires* certains défauts pour lesquels on peut, en restituant le prix, obliger le marchand à reprendre l'animal, vendu ou échangé à l'amiable, quand la bête est affectée d'un des vices, déterminés par la loi.

(1) Les particuliers de notre région laissent pâturer les bestiaux dans leurs bois, dès l'âge de cinq à six ans, mais l'administration forestière ne déclare défensables les bois des communes que lorsqu'ils ont atteint leur neuvième ou dixième année.

Digitized by Google

Cette résolution est fondée sur la présomption que le défaut caché, existant au moment de la convention, a entaché le contrat non de fraude, car le vendeur pouvait être de bonne foi, mais d'erreur, puisque l'acheteur n'a connu, ni accepté le vice qui justifie la rédhibition.

En proclamant le principe de la garantie qui pèse sur le vendeur, le Code civil s'en référait aux *usages des lieux*, consacrés en cette matière par les anciennes coutumes, qui avaient leurs vices particuliers et par suite une procédure spéciale (1).

La diversité de toutes ces usances qui variaient de province en province, les nombreux abus auxquels elle donnait naissance, ont engagé le législateur à édicter la loi des 20 et 25 mai 1838 qui, en créant l'uniformité, a énuméré les défauts qui peuvent, dans toute l'étendue de la France, légitimer désormais l'action rédhibtoire. Nonobstant la nouvelle législation, l'art. 1648 du Code civil n'en reste pas moins applicable dans les ventes de toute autre nature.

Il n'est pas inutile, ne serait-ce que pour mémoire, de rappeler ce qui se pratiquait dans notre région, antérieurement à la nouvelle législation.

En ce qui concerne le cheval, le mulet, l'âne, on admettait comme cas rédhibitoires la morve (*la bormô*), la pousse, la courbature et la fluxion périodique des yeux (*la lunô*). L'acheteur avait quarante jours pour faire rompre le marché.

Relativement aux bêtes à laine, les vices prévus étaient le tournis (*lou calu ou sardous*), et la pourriture (*gamijhé*).

La première maladie jouissait d'un délai de quinzaine pour que l'on usât de la rédhibition, et la seconde de quarante jours. En Provence, ce terme était même prorogé jusqu'à trois mois (2).

---

(1) Voici les principales modifications, apportées par le projet de Code rural, à la loi de 1838: « Pour le cheval, l'âne et le mulet, les vices rédhibitoires sont la morve, le farcin, l'immobilité, l'emprysème pulmonaire, le cornage chronique, le tic avec ou sans usure des dents, les boiteries anciennes intermitentes, la méchanceté, la rétivité caractérisée par le refus de l'animal de se laisser utiliser au service auquel il est destiné; — pour l'espèce bovine, la non délivrance, si le part est antérieur à la livraison ; — pour l'espèce porcine, la ladrerie.

(2) La Cour de cassation a décidé que c'était au vendeur a prouver que le vice reproché n'existait pas au moment de la vente, disant que l'existence seule du vice constitué une présomption, dispensant l'acheteur de toute preuve, et que c'est au vendeur à démontrer que la maladie constitutive du vice rédhibitoire a pris naissance postérieurement à la vente. (Mai, 1876).

Digitized by Google

Chez l'espèce porcine, dont la viande fraîche ou salée est le fondement de la nourriture des habitants de nos campagnes, la ladrerie n'a cessé de constituer un cas de résolution de la vente. Cette affection dont les progrès se développent lentement et dont les symptômes ne sont visibles que longtemps après l'invasion de la maladie, rend la chair de l'animal, non pas absolument malsaine, mais d'une conservation difficile. La bête est plutôt boursouflée que grasse ; le lard blanchâtre se raccourcit beaucoup en séchant, et la chair flasque, fade, prend difficilement le sel.

En conséquence, le porc reconnu ladre ne pouvant remplir le but que se proposait le consommateur, celui-ci a le droit d'invoquer les art. 1641 et 1648 du Code civil et d'exiger la résolution du contrat, car, si la loi de 1838 a spécifié les cas de rédhibition et fixé rigoureusement les termes dans lesquels l'action rédhibitoire doit être exercée, elle n'a pas entendu porter atteinte aux principes généraux qui régissent les conventions : c'est ce qui ressort de la discussion de la loi précitée, et telle est du reste l'opinion de la jurisprudence. On suppose, en effet, que le consommateur n'aurait jamais consenti à une pareille convention s'il avait connu le défaut de la bête, destinée à fournir les principales provisions de son ménage, pendant l'année.

D'ailleurs, il est avéré que les maquignons de cette catégorie — *lous pourcatiés* — appliquent certains procédés pour faire disparaître momentanément les vésicules qui garnissent la langue de l'animal, avant de le mettre en vente.

Voici en cette matière, ce qui se pratiquait jadis sur nos marchés : l'état du cochon gras était constaté par un langueyeur ; une granulation de forme ovoïde, tout au plus de la grosseur d'un pois, suffisait pour dénoter la présence de la maladie.

Si la vésicule sous-linguale était unique, l'acheteur avait le choix ou de garder l'animal, en exigeant le rabais d'un sou par franc, ou de retirer sa parole. Au-dessus et jusqu'à cinq graines, on arbitrait le rabais proportionnel, mais au-delà, le porc était réputé *casso* (du latin *cassus*), inutile, impropre à l'usage, et la vente considérée comme non avenue.

Inutile d'ajouter que le *tombeur* qui vérifie la bête et qui, de mauvaise foi, n'a pas signalé le vice dont elle est atteinte,

Digitized by Google

reste passible de dommages-intérêts envers la partie lésée (1).

Chacun a pu visiter le marché aux bestiaux d'Alais, le jour de St-Antoine, cette foire si bien nommée, ou le lundi de la quinzaine, à la fin de ce même mois de janvier.

Unefoule de bêtes et de gens couvre le champ du *foiral*, et ce n'est pas sans être coudoyé, rudoyé, bousculé, que l'on parvient à fendre cette multitude agitée. Ici, c'est la troupe paisible des animaux de race bovine, vaches laitières, bœufs de labour, de boucherie, dont l'aspect vous rappelle certains refrains de Pierre Dupont; là, ce sont des chevaux de qualité inférieure, des bêtes de somme qui attendent l'acheteur, en mâchant quelques brins de foin grossier ; tout près, l'on rencontre un groupe de maigres aridelles, d'ânes efflanqués, ahuris, surveillés par des hommes à la face basanée, aux cheveux noirs et gras, tombant en tire-bouchon: si l'œil de ces bêtes paraît légèrement vif, si leurs allures sont encore fringantes, c'est que ces maquignons interlopes, appartenant à la tribu des *gitanos*, qui possèdent des recettes secrètes pour donner du feu et une vigueur momentanée aux animaux fourbus et poussifs, ont usé de certains piments pour les surexciter, afin de mieux duper le chaland. Plus loin, ce sont les sujets de la famille ovine, diversement bigarrés ; à côté, l'on trouve ceux de race caprine où l'on voit de grands boucs cornus et barbus, qui vous regardent d'un air méfiant, « *transversa tuentibus hircis....* »

A chaque pas, l'on se butte contre des porcs, la plupart arrivant des Cevennes, portés en charrette pour empêcher qu'une longue course à pieds ne leur fît perdre une partie de leur graisse. Accroupis, ou se tenant difficilement sur leurs jarrets écourtés, ces animaux, dont l'embonpoint a atteint la dernière maturité, élèvent vers les passants leurs yeux clignotants et leur groin gourmand.

Tout cela beugle, brame, bêle, grogne, formant un brouhaha indicible auquel se mêle la voix stridente des gamins,

---

(1) « L'on enjoint à tous les langoyeurs que tous les porcs qu'ils trouveront au marché sursemés, ayant plaies en la langue, qu'ils les marquent à l'oreille, et tous autres pourceuls ayant bosses ou apostumes, qu'ils leur coupent le bout de l'oreille. (Ordonnance du prévot de Paris, 21 septembre 1517.)

Dans beaucoup de villes du Midi, au moyen-âge, la ladrerie des porcs, tués au *mazel* public, était un cas d'enfouissement, mais à mesure que l'on s'éloigne de l'époque des Croisades, la terreur inspirée par l'horrible maladie de la lépre, va s'affaiblissant, et par suite, la législation se relâche de sa sévérité. Ainsi, en 1667, le parlement de Toulouse permet la vente des porcs ladres, dans certains endroits des villes, particulièrement désignés par les consuls.

Digitized by Google

vendant des *cinglous* pour attacher *les bourguignons* et *les quercy* que l'on vient d'acheter.

Au milieu de cette cohue se promènent, non sans importance, les langueyeurs que l'on reconnait à leur tunique d'un blanc sale et au bâton lourd et noueux, signe distinctif de leur métier, qu'ils ont passé derrière dans leur ceinture, et qui longeant le dos, va sortir par dessus la tête. C'est cet instrument contondant qu'ils introduisent par travers dans la gueule du cochon, préalablement renversé, pour la tenir ouverte et se garantir de dangereuses blessures, pendant qu'ils lui examinent la langue afin de découvrir s'il n'y a pas d'hydatites à la base. Si la bête est saine, l'acheteur paye *la tombée* dont le prix est de cinquante centimes ; dans le cas contraire, cette dépense incombe au vendeur.

Aujourd'hui, le métier de langueyeur est libre, mais autrefois il fallait, pour l'exercer, la permission des consuls qui n'accordaient cette licence que durant un an et à condition de prêter en leurs mains le serment professionnel.

Au siècle passé, à Alais, on allouait aux *tombeurs* deux sols par chaque animal sain, et le double pour chacun de ceux qui étaient reconnus ladres. — « *Lo banh que deu pagar un porc quant se troba en malle facha que es un denier per porc* », dit une charte du quatorzième siècle.

Le prix du cochon gras étant débattu, accepté à tant les cinquante kilos, il reste à en constater le poids ; à cet effet, la bête, malgré sa vive résistance, est saisie, garottée et suspendue par les quatre jambes à la romaine du peseur, laquelle est accrochée à une barre que deux hommes vigoureux portent sur leurs épaules :

« *E per noun gausi l'animau,*
« *Li quatre bato i estaqueron,*
« *An-uno barro lou penjeron,*
« *Esquino en bas e ventre en aut,*
« *E coumo un lustre lou pourteron.* »

(Romanille.)

Il ne faut pas confondre les langueyeurs avec les hongreurs, ou *crestaïres*, dont le métier a pour objet l'extinction, chez l'animal, des facultés génératrices à l'aide d'un procédé manuel. Généralement ceux-ci, dans nos foires des Cevennes, se distinguent par un costume étrange, qui consiste en veste, gilet et ceinture écarlates, culottes courtes de velours verdâtre

Digitized by Google

longues guêtres de cuir étroitement boutonnées et chapeau à larges bords. Sur les marchés, aux alentours des fermes, ces hommes annoncent leur présence en jouant de la flûte triangulaire de Syrinx, formée de sept roseaux de grandeur inégale. Pourquoi ces singuliers Tityres préludent-ils par un rhythme champêtre à leurs opérations qui n'ont pourtant rien de bucolique?.....

L'achat des animaux a toujours lieu de vive voix; le contrat est parfait par la seule manifestation de l'accord des parties, qui consiste d'habitude dans l'acte de se taper alternativement dans les mains. S'il s'agit d'un cheval vendu, on lui enlève aussitôt le ruban rouge ou le bouchon de paille qu'il porte à la naissance de la queue; pour les sujets bovins, l'acheteur leur fait ordinairement sur le côté une marque au moyen de ciseaux ou avec de la craie.

Les droits de stationnement sur le *foiral* sont payés par le vendeur, et ceux d'octroi par l'acheteur, lorsque l'animal est livré en bloc et sans réserve.

Nos bouchers achètent souvent les bœufs gras « à chair de cheville » de préférence au poids vif, qui est le prix de la bête sur pied.

Le poids net est celui de la viande moins le cinquième quartier, c'est-à-dire la peau, le sang, le suif, les pieds, la tête et les intestins, lesquels étant plus ou moins remplis, ont sur la pesanteur spécifique de l'animal une influence relativement élevée.

Inutile d'ajouter que le boucher et le producteur tiennent implicitement compte de cet écart dans la fixation du prix d'achat.

Enlèvement des Terres et Matériaux appartenant aux communes.

(Art. 479, n° 12, C. pénal. — Loi du 28 septembre, 6 octobre 1791, sur la police rurale, titre II, art. 44.)

Dans aucun de nos cantons, il n'existe un usage qui permette d'enlever des terres ou des matériaux, faisant partie d'une propriété communale.

Digitized by Google

Toutefois, le lit de nos principaux cours d'eau fournit des pierres et du sable pour les constructions, mais c'est là une simple tolérance et non un droit acquis. Il est d'ailleurs de l'intérêt général que l'on diminue la masse de graviers qui viennent encombrer nos rivières, à la suite des grandes crues ; tout le monde trouve son compte dans cette œuvre de déblaiement, malheureusement insuffisant.

Dans une transaction, consentie le 5 septembre 1654, devant maîtres Amalric et Bernard, notaires royaux, entre Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, comtesse d'Alais, et les consuls de cette ville, agissant au nom de la communauté, il est formellement stipulé que les habitants d'Alais auront la faculté « de prendre pierre et sable le long du Gardon pour bâtir et s'en servir pour leurs usages, sauf entre les deux écluses, depuis celle du Marché jusqu'au pont, mais pour la pierre seulement. »

Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'usage abusif que l'on constate dans certaines localités, au préjudice de la circulation et de la salubrité publique, c'est la tolérance qui permet au propriétaire riverain de transporter des feuilles, des brindilles de bois et de la paille dans les rues ou chemins qui bordent sa propriété, afin de les convertir en fumier, destiné à fertiliser ses terres.

AFFICHES

« La vente des immeubles des mineurs se fera publiquement, aux enchères, etc., à la suite de trois affiches apposées, par trois dimanches consécutifs, aux lieux *accoutumés* dans le canton. Chacune de ses affiches sera visée et certifiée par le maire des communes où elles auront été apposées. » (A. 459, *Code civil*).

Jadis, les ventes par autorité de justice étaient rares dans nos contrées, mais hélas ! depuis trente ans, à la suite de la ruine de nos campagnes, on peut dire que cette triste procédure s'est multipliée d'une manière désastreuse, et que beaucoup de nos immeubles ruraux, expropriés une première fois, ont changé déjà de maître à plusieurs reprises et en quelques années.....

Digitized by Google

Il n'existe point, que nous sachions, aucun règlement administratif pour désigner les lieux d'affichage. En vertu d'un usage généralement répandu, les affiches sont posées, à Alais, à la porte extérieure du palais de justice et de l'Hôtel-de-Ville ; dans les chefs-lieu de nos cantons ruraux et autres communes suburbaines, c'est à la porte du prétoire de la justice de paix et de la maison communale que l'affichage a lieu [1].

Avant la construction de la plupart de nos mairies de campagne, les placards étaient placés à l'entrée de l'église ou du temple.

MATURITÉ DES FRUITS

« La saisie-brandon ne pourra être faite que dans les six semaines qui précèdent l'époque ordinaire de la maturité des fruits.... » — (Art. 626, *Code de procédure civile*).

Il est bien difficile, dans un arrondissement, aussi accidenté que le nôtre, où la maturité des fruits varie pour ainsi dire suivant les communes, de déterminer l'époque à laquelle les productions de la terre ont atteint leur développement ; voici cependant les dates qui semblent pouvoir être adoptées :

Pour le seigle, l'orge, la paumelle.		20 juin.
« Avoine.		24 »
« Blé.		10 juillet.
« Raisins		10 septembre.
« Luzerne	(1re coupe).	25 mai.
«	(2e coupe).	1er juillet.
«	(3e coupe).	24 août.
Prairies naturelles	(1re coupe).	5 juin.
id.	(2e coupe).	1er août.
Sainfoin.		1er juin.
Feuille de mûrier.		20 mai.
Châtaignes.		20 octobre.
Olives		12 décembre.

(1) « Art. 15. — Dans chaque commune, le maire désignera par arrêté, les lieux exclusivement réservés à recevoir les affiches des lois et autres actes de l'autorité publique.

« Il est interdit d'y placer des affiches particulières.

« Les affiches des actes émanés de l'autorité seront seules imprimées sur papier blanc.

« Toute contravention aux dispositions du présent article sera punie des peines portées en l'art. 2. »

(*Loi sur la presse*, promulguée le 30 juillet 1881.

Digitized by Google

MARCHÉS ET FOIRES

de l'Arrondissement.

« La vente sera faite au plus prochain marché public aux jours et heures ordinaires des marchés, etc. (Art. 617 du C. de procédure civile). — « ..... La vente pourra être faite sur le marché du lieu, et s'il n'y en a pas, sur le marché le plus voisin. » (Art. 633 du même Code). — Loi du 25 mai, art. 3). — « Art. 699, C. de procédure, modifié par la loi du 2 juin 1841. »

Ce qu'a voulu le législateur en édictant cette prescription, c'est de réaliser une économie de temps et d'argent, tout en donnant à ces ventes mobilières, d'ordinaire de médiocre valeur, une publicité suffisante à l'effet d'éviter des collusions coupables et de favoriser le débiteur malheureux, autant dans son propre intérêt que dans celui de ses créanciers.

Dérivé du latin *feria* (fête), le mot de foire désigne un marché plus important que ceux qui se tiennent d'habitude chaque semaine.

Au temps jadis, ces grandes réunions avaient lieu généralement aux époques des solennités religieuses afin d'attirer plus de monde et de procurer des avantages considérables aux habitants du pays et des revenus au budget de la communauté. Aussi, dans le but de développer ces rendez-vous du commerce, où l'on traitait des affaires pour toute une année ; de favoriser ces agglomérations extraordinaires d'étrangers accourus de loin, malgré les difficultés des chemins, les périls et les fatigues d'un voyage pénible, pour apporter leurs denrées, leurs produits, les vendre, les troquer et acheter selon leurs besoins, les puissances de l'époque féodale, monarchique ou communale, s'empressaient d'accorder certaines immunités à tous ceux qui fréquentaient le marché forain. C'est ainsi que les débiteurs en retard ou de mauvaise foi pouvaient, en cette circonstance, circuler, séjourner dans la localité, sans crainte d'être mis en état d'arrestation, excepté les

Digitized by Google

prévenus de crime ou les délinquants contre lesquels existaient déjà des mandats d'amener (1).

De leur côté, les marchands devaint « tenir bonne et loyale marchandise et non frauduleuse, sous peine de la confiscation d'icelle. »

Aujourd'hui, par suite de la vaste extension des voies ferrées et de la rapidité des communications, multipliant et facilitant les transactions, ces assises du négoce, qui ont été dans les siècles passés un progrès et un véritable bienfait, en rapprochant les populations et en abaissant les barrières qui les séparaient, ont terminé leur temps et n'ont plus de raison d'être, à part les marchés aux bestiaux, très utiles à l'alimentation publique, aux besoins de l'agriculture, et qui maintiennent la concentration forcée des achats et ventes des animaux de boucherie et de travail. Ces réunions autrefois si suivies, si animées, si mercantiles, deviennent de plus en plus des fêtes baladoires, des espèces de *votes* bruyantes, offrant aux visiteurs des occasions d'alléger aisément leur bourse, et qui nous rappellent cette boutade du poète cévenol, à propos de notre antique foire du 24 août :

« *Porto, embé lou Pradel, lou Maï-Diôu, Mercouiroôu,*
« *Que davalou pas res et remontou'n peïoou.* »

Notons que c'est depuis la décadence de ces marchés que l'on s'applique à les rendre plus fréquents, comme si, en se multipliant, ils devaient retrouver leur ancienne prospérité, à la satisfaction des cabaretiers, devenus aujourd'hui des hommes fort importants, et dont la turbulente clientèle constitue une puissance locale.

Au lieu d'augmenter le nombre des foires, il serait plus avantageux d'en supprimer beaucoup et de ne conserver que celles qui sont réellement utiles. Les autres pourraient profiter de cette sage mesure, que l'on n'est pas près de réaliser, car, depuis plusieurs années, il n'est pas le moindre village, le hameau le plus obscur, qui ne sollicite et n'obtienne la création d'une foire au profit de son clocher...

Tous nos marchés sont réglementés par des arrêtés de

(1) Cette faveur fut même étendue plus tard à ceux qui fréquentaient les marchés ordinaires, comme l'indique une délibération du conseil communal d'Alais (1591), mentionnant « qu'un habitant du lieu de Soustelle, arrêté et emprisonné, vient d'être élargi par ordre des consuls, cette capture ayant été faite *un jour de marché*, contrairement aux priviléges de la ville. »

Digitized by Google

police municipale dans le but d'assurer l'ordre et l'approvisionnement public. Par exemple, à Alais, il est interdit aux revendeurs, tant sur le marché qu'à ses abords, avant que midi ait sonné, aux boulangers et autres personnes se livrant au commerce des grains, d'entrer dans la halle aux blés, auparavant que le drapeau ne soit enlevé, conformément à un vieil usage local (1). Après cette heure, le marché est en plein exercice, et chacun peut se livrer à ses spéculations comme il le veut.

LISTE DES FOIRES

Les plus importantes et des principaux Marchés de notre région.

ALAIS, *Lundi.* — Ce marché, créé par lettres-patentes du roi, en date du mois de juillet 1527, devait exister bien avant que l'autorité royale eût sanctionné son établissement ; il est à présumer que le droit est venu, comme presque toujours en pareille matière, régulariser un fait, passé depuis longtemps dans les habitudes locales.

Le marché du *vendredi*, fondé par le bailli-général des ville et comté d'Alais, en décembre 1604, est complétement tombé en désuétude.

(1) « La compagnie a unanimement délibéré que, pour obvier au préjudice que les boulangers et revendeurs font au public, charge et donne mandat à messieurs les consuls de faire faire un guidon où il y aura les armoiries de la ville, lequel sera placé, tous les jours de marché, à la halle dudit marché et y restera jusques à midi, et qu'avant cette heure les boulangers et revendeurs ne pourront entrer dans le marché, ni faire aucuns achats, aux peines portées par les anciens règlements de la communauté *(Archives municipales d'Alais*, 14 janvier 1691).

— « Les graves désordres que les revendeurs et revendeuses causent, depuis longtemps, dans les marchés de cette ville, ont donné occasion de faire divers règlements pour en arrêter les progrès et y rétablir le bon ordre, mais certains individus poussés par une cupidité punissable, cherchent à en rendre les dispositions inutiles. Les uns achètent de l'étranger les grains et autres denrées qu'ils portent au marché, et ne pouvant les enfermer eux-mêmes qu'à une certaine heure, ils trompent ceux qui les surveillent, en obligeant cet étranger à exposer pour leur compte les mêmes denrées en vente à un prix élevé, afin d'écarter tout autre acheteur ou en faire augmenter le prix ; les autres, sous le prétexte spécieux de procurer un profit à quelque particulier, l'obligent d'aller

Digitized by Google

Foires. — Les deux foires principales sont celles du 17 janvier et du 24 août. Celle-ci semble se confondre avec l'existence même de notre cité : il est probable qu'au fur et à mesure que la modeste bourgade d'*Alest* étendait son aile, ce marché annuel allait se développant et prenait une plus grande extension.

Celle de Saint-Antoine est également fort ancienne.

ANDUZE. — Son marché du jeudi existe de temps immémorial.

Foires. — 12 juillet, 15 septembre, 1er jeudi de novembre, 1er jeudi de décembre.

SAINT-AMBROIX. — Le marché du mardi a été fondé par édit de Henri IV, en août 1604.

Foires. — 25 avril, 16 août, 6 décembre.

GRAND'COMBE. — Le marché est ouvert chaque samedi.

Foires. — 8 mai, 30 octobre.

BESSÉGES. — Marché tous les samedis.

Foires. — 6 septembre, 1er novembre.

BARJAC. — Foires, 20 mai, 10 août, 2 novembre.

GENOLHAC. — Foires, 12 janvier, Vendredi-Saint, 1er août.

ST-JEAN-DU-GARD. — Marché le mardi.

Foires. — 21 janvier, 20 août, 25 novembre.

LÉDIGNAN. — Foire, 10 août.

VÉZENOBRES. — Foires, 2me mardi d'avril, 1er mardi d'août, 25 novembre.

---

vendre pour eux au marché leurs denrées au prix qu'ils leur fixent, et par là ils marquent à l'étranger qui s'y trouve le prix auquel il doit céder les siennes, et occasionnent toujours par cette manœuvre la hausse qu'ils se sont proposée, et dont ils profitent pendant le reste de la semaine ; à quoy voulant pourvoir, avons défendu et défendons, à compter du jour de la publication de la présente, à tous revendeurs, fruitiers et fruitières, et autres faisant pareil négoce, d'entrer sur la place du marché pendant la tenue d'ycelui, ni aux environs de cette place, pour acheter ni pour vendre, sous quelque prétexte que ce puisse être, qu'après-midi, à peine de vingt livres d'amende, sauf à eux d'étaler leurs denrées et d'en faire le débit dans leurs maisons ou boutiques lesdits jours ; défendons pareillement, sous la même peine, à tous particuliers de prêter leur nom ou ministère auxdits revendeurs pour acheter, vendre, ni arrêter aucune espèce de denrées sujettes à revente, et sera la présente ordonnance exécutée par provision, nonobstant appel et opposition quelconque et sans y préjudicier, sera publiée et affichée dans tous les lieux ordinaires de cette ville, pour que nul n'en prétende cause et ignorance. »

Alais, 19 mai 1750. Signé RIBES, *maire*. — MARTIN, *consul*.

Digitized by Google

LES COUTUMES DE GÉNOLHAC

PAR

M. Edouard BONDURAND

Archiviste du Gard, Membre non résidant.

AVANT-PROPOS

Situé au pied des masses granitiques du mont Lozère, entouré d'eaux vives, de châtaigniers, de prairies et de bois de pins, Génolhac est aujourd'hui une des stations estivales les plus recherchées du département du Gard. Son nom n'apparaît dans l'histoire qu'à l'occasion de nos troubles religieux. La guerre des Camisards laissa des traces dans la ville. C'est ainsi qu'en 1703, Joany, un des lieutenants de Jean Cavalier, brûla l'église et écharpa deux fois la garnison. Mais Génolhac existe certainement depuis une haute antiquité. Il fut une des étapes de la route que les Phéniciens ouvrirent ou réparèrent à travers les forêts et les rochers des Cévennes pour aller chercher l'étain des îles Cassitérides. Sous les Romains cette route devint la voie Régordane, et de nos jours elle s'est transformée en route nationale et en chemin de fer, sans que jamais on ait cessé de s'arrêter à Génolhac, car la nature des lieux l'a voulu ainsi.

Au commencement du XIII^e^ siècle, Génolhac était déjà depuis de longues années en possession de franchises locales. La charte de 1228 en est la preuve, car elle n'a pour objet que de

Digitized by Google

confirmer des libertés antérieures. Il semble donc que ces libertés soient le prolongement des vieilles franchises romaines qui ont fait l'honneur des cités méridionales.

Les coutumes de Génolhac se trouvent dans un *vidimus* (1) de 1399, qui fait lui-même partie d'un cahier incomplet de 14 feuillets contenant des minutes de Jean Doladilhe, notaire de Villefort, à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. Ce *vidimus*, comme tout le cahier, est d'une écriture fine et serrée, et n'occupe, les abréviations aidant, que le recto et le verso du feuillet 3. C'est à l'obligeance du savant M. Benoit, notaire à Villefort, et de M. Reboul, notaire à Génolhac, que nous devons la communication de ce précieux document.

Génolhac et Villefort faisaient autrefois partie d'un même diocèse, celui d'Uzès. C'est la raison pour laquelle un notaire de Villefort comme Jean Doladilhe pouvait instrumenter à Génolhac. Il n'en serait plus ainsi aujourd'hui que ces deux villes voisines appartiennent à des départements différents.

Les coutumes de Génolhac étaient restées inédites jusqu'à présent. Pierre Bermond d'Anduze, qui les confirma ou les concéda par la charte du 12 mai 1228 et par celle du 30 mars 1234, fut co-seigneur d'Alais de 1223 à 1243. Il était petit-fils du Bernard d'Anduze qui donna aux habitants d'Alais la charte de 1200.

La date du *vidimus* est détruite, mais nous l'avons conclue de ce fait que le *vidimus* est précédé par un acte de 1399, et suivi par un autre acte dont la date, en partie perdue, conserve néanmoins le mot *trecentesimo*. Nous avons pu aussi compléter les noms et dignités de Jean des Albesquiers, parce qu'il est question de ce personnage dans l'acte précédent.

Dans la traduction d'un document de ce genre, nous ne pouvions songer à l'élégance, mais nous nous sommes efforcé de conserver un caractère archaïque en harmonie avec la bonhomie et la naïveté du texte latin.

---

(1) Transcription authentique d'un acte plus ancien.

Digitized by Google

VIDIMUS

DES

COUTUMES DE GÉNOLHAC

TEXTE LATIN (1)

[Anno Domini (2) millesimo trecentesimo nonagesimo nono] et die duodecima mensis aprilis, illustrissimo principe [domino Karolo, Dei gratia rege Francorum, regnante, et sede episcopali] Uticensi vacante, noverint universi et singuli, pre[sentes par]iter et f[uturi, quod nos, venerabilis vir dominus Johannes de] Albesqueriis, prior de Chaucio, [vice offi]cialis Uticensis apud Genolhacum, sive regens curiam ejusdem pro d[ominis proposito e]t capitulo ecclesie Uticensis, ecclesia archidiacono carente; vidimus, tenuimus, palpavimus, inspeximus et de verbo ad verbum legimus, diligenter intelleximus, et per notarium infrascriptum legi, inspici et romanaliter explanari in nostri presencia et infrascriptorum testium, fecimus et mandavimus, et per testes infrascriptos literatos legi, inspici et per alios audiri et diligenter intelligi fecimus, dum per dictum notarium layca linga explanarentur, duo prima facie

(1) Les parties du texte qui sont perdues et que nous avons restituées sont entre crochets.

(2) Pour plus de clarté, nous mettons des majuscules aux noms propres, quoiqu'il n'y en ait pas dans le texte, et nous suppléons au défaut de ponctuation.

Digitized by Google

publica instrumenta, in notam, ut in eis legebatur, recepta per magistrum Poncium Teulerii, condam notarium publicum, manuque sua propria in una et eadem membrana, sive pergameni pecia, scripta, et ejus signo signata, non viciata, non cancellata, non abolita, nec in aliqua sui parte suspecta, sed omni vicio et suspicionc carencia, nobis exhibita et ostensa per Petrum Capitis Duri, loci de Genolhaco, sindicum et procuratorem universitatis hominum dicti loci Genolhaci et nomine eorumdem; quorum quidem instrumentorum tenores sequuntur de verbo ad verbum et sunt tales :

Charte du 12 mai 1228.

« Accesserunt ad presenciam venerabilis domini Bermundi de Andusia, Johannes Corregerii, Raimundus de la Chalm, et Petrus Jordani, et Johannes de Mirabello, et alii homines ville de Genolhaco, et cum omni supplicatione et magna devotione, ejus humiliter pecierunt ut ipse, eis et toti universitati ville de Genolhaco, confirmaret, concederet et etiam in presenti daret omnes illas consuetudines et immunitates quibus ipsi et predecessores eorum usi sunt cum predecessoribus suis, et longo tempore seu longissimo condam usi fuerunt. Quibus dictus nobilis Bermundus de Andusia, super predictis consuetudinibus et immunitatibus, idoneam et sufficientem probationem a dictis hominibus sibi fieri postulavit. Predicti vero homines coram dicto nobili Bermundo de Andusia et Hugone de Javiaco, ejus curatore, et Poncio Teulerio, publico dicti domini Bermundi de Andusia notario, infrascriptas consuetudines et immunitates sufficienter et plenarie probaverunt se et predecessores eorum, longo tempore seu longissimo, pacifice tenuisse et possedisse. Visa probatione super predictis consuetudinibus plenarie facta, et diligenter inspecta, predictus nobilis Bermundus de Andusia, cum consilio et auctoritate Hugonis de Javiaco, curatoris sui, et aliorum prudentium virorum, predictas consuetudines et immunitates, predictis quatuor hominibus et omni universitati dicte ville de Genolhaco, concessit et confirmavit, dicens sic : Anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo vicesimo octavo, scilicet quarto idus maii, Ludovico rege Francorum regnante, notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris, hoc instrumentum

Digitized by Google

legentibus, quod ego Bermundus de Andusia, per me et per meos, bona fide et sine dolo, cum hac carta publica et cum auctoritate Hugonis de Javiaco curatoris mei, confirmo, et concedo, et in presenti dono vobis predictis quatuor hominibus, et toti universitati dicte ville de Genolhaco, nunc et in perpetuum, videlicet quod ego non faciam vobis nec vestris tallias, nec toltas, nec aliquas exactiones indebitas vel inconsuetas. Nec a vobis vel a vestris pro cavalquadis denarios exhigam vel exhigi faciam, sine vestra vestrorumque voluntate. Nec vinum meum vel alterum ad tabernam vendam. Nec a macellariis dicte ville lumbos porcorum qui empti fuerint a decem soludis inferius, exiguam vel exigi faciam. Nec de illis porcis lumbos exiguam vel exhigi faciam quos macellarii nutrierint vel nutriri fecerint. Nec de illis porcis lumbos exiguam vel exhigi faciam quos dicti macellarii emerint et in suis hospiciis manducaverint. Nec a dictis macellariis lenguas bonum vel vacarum exhiguam vel exhigi faciam quos et quas ipsi nutrierint, vel nutriri fecerint; nec de illis quos vel quas ipsi macellarii emerint et in suis hospiciis manducaverint. Macellarii dicti dant lumbos porcorum a die Resurrectionis Dominice usque ad diem Sancti Andree. Bajuli vero possunt eligere unum de predictis diebus. Alii homines dicte ville qui non sunt macellarii, de porcis vel de bobus quos nutrierint vel nutriri fecerint, non dant lumbos nec lenguas; nec de illis porcis vel de illis bobus quotquot emerint, nisi vendiderint eos a despez (1). Si aliquis homo de novo venerit in villa permansurus, non tenetur in primo anno de cavalquadis, nec de guachis, nec de manobris. Homines extranei qui in dicta villa non permanserint non debent vinum vendere ad tabernam in dicta villa. Si uxores dictorum hominum ville de Genolhaco pro partu in lecto permanserint vel jacebunt, viri earum non tenentur de cavalquadis nec de guachis vel de manobris. Item dono vobis, ego dictus Bermundus de Andusia, quod ego non extraham vel extrahi faciam hospites de domibus vestris, qui satisdare voluerint vel de jure parati fuerint responsuri. Item dono vobis, quod ego pro cavalquadis, bestias de domibus vestris non extraham vel extrahi faciam. Nec de vestris lectis pro aliquo delicto pignora capiam vel capere faciam. Nec armaturas vestras de vestris domibus vel de aliquo alio loco

(1) *A despez*, au dépècement, au détail.

Digitized by Google

extraham vel extrahi faciam sine vestra vestrorumque voluntate. Item dono vobis quod ego in predictam villam aliquem hominem non mitam qui de villa dicta aliquem hominem interfecerit, vel ceperit, vel mortifere vulneraverit, sine vestra vestrorumque voluntate. Et ut ita compleam et contra non veniam aliqua ratione vel aliquo jure, sicut superius scriptum est, ego, dictus Bermundus de Andusia, juro super quatuor Dei evangelia, renuncians super hoc omni juri scripto et non scripto, promulgato et promulgando,..... (*Ici commence le verso du feuillet sur lequel est écrit le vidimus. La partie supérieure de ce feuillet manque, ainsi qu'on l'a vu au début du recto. Il n'a pas été possible de suppléer à toutes les lacunes du verso, comme nous l'avons fait pour le recto. Les passages détruits sont d'ailleurs assez courts*)..... ..... dictum dominum Bermundum de Andusia predictas [consuetudines et immunitates]..... contra non venturum aliqua ratione vel aliquo jure. Facta fuerunt hec inf[ra]..... chavallerie, coram istis testibus ad hoc rogatis et vocatis, qui coram dicto domino Bermu[ndo de Andusia] juraverunt predictas consuetudines et immunitates se et totam universitatem ville de Genolhaco longo tempore possedisse, Petro de Verno, B. Vincens, R. Borbono, Vigoroso, Stephano Vincentio, P. Jordano, Bertrando de la Chalm, R. Sabaterio, Bertrando de Pertuso, R. Brit, G. Gros, R. de Plansolis, et coram me Poncio Teulerio, publico notario, qui mandato dicti domini Bermundi de Andusia hanc cartam composui, scripsi, bullavi et signum meum apposui. »

Tenor vero instrumenti ultimi in dicta membrana manu predicti notarii scripti et signati sequitur in hoc verba ;

Charte du 30 mars 1234.

« Anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo tricesimo quarto, scilicet tercio kalendas aprilis, notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris hoc instrumentum legentibus, quod ego Bermundus de Andusia, per me et per meos, bona fide et sine dolo, cum hac carta publica et sub juramento in propria carta a me corporaliter prestito, dono omnibus habitatoribus ville de Genolhaco et toti universitati ejusdem, quod victus victori condempnetur in expensis, et quod die statuta a curia, teneantur venire litigantes ad causam

Digitized by Google

ante solis occasum et pignora reddere. Et si alterutra pars non venerit, teneatur alteri que sic venerit, expensas illius diei restituere. Item dono quod pena que infligitur pro effusione sanguinis vel etiam datur, non infligatur alicui nec etiam ab aliquo exhiguatur, nisi plene constiterit quis sanguinem fecerit. Facta sunt hec infra domum Petri Jordani, coram istis testibus ad hec rogatis et vocatis, Guillelmo Beraldo, R. de Cadæna, R. de la Chalm, Johanne Corregerio, Petro Jordano, et coram me Poncio Teulerio, publico notario, qui mandato dicti domini Bermundi de Andusia hanc cartam composui et scripsi, bullavi et signum meum apposui. »

Quibus quidem instrumentis publicis sic nobis in una et eadem membrana conscriptis, exhibitis et ostensis per dictum Petrum Capitis Duri, procuratorem et sindicum predictum, nomine universitatis predicte, ipsis que per nos visis, lectis et diligenter intellectis, et per notarium infrascriptum lectis, et in presencia testium infrascriptorum layca linga, ut premititur, explanatis, ipse Petrus, quo supra nomine, dixit, asseruit et significando coram nobis exposuit, instrumenta predicta universitatis predicte in pluribus et diversis partibus fore necessaria transportari, in quibus locis ipsis indigent. Dixit que et exposuit ipsa instrumenta fore antiqua, et in membrana debili et antiqua ipsa esse descripta, prout ex eorum inspectione latius liquet; unde, cum timeat quod dicta instrumenta perdantur propter itinerum pericula seu propter pergameni vetustate seu debilitate muriumque corrosione, per ignis combustionem et per aliam cujusque modi perditionem pereat, attento quod notarius qui ipsa instrumenta recepit et scripsit est jamdiu deffunctus, et ejus cartularia sive note non possunt reperiri; id circo dictus Petrus, quo supra nomine, postulavit, peciit et instanter requisivit quatinus per notarium presentis curie nostre infrascriptum, dicta instrumenta transcribantur et copientur, ipsorumque copia sive transcriptum publicetur et in publicam formam per modum vidimus scribatur et redigatur, signo que ejus consueto signetur, ad eternam rei memoriam habendam et ad cauthelam futurorum, et ne jus universitatis predicte hominumque ejusdem ob deffectum instrumentorum predictorum, vel amissione eorumdem, pro tempore valeat deperiri. Peciit que etiam et instanter requisivit, quo supra nomine, per nos generaliter et in judicio, decerni tantam fidem in judicio et extra, et alias ubique adhibendam fore dicte copie sive transcripto, sicut premittitur, per modum vidimus facte sive facto,

Digitized by Google

et signo notarii presentis curie infrascripti signato, quanta adhiberetur et adhiberi posset vel deberet dictis originalibus instrumentis, si in judicio in prima sui figura exhiberentur seu producerentur. Petens et instanter requirens idem Petrus, quo supra nomine, predicta per nos fieri cum nostra et dicte nostre curie decreti interpositione. Et nos, vice officialis predictus, auditis et intellectis dictis requisitionibus et postulationibus, per dictum Petrum, nomine quo supra, coram nobis instanter factis, quibus tanquam juri et rationi consonis annuentes, sedentes pro tribunali more majorum nostrorum, volumus et ordinamus atque mandamus dicta instrumenta, per te, notarium et scribam dicte curie nostre infrascriptum, transcribi et absque mutatione quacumque copiari, ipsamque copiam sive transcriptum publicari et in publicam formam per modum vidimus redigi, scribi et grossari, et signo tuo consueto signari. Decernentes tantam et eamdem fidem adhibendam fore dicte copie sive transcripto, et instrumento sic per te in publicam formam per modum vidimus inde extrahendo et grossando, et signo tuo, sicut premittitur, signando, quanta adhiberetur seu adhiberi posset originali predicto, si in judicio vel alias ubique originaliter et in prima sui figura produceretur. Et nichilominus in premissis tanquam actui legitimo et a jure procedenti, jurique ac rationi consonanti, auctoritatem nostram et nostre curie interponimus, pariter et decretum. De quibus dictus Petrus Capitis Duri, quo supra nomine, peciit sibi et dicte universitati fieri unum vel plura publicum seu publica instrumenta per me, notarium infrascriptum. Acta fuerunt hec infra curtem claustri ecclesie parochialis Genolhaci, quem locum dictus dominus vice officialis sibi elegit pro sua curia tenenda, quo ad actum presentem testibus presentibus ad hec vocatis et rogatis, venerabili et religioso viro domino Arnaudo de Caneto, priore de Gordosa, dominis Johanne Aygoyni, vicario perpetuo parochialis ecclesie Genolhaci, Petro Viane, Guillelmo de Bosigis, presbyteris, nobili Hugone Meruli, domicello, Johanne de Mala Valle, serviente de Alterio, Anthonio de Bornaveta, Johanne Bornave, parochie de Chaneschacio, et me Johanne Doladilhe, notario auctoritate episcopali Uticensi publico et scriba curie predicte, etc.

Digitized by Google

TRADUCTION

L'an du Seigneur 1399 et le 12e jour d'avril, régnant l'illustre prince monseigneur Charles [1], par la grâce de Dieu roi des Français, et le siége épiscopal d'Uzès étant vacant, sachent tous et chacun, présents et à venir, que nous, vénérable homme, seigneur Jean des Albesquiers, prieur de Chausses [2], vice-official [3] d'Uzès à Génolhac, c'est-à-dire gouvernant la cour de Génolhac pour le seigneur prévôt et le seigneur chapitre de l'église d'Uzès, cette église étant privée d'archidiacre; nous avons vu, tenu, palpé, inspecté, lu mot à mot, exactement pénétré ; nous avons ordonné au notaire bas nommé de lire, d'examiner, et de traduire en langue romane, devant nous et les témoins bas nommés ; nous avons fait lire et examiner par les témoins bas nommés qui sont lettrés, entendre et comprendre exactement par les autres, pendant que ledit notaire les traduisait en langue vulgaire, deux instruments [4] d'apparence authentique, reçus, comme le portait leur contenu, par maître Pons Teulier, autrefois notaire public, écrits de sa propre main sur une seule et même pièce de parchemin, signés de son seing, non viciés, non biffés, non annulés, n'étant suspects dans aucune de leurs parties, mais exempts de tout vice, et que nous a exhibés et montrés Pierre Capdur, du lieu de Génolhac, procureur-syndic [5] de la communauté des hommes dudit lieu de Génolhac, et en leur nom. Voici la teneur mot à mot de ces instruments :

Charte du 28 mai 1228.

« Jean Corroyer, Raimond de la Chalm, Pierre Jourdan, Jean de Mirabel et d'autres hommes de la ville de Génolhac,

---

(1) Charles VI.

(2) Notre-Dame-de-Chausses, commune de Chamborigaud.

(3) Les officiaux tenaient la place de l'évêque, et exerçaient sa juridiction ordinaire au for externe.

(4) Titres par écrit.

(5) Les syndics ou procureurs-syndics étaient élus dans les communautés ou corps pour avoir le soin des procès et des affaires de la communauté.

Digitized by Google

se sont présentés devant le vénérable seigneur Bermond d'Anduze, et avec toute supplication et grande dévotion, ils lui ont humblement demandé de confirmer, de concéder et de donner actuellement, à eux et à toute la communauté de la ville de Génolhac, les coutumes et franchises dont eux et leurs prédécesseurs ont joui, de même que les prédécesseurs de leurs prédécesseurs, de temps long et immémorial. Ledit noble Bermond d'Anduze, au sujet desdites coutumes et franchises, a demandé auxdits hommes de lui fournir des preuves idoines et suffisantes. Alors lesdits hommes, devant ledit noble Bermond d'Anduze, Hugues de Jaujac son curateur, et Pons Teulier, notaire public dudit seigneur Bermond d'Anduze, ont fait pleine et suffisante preuve qu'eux et leurs prédécesseurs, de temps long et immémorial, ont été en paisible possession et jouissance des coutumes et franchises ci-dessous écrites. Cette preuve pleinement vérifiée et soigneusement examinée au sujet desdites coutumes, ledit noble Bermond d'Anduze, avec le conseil et l'assistance [1] d'Hugues de Jaujac, son curateur et d'autres prudhommes, a concédé et confirmé lesdites coutumes et franchises aux quatre hommes dessus dits et à toute la communauté de ladite ville de Génolhac, s'exprimant en ces termes : L'an de l'Incarnation du Seigneur 1228, et le 4 des ides de mai, régnant Louis, roi des Français, sachent tous les hommes présents et futurs qui liront cet instrument, que moi, Bermond d'Anduze, pour moi et les miens, de bonne foi et sans dol, par cette charte authentique et avec l'assistance d'Hugues de Jaujac mon curateur, je confirme, je concède et je donne actuellemeut à vous, les quatre hommes dessus dits, et à toute la communauté de ladite ville de Génolhac, maintenant et à toujours, à savoir : Que je ne léverai pas, sur vous ni les vôtres, tailles, tributs ou exactions indus ou inaccoutumés. Pour les chevauchées [2], je n'exigerai point ou ne ferai pas exiger deniers de vous ou des vôtres sans votre consentement et le leur. Je ne vendrai pas mon vin ou celui d'autrui dans une taverne [3]. Je n'exigerai point ou ne ferai point

(1) Il ne faudrait pas traduire *auctoritate* par autorité, car c'est un souvenir de l'*auctoritas* du droit romain, par laquelle la capacité du pupille était *augmentée* simplement.

(2) Quand le seigneur faisait la guerre, ses vassaux lui devaient la chevauchée, c'est-à-dire le service militaire.

(3) Il s'agit d'une taverne banale, où les vassaux auraient été obligés d'acheter leur vin, malgré leurs répugnances.

Digitized by Google

exiger des bouchers de ladite ville les échignées [1] des porcs qui auront été achetés moins de dix sols. Je n'exigerai point ou ne ferai pas exiger les échignées de ces porcs que les bouchers auront engraissés ou fait engraisser. Je n'exigerai pas ou ne ferai pas exiger les échignées de ces porcs que les bouchers auront achetés pour les manger dans leurs maisons. Je n'exigerai pas non plus ou ne ferai pas exiger desdits bouchers les langues des bœufs ou des vaches qu'ils auront engraissés ou fait engraisser, ou qu'ils auront achetés pour les manger dans leurs maisons. Lesdits bouchers donnent les échignées des porcs depuis le jour de la Résurrection du Seigneur [2] jusqu'au jour de Saint-André [3]. Mais les baillis peuvent choisir un desdits jours [4]. Les autres hommes de ladite ville qui ne sont pas bouchers ne donnent point les échignées ou les langues des porcs ou des bœufs qu'ils auront engraissés ou fait engraisser, ni de ceux qu'ils auront achetés, à moins qu'ils ne les vendent au détail. Si quelque homme vient nouvellement dans la ville pour y demeurer, il est exempt la première année des chevauchées, du guet [5] ou des manœuvrées [6]. Les hommes étrangers qui ne demeureront pas dans ladite ville ne devront pas y vendre du vin dans une taverne [7]. Si les femmes desdits hommes de la ville de Génolhac demeurent ou gisent dans leur lit en mal d'enfant, leurs maris ne sont pas tenus des chevauchées, ni du guet, ni des manœuvrées. De même je vous accorde, moi Bermond d'Anduze, que je n'enlèverai pas ou ne ferai pas enlever vos hôtes de vos maisons, s'ils veulent donner des sûretés ou répondre du droit de gîte [8]. De même je vous accorde que je ne tirerai pas ou ne ferai pas tirer vos bêtes de vos maisons pour les chevauchées.

---

(1) Les râbles, les filets.

(2) C'est le jour de Pâques.

(3) 30 novembre.

(4) Ici les baillis sont les protecteurs, les tuteurs de la communauté.

(5) Les vassaux étaient tenus de faire chacun à leur tour le guet au château du seigneur.

(6) Corvées.

(7) C'était une mesure de protection pour les débitants sédentaires.

(8) Le droit de procuration et de gîte permettait au seigneur de se faire héberger par ses vassaux lui ou ses hommes. Il fut de bonne heure converti en argent.

Digitized by Google

Je ne saisirai point ou ne ferai point saisir vos lits en punition d'un délit. Je n'enlèverai pas ou ne ferai pas enlever vos armes de vos maisons ou de quelque autre lieu sans votre consentement ou celui des vôtres. De même je vous accorde que je n'enverrai pas dans ladite ville un homme qui en aurait tué, capturé ou blessé mortellement un autre, sans votre consentement ou celui des vôtres. Et pour observer ce qui est écrit ci-dessus et ne pas l'enfreindre par quelque raison ou quelque droit, moi, Bermond d'Anduze, je jure sur les quatre évangiles de Dieu, renonçant à cet égard à tout droit écrit et non écrit, promulgué et à promulguer..... ledit seigneur Bermond d'Anduze ne devait pas enfreindre par quelque raison ou quelque droit..... lesdites coutumes et franchises. Fait dans..... devant les témoins à ce requis et appelés, qui en présence dudit seigneur Bermond d'Anduze ont juré qu'eux et toute la communauté de la ville de Génolhac possèdent depuis longtemps lesdites coutumes et franchises : Pierre de Vern, B. Vincent, R. Bourbon, Vigouroux, Etienne Vincent, P. Jourdan, Bertrand de la Chalm, R. Sabatier, Bertrand de Pertus, R. Brit, G. Gros, R. de Plansoles; et devant moi Pons Teulier, notaire public, qui par l'ordre dudit seigneur Bermond d'Anduze ai rédigé et écrit cette charte, et y ai apposé le sceau et mon seing. »

En outre, la teneur du second instrument écrit sur ledit parchemin et signé de la main dudit notaire suit en ces termes :

Charte du 30 mars 1234.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur 1234, et le 3 des calendes d'avril, sachent tous les hommes présents et à venir qui liront cet instrument, que moi, Bermond d'Anduze, pour moi et les miens, de bonne foi et sans dol, par cette charte authentique et sous le serment que j'ai prêté sur elle en personne, j'accorde à tous les habitants de la ville de Génolhac et à toute leur communauté, à savoir : que celui qui a perdu son procès sera condamné aux dépens envers le gagnant (1). Le jour fixé par la cour, les plaideurs seront tenus de venir à la cause avant le coucher du soleil (2) et de rendre les gages. Si l'une des

(1) C'est le principe de l'art. 130 du Code de procédure civile.

(2) Dès les premiers temps de Rome, la loi des XII Tables avait dit avec sa concision lapidaire : *Solis occasus suprema tempestas esto.*

Digitized by Google

parties ne vient pas, elle devra rembourser les dépenses de ce jour à celle qui sera venue. De même, j'accorde que la peine qu'on inflige pour l'effusion du sang ne sera appliquée à quelqu'un, où ne devra être exigée par quelqu'un, que si le coupable est parfaitement connu. Fait dans la maison de Pierre Jourdan, devant les témoins à ce requis et appelés : Guillaume Béraud, R. de la Chaîne, R. de la Chalm, Jean Corroyer, Pierre Jourdan; et devant moi Pons Teulier, notaire public, qui par l'ordre dudit seigneur Bermond d'Anduze, ai rédigé et écrit cette charte, et y ai apposé le sceau et mon seing. »

Ces instruments authentiques, réunis sur un seul et même parchemin, nous ayant été ainsi exhibés et montrés par ledit Pierre Capdur, procureur-syndic dessus dit, au nom de ladite communauté; nous même les ayant vus, lus et soigneusement examinés; le notaire bas nommé les ayant lus et les ayant traduits en langue vulgaire en présence des témoins bas nommés, comme il a été dit; ce même Pierre, au nom que dessus, a dit, affirmé et expliqué devant nous qu'on était dans la nécessité de transporter lesdits instruments dans les diverses et nombreuses parties du territoire de ladite communauté qui en sont privées. Il a dit et exposé que ces instruments sont antiques, et tracés sur un parchemin usé et antique lui-même, comme il appert largement de leur inspection. Aussi, de crainte que lesdits instruments ne périssent par les dangers des routes, par la vétusté, la débilité du parchemin, par la dent des rats, la combustion du feu ou tout autre mode de destruction; attendu que le notaire qui a reçu et écrit ces instruments est défunt depuis longtemps et que ses registres ou notes ne peuvent être retrouvés; pour ces motifs, ledit Pierre, au nom que dessus, a réclamé, demandé et requis instamment que lesdits instruments soient transcrits et copiés par le notaire bas nommé de notre présente cour, et que la copie ou transcription d'iceux soit rendue publique et authentique par une rédaction et un écrit en forme de *vidimus,* et signée de son seing accoutumé, pour l'éternelle mémoire du fait et la sauvegarde des générations, et pour que le droit de ladite communauté et de ses hommes ne périsse pas avec le temps, par le défaut ou la perte desdits instruments. Il a aussi demandé et instamment requis, au nom que dessus, que nous déférions à ladite copie ou transcription, faite, comme il a été dit, en forme de *vidimus* et signée du seing du notaire bas nommé de la présente cour, généralement, en justice ou hors

Digitized by Google

justice et partout, la même foi qu'on attribuerait ou qu'on pourrait et devrait attribuer auxdits instruments originaux, s'ils étaient exhibés ou produits en justice dans leur première figure. Demandant et requérant instamment le même Pierre, au nom que dessus, que ce soit fait par nous avec l'intervention de notre décision et celle de notre cour. Et nous, vice-official dessus-dit, après avoir entendu et examiné lesdites réquisitions et postulations faites instamment devant nous par ledit Pierre au nom que dessus ; les approuvant comme conformes au droit et à la raison ; siégeant comme tribunal suivant la tradition de nos devanciers, voulons, ordonnons et mandons que lesdits instruments soient transcrits par toi, notaire et tabellion bas nommé de notre dite cour, et copiés sans aucun changement. Cette copie ou transcription sera rendue publique et rédigée, écrite et grossoyée en forme authentique par le moyen d'un *vidimus*, de même que signée de ton seing accoutumé. Décrétant qu'on attribuera à ladite copie ou transcription, et à l'instrument que tu pourras en extraire, grossoyer et signer, comme il est dit, de ton seing, en forme authentique par le moyen d'un *vidimus*, la même foi qu'on attribuerait ou qu'on pourrait attribuer audit original, s'il était produit en justice ou partout ailleurs dans son originelle et première figure. Et nous ne sanctionnons pas moins ce qui précède par l'autorité et décision de nous et de notre cour, comme un acte légitime, procédant du droit, et conforme au droit et à la raison. De quoi ledit Pierre Capdur, au nom que dessus, a demandé pour lui et ladite communauté qu'un ou plusieurs instruments authentiques fussent dressés par moi, notaire bas nommé. Fait dans la cour du cloître de l'église paroissiale de Génolhac, lieu que ledit seigneur vice-official a choisi pour tenir sa cour. Ont été présents à cet acte les témoins à ce requis et appelés : vénérable et religieux homme messire Arnaud du Canet, prieur de Gourdouse, messires Jean Aygoin, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Génolhac, Pierre Viane, Guillaume de Bousiges, prêtres, noble Hugues Merle, damoiseau, Jean de Malaval, desservant d'Altier, Antoine de Bournavette, Jean Bournave, de la paroisse de Sénéchas, et moi, Jean Doladilhe, notaire public par l'autorité du siége épiscopal d'Uzès, et tabellion de ladite cour, etc.

Digitized by Google

A MARGOT

POÉSIE

par M. Joseph LISBONNE

Membre non résidant.

Si j'étais ce jeune, qui passe,
Portant ses vingt ans avec grâce,
A vos pieds je serais bientôt,
Margot.

Mais, quitte à l'oublier peut-être,
Je jurerais mes grands dieux d'être
Votre esclave jusqu'au tombeau,
Margot.

De ça l'on en prend, on en laisse,
Mais ce doux bruit toujours caresse
Le cœur — et l'oreille à défaut, —
Margot.

Accoudée à votre fenêtre,
Vous verriez mon ombre apparaître
Toutes les nuits, ou peu s'en faut,
Margot.

Digitized by Google

S'éclairant d'un charmant sourire,
Votre bouche n'aurait à dire,
Pour faire mon bonheur, qu'un mot!
Margot.

Point ne le dis, ce mot si tendre,
Car, pour venir de près l'entendre,
Je me jetterais dans le flot,
Margot.

Voyage dur pour entreprendre!
J'y resterais comme Léandre;
Vous ne feriez pas comme Héro,
Margot,

Qui se tua, la bonne fille.
D'amoureux le monde fourmille,
Et vous en savez un plus beau,
Margot.

Vous feriez bien, je vous assure :
Un mort fait mauvaise figure;
Un boudoir vaut mieux qu'un tombeau,
Margot.

Je vous dirais, à votre oreille,
De ces mots qui rendent vermeille
Et causent au cœur un sursaut,
Margot;

Que je donnerais, pour vous plaire,
Tous les royaumes de la terre,
Si l'empire eût été mon lot,
Margot.

Je risque peu de le promettre,
Etant, hélas! le plus pauvre être
Qui soit sur la terre et sur l'eau,
Margot.

Digitized by Google

J'ai force châteaux en Espagne,
D'autres encor en Allemagne,
Dont je puis vous faire cadeau,
Margot ;

Des bois, des vignes, des pelouses ;
Je vous donne *les Andalouses ;*
Pour venir, prenez le bateau,
Margot.

Je ne voudrais, pour récompense,
Qu'un baiser pris, sans qu'on y pense,
Sur vos yeux que le bonheur clot,
Margot.

Obligé de finir ma lettre,
Mohamed attend pour la mettre
A El-Ançor, dans le bureau,
Margot.

Allah Mohamed est mon garde :
Il est là, fier, qui me regarde
Avec sa face de corbeau,
Margot.

J. LISBONNE.

Ferme des Andalouses, près Oran,
6 décembre 1881.

Digitized by Google

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

tenues pendant l'année 1880.

Séance du 3 Janvier 1880

PRÉSIDENCE DE M. DUCLAUX-MONTEIL, PRÉSIDENT

La Société a reçu : *Société archéologique de Bordeaux*, 2e, 3e et 4e fascicule, tome V, 1878.

M. Joseph-Henri Labbé, est élu membre résidant.

Séance du 10 Janvier

PRÉSIDENCE DE M. DUCLAUX-MONTEIL, PRÉSIDENT

La correspondance contient une lettre de remercîments de M. Labbé, récemment nommé membre résidant de la Société.

La Société a reçu : 1° *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes*, septembre 1879 ; 2° *Bulletin*

Digitized by Google

de la Société de Borda, à Dax, 4e année, 1879, 4e trimestre ; 3° *L'Investigateur*, journal de la Société des études historiques, 44e année, 1878, tome XLIX.

M. Charvet donne lecture d'un travail intitulé : *De la Vie future et des Capitaux*, par M. L. Castanier, membre résidant de la Société.

Séance du 17 Janvier

PRÉSIDENCE DE M. DUCLAUX-MONTEILS, PRÉSIDENT

M. Delaygue, est élu membre non résidant.

La première convocation pour le renouvellement du bureau ayant eu lieu, l'élection est renvoyée à la séance suivante, faute d'un nombre suffisant de membres présents.

Séance du 24 Janvier

PRÉSIDENCE DE M. DUCLAUX-MONTEIL, PRÉSIDENT

Le secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance, qui contient :

1° Une lettre de M. Delaygue, remerciant la Société de son élection comme membre non résidant ; 2° Une lettre-circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, aux mois de mars et d'avril prochain.

La Société a reçu : 1° *Bulletin of the united States geological and geographical Survey of the Territories*, Vol. V, numbers 2, and 3 ; 2° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, tome XXX, octobre et novembre 1879 ; 3° *Dictionnaire provençal-français*, de Mistral, 7e livraison ; 4° *Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes*, octobre 1877 ; 5° *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon*, 1879, n° 3 ; 6° *Mascarado*, poésie provençale, par M. Louis Roumieux, membre non résidant de la Société, offerte par l'auteur.

Digitized by Google

M. le président de la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, adresse à la Société la liste des documents inédits, que cette Société a publiés dans ses cinq premiers volumes. Il propose en outre l'échange de cette publication avec le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais*.

La Société adopte la proposition.

M. le président fait don à la Société de : 1° *Dictionnaire de Moréri*, en 8 volumes ; 2° *Les Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse*, traduction de Bellanger.

L'ordre du jour appelle le scrutin, après deuxième convocation, pour le renouvellement annuel du bureau.

Sont élus :

MM.	César Fabre.	*Président.*
	Lachadenède (de) . .	*Vice-président.*
	Lacharme	*Secrétaire général.*
	Gros	*Trésorier.*
	Charvet.	*Bibliothécaire-Archiviste.*
	Dugas.	*Secrétaire.*
	Labbé.	*Secrétaire adjoint.*

M. Charvet présente à la Société un petit monument trouvé aux Fumades, et qui lui a été confié par M. Roustan. Ce monument représente les trois divinités protectrices des Fumades. M. Charvet propose à la Société d'en faire exécuter un moulage en plâtre. La Société adopte cette proposition.

Séance du 31 Janvier

PRÉSIDENCE DE M. DUCLAUX-MONTEIL, PRÉSIDENT

La Société a reçu : Une brochure portant le titre de : *Société de sciences naturelles de Province*, et contenant les comptes-rendus des travaux d'un certain nombre de naturalistes. Extrait de la *Revue des sciences naturelles*.

M. Nouailhac-Pioch, ingénieur des ponts et chaussées, est élu membre résidant de la Société.

Digitized by Google

Séance du 7 Février

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau pour l'année 1880.

M. César Fabre, vice-président, devient président de droit pour l'année 1880. Avant de lui céder le fauteuil, M. Duclaux-Monteil, président sortant, s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

C'est avec satisfaction que je remets la présidence à un collègue dont les titres et les qualités me sont connus depuis longtemps. M. César Fabre, en effet, a été mon collaborateur, d'abord dans une publication périodique, et ensuite dans l'administration de la ville d'Alais. Quant à vous, messieurs, vous le connaissez tous par les communications qu'il nous a faites sur un sujet plein d'intérêt pratique et qu'il sait rendre attrayant par la nouveauté des aperçus et par un rare mérite de composition.

Je me félicite de ce que la question de la reconnaissance de notre Société comme établissement d'utilité publique ait été résolue sous ma présidence [1]. Outre un rang plus élevé que cet acte semble devoir nous assigner parmi les Sociétés savantes, il y a lieu d'espérer qu'il aura pour effet d'accroître les moyens d'action de notre Société, notamment dans la branche si intéressante des études et des recherches archéologiques, où elle a pu déjà appeler sur elle l'attention par quelques travaux sérieux.

Je ne quitterai pas le fauteuil sans souhaiter aussi la bienvenue à l'honorable vice-président que vous avez élu. Il était désigné à nos suffrages autant par sa science dans toutes les branches de la plus ancienne industrie du pays que par sa longue et habile direction du Comice agricole de l'arrondissement d'Alais.

(1) Décret du 15 décembre 1879.

Digitized by Google

M. César Fabre, nouveau président, prend place au fauteuil de la présidence, et prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

« Il n'a fallu rien moins que les graves soucis du père de famille pour me tenir quelque temps éloigné de vos réunions hebdomadaires et retarder l'installation du Bureau que vous avez élu.

« En remplaçant ceux qui m'ont devancé, dans ce fauteuil, et qu'avaient recommandés à vos suffrages des titres plus solides que les miens, j'éprouverais un mouvement d'hésitation, si je n'espérais en votre bienveillance et si je n'étais persuadé que vous me rendrez facile, par votre concours, la flatteuse fonction que vous m'avez conférée, malgré mon infériorité relative.

« Je crois être votre fidèle interprète en adressant des remercîments à notre Président sortant. Cette expression de gratitude m'est d'autant plus agréable que je me souviens, non sans un certain orgueil, d'avoir été, durant longues années, son premier adjoint à la mairie de notre cité, où cet administrateur éclairé, entre autres créations durables, a conçu, élaboré de concert avec notre intelligent compatriote, M. l'ingénieur Tur, le projet d'adduction dans nos murs des eaux vives et abondantes de *La Tour* — dont la principale source a été acquise par M. Duclaux-Monteil, cet ouvrier de la première heure, qui n'a pas eu la satisfaction de prendre sa part méritée aux fêtes de la moisson, — et que ses successeurs, mieux favorisés, sont parvenus à réaliser, à la grande joie de tous les habitans d'Alais, qui ont célébré, au milieu de réjouissances que personne n'a oubliées, cette importante amélioration, destinée à développer leur bien être matériel, à augmenter leur agrément et à favoriser la prospérité de cette ville....

« Nos regrets accompagneront mon prédécesseur, mais atténués par la pensée qu'il nous continuera ses intéressantes lectures que nous sommes en droit de lui demander, après sa notice impartiale de Mirabeau et ses remarquables articles sur le mouvement politique, accompli dans nos contrées au commencement de l'année 1789, pour la nomination des députés aux Etats-Généraux, devenus bientôt l'Assemblée constituante.

Digitized by Google

« Il m'est doux également de dire la bien venue à notre vice-président, dont l'absence est motivée par une indisposition qui n'a rien d'inquiétant. C'est pour moi un vieux camarade et un collaborateur aux réunions du Comice agricole de l'arrondissement où M. de Lachadenède s'est fait apprécier pour sa persévérance et ses soins à rechercher, d'après les précieuses indications de M. Pasteur, les causes du funeste fléau qui, le libre-échange aidant, a amené la décadence de notre malheureuse sériciculture, et a remplacé désormais l'ancienne dénomination *d'arbre d'or*, donnée à notre mûrier, par celle plus fondée d'arbre de la misère.....

« Il ne m'appartient pas, en ce moment, de vous exposer le tableau sommaire de vos travaux, pendant la période écoulée, il suffira de mentionner nos publications, qui attestent que cette dernière session n'est point demeurée inactive. Sans doute, par suite de notre sollicitude pour l'œuvre collective, nous souhaiterions voir un plus grand nombre de coopérateurs, des séances suivies plus assidûment, constater que plusieurs d'entre vous, triomphant, les uns, de l'influence d'un doux nonchaloir, les autres surmontant les difficultés professionnelles et les exigences de la vie domestique — *res angusta domi*, — ont dérobé quelques loisirs à leur labeur quotidien pour choisir un sujet, familier à leur aptitude, à leur spécialité, et fourni leur contingent à notre ordre du jour...; j'espère qu'excusant ma franchise, nos collègues ne resteront pas sourds à mon cordial appel, qu'ils voudront participer à nos paisibles soirées par la collaboration de leur aimable causerie et s'empresseront d'apporter le tribut de leurs connaissances variées à la rédaction de notre *Bulletin*, dont les débuts ont pu paraître timides, mais qui depuis, a pris une rapide extension et rencontre une faveur de plus en plus marquée.

« Ce n'est pas d'ailleurs lorsque le Gouvernement a reconnu notre association comme établissement d'utilité publique, que nous devons ralentir notre zèle et amoindrir notre bon vouloir. En augmentant notre responsabilité, cette mesure de haut encouragement, qui nous octroie des lettres de grande naturalisation, nous impose l'obligation de redoubler d'ardeur, dans notre tâche, et d'imprimer une impulsion plus vigoureuse à la marche de nos études.

« Le décret du quinze décembre va nous fournir la facilité d'étendre le cercle de nos relations, de multiplier nos corres-

Digitized by Google

pondances, d'agrandir par des acquisitions, des échanges, surtout par des dons volontaires, acceptés d'avance avec un vif plaisir, notre bibliothèque, nos collections archéologiques et scientifiques, péniblement amassées, composant pour ainsi dire un musée régional en cours de formation, qui devient, chaque année, plus instructif, et que l'on pourra, dans un avenir peu éloigné, consulter avec profit.

« Il est seulement regrettable — pourquoi ne pas l'avouer? *pauvreté n'est pas vice*, — que l'exiguité de nos ressources financières ne nous permette point de nous livrer à des dépenses, jugées nécessaires en maintes circonstances, et d'exécuter les réformes utiles qu'il importerait de réaliser...

« A cette occasion, permettez-moi, Messieurs, de nous féliciter de ce que l'un de nos savants confrères vient d'être appelé à diriger un des ministères les plus élevés de l'Etat; c'est un honneur qui rejaillit à la fois sur la ville natale de M. le sénateur J. Cazot et sur notre Société dont il fait partie. Malgré les occupations incessantes que lui imposent ses fonctions éminentes, nous avons lieu d'attendre que notre honorable concitoyen ne refusera pas de nous appuyer auprès du Gouvernement de son obligeante intervention, et qu'il n'oubliera point cette compagnie où il compte des amis, d'anciens condisciples, et dans les rangs de laquelle nous sommes heureux de nous retrouver tous réunis avec des sentiments d'estime et d'affectueuse confraternité, sans nous laisser nullement distraire par les luttes passionnées, les querelles qui divisent et troublent les meilleurs esprits, les conflits d'ambition et d'intérêt qui s'agitent au dehors, et dont les rumeurs expirent à notre seuil :

« *Edita doctrina sapientum templa serena.* »

« Notre association a déjà plus de dix ans d'existence, — *grande œvi spatium*, — et en la voyant progresser graduellement et s'affirmer peu à peu ; en recueillant les récentes adhésions qui nous arrivent de divers côtés, les sympathies qui nous sont conquises, particulièrement chez les académies les plus anciennes, les plus accréditées de nos provinces, et quelques-unes de l'étranger, nous pouvons dire, sans nous donner la prétention d'une gloriole éphémère, que nous n'avons cessé de parcourir la route que nous nous sommes tracée, de suivre fidèlement notre programme, lequel consiste à stimuler non-

Digitized by Google

seulement l'initiative individuelle, parfois alanguie, à favoriser l'éclosion des idées, à provoquer des études saines, fortifiantes, mais à encourager autour de nous tout mouvement intellectuel.

« Donc, à l'ouvrage, mes chers collègues, ne vous lassez pas dans la voie où nous sommes entrés dès l'abord ; ne ménageons pas notre dévouement à la science ; attachons-nous constamment aux satisfactions supérieures et intimes, qui font réellement le charme et la force de la vie ; ne dédaignons aucune investigation à notre portée ; propageons le culte du bien et du beau, l'amour du vrai et de l'utile, en face surtout de l'abaissement des âmes et de la défaillance des caractères ; appliquons-nous à réagir contre cette espèce de *nihilisme* désolant qui envahit les générations actuelles d'une manière effrayante, et concentrons nos efforts pour combattre cette passion des jouissances physiques et cette soif des convoitises immodérées qui se manifestent de toute part, au milieu d'une société profondément troublée, oblitérant le sens moral et énervant le sentiment patriotique ainsi que tout devoir de justice et de respect....

« Nous avons beaucoup fait jusqu'à présent, mais que de champs à fouiller ! combien de pages inédites restent encore à exhumer ! Sans parler du vaste mouvement des connaissances humaines auquel nous essayons de contribuer, selon la limite de nos moyens, nous avons à explorer les entrailles fécondes de notre sol pour découvrir de nouvelles richesses minérales, des problèmes géologiques peut-être ignorés ; à feuilleter le livre de notre faune et de notre flore ; à rechercher dans les cataclysmes du globe, dans l'ossuaire de nos cavernes, la trace des peuplades préhistoriques qui ont habité notre pays, de même que l'évolution extrêmement lente mais continue de l'industrie rudimentaire à travers les âges très-reculés de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer, ces longues étapes de l'humanité qui essaye ses premiers pas, qui bégaye ses premières syllabes. En cette matière, du reste, nos travaux, patiemment obtenus, qui nous ont valu l'approbation d'anthropologistes distingués, sont une garantie et comme une lettre de crédit pour l'avenir.

« Il y a dans nos annales, au fond de nos archives publiques et privées, le souvenir de vénérables traditions qu'il faut soustraire à l'oubli ; des lacunes qu'il convient de combler ; des

Digitized by Google

faits ignorés qui doivent être publiés; des épisodes notables, dignes d'être signalés.

« Ayons soin également de tenir toujours notre porte hospitalière aux visites de la muse, cette suprême enchanteresse, soit qu'elle nous parle la belle langue de Lamartine, de Musset, de V. Hugo, soit qu'elle nous entretienne dans les dialectes harmonieux de Lafare, de Jasmin ou de Mistral....

« Hâtons-nous, pour n'avoir pas à nous écrier, après Virgile «..... *etiam periere ruinæ*, » d'opérer le sauvetage de nos documents de tout genre, vestiges survivant aux époques disparues, instruments paléolithiques, ébauchés par les mains inexpérimentées de nos ancêtres les plus lointains; débris de paléontologie — cette archéologie embryologique qui semble défier l'imagination ; — inscriptions lapidaires, provenant de nos monuments religieux, civils ou militaires ; médailles, ustensiles domestiques, outils de combat, chartes, parchemins, ensevelis dans la poussière des siècles, et dont le temps, ce destructeur aussi impitoyable que l'homme, arrache chaque jour de précieux lambeaux..... Toutes ces épaves, quelle qu'elles soient, ne sont pas sans valeur et méritent de fixer sérieusement l'attention, car un signe, un mot, une date peuvent parfois offrir aux observations de l'érudit des notions d'une certaine importance et projeter la lumière sur un point resté obscur, sur un évènement imparfaitement connu.

« Soyez convaincus, Messieurs, que nous ne ferons pas seulement une bonne œuvre locale, mais que, dans notre humble sphère, nous pouvons rendre à l'histoire nationale un véritable service, qui pour être modeste, ne sera pas sans honneur :

« *Et pius est patriæ facta referre labor.* »

(*Les Tristes*), OVIDE.

Digitized by Google

Séance du 28 Février

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, propose un échange de Bulletin avec la *Société scientifique et littéraire d'Alais*. Cette proposition est adoptée.

M. Pallez, membre non résidant, adresse sa démission qui est acceptée.

La *Société d'étude des sciences naturelles* (section d'Alais), invite les membres de la *Société scientifique et littéraire*, a assister à la séance anniversaire le 29 février courant.

M. Bécus donne lecture d'une relation de ce qui se passait à l'entrée des évêques dans la ville d'Orléans (1707).

M. Plantier fait une communication sur les anciens bijoux huguenots, au 17e et 18e siècles.

Séance du 8 Mars

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société à reçu depuis sa dernière séance : Tome IV des *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* ; Un volume des *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse.*

M. Barre donne lecture d'un article paru dans le *Messager Agricole*, sur la plantation des vignes américaines. Cet article donne lieu à un échange d'observations entre M. L. Destremx et M. Barre.

M. Destremx donne des explications sur le greffage des plants de vigne français et américains.

M. Lacharme, secrétaire-général, dépose sur le bureau les ouvrages qu'il a reçus, savoir : Deux volumes des *Mémoires de l'Académie de Lyon ;* Un *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze ;* Brochure sur la *Météorologie du Languedoc*, par M. Viguier ; *Relation d'une excursion*, par le même ; *Compte-rendu de l'Association française pour l'avancement des sciences* (congrès de

Digitized by Google

Paris) ; Un volume des *Mémoires de la Société des sciences de Bordeaux ;* Une livraison du *Dictionnaire Provençal-Français*, de Mistral ; Un volume des *Annales des Ponts et Chaussées ; Revue des langues Romanes ;* Cinq livraisons de la *Feuille des Jeunes naturalistes.*

Séance du 10 Avril

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu depuis sa dernière séance : 1° Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, accusant réception des exemplaires du *Bulletin* adressés au ministère ; 2° Le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère ;* 3° Les *Annales des Ponts et Chaussées* (février 1880) ; 4° Une brochure intitulée : *Réponse à une note de M. le docteur Phipson, sur l'état naissant des corps ;* 5° Une circulaire de M H. Martin, sénateur, président de la sous-commission d'*Inventaire des monuments mégalithiques et des blocs erratiques de la France et de l'Algérie*, accompagnée d'un *Questionnaire ;* 6° Un spécimen du *Recueil des comptes, anecdotes et facéties en vers Provençaux*, publié par M. Fortunat Chaillan.

Sont élus : Membre résidant, M. Féminier ; membres honoraires, M. Aurès et M. Ch. Chipiez.

M. Charvet offre à la Société de la part de M. Bardon, directeur des Mines de Trélys, un échantillon de baryte récemment trouvé dans la couche Sainte-Barbe, et adhérant au toit de la couche.

Séance du 17 Avril

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

M. Charvet fait une communication sur une inscription tumulaire sur faïence, appartenant à M. Plantier. La date est de 1683, et la provenance, Montpellier, ce qui prouve que Montpellier possédait dès cette époque des fabriques de faïence.

Digitized by Google

Séance du 24 Avril

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu : Les *Mémoires de la Société des lettres et arts de l'Aveyron.*

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Féminier, remerciant la Société de l'avoir nommé membre résidant.

M. Charvet donne lecture d'un mémoire de M. Chipiez, sur le temple Hypœthre, publié dans la *Revue archéologique.*

M. Plantier donne lecture d'une lettre datée du 24 septembre 1776, de son aïeul, M. Borne, à sa fille.

Séance du 1er Mai

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu une lettre du secrétaire de l'intérieur (Washington), demandant que la Société veuille bien accuser réception de l'ouvrage intitulé : *Rapport sur la Commission entomologique en 1877*, qui lui a été envoyé le 11 décembre 1879.

MM. Auguste Aurès et Chipiez, reçus membres honoraires dans la séance du 10 avril, adressent à M. le Président une lettre de remerciements.

La Société a reçu le *Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes* (février 1880).

M. Bécus donne lecture des discours qui furent prononcés à l'arrivée dans son diocèse de Mgr de Nesmond, archevêque d'Albi, et des devises qui ornaient les sept arcs de triomphe qui furent élevés à cette occasion (23 février 1704).

Séance du 25 Mai

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° du Ministre de l'instruction publique, *Œuvres chirurgicales et médicales* du docteur G. Guillou ; 2° de la part de M. Aurès, *Marque de fabrique du Musée de*

Digitized by Google

Nimes ; Concordance des vases Apollinaires et de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem ; Du Calendrier Romain et de ses variations successives ; Note sur l'expression antique de la contenance d'une œnochoé du Musée de Nimes ; Tableau indicatif des mesures de capacité romaines et attiques ; Encore le pied Gaulois, restitution d'une inscription antique du Musée de Nimes ; *Monographie des bornes miliaires du Gard ; Nouvelles recherches sur le tracé des fosses Mariennes ; Lettres sur quelques poids assyriens* (*Revue archéologique*). Toutes ces brochures sont dues au donateur ; 3° Trois numéros du *Bulletin de la Société des études du Lot ;* 4° Le fascicule janvier à mars 1880 de la *Revue des langues Romanes ;* 5° Une livraison des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France ;* 6° Les *Annales des Ponts et Chaussées ;* 7° L'*Annuaire des Musées cantonaux ;* 8° Le *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ;* 9° Deux fascicules des *Publications de la Société archéologique de Montpellier ;* 10° Le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

Séance du 5 Juin

PRÉSIDENCE DE M. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu : 1° Don de M. Aurès : *Etudes sur les dimensions du temple de Pœstus ;* 2° Don de M. d'Albiousse, *Guide archéologique dans la crypte d'Uzés ;* 3° Don de M. Camille Laforgue, *Discours tengut davans la Court d'amour de Fount-Frejo ;* 4° *Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes*, mars et avril 1880 ; 5° *Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers*, 4 fascicules ; 6° De la part de M. Péchiney, directeur de l'usine de Salindres, *Rapport au Conseil d'hygiène de l'arrondissement d'Alais*, par le docteur Roch ; 7° *Annales des Ponts et Chaussées ;* 8° Le 1er numéro d'une *Revue bibliographique des ouvrages sur la botanique* (publié en allemand) ; 9° *Feuilledes Jeunes naturalistes*, 2 fascicules, mai et juin 1880.

Comme les années précédentes, la Société décide qu'elle

Digitized by Google

accordera une médaille à un élève du collége d'Alais, désigné ultérieurement.

M. Charvet lit une introduction historique sur le *Souper de Beaucaire* et les premières années de Napoléon Ier.

Séance du 19 Juin

PRÉSIDENCE DE M. G. FABRE, PRÉSIDENT

M. le docteur Plantier entretien la réunion d'une opération d'*ovariotomie* qui vient d'être pratiquée à l'hospice d'Alais.

M. Charvet continue la communication de son étude sur le *Souper de Beaucaire.*

Séance du 3 Juillet

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

M. Paulin Aigoin de Montredon est admis comme membre non résidant.

La Société a reçu : 5 livraisons de la *Société d'histoire naturelle de Toulouse* ; Les *Annales des Ponts et Chaussées* ; *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon* ; *Bulletin de la Société industrielle de Marseille* ; Une livraison du *Dictionnaire provençal*, de Mistral ; Un volume du *Géological and géographical*, etc.

M. Charvet termine sa lecture sur le *Souper de Beaucaire.*

Séance du 17 Juillet

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

M. Jules Baissac, présenté à la dernière séance, est élu membre honoraire.

La Société a reçu : *L'exploration, revue des conquêtes de la civilisation* ; 2 volumes du *Catalogue de la bibliothèque de Montpellier* ; *Bulletin de la Société d'étude des sciences*

...

Digitized by Google

naturelles de Béziers ; *Bulletin de la Société de Borda*, à Dax ; *Assises régionales tenues à l'occasion du Concours régional de 1880*, à Perpignan ; *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; La Science pour Tous; Chronique Parisienne* ; *Bulletin de la Société des études du Lot.*

La parole est à M. Charvet pour lire une communication que l'a chargé de faire M. Léopold Castanier, intitulée : *Le grec et le latin.*

Une bluette poétique, intitulée : *S. V. P.* communiquée par M. Aigoin de Montredon, et mise en musique par M. F. Rédarès, de notre ville.

Séance du 7 Août

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

Publications reçues : *Société archéologique de Bordeaux* ; *Inventaire des monuments mégalithiques de France* ; *Feuille des Jeunes naturalistes* ; *L'Ecole laïque*, revue hebdomadaire de l'instruction publique et laïque ; *Annales des Ponts et Chaussées ; Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme* ; *Revue des langues Romanes* ; *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.*

Communication de deux lettres du ministère de l'instruction publique, informant M. le Président ; l'une, qu'une allocation de 308 fr. a été attribuée à la Société, l'autre que les quarante-neuf exemplaires du Bulletin adressés le 22 juillet dernier, ont été envoyés à destination.

M. Féminier donne lecture d'une note sur un atelier de silex, découvert par lui au pied de la colline du vieux Barron, commune de l'arrondissement d'Uzès.

Lecture d'une poésie intitulée : *Travaille*, par l'auteur, M. de Montredon.

Communication d'une lettre de M. Baissac, sur un autel trouvé à Saint-Laurent-de-Trèves (Lozère), et consacré à Mars Tritullus.

Communication faite par M. Charvet d'un écrit de M. Castanier, *De la Vie future et des Capitaux.*

Digitized by Google

Séance du 21 Août

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu les numéros de la *Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, 2e série ; *Bulletin de la Société académique hispano-portugaise de Toulouse*, T. 1er, 1880, n° 2 ; *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon*, 1880 ; *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 8e série, T. II, 1er semestre.

M. Canron, d'Avignon, est nommé membre non résidant.

Table alphabétique des matières contenues dans les dix volumes de la 7e série, 1869-78, des numéros de l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, suivie de la table générale des auteurs.

Of the reduction of chloxid of gold by hydrogen in the presence of platinum, By dr D. Tommasi, semical News, vol. 41, n° 1059 ; *Ossiclosmi Alluminici, Osservazioni sull'attuale peso atomico dell'alluminio*, nota del dott, Donato Tommasi ; *Tablettes d'Alais*, 7e année, n° 317, samedi 31 juillet 1880.

M. Charvet offre de la part de M. Germain, membre de l'Institut, un ouvrage ayant pour titre : *L'Ecole de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement*, étude historique d'après les documents originaux.

M. Louis Rochetin, membre non résidant, signale la découverte archéologique suivante :

Le 22 juillet dernier, les ouvriers du chemin de fer d'Uzès, creusant l'emplacement et les fondations d'une maison de garde-barrière, près du village de Montaren, ont mis à découvert deux petits monuments d'origine romaine. L'un est un autel votif ; le second un fragment de statue.

L'autel votif de 0m 87 de hauteur sur 0m50 de largeur, présente, sur sa face antérieure, encadrée par des moulures, l'inscription suivante, d'une conservation parfaite, et en caractères d'une bonne époque :

IOVI . O . M
GALLVS . IVLIVS
HONORATVS
V . S . L . M.

Digitized by Google

Jovi, O[ptimo], M[aximo], Gallus, Julius Honoratus, V[otum], S[olvit], L[ibens], M[erito.]

« A Jupiter, très bon, très grand, Gallus Julius Honoratus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu. »

La partie supérieure de l'autel est en mauvais état. Le fragment de statue trouvé à côté de l'autel est très-mutilé : la tête, le bras droit, la main gauche et la plus grande partie des jambes ont été brisés et n'ont pu être retrouvés.

Le personnage, dont les mutilations ne permettent pas de déterminer l'identité, est nu jusqu'au bas-ventre, tandis que la partie inférieure du corps est enveloppée dans une tunique ou draperie dont un pan descend de l'épaule gauche sur la poitrine. La jambe droite est légèrement repliée en arrière. Ce fragment de statue, tout incomplet qu'il soit, mesure environ 1 mètre de hauteur et paraît sculpté, comme l'autel, dans un bloc de pierres de Brouzet. Il est permis de croire que ce personnage figurait Jupiter et surmontait l'autel votif consacré à cette divinité.

D'autres découvertes archéologiques ont été faites à Montaren, à diverses époques, et notamment l'inscription suivante, citée par Ménard [1] :

L . GELLIVS SENTRONIS
F . RITONAE AEDE
V . S . L . M.

Nous devons ajouter que, dans l'antiquité, une voie romaine secondaire, reliant Uzès à Alais, passait par Montaren.

Communication de M. Baissac, membre honoraire, sur les *Temples antiques consacrés à Diane*.

Séance du 4 Septembre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, annonce qu'il vient d'attribuer à la bibliothèque de la Société un certain nombre d'ouvrages.

---

(1) Ménard, *Histoire de Nimes*, T. VII, p. 470, n° XLIX.

Digitized by Google

M. Bécus donne lecture d'une note sur une trouvaille de monnaies romaines à Brignon (Gard), mai 1880.

M. Charvet donne lecture d'un mémoire de M. Canron, *Inscriptions Avignonaises à Rome et en Italie.*

Election de M. Roux, ingénieur des mines.

Séance du 2 Octobre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

Présentation par le Bureau de M. A. Allmer, conservateur honoraire du *Musée des antiques de Lyon*, en qualité de membre honoraire.

La Société a reçu les ouvrages suivants : *Annales des Ponts et Chaussées*, 8e cahier ; *Bulletin archéologique de Vaucluse* ; *Dictionnaire provençal-français*, 12e livraison, par Mistral ; *Feuille des Jeunes naturalistes*, livraison du 1er octobre ; *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Nimes*, juillet ; *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* ; Un fascicule des *Mémoires de l'Académie de Montpellier*, section des lettres.

Séance du 9 Octobre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société à reçu : *Annales de l'Académie de Mâcon* ; *Bulletin de la Société de Borda.*

MM. Plantier et Bourgogne présentent M. de Barbarin, propriétaire à Marseille, comme membre honoraire.

M. A. Allmer, conservateur honoraire du *Musée des antiques de Lyon*, présenté à la dernière séance, est élu membre honoraire.

Digitized by Google

Séance du 23 Octobre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu : *Annales des Ponts et Chaussées ; Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre ; Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.*

Don gracieux du Ministre de l'Instruction publique, comprenant :

La Machine animale, de J. Marey ; *Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast*, par l'abbé C. Dehaisnes ; *La Chronique du bon duc de Bourbon*, par A. M. Chazaud ; *La Chaleur*, mode de mouvement par John Zyndall ; *Voyage dans l'Amérique du sud, Pérou et Bolivie*, par Ernest Grandidier ; *Moines et Sibylles dans l'antiquité judéo-grecque*, par Ferdinand Delaunay ; *Chroniques des comtes d'Anjou*, par MM. Marchegay et Salomon ; *Les œuvres de Bernard Palissy*, avec une notice et une table analytique par Anatole France ; *La Science sociale*, par Herbert Spencer ; *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ; Antoine de Laval et les écrivains Bourbonnais de son temps ; La chanson du Chevalier au Cygne* et de *Godefroi de Bouillon*, publiée par C. Hippeau, 2 vol. ; *Des idées morales dans l'éloquence politique de Démosthènes*, par Maurice Croiset ; *Un voyage à la Mer polaire*, par le capitaine sir George S. Nares, suivi de notes sur l'histoire naturelle par H. W. Feilden, traduit par Frédéric Bernard ; *Histoire de Béarn et de Navarre*, par Nicolas de Bordenave, publiée par Paul Raymond ; *Monographies communales du Tarn*, par Elie-A. Rossignol, 2 vol. ; *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, par Paul Pierret ; *Etude sur les idiomes pyrénéens de la région française*, par Achille Luchaire ; *Blancardin et l'Orgueilleuse d'amour*, roman d'aventures publié par H. Michelant ; *Relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen-âge*, par M. L. de Mas-Latrie ; *Dionysii Byzantii de Bosphori navigatione*, Carolus Wescher ; *Eléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France*, par F. de Saulcy ; *Annibal en Gaule*, par Jacques Maissiat ; *Recherches pour servir à l'histoire des mammifères*, par MM. H. Milne-Edwards et Alphonse Milne-Edwards.

Digitized by Google

Séance du 30 Octobre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

M. Charvet donne lecture d'une étude bibliographique de M. A. Parran, sur *Alexandre Dumas père*.

La Société a reçu : Le *Bulletin de la Société industrielle de Marseille*, son catalogue et ses statuts, et le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*.

La Société a appris avec douleur la mort de M. Germer Durand, conservateur de la Bibliothèque et du Musée des antiques de Nimes, et membre honoraire de la Société. M. Charvet, qui annonce ce triste événement, au nom de la famille, est prié de vouloir bien être auprès d'elle l'interprète des justes regrets que fait éprouver aux membres de la Société la perte de cet homme éminent.

Séance du 13 Novembre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

M. Tallon est nommé membre non résidant.

M. Charvet donne lecture d'une étude de M. A. Parran, sur *Pétrus Borel*.

La Société a reçu : Le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme ;* La *Revue des langues Romanes*, T. IV ; Les *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon ; Bulletin de la Société Hispano-Portugaise de Toulouse ; Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence ;* Les 13e et 14e livraisons du *Dictionnaire provençal-français*, de Mistral.

Séance du 20 Novembre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

M. C. Fabre donne lecture d'une étude sur le *Parcours et la vaine pâture*, suite de ses études *Usages locaux de l'arrondissement d'Alais*.

Digitized by Google

M. Charvet donne lecture d'une note de M. Rochetin, membre non résidant, sur *l'Oppidum de Marbacum*.

M. Oberkampff, présenté à la séance du 6 novembre par MM. C. Fabre et Charvet, est élu membre résidant.

Séance du 27 Novembre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu : *Annales des Ponts et Chaussées*, livraison d'octobre 1880 ; *History of north american principeds*.

M. Montredon donne lecture d'une poésie intitulée *Les Heureux de la Vie*.

Séance du 4 Décembre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu : La 15e livraison du *Dictionnaire Provençal*, de Mistral ; Le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme* ; *Feuille des Jeunes naturalistes*, n° du 1er décembre 1880 ; Une lettre de M. Allmer, nommé membre honoraire, et une notice sur les *Vignes du Soudan*, par M. Lézard, dont M. le Président donne lecture.

Séance du 11 Décembre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

M. Dugas, qui devait faire une communication sur l'*Histoire de la faculté de droit de Toulouse*, s'excuse par une lettre de ne pouvoir assister à la séance.

La Société reçoit une communication du Ministère des postes et télégraphes à propos de l'Exposition internationale d'électricité à Paris en 1881.

Digitized by Google

Séance du 18 Décembre

PRÉSIDENCE DE M. C. FABRE, PRÉSIDENT

La Société a reçu : *Bulletin de la Société d'agriculture de Vaucluse ; Bulletin de la Société géologique et géographique des Etats-Unis ; Annales des Ponts et Chaussées*, nov. 1880 ; deux notices du docteur Tommasi ; *Revue des langues Romanes*, T. IV, fascicule 4.

M. Gros offre à la Société un plan du fort d'Alais de 1767, et deux notices manuscrites, l'une sur le fort d'Alais, l'autre sur Saint-Hippolyte. La Société accepte avec reconnaissance ces documents sur l'histoire locale.

Le secrétaire du *Musée Guinet de Lyon*, demande à la Société d'échanger leurs publications respectives, la Société décide d'accueillir cette proposition.

M. Dugas fait un compte-rendu du *Bulletin de la Société des sciences et inscriptions de Toulouse*, et notamment sur un fragment de l'*Histoire de l'Université de Toulouse*, par M. Gatien-Arnould.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU DOUXIÈME VOLUME

	Pages
Liste des membres de la Société.	5
Liste des Sociétés correspondantes.	14
Romantiques. — Pétrus Borel; Alexandre Dumas, par M. A. Parran	17
Poésies, par M. H. Corporandy	89
Autel votif de mars, trouvé à Saint-Laurent-de-Trèves, par M. Jules Baissac.	105
Inscriptions avignonaises à Rome et en Italie (*suite*), par M. A. Canron	112
Les Troubadours d'Alais aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, par M. G. Charvet.	129
Inscriptions avignonaises à Rome et en Italie (*suite*), par M. A. Canron	152
Usages locaux de l'arrondissement d'Alais (*suite*), par M. César Fabre	170
Les coutumes de Génolhac, par M. Edouard Bondurand . .	187
A Margot, poésie par M. J. Lisbonne	201
Procès-verbaux des séances de la Société pour l'année 1880.	204
Tableau des observations météorologiques faites par M. le baron Charles d'Hombres, pendant l'année 1880.	

Alais, Imprimerie J. MARTIN, rues Bridaine, 4, et Dumas, 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉTÉOR

e honoraire.

OMÈTRE

	S	SO	O	NO	BEAUX
Ja	»	»	»	9	2
F	6	1	1	8	2
M	13	1	2	10	1
A	9	2	»	7	1
M	11	1	»	1	2
Ju	4	10	»	8	1
Ju	5	3	»	3	2
A	5	3	»	8	1
Se	6	7	»	8	1
O	4	11	1	6	1
N	5	5	»	8	1
D	2	4	»	15	2
A	70	48	4	91	212

par Saiso

P	33	4	2	18	4
É	14	16	»	19	5
A	15	23	1	22	4
H	8	5	1	32	6
A	70	48	4	91	212

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google